



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



II © - 167



MUSÉE
DES
PROTESTANS CÉLÈBRES.

DE L'IMPRIMERIE DE RICHOMME,

RUE SAINT-JACQUES, n^o. 67.

MUSÉE

DES

PROTESTANS CÉLÈBRES,

OU

PORTRAITS et Notices biographiques et littéraires des
personnages les plus éminens dans l'histoire de la
réformation et du protestantisme.

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

Et publié par M^r. G. T. DOIN.

Nulle puissance humaine ne peut forcer le
retranchement impénétrable de la liberté du
cœur... Accordez à tous la tolérance civile,
non en approuvant tout comme indifférent,
mais en souffrant avec patience tout ce que
Dieu souffre.

FÉNÉLON, *Direction pour la consc.
d'un Roi.*

TOME DEUXIÈME.

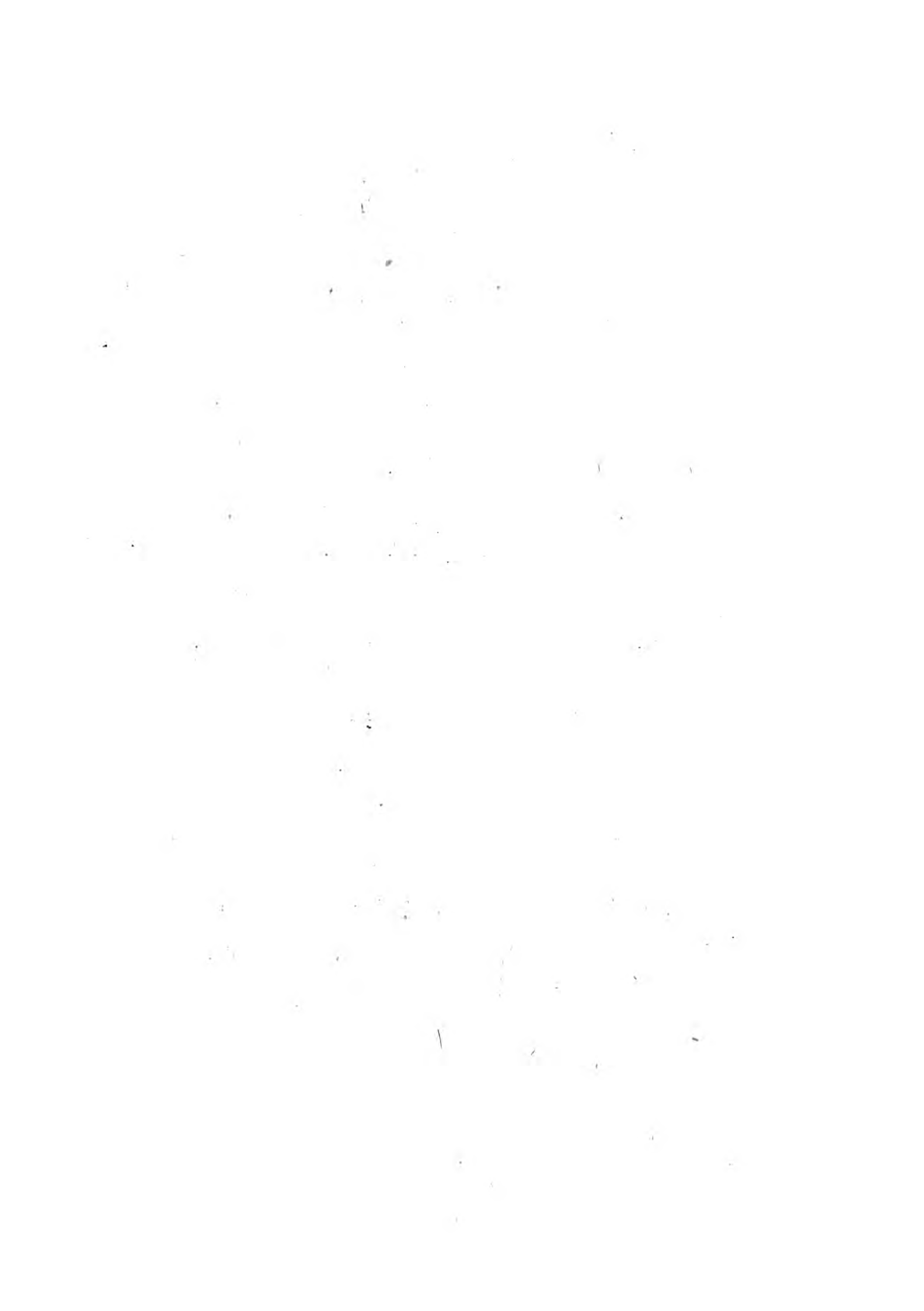
PREMIÈRE PARTIE.

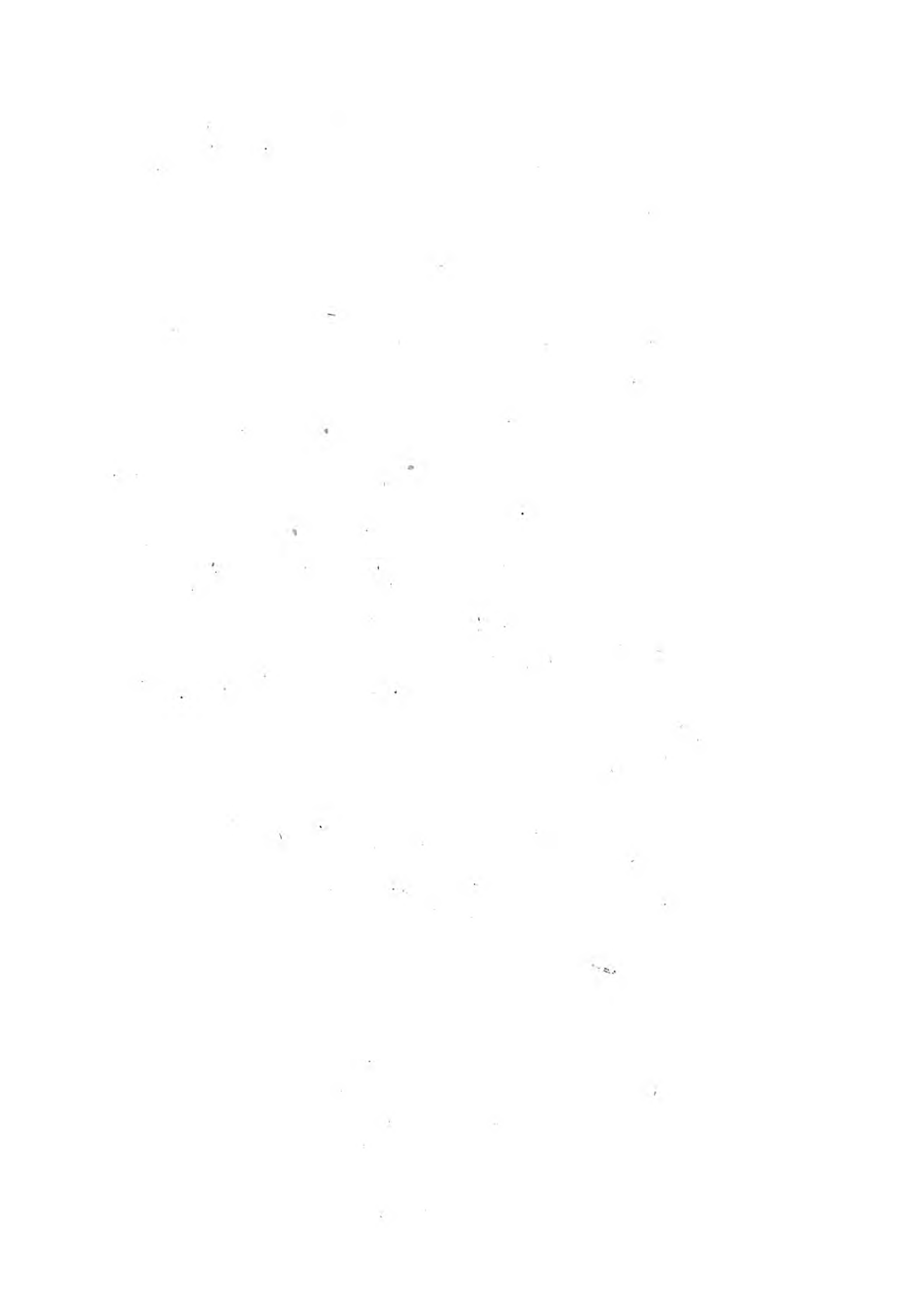
A PARIS,



CHEZ { WEYER frères et Comp^e. , Négocians , rue de l'Echiquier ,
N^o. 4 ;
TREUTTEL et WURTZ , Libraires , rue de Bourbon ,
N^o. 17 ;
SCHERFF , Libraire , rue de l'Oratoire , N^o. 6.

1822.







Gustave Vasa.

Dubois del.

Litho. de C. N. P.

MUSÉE

DES

PROTESTANS CÉLÈBRES.

GUSTAVE VASA.

JUSQU'AU milieu du quinzième siècle, le peuple était presque nul dans les monarchies du midi de l'Europe, les grands vassaux se partageaient le pouvoir souverain, tandis que dans les gouvernemens du nord, tous les citoyens étaient représentés ; et les principes d'une réformation qui s'adressait à la raison des hommes, durent se répandre de préférence dans ces états où les paysans, affranchis du servage, avaient droit de s'occuper de la chose publique. C'est une des causes qui ont favorisé les progrès de la réforme dans le nord. A l'époque où elle prit naissance en Allemagne, tout paraissait disposé à la recevoir dans la patrie de *Gustave Vasa*. Le traité de Calmar avait fait un seul gouvernement de la Suède, du Danemarck et de la Norwège.

Marguerite de Waldemar les avait réunis ; mais les conventions de la diplomatie ne peuvent effacer des divisions géographiques, ni éteindre des haines nationales, et ces peuples restèrent divisés. La position religieuse de ces états était à peu de chose près la même que celle des autres contrées que Rome tenait soumises. On y voyait des peuples impatiens de s'instruire retenus dans les ténèbres par un clergé fanatique, en raison de son ignorance ; des nobles et des paysans souvent divisés entre eux, mais toujours réunis contre l'Eglise ; quelques hommes supérieurs à leur temps, élevant la voix contre les abus ; le commerce des indulgences exploité avec effronterie au milieu des murmures du public, et de plus, en Suède, des évêques retranchés dans leurs châteaux, formant une féodalité spirituelle, odieuse à tous les ordres de la nation : ajoutons encore, des troubles civils, des guerres étrangères, les cruautés d'un tyran, un pouvoir appuyé par les moines, des seigneurs résignés à tout événement hors la perte de leurs privilèges, et il nous sera facile de concevoir alors les obstacles que *Gustave* eut à surmonter, avant d'élever un gouvernement libre, religieux, indépendant, avec tous ces élémens de désordres, de superstition et de despotisme.

Gustave I^{er}. ou *Gustave Vasa*, fils du sénateur Eric Vasa et de Cécile Eka, naquit en 1490; il descendait de Charles Canutson, roi de Suède, qui se distingua par ses violens démêlés avec les prélats du royaume (1). Sa patrie était alors livrée à des troubles sanglans qu'entretenaient sans cesse les prétentions des rois de Danemarck sur la Suède, en vertu de l'union de Calmar. Le sénat suédois, afin de conserver au moins une apparence de liberté, nommait un administrateur suprême, et l'on devait craindre que dès l'instant où cette fonction serait remplie par un homme ambitieux et habile, l'autorité ne devînt absolue entre ses mains. Stein-Sture résista longtemps aux forces combinées de la Norvège et du Danemarck, en même temps qu'il déjoua les intrigues du clergé et du sénat. Après sa mort (1512) et celle de son successeur immédiat, le fils

(1) Ce fut sous son règne (1457), que l'archevêque d'Upsal fit afficher sur les murs de la cathédrale un décret par lequel il se déclarait délié de son serment de fidélité. Entrant ensuite dans l'église, il se dépouilla de sa mitre, déposa sa crosse, et revêtant la cuirasse et l'épée, il jura de ne reprendre ses vêtements pontificaux qu'après avoir détrôné Charles Canutson; il réussit à le bannir de son royaume: mais Canutson reconquit sa couronne, après avoir vaincu l'archevêque en bataille rangée.

de Stein-Sture fut élu administrateur. Sous son gouvernement, le jeune *Gustave*, son parent et son ami, se fit remarquer pour la première fois. L'archevêque d'Upsal, primat du royaume, ce prêtre guerrier qui s'était montré si souvent à la tête des armées dans les guerres civiles de la Suède, mourut en recommandant au nouvel administrateur, Gustave Troll, fils d'Eric Troll, l'un des plus anciens sénateurs. Troll fut donc revêtu de la dignité d'archevêque (1515), et il se montra digne de succéder au primat par l'ambition et la hauteur de son caractère. Ses violences contribuèrent à soulever la Suède contre l'autorité de l'Eglise romaine. Christiern II venait de monter sur le trône de Danemarck ; et le nouveau prélat, corrompu par ses présents, l'invita de venir conquérir la Suède. Ce prêtre vendit sa patrie à l'un des plus farouches tyrans dont l'histoire nous ait conservé le souvenir ; et comptant sur les secours de Christiern, il s'enferma dans le château de Steckka, résolu d'y braver toute la puissance de l'administrateur. Cependant l'armée danoise fut repoussée, et quelques historiens rapportent que ce fut la première campagne du jeune *Gustave*. Par suite de cette victoire, l'archevêque se vit contraint de se rendre à discrétion ; traduit devant la cour suprême, le sénat le déclara ennemi

de la paix publique, le dégrada de toutes ses dignités et le fit enfermer dans un monastère (1517). La Suède donna aux nations de l'Europe le grand exemple d'une condamnation prononcée contre un ecclésiastique supérieur, devant le premier tribunal de l'Etat, et malgré les représentations du saint-siège. La peine de haute trahison ne lui fut pas appliquée, à cause de son rang spirituel; ce caractère, conféré par Rome, protégeait alors le dignitaire contre les lois de son pays. (1)

(1) Les rois de Danemarck se distinguèrent même dans le moyen âge par leurs querelles avec d'ambitieux prélats, et avec Rome qui les prenait sous sa protection. En Danemarck, Christophe I^{er}. dépouilla Erland, évêque de Landen, de tous ses privilèges, malgré les plaintes du pape (1257). La discussion avec Rome continua sous le règne d'Eric VIII., et se termina par l'excommunication du roi et de toute la noblesse (1265). Waldemar III alla plus loin encore : en réponse à un bref menaçant de Grégoire XI, il envoya au pape la lettre suivante, que Saxo-Grammaticus et Pontanus nous ont conservée. « *Waldemar, roi de Suède, au pape de Rome, salut. Nous devons notre vie à Dieu, notre royaume à nos sujets, nos biens à nos pères; mais c'est de vos ancêtres que nous avons reçu notre foi, et nous vous la rendons par ces présentes, dans le cas où vous viendriez à mettre une trop haute valeur à ce présent (1370).* » Grégoire laissa cette lettre sans réponse. Quelques historiens veulent que cette lettre ait été écrite par Waldemar I^{er}. (1170); dans tous les cas, son authenticité ne paraît pas douteuse.

Christiern, partout vaincu, essaya la voie des négociations; il fit proposer à l'administrateur une conférence, sous la condition que ce dernier lui enverrait six des principaux seigneurs suédois à titre d'ôtages, au nombre desquels devait se trouver *Gustave Vasa*. Dès qu'ils furent arrivés sur ses vaisseaux, il les retint prisonniers, ne voulut point consentir à la conférence promise, et retourna en Danemarck : cette perfidie indigna les Suédois. *Gustave* était l'ami de l'administrateur Sténon; dans les camps, dans les conseils, il ne le quittait pas, et il se trouvait en la puissance de Christiern; dès ce moment, l'histoire personnelle de ce grand homme est en même temps celle de la délivrance de la Suède. Bientôt Christiern tente une seconde fois d'en faire la conquête (1520); il débarque à la tête d'une nombreuse armée : muni d'une bulle de Léon X, excommuniant le sénat et tous ceux qui avaient procédé contre l'archevêque, il exécute le décret du pape, en couvrant de ruines les provinces où il pénètre. Le prince Sténon est tué dans la première bataille; le sénat ne trouve personne qui veuille se charger du fardeau des affaires, et Christiern est aux portes de Stockolm. L'archevêque Troll sort du monastère où il était

détenu, pour reconnaître Christiern, roi des trois royaumes ; en vain Christine, l'épouse de Sténon, se défend-elle avec intrépidité dans la citadelle de Stockolm ; elle cède aux forces des assiégeans et aux promesses perfides du roi. Violier un serment, est un jeu pour Christiern : il entre dans la ville et se fait couronner. Des préêtres courtisans le proclament l'envoyé du Très-Haut pour le salut de la patrie. Il assemble les chefs de la noblesse suédoise dans le dessein inoui de les faire périr tous en un même jour ; il les invite à un festin ; il leur prodigue des caresses. Au milieu des fêtes, les principaux sénateurs et notables de Stockolm sont arrêtés : accusés et condamnés par l'archevêque procédant contre des excommuniés, à l'instant ils sont livrés aux bourreaux : on leur refuse un confesseur. A peine ont-ils le temps d'exciter le peuple à venger leur sang répandu, et ce même peuple de Stockholm, qui, oubliant les malheurs publics, s'était livré aux transports d'une folle joie, fut frappé d'horreur en voyant les pères de la patrie traînés au supplice comme de vils criminels. (1) Le deuil

(1) L'évêque de Linkæping lui-même eut été compris dans ces

régnait dans la ville ; l'indignation éclatait sur tous les visages. (novembre 1520.)

Gustave Vasa avait été enfermé dans la citadelle de Stockolm avec les autres ôtages. Christiern , désespérant de le détacher du parti de l'administrateur , résolut de s'en défaire secrètement ; mais l'officier danois à qui il donna cet ordre refusa cette horrible commission. Eric Banner , seigneur suédois , offrit de garder *Gustave* dans son château de Colo , dans le Jutland ; il fit entrevoir au roi la possibilité d'attacher *Gustave* à son parti par des voies de douceur , et de plus , s'engagea à payer une forte amende si le prisonnier réussissait à s'évader. Le noble caractère de *Gustave* lui concilia bientôt l'estime et l'amitié de Banner ; on venait le voir de toutes les parties de la province. Mais l'espèce de prison où il était détenu ne l'avait point empêché d'apprendre le triste état de son pays , et il se reprochait son inaction au moment où la Suède était la proie de Christiern. Animé du désir de réparer les

exécutions , comme ayant pris part à la condamnation de l'archevêque , si cet adroit prélat n'eût fait voir , sous le cachet de ses armes , dans le procès-verbal de son vote , une protestation qu'il y avait secrètement insérée contre le procès d'un ecclésiastique.

malheurs publics , il se sentit appelé à de grandes choses , et jura de ne se reposer qu'après avoir affranchi le royaume où ses aïeux avait régné. Plein de ces idées , *Gustave* , sous le prétexte d'une partie de chasse , sortit des domaines de Colo (1519). Il prit un habit de paysan , et choisissant les routes les plus détournées , il arriva bientôt à Flenbourg. Il n'osait se présenter dans la ville , de peur d'être reconnu ; mais heureusement ayant trouvé l'occasion de s'engager au service d'un marchand de bestiaux du Jutland , à sa suite il sortit du Danemarck. Arrivé à Lubeck , son premier soin fut d'écrire à Banner , qu'il avait pris des mesures pour que l'amende que *Christiern* n'avait pas manqué de lui faire payer , lui fût remboursée. Il ne négligea rien pour mettre la régence de Lubeck dans ses intérêts ; mais tout ce qu'il put obtenir , ce fut la promesse de venir à son secours , aussitôt qu'il aurait rassemblé quelques forces. Il obtint cependant d'être transporté à Calmar , dont la garnison était composée de soldats encore fidèles à *Christina* ; il fut cependant trompé dans son espoir d'y trouver des partisans , et on le menaça même de le dénoncer s'il ne sortait à l'instant de la ville.

Gustave fut donc obligé de chercher d'autres

amis. Toujours déguisé sous les habits d'un paysan, caché au fond d'une charrette chargée de foin, il traversa les quartiers de l'armée danoise, et trouva moyen de se rendre dans un vieux château de famille, en Sundermanie. En vain essayait-il de rallier les Suédois, la sévérité de Christiern semblait avoir éteint jusqu'au désir de l'indépendance. Il prit alors le parti de s'adresser aux hommes qui n'avaient rien à perdre. Il parcourut les villages pendant la nuit ; il harangua les paysans, mais ne trouva partout que torpeur et que lâcheté. Christiern avait adroitement diminué les impôts sur les vivres, et des hommes grossiers, pourvu qu'ils jouissent de l'abondance, regrettent peu la liberté. *Gustave* rougissait lui-même de l'avilissement de la Suède. Au milieu d'efforts si décourageans, il apprit la capitulation de Stockholm, le massacre des sénateurs, parmi lesquels se trouvait son père, *Eric Vasa*, et la captivité de sa mère. Cette catastrophe, qui lui enlevait ses plus puissans amis, eut découragé tout autre que *Gustave Vasa* ; mais il y a dans les grandes âmes une persévérance qui les met au-dessus des événemens. Il sentit toutefois la nécessité de temporiser, et choisit pour asile les montagnes de la Dalécarlie. Voulant tenter

un dernier effort, il résolut de se présenter devant les belliqueux montagnards qui les habitent. Au milieu de dangers de toute espèce, il traversa la Sundermanie, la Néricie et la Westermanie, et arriva enfin dans la Dalécarlie accompagné d'un seul domestique, qui disparut bientôt, emportant avec lui le peu d'argent que son maître avait pu réunir. *Gustave Vasa*, sans amis, sans secours, n'eut plus d'autre ressource que de travailler aux mines de fer, pour un modique salaire. Il y resta long-temps confondu parmi les ouvriers, mais son air rêveur, et la dignité de sa personne, le trahirent malgré lui, et on ne tarda pas à soupçonner quelque déguisement. Un simple propriétaire du voisinage descendit dans les mines pour offrir ses services à l'étranger; par un hasard assez singulier, il avait connu *Gustave* à l'université d'Upsal, et il ne put retenir ses larmes en reconnaissant sous les habits d'un simple mineur, Gustave Ericson, le malheureux fils du sénateur, le descendant des rois. *Gustave* n'hésita pas à lui confier les grands desseins qui l'occupaient, et il sentit redoubler son courage lorsque son hôte lui apprit que le mécontentement était général et que tout faisait présager des mouvemens; mais en même temps il lui conseilla de les attendre; ces délais irritaient

son impatience , et il s'adressa avec trop de confiance à un suédois , nommé Peterson , avec qui il avait été lié au service. Ce traître feignit d'entrer dans ses desseins , et le dénonça presque aussitôt à un officier danois , se réservant de faire valoir sa délation auprès de Christiern ; mais l'épouse de Peterson ne laissa à son mari que l'intention de commettre un grand crime , elle fit évader *Gustave* au moment où les soldats danois se présentaient pour l'arrêter.

Tous ces dangers ne lui firent pas abandonner ses desseins. Il reçut encore une fois l'hospitalité dans la maison d'un curé. Le digne pasteur l'accueillit avec un vif intérêt et lui donna le conseil de s'adresser plutôt aux paysans dalécarliens qu'à la noblesse de la province , que Christiern avait laissé en possession de ses titres et privilèges , et qui dès-lors n'avait plus rien à demander. Suivant son avis , *Gustave* se rendit à Mora , centre de réunion , où se tenait l'assemblée annuelle de tous les villages de la Dalécarlie. En arrivant , il trouva qu'on était prévenu en sa faveur , et que sa renommée l'avait devancé. Il eut soin de s'offrir aux yeux des montagnards revêtu du costume de son rang. Sa démarche imposante et fière , ses traits pleins de majesté , que tempérant une expression de mé-

l'incertitude, sa haute naissance, ses malheurs, et la gloire de ses aïeux, tout concourait à exciter l'admiration de ces hommes encore simples et près de la nature, sur lesquels les vives impressions agissent avec tant de rapidité; et lorsque *Gustave Vasa* leur dépeignit avec l'éloquence du patriotisme, le triste état de la nation, la complaisance des grands, le despotisme de *Christiern* que l'Eglise romaine protégeait, les massacres de Stockholm; lorsqu'il rappela la mort courageuse des sénateurs et leurs dernières paroles; lorsqu'il excita les montagnards à prendre les armes pour la plus sainte des causes, à faire voir au monde les antiques vertus de la Scandinavie et à relever l'honneur du nom suédois; un cri d'enthousiasme se fit entendre dans toute l'assemblée, et les montagnards jurèrent de ne poser les armes qu'après avoir délivré la Suède. Les vieillards consultés répondirent que le *vent du nord* ayant constamment soufflé pendant la délibération, c'était le présage du succès (1): et *Gustave Vasa*, se mettant à la tête de quatre cents hommes, commença cette carrière de victoires qui se termina par la déchéance du tyran et l'établissement de la liberté religieuse dans sa patrie. Il nous reste à

(1) *Loccenius*.

le suivre dans ses triomphes et à raconter les circonstances principales de cette mémorable révolution.

La première entreprise de *Gustave*, fut de marcher sur le château du gouverneur de la Dalécarlie, qu'il emporta d'assaut. Une foule de paysans venait chaque jour grossir son armée. La noblesse même commençait à se déclarer pour sa cause; il était déjà puissant et promettait d'être victorieux. Il défit cinq mille hommes, commandés par Mélecn, un des généraux de Christiern (1521). L'archevêque d'Upsal osa l'attaquer; mais son armée fut taillée en pièces, et cet audacieux prélat fut sur le point d'être fait prisonnier. Gustave essaya de mettre le siège devant Stockholm; ses forces étaient encore trop inférieures, et il fut contraint de le lever. En peu de temps il se vit à la tête d'une forte armée. Le tyran Christiern, inquiet des résultats d'une conspiration qu'il avait d'abord méprisée, entrevit la chute de son pouvoir. Il redoubla de cruauté, en ordonnant la mort de la mère et des sœurs de *Gustave* (1). La diète suédoise fut con-

(1) Ce fait est révoqué en doute par plusieurs historiens; mais Vertot n'a pas hésité à l'admettre.

voquée à Wadstena et *Gustave* fut nommé administrateur suprême. La régence de Lubeck tint parole et lui fournit des secours, seulement à des conditions assez dures. Nous passons rapidement sur les victoires de *Gustave*. L'amiral danois, Norby, laisse surprendre sa flotte par la gelée; *Gustave* s'élançe à la tête de ses troupes, descend sur la mer glacée, et malgré la valeur des équipages, porte la flamme sur les vaisseaux danois. Sur ces entrefaites, le Danemarck même s'était soulevé contre Christiern. Abandonné de tous ses sujets, il est fait prisonnier, et le sénat lui ordonne d'abdiquer. On assemble une diète générale en Suède, dont le premier soin est de remplacer les sénateurs assassinés par Christiern; ensuite on défère la royauté à *Gustave*. Tous les cœurs bénissaient le libérateur de la patrie, et ce fut une fête de famille lorsque *Gustave Vasa* recut une couronne qu'il avait si bien méritée et un pouvoir dont il n'abusa jamais.

La ville de Stockolm était toujours assiégée par les troupes de *Gustave*, et on rapporte même qu'il fit traîner le siège en longueur, afin de montrer à la Suède qu'il lui était toujours nécessaire. Après de longues agitations, il craignait pour le peuple un état de repos absolu. Bientôt

cependant il consentit à la capitulation, sous la condition que les papiers de l'archevêque Troll et les archives du gouvernement de Christiern, lui seraient délivrés. Aussitôt il s'occupa avec la plus grande activité des soins qu'exigeait l'état des affaires. Il faisait tout lui-même et régna sans ministre. Tout rentrait dans l'ordre ; le commerce renaissait, les sources de la prospérité publique n'étaient plus fermées par l'ombrageuse police d'un tyran, quand les entreprises du clergé, et l'influence que lui avait acquise ses immenses possessions, excitèrent toute l'attention de *Gustave*, et lui donnèrent la première idée de la réformation de son royaume.

Après la victoire, il était juste que le roi récompensât ses compagnons d'armes, et en même temps il ne voulait pas augmenter la masse des impôts. Il eut alors recours aux biens des églises et voulut obliger les prêtres de tous les ordres à supporter une partie des charges publiques. Quelques riches abbayes furent dépouillées de leurs ornemens. Il n'en fallut pas davantage pour que le clergé se constituât en rébellion ouverte, et avec raison on a reproché à *Gustave* d'avoir excité ces dangereuses discussions, dans le temps où son autorité était encore mal affermie. Brusck, évêque de Linkæping, osa même

accuser le roi d'avarice et d'hérésie devant le nonce du pape (1523). Dès-lors le pouvoir ecclésiastique s'éleva dans toute la Suède contre le pouvoir royal.

Une autre circonstance très-importante alarmait le clergé : la réformation de Luther commençait à pénétrer dans le nord de l'Europe, et *Gustave Vasa* n'avait convoqué aucun tribunal, ni fait dresser aucun bûcher. Olaus Pétri, élève de Luther, répétait en Suède, dans les universités et du haut de la chaire, les leçons de l'illustre professeur de Wittenberg(1). La nouvelle doctrine attaquait aussi la légalité des biens de l'Eglise, et le clergé supplia le roi d'étouffer ces scandaleuses discussions. *Gustave*, au contraire, conçut le dessein de favoriser les progrès de ces idées, parce que les mœurs et l'opulence du clergé lui démontraient la nécessité d'une réforme, et parce que le temps était arrivé où la Suède demandait une religion moins oppressive et plus raisonnable. Le pape voyait avec regret le trône de Suède occupé par un

(1) La nouvelle doctrine de la réformation fut introduite en Suède, pour la première fois, par des négocians allemands, qui importèrent les ouvrages de Luther, par les soldats allemands au service du roi de Suède, et par des jeunes étudiants de l'université de Wittenberg.

prince qui refusait de laisser vendre les indulgences, et qui promettait même d'être tolérant. Rome s'était unie à l'empereur Charles-Quint, pour rétablir Christiern, monarque plus dévoué à l'Eglise. Le nonce allait procéder contre Olaus Pétri, qui en appela au roi, et le souverain prit le réformateur sous sa protection. Dès-lors le clergé ne garda plus aucune mesure, et l'évêque de Linkæping eut l'audace de conseiller au nonce de lancer l'anathème sur le roi de Suède, et de mettre le royaume en interdit. Le légat refusa de rendre ces décrets; peut-être se souvenait-il que les rois de France avaient résisté aux ordres des papes, et qu'ils avaient montré à l'Europe combien les foudres du Vatican étaient impuissantes quand on savait les braver. *Gustave* connaissait trop l'esprit de l'église romaine de son temps pour se laisser tromper par la modération des marchands d'indulgences, et il vit alors clairement que puisque son autorité avait eu le malheur de déplaire au pape, jamais elle ne serait solidement établie, s'il ne trouvait moyen d'humilier l'orgueil du clergé. Il voyait d'ailleurs l'église acquérir chaque jour de nouvelles richesses, se placer en dehors de l'Etat par son vœu d'obéissance au chef de la foi, accoutumer le peuple au fanatisme et le retenir dans l'ignorance,

enfin, jeter un voile sur l'Évangile, et en défendre obstinément la lecture et la méditation.

Pendant l'absence du roi, causée par une expédition sur l'île de Gothland, un grand nombre d'anabaptistes de l'Allemagne arrivèrent en Suède, et leur enthousiasme religieux, qui ressemblait à du fanatisme, allait compromettre d'une manière très-grave les intérêts de la réformation, à sa naissance. Le gouvernement mit un terme à leurs excès, qui furent tels, que les paysans de la Dalécarlie, toujours prêts à se soulever, prirent les armes pour arrêter les progrès de ces sectaires. *Gustave* pacifia bientôt la province.

Les Luthériens de la Suède désavouèrent les doctrines des anabaptistes, et le roi permit à Olaus Pétri de prêcher dans la cathédrale de Stockholm, contre le commerce des indulgences et le célibat des prêtres. Il persévéra dans son projet de lever des contributions extraordinaires sur les biens de l'Église, quoique ce fut une entreprise bien délicate, de prétendre aliéner, au profit de l'État, ces donations, dont la superstition et la faiblesse des fidèles avaient enrichi le clergé. Cependant *Gustave*, en obligeant les prêtres de déclarer que leurs biens n'entreraient pour rien dans les charges publiques, les plaçait

dans une position dangereuse, entre le peuple et la noblesse, qui alors en supportaient tout le poids. En même temps il ordonna à Olaus Pétri, de publier sa traduction des Saintes-Ecritures, et par un trait de loyauté bien digne de la franchise de son caractère, il invita l'archevêque d'Upsal de faire paraître de son côté une traduction approuvée par l'Eglise catholique, afin que les difficultés que présentait encore l'interprétation du texte, fussent éclaircies par la comparaison des deux versions. Il ordonna de plus que les deux traductions seraient présentées au peuple, afin qu'il décidât lui-même si le culte romain est confirmé par les instructions de l'Evangile. Il faisait encore remarquer qu'il était d'autant plus important d'étudier le véritable sens des Ecritures, que la plupart des membres du clergé, possédant fort imparfaitement la langue latine, il était plus que probable que de nombreuses erreurs s'étaient glissées dans ses enseignemens. En un mot, *Gustave Vasa* n'hésita pas à déclarer qu'il voulait que « ses fidèles sujets fussent conduits au bercail du Seigneur, *les yeux ouverts* », et qu'il était temps de montrer aux hommes le fondement et la base de leur croyance. Le clergé se souleva unanimement contre des projets si sages et si modérés. Faire

entrer dans le trésor une partie des domaines de l'Église, et donner aux peuples une religion éclairée en leur faisant lire l'Évangile, c'était aux yeux du clergé un crime d'hérésie, un attentat contre Dieu même. Le roi, appuyé sur le sénat et sur l'opinion de la Suède tout entière, triompha de ces résistances. Il méprisa les menaces des moines et ne se donna la peine de les réfuter qu'en faisant voir au public, d'un côté, leur paresse et leur opulence, et de l'autre, leur orgueil et leur nullité. La Bible fut distribuée, par livres, aux principaux prélats du royaume, qui devaient chacun en traduire une partie. L'évêque de Linkæping seul refusa d'obéir. Il publia des mandemens, dans lesquels il recommandait au peuple de se méfier de ces traductions nouvelles, attendu qu'à l'Église assemblée appartenait le droit exclusif d'expliquer la parole divine, et que les travaux que le roi avait ordonnés, n'ayant pas été autorisés par le pape, étaient d'avance entachés d'hérésie. *Gustave* ne s'arrêta pas à ces vaines déclamations, et jamais les artifices du clergé ne parurent plus à découvert en Suède, que lorsque le même prélat ordonna au peuple, par un autre mandement, de célébrer le grand jubilé institué par Clément VII. Personne n'ignorait que c'était ce jour-là, que la vente de

la rémission des péchés se faisait le plus en grand, et même le tyran Christiern avait fait arrêter le légat Arcembold au moment où il partait pour Rome avec la caisse des indulgences.

Le roi ne négligeait aucune précaution pour affermir les progrès de la réforme. Il réprima une seconde fois le zèle trop ardent de quelques disciples de Luther. Il permit les controverses avec les catholiques, mais il défendit les injures envers Rome et ses cardinaux. Voulant ôter aux ennemis de la vérité la ressource de dire qu'il favorisait une opinion au préjudice de la doctrine opposée, il ordonna qu'il serait tenu des conférences publiques, qu'il voulut présider lui-même. *Gustave* dirigea fort habilement la controverse. On ne reconnaissait pas le souverain de la Suède, on ne voyait plus que le savant docteur de l'université d'Upsal. Quoiqu'en général de telles discussions ne servent qu'à aigrir les esprits, puisqu'on est à peu près sûr d'avance du triomphe de l'opinion professée par le monarque, il ne paraît pas que Olaus Pétri ait profité de ce puissant secours. C'était entre lui et Brusk, évêque de Linkæping, que la conférence avait lieu, et les deux adversaires ne purent jamais s'accorder, puisqu'ils ne fondaient pas leurs raisonnemens sur les mêmes principes. Le réformateur

voulait s'appuyer uniquement sur le texte des livres saints, et puiser tous ses argumens dans l'Évangile même ; tandis que Petrus Gallus, champion de l'archevêque d'Upsal, invoquait avant tout l'autorité des conciles et des papes. Il était dès-lors facile de prévoir que la dispute n'aurait aucun résultat. Elle ne servit qu'à faire lire plus généralement les traductions qu'avait données le réformateur ; on voulut connaître de plus près ces livres saints dont il avait si souvent invoqué le témoignage. Dire aux peuples professant une religion dont ils veulent connaître l'origine, que leur croyance est fondée sur l'Évangile, et que pour se rendre raison de leur foi, ils doivent étudier et approfondir cet Évangile, c'est leur faire une invitation dont la justice est évidente, et ce simple langage valut à la réformation ses plus glorieux succès.

L'archevêque d'Upsal ne cessait de fomenter de nouveaux troubles ; enfin, il se mit à la tête d'une ligue d'évêques et de gens d'église, dans le but spécial et avoué de réduire par la force les disciples de cette doctrine qu'ils n'avaient pu convaincre d'erreur. *Gustave* déclara que l'autorité royale protégerait tous les Suédois, et voici ce qu'il répondit à cette société de persécuteurs.

« Votre conduite serait plus digne de votre mi-

nistère , si vous vous appliquiez à guérir les plaies de l'Etat , au lieu de le troubler par votre intolérance ; » paroles dignes d'une éternelle mémoire. C'était du patriotisme et non des persécutions que *Gustave Vasa* demandait aux prélats de son royaume. Il vit clairement que l'Etat serait troublé s'il ne prenait des mesures décisives pour assurer son repos. Il se rendit à Upsal , convoqua le sénat et déclara devant l'assemblée que son dessein formel était de diminuer le nombre des moines qui pesaient sur le royaume ; et de consacrer le produit des biens ecclésiastiques à l'allégement des impôts. L'archevêque d'Upsal , ouvertement factieux , fut arrêté. Afin de l'éloigner de la Suède , on lui donna l'ambassade de Pologne ; mais il refusa d'accepter un emploi temporel , et se retira à Dantzick , après avoir confié le soin de l'Eglise à l'évêque de Linkæping. Son successeur ne garda plus aucune mesure dans son ressentiment : il refusa de consentir aux disputes publiques que le roi demandait encore , en donnant pour raison que les points étaient arrêtés , que la vérité était assez claire , et que l'Eglise dédaignait de descendre dans l'arène avec des fauteurs d'hérésie.

Si le clergé refusait de donner des raisons , il se préparait dans l'ombre à porter des coups

plus sérieux. Par ses intrigues, il parut en Suède un prétendu fils de Stenon-Sture, dernier administrateur suprême, qui se mit à la tête de quelques paysans armés. Cet imposteur annonçait hautement ses droits à la couronne (1527). Quoiqu'il fût soutenu par le Danemarck ce mouvement n'arrêta pas la marche de la réformation. *Gustave* convoqua les états à Westeras. Il se déclara, devant cette assemblée, disciple de la doctrine enseignée par le sauveur et les apôtres, que les prêtres osaient flétrir du nom d'*hérésie* ; il ajouta que les indulgences lui paraissaient scandaleuses et *simoniaques*, et qu'il voyait avec déplaisir les gens d'église s'enrichir aux dépens du peuple ; il appuya sur-tout sur la résolution qu'il avait prise de faire rentrer dans le domaine public, les domaines spirituels. Il représenta à la diète que l'Europe tout entière s'indignait des abus tolérés par l'Eglise, et que Charles-Quint, monarque très-catholique, tenait alors le pape assiégé dans le Capitole. La franchise de cette déclaration lui concilia tous les suffrages et calma l'esprit de sédition. Pour disposer les sénateurs à seconder ses vues, il leur assura un rang de préséance supérieur à celui des évêques. Il exposa ensuite à la diète que l'opulence du haut clergé avait été l'une des causes des malheurs de l'Etat ;

que ses revenus l'emportaient de beaucoup sur ceux du souverain ; qu'il s'était constamment montré disposé à enchaîner la Suède à l'autorité des rois de Danemarck ; que la noblesse, la bourgeoisie, les paysans et même les curés souffraient impatiemment le joug de quelques prélats, sans vertus et sans instruction, qui, retranchés dans leurs forteresses, y bravaient toute la puissance des lois et toute la force de l'opinion ; que d'ailleurs le seul moyen de fermer l'abîme des finances, c'était de le combler avec les biens du clergé. La diète parut interdite un instant, lorsqu'elle entendit ces déclarations si neuves et si hardies. Elle hésita quelque temps, avant de consentir aux propositions du roi. *Gustave*, mécontent de ce retard, menaça d'abdiquer. « Je ne veux pas, disait-il, commander à des hommes qui refusent de se donner la liberté ; et j'aime mieux vivre dans l'obscurité, que gouverner un peuple d'esclaves. » Alors la diète, vaincue par la magnanimité de *Gustave*, autant que par la force de la vérité, rendit le célèbre décret, connu sous le nom de *récess de Westeras* (1527). Cette loi, émanée du pouvoir suprême de la Suède, ordonnait entr'autres dispositions également importantes, que les écritures sacrées formeraient la base de l'enseignement dans les

écoles ; qu'il serait enjoint aux ministres de la parole d'être pieux et instruits ; que l'Eglise ne serait plus apte à acquérir ; que les causes ecclésiastiques ressortiraient des cours civiles, et que les tribunaux spirituels seraient abolis ; que les biens d'un prêtre qui viendrait à mourir intestat, appartiendraient à ses héritiers et non à l'évêque diocésain ; que les membres du clergé régulier ne pourraient s'absenter de leurs monastères pendant plus de quinze jours de suite ; que les ordres mendiants ne feraient plus que deux quêtes par année ; que les prêtres, dans leurs instructions, s'en tiendraient strictement aux intérêts spirituels des hommes ; enfin que la parole de Dieu serait lue en langue nationale dans tout service religieux. De plus, la diète mit au pouvoir du roi les forteresses des évêques. La plupart des prélats rendirent leurs châteaux sans murmurer. Brusk, évêque de Linkæping, supplia le roi de lui permettre de garder le commandement de sa forteresse pendant une année encore. Cette faveur lui fut refusée. Les troupes royales s'emparèrent de son château, et le seigneur ecclésiastique fut obligé de fournir caution de son respect pour la paix du royaume. Toutes les dispositions du *récès* furent aussitôt mises à exécution, et le

trésor public se grossit des richesses immenses que renfermaient les abbayes (1).

Gustave fut interrompu, dans le cours de ses travaux pour réformer la Suède, par une nouvelle révolte des Dalécarliens, qu'un autre imposteur, second fils prétendu de Sténon-Sture, était encore parvenu à soulever : le roi ne tarda pas à étouffer l'insurrection, et les chefs furent punis. A son retour de cette expédition, il fut couronné dans la cathédrale d'Upsal (2); peu de temps après, il tint une assemblée du clergé à Oérébro, dans laquelle il déclara rejeter les principaux articles de la foi romaine; il fonda, dans les universités, des chaires pour l'enseignement de la doctrine réformée. Le jour de l'ouverture d'un de ces cours à Stura, le professeur faillit tomber sous les coups d'un assassin que le fanatisme avait armé d'un poignard. Dès ce moment, la Suède secoua presque entièrement le joug de l'évêque de Rome; mais les prélats ne perdirent pas tout espoir : de nouveaux mouvemens, fo-

(1) Le roi fit examiner avec le plus grand soin les titres des donations de biens à l'Eglise, et réunit à la couronne les terres données au clergé depuis l'an 1454. Il fit fondre tous les vases d'or et d'argent, et ce fut ainsi que les finances furent relevées sous son règne.

(2) 12 février 1528.

mentés par leurs intrigues, se déclarèrent et mirent le royaume en péril : ils allèrent jusqu'à tenter de ramener le tyran Christiern pour protéger la foi. Les secours que la régence de Lubeck avait accordés n'ayant pas été remboursés, la diète, afin d'y faire face, mit au pouvoir du roi toutes les cloches des abbayes et des monastères devenues inutiles par la sécularisation des ordres religieux : il n'en fallut pas davantage pour exciter en Dalécarlie un soulèvement presque général. Un roi qui faisait fondre les cloches n'était, aux yeux des montagnards, qu'un hérétique obstiné et un ennemi des libertés publiques. Les Dalécarliens poussèrent l'audace jusqu'à convoquer une diète spéciale pour disposer de la couronne ; elle se dispersa cependant à l'approche de l'armée royale. Le tyran Christiern crut que le moment était favorable pour ressaisir son pouvoir ; il équipa une flotte nombreuse, dans le dessein d'effectuer un débarquement en Suède. Ses vaisseaux, dispersés par une tempête, furent jetés sur les côtes de la Norwège : les Dalécarliens combinèrent leur soulèvement avec son attaque. Malgré quelques avantages momentanés, son armée fut complètement battue par les forces de *Gustave*, et le roi de Suède pensa avec raison que les rebelles, en embrassant la cause d'un tyran qui s'était bai-

gné dans le sang de leurs compatriotes, et que la nation avait unanimement proscrit, s'étaient mis par ce seul fait hors de sa clémence; il déjoua leurs manœuvres, et les chefs furent punis du dernier supplice. Christiern avait de grands talens militaires, et ses armes firent des progrès assez rapides en Danemarck, où son oncle, Frédéric I^{er}., venait d'introduire la religion réformée; mais la flotte danoise détruisit presque tous ses vaisseaux. Christiern essaya d'effectuer sa retraite en traversant le Gothland; *Gustave*, à la tête de sa cavalerie, se trouva devant ses pas. Pressé de toutes parts, il se vit contraint de se rendre à discrétion; enfermé dans une citadelle, le tyran mourut longtemps après, abandonné de ses courtisans, livré à ses remords, dans un état d'isolement tel, que le peuple, qu'il avait gouverné avec une main de fer, ne put s'empêcher de plaindre sa solitude.

Il serait impossible de retracer ici les détails des nombreuses conspirations que *Gustave* dut étouffer. La marche de la réformation ne s'était point ralentie, et l'Eglise romaine de la Suède faisait ses derniers efforts pour en arrêter les progrès (1). Quelques bourgeois de Stockolm

(1) Le clergé publiait hautement, que dépouiller l'Eglise des biens légués par les âmes pieuses, c'était les remettre dans le pur-

avaient formé le projet d'assassiner le roi , et on trouva moyen de circonvenir *Gustave* , au point de lui faire croire que le chancelier Laus Anderson et même Olaus Pétri avaient trempé dans le complot. Les deux réformateurs furent disgraciés et bannis de la cour. Les fanatiques espéraient que leur exil serait le signal de la chute de cette doctrine qu'ils avaient annoncée ; mais la réforme , au contraire , gagnait chaque jour de nouvelles forces. On parla alors de concessions , de négociations. Le clergé était devenu tout-à-coup facile : il n'avait pas encore appris que les grandes révolutions que la raison décide , ne reculent jamais.

Cependant *Gustave* sentait le besoin de former de nouvelles alliances. Il s'unit étroitement avec François I^{er}. (1544). *Gustave* voulut couronner son ouvrage en mettant sa famille en possession du trône de la Suède. Afin de décider la diète , qu'il avait convoquée à Westeras pour cet important

gatoire d'où le don de ces biens les avait retirées. Ces déclamations eurent tant d'effet , que dans la révolte des Dalécarliens , après avoir déposé les armes , ils supplièrent le roi de leur accorder les conditions suivantes : 1^o. qu'on ne les forcerait pas de lire les livres de Luther ; 2^o. que , ni lui ni ses officiers ne porteraient de fourures dans leurs habits ; 3^o. qu'on ferait brûler tous ceux qui mangeraient de la chair le vendredi ; 4^o. qu'on laisserait évader le faux Steen-Sture. *Gustave* n'accorda que le premier et le dernier de ces articles.

objet, il n'eut besoin que de lui présenter le tableau de ce qu'il avait fait pour son pays. Il avait permis à la nation d'adopter une croyance éclairée et pure ; il avait répandu avec profusion cet Evangile , dont les principes affermissent toutes les libertés d'un peuple ; il l'avait délivré du despotisme d'un tyran et des troubles civils que son pouvoir rallumait sans cesse : la Suède pouvait-elle refuser quelque chose à son roi , à son libérateur ? La couronne fut déclarée héréditaire dans sa famille , mais suivant la ligne mâle seulement. En même temps , la diète jura de rester fidèle à la religion de l'Evangile et de n'en tolérer aucune autre. La dernière partie de ce serment était plutôt dans l'esprit du temps que dans celui de la réformation. Dès-lors l'évêque de Rome n'eut plus aucun pouvoir en Suède , et sous les auspices de *Gustave Vasa* , la réformation nationale fut consommée.

Vers la fin de son règne , le roi jouit enfin de la tranquillité et de la paix, que méritaient ses longs travaux. Il encouragea les arts , les sciences , le commerce ; sans créer de nouveaux impôts, il augmenta toujours les armées et la marine ; il accoutuma ses soldats à cette discipline sévère , à cette précision dans les manœuvres , qui plus tard firent de la Suède une

puissance militaire d'un si grand poids dans la balance de l'Europe. Il accueillit aussi les gens de lettres ; le génie , les talens étaient bien reçus à sa cour. Il espéra pendant quelque temps que son fils aîné, Eric, obtiendrait la main d'Elisabeth , et que sa qualité de prince réformé le ferait préférer à ses rivaux ; mais cette grande reine savait qu'elle ne pouvait être en même temps épouse et souveraine. Éric ne fut pas plus heureux que Philippe d'Espagne et le duc d'Anjou ; et ce n'est pas aux protestans de l'Europe à regretter que la reine Elisabeth n'ait pas voulu partager avec un prince étranger, la gloire d'un règne qui a tant contribué à soutenir la réformation naissante.

Après quinze ans de paix, *Gustave* assembla une diète générale en 1560, pour ratifier, devant cette assemblée, ses dispositions en faveur de ses enfans. Parvenu à sa soixante - dixième année, affaibli par les fatigues et par l'âge, le vieux monarque semblait prévoir qu'il se faisait entendre pour la dernière fois au milieu des députés de la Suède. D'une voix altérée il remercia la diète de sa fidélité à sa personne et aux intérêts de l'Etat. Le partage des provinces qu'il avait fait entre ses enfans, quoique dangereux pour la tranquillité future de la nation, fut ratifié en son entier par le conseil suprême. Il donna ses der-

nières instructions à ses fils, et leur recommanda de veiller à l'indépendance de la Suède ; il étendit sa main sur eux et sur les députés, pour les bénir, et supplia Dieu de protéger son peuple et la religion évangélique qu'il avait adoptée. En recevant les adieux de cet auguste vieillard, illustre par une longue vie consacrée tout entière à la délivrance de sa patrie, les membres de la diète ne purent retenir leurs larmes : ils se levèrent d'un mouvement spontané, et le reconduisirent jusqu'à son palais. Le peuple se joignit à eux, et un simple cortège de citoyens en pleurs fut le dernier hommage que rendit la Suède à la grandeur et à la vertu.

Cette même année, *Gustave Vasa* fut attaqué d'une fièvre lente, qui consumait insensiblement le reste de ses forces. Il ne se relâchait en rien des soins du gouvernement, lorsque la mort vint mettre un terme à ses travaux, le 29 septembre 1560. On l'inhuma dans la cathédrale d'Upsal avec la pompe des rois. Les historiens ne nous apprennent pas quel fameux orateur a parlé sur sa cendre, mais ils s'accordent à dire qu'elle obtint des hommages plus précieux que ces éloges de l'éloquence, et qu'elle fut honorée par les regrets de tout un peuple.

Le caractère de *Gustave Vasa*, qui eut

toutes les qualités et non les défauts de son temps, paraît aujourd'hui comme un de ces beaux tableaux que l'imagination peut animer à son gré. Cependant en le suivant dans les divers événemens de son règne, on reconnaît d'abord que ses talens militaires étaient du premier ordre. Brave jusqu'à l'audace, il joignait l'expérience d'un général à l'intrépidité d'un soldat. Les difficultés de son gouvernement, sans cesse agité par les entreprises du fanatisme, ne l'accablèrent pas, et lorsqu'il se vit obligé de vaincre les factions, il dédaigna de punir toutes les fois qu'il lui fut possible de pardonner. L'intérêt de l'Etat le portait quelquefois à la sévérité; mais il n'adopta jamais cette maxime d'en imposer par la terreur, qui n'est, après tout, qu'une maxime de tyrannie. S'il triompha de tant d'obstacles, ce fut par son respect pour les lois et par sa franchise à les faire exécuter. Jamais il ne mit en usage ces ressorts secrets de gouvernement, qui fatiguent les peuples et dégoûtent de l'histoire. Il s'occupait lui-même des soins de l'administration publique. Dans sa dernière maladie, il dictait encore des dépêches, et, comme l'empereur romain, il pensait qu'un roi doit mourir debout. Dans ce temps, encore voisin du moyen âge, l'ardeur militaire était une qualité fort commune;

ce n'était rien de savoir conquérir, le plus rare mérite était de savoir gouverner. *Gustave* avait acquis de vastes connaissances en théologie et en histoire, et il réforma la Suède autant en homme instruit qu'en homme d'état. Dans les conférences de théologie qu'il fit tenir en sa présence, il laissa parler les disputans avec liberté, sans influencer la controverse comme *Henri VIII* d'Angleterre, ce monarque presque aussi pédant que despotique. Afin d'abattre l'orgueil de prélats factieux, sans loyauté puisqu'ils méprisaient les lois, sans patrie, puisqu'ils n'obéissaient qu'à Rome, il promit leurs richesses au peuple et aux grands; les finances de la Suède épuisées par de continuelles agitations demandaient un prompt secours; il fallut choisir entre l'Eglise et l'Etat. On a reproché à *Gustave* d'avoir pris plaisir à entasser de grandes richesses dans le trésor public; mais c'est une singulière avarice que celle qui porte le souverain à soulager ses peuples aux dépens des moines. Enfin le trait le plus remarquable de sa vie, c'est qu'il se distingua constamment par une humanité qui semble appartenir à un temps plus éclairé et plus tranquille, à une époque où l'humanité n'était pas la vertu du jour. Sous son règne et à son exemple, la Suède consumma sa réformation d'une ma-

nière digne de ce christianisme que l'opinion voulait établir, et le noble caractère de *Gustave Vasa* n'est pas défiguré par cette manie de fanatisme, qui donne une si sombre couleur à la révolution religieuse du seizième siècle. Austère dans ses mœurs, fidèle à ses amitiés, ennemi des conseils sévères, loyal et franc dans sa politique, il nous offre, à cette époque reculée, le modèle des vertus d'un honnête homme et des qualités d'un souverain. *Gustave* ne voulut jamais prendre le nom de *Grand*, que ses courtisans lui offraient, mais son peuple le lui a décerné; et la postérité, à qui seule il appartient de confirmer les titres des rois, s'est réunie à la nation suédoise, pour reconnaître dans l'histoire de son premier souverain protestant, tout ce que ce grand homme a fait pour la raison et la liberté.

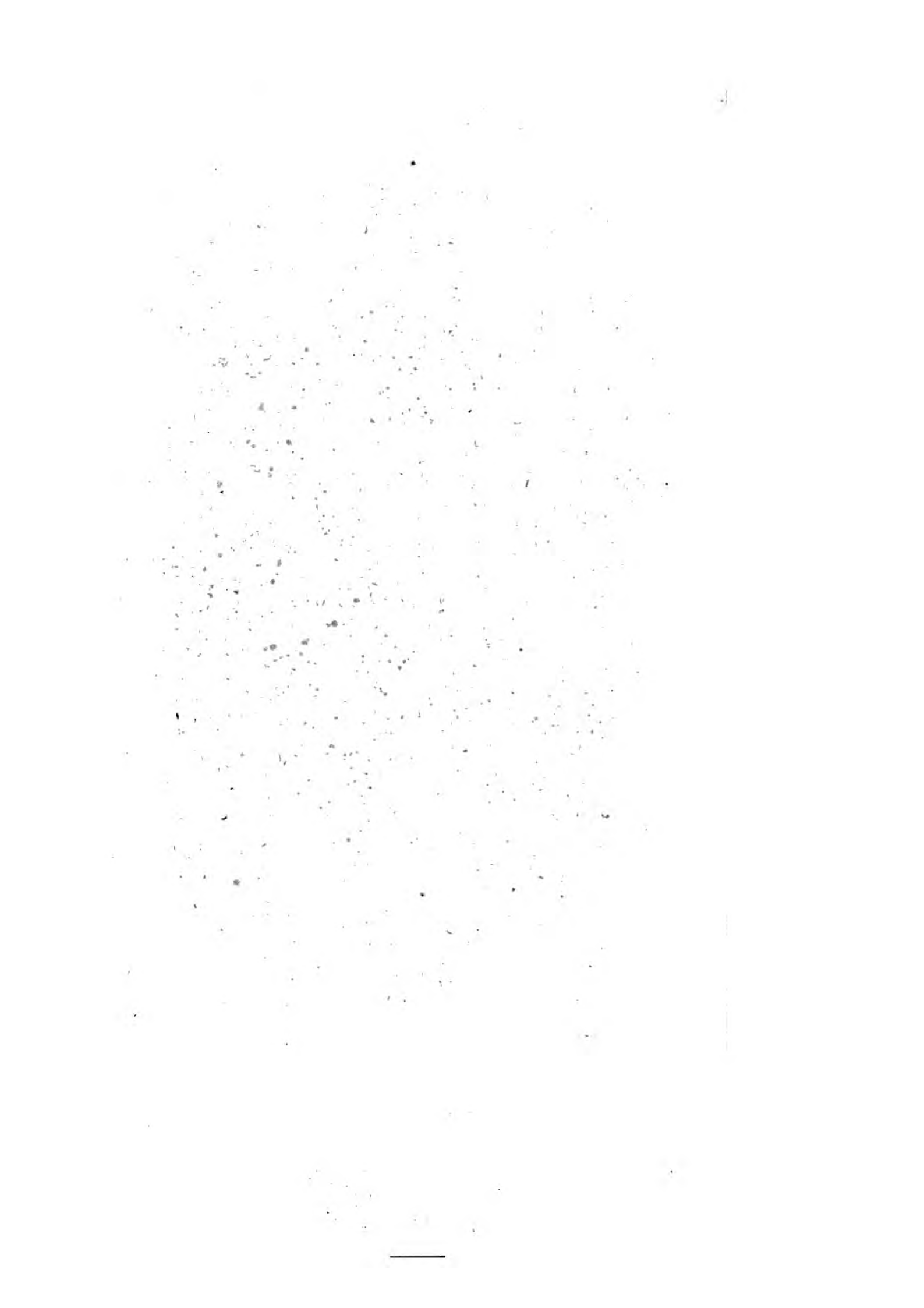
CHARLES COQUEREL.

OECOLAMPADE.

JEAN OECOLAMPADE, en allemand Hausschein, naquit en 1482, à Weinsberg en Franconie. Ses parens, suisses d'origine, n'ayant pu s'accorder sur la vocation que suivrait leur fils, le seul qui leur restait d'une nombreuse famille, le désir de la mère, qui était aussi celui du jeune *OEcopolampade*, prévalut : on le destina à la carrière des lettres. Après lui avoir fait donner la première instruction dans son lieu natal, on l'envoya d'abord au collège de Heilbronn, de là à l'université de Heidelberg, et plus tard à celle de Bologne, où il devait faire son droit. Dans chacune de ces villes, il se distingua par une grande application et par une conduite irréprochable. Son séjour en Italie ne fut pas de longue durée. A l'exemple de plusieurs esprits solides qui, à cette époque, avaient commencé à s'occuper plus sérieusement des choses religieuses qu'on ne l'avait fait auparavant, le jeune *OEcopolampade* s'était, de son côté, fait remarquer de bonne



Alcolampade



heure par son goût décidé pour les objets de cette nature. Ce goût, devenu plus vif, à mesure qu'il avança en âge, le porta à renoncer à la jurisprudence, et à se vouer à la théologie. Ce fut sans doute par une direction particulière de la providence, dont il était destiné à devenir un des instrumens dans le grand œuvre de la réforme de l'Eglise, qu'il prit cette résolution.

De retour dans son pays, il passa encore quelque temps à Heidelberg et à Tubingue. Il se rendit ensuite à Stuttgart, où Jean Reuchlin, dit Capnion, enseignait les langues anciennes. Sous ce célèbre professeur, il apprit le grec, et y fit tant de progrès, qu'à son retour à Heidelberg il fut en état de publier, sous le titre de *Drasmata*, une grammaire grecque digne du disciple d'un tel maître. Pendant son séjour dans cette ville, il apprit encore l'hébreu d'un savant espagnol. Il partit de Heidelberg pour reprendre à Weinsberg, son lieu natal, la place de prédicateur, qu'il avait occupée momentanément avant de se rendre à Tubingue, et qu'il avait quittée pour se perfectionner encore dans les sciences sacrées. Il eut alors d'autant plus de succès dans cette carrière, que ses sermons contrastaient avantageusement, tant sous le rapport du style, que sous celui de la solidité des pensées, avec

les déclamations frivoles et insipides de la plupart des prédicateurs de cette époque.

Dans le petit nombre des hommes avec lesquels il s'était lié d'amitié, se trouva Capiton, dont il avait fait la connaissance à Heidelberg, et qui venait d'être placé à Bâle. Ce prédicateur, soit par le désir d'attirer près de lui son ami de jeunesse, soit par la persuasion où il était que le talent supérieur d'*OEcoulampade* devait se montrer sur un théâtre plus vaste que celui d'un petit village, le recommanda à l'évêque de Bâle, qui ne tarda pas à l'appeler dans cette ville. En 1515, *OEcoulampade* échangea la cure de Weinsberg contre celle de la principale église de Bâle. Dès la première année de son séjour dans cette ville, il prit, sur les instances de ses amis, le grade de docteur en théologie. A cette époque, il entra en liaison avec Erasme, qui venait d'arriver à Bâle, et qui était occupé à publier son édition du Nouveau-Testament avec des remarques. *OEcoulampade* l'aida efficacement dans ce travail, et retira, à son tour, beaucoup d'avantages de son commerce avec ce savant distingué. Comme son mérite, relevé par la douceur et les agrémens de son caractère, le faisait remarquer de plus en plus, le chapitre de la cathédrale d'Augsbourg le demanda, en 1516, comme prédi-

cateur de cette église. Il accepta cette nouvelle vocation , qui le rapprochait de sa famille ; mais soit que ses moyens physiques , et une certaine timidité dont il s'accuse lui - même dans une lettre à Pirckheimer , ne lui permissent pas de remplir , au gré de ses désirs , les importantes fonctions dont il s'était chargé , soit qu'il se trouvât dégoûté de la vie tumultueuse des villes , il résolut de quitter le monde , et il se retira dans le couvent d'Altenmünster , situé à deux milles d'Augsbourg , et dont les religieux suivaient la règle de sainte Brigitte. Ses amis , Erasme , Pirckheimer et Capiton , désapprouvèrent hautement cette démarche. C'est sans doute par égard pour leurs observations qu'il se réserva la faculté de quitter cette retraite et de rentrer dans la société , s'il pouvait plus tard en éprouver le désir. Deux années après , il eut lieu de s'applaudir d'avoir pris cette précaution. Il avait commencé à lire les écrits de Luther , qui faisaient alors beaucoup de bruit , et cette lecture lui avait présenté un si grand intérêt , qu'il écrivit à l'un de ses amis : *J'attache un tel prix à plusieurs des doctrines de cet homme , qu'alors même qu'un ange du ciel chercherait à les réfuter , il ne pourrait me persuader de leur refuser mon assentiment.* Mais

cet attachement qu'on remarquait en lui pour un homme condamné par la cour de Rome , la hardiesse avec laquelle il commença dès-lors lui-même à s'élever contre les abus de l'Église, et la publication d'un traité sur la confession auriculaire écrit avec beaucoup de force , lui attirèrent la haine et toutes sortes de persécutions de la part de ses confrères et de ses supérieurs. Pour s'y soustraire , il ne lui restait qu'une prompte fuite.

Il se réfugia auprès du chevalier François de Sickingen , qui avait ouvert , dans son château d'Ebernbourg , un asile à tous les bons esprits persécutés par la superstition et l'égoïsme. *OEcolampade* y trouva Bucer , Agricola d'Augsbourg , Schwebel et Ulrich de Hutten. Il ne quitta cette retraite que lorsqu'en 1523 , le généreux Sickingen , engagé dans une guerre désastreuse , et qui plus tard lui coûta la vie , se vit obligé de renvoyer ses protégés.

Il retourna alors à Bâle , où il publia plusieurs ouvrages qu'il avait composés pendant les années précédentes , entr'autres *une traduction en latin du Commentaire de saint Chrysostôme sur la Genèse*. Appelé ensuite à une chaire de théologie , il interpréta le prophète Isaïe. Ce cours , qui avait attiré un grand nombre d'auditeurs ,

augmenta beaucoup la réputation du nouveau professeur, et fut imprimé avec une dédicace au conseil de la ville. Bientôt après, sur la demande du curé de l'église de St.-Martin, âgé et infirme, *OEc lampade* lui fut adjoint en qualité de vicaire. Après la mort de ce curé, il lui succéda; mais il stipula, en acceptant cette place, d'abord qu'il lui serait permis de prêcher la pure doctrine des livres canoniques, et de rejeter ce qu'ils condamnent, et qu'ensuite il ne pourrait être tenu de suivre celles des cérémonies romaines dont il avait reconnu l'inutilité. Avec l'approbation du conseil de la ville, il commença dès-lors à administrer le baptême en langue vulgaire et à célébrer la sainte-cène sous les deux espèces. Il prouva, l'Évangile à la main, que la Messe ne pouvait être considérée comme un sacrifice ni pour les vivans ni pour les morts; que *le Christ, ayant fait une seule fois l'oblation de son corps, nous avait acquis une rédemption éternelle.* (Hébr. 10, 10, 11.) Il s'efforça aussi de rectifier les idées du peuple sur certaines cérémonies et pratiques du culte qui lui semblaient peu utiles et même dangereuses, telles que la bénédiction des cierges et des rameaux, l'usage de l'eau bénite, etc. Ces doctrines épurées, il chercha à les répandre, non-seulement par ses prédications, mais encore par

plusieurs écrits qu'il publia à cette époque, et qui furent très-recherchés tant en Suisse que dans d'autres pays.

Depuis long-temps il entretenait des liaisons d'amitié avec Luther; il venait d'en établir de pareilles avec Zwingli, qui travaillait à cette époque, avec autant de zèle que de succès, à l'œuvre de la réforme dans la ville de Zurich. Les rapports qui existaient entre lui et ces deux hommes, si inébranlables dans leur attachement à la vérité, ne pouvaient que contribuer efficacement à ranimer le courage d'*OEcolampade* dans la carrière qu'il était jaloux de parcourir, et qui lui présentait de nombreuses difficultés. Aussi zélé que ces deux héros de la réformation, il avait plus de douceur et moins d'énergie dans le caractère; on pouvait l'appeler le *Mélancthon* de la Suisse; mais souvent aussi sa modération était nécessaire pour ralentir ou régler le trop de véhémence de ses hardis coopérateurs. Après avoir pris une part très-active à la conférence de Berne, où les principaux articles de la réforme furent définitivement arrêtés, il concourut encore efficacement à consommer cette importante révolution dans le canton de Bâle, ainsi que dans la ville d'Ulm, qui avait eu recours à ses conseils ainsi qu'à ceux de *Martin Bucer*.

En 1525, la malheureuse controverse sur l'article de la sainte-cène, commencée par le docteur Carlstadt, plutôt par esprit de contradiction que par amour de la vérité, et continuée de bonne foi par Zwingli et *OEcolampade*, engagea ce dernier à publier sur cette matière un ouvrage intitulé : *Traité de l'Interprétation naturelle des paroles du Seigneur : Ceci est mon corps, selon les plus anciens auteurs.* (1) A l'apparition de cet ouvrage, le sénat de Bâle, effrayé par la nouveauté des idées qu'il renfermait, en arrêta d'abord la vente, et le soumit à l'examen d'une commission de censure. Erasme, qui était du nombre des censeurs, répondit au sénat qu'il y trouvait de l'érudition, de l'éloquence, un style soigné ; qu'il dirait même de la piété, s'il pouvait y en avoir dans ce qui ne s'accorde point avec la doctrine de l'Eglise ; il ajouta qu'il regardait comme dangereux de se mettre en contradiction avec cette dernière. Il écrivit en même temps à ses amis qu'*OEcolampade* avait publié un ouvrage écrit avec tant de soin et une si grande force de raisonnement, et qui était en outre appuyé sur de si nombreuses citations, que sa

(1) *De genuinâ verborum Domini : Hoc est corpus meum , expositione , juxta vetustissimos auctores , liber. Basil. 1525.*

lecture pourrait entraîner à l'erreur même les élus. Cependant, invité à le réfuter, il ne voulut point y consentir, prétendant que la chose n'en valait pas la peine. D'autres écrivains se chargèrent de cette tâche, et l'ouvrage fut vivement attaqué par plusieurs. *OEcopolampade*, naturellement pacifique, ne répondit qu'à deux de ses antagonistes, Luther et Pirckheimer, pour lesquels il avait toujours professé des sentimens d'admiration et d'une sincère amitié; il le fit avec autant de solidité que de modération.

En 1529, il assista, sur l'invitation du landgrave Philippe de Hesse, avec Zwingli, Bucer et Hédion de Strasbourg, aux conférences de Marbourg, auxquelles s'étaient rendus de leur côté Luther, Mélanchthon et Juste Jonas, de Saxe; André Osiandre, de Nuremberg; Jean Brentius, de Halle; et Etienne Agricola, d'Augsbourg. On a vu ailleurs que l'issue de ces conférences, qui devaient mettre fin à cette querelle trop prolongée, ne répondit pas entièrement aux vœux du landgrave (1). Il n'avait cependant rien négligé pour en assurer le succès, ayant uni d'abord, dans des entretiens particuliers, au bouillant Luther,

(1) Voyez les notices de Luther et de Zwingli.

le doux *OEcolumpade* ; à l'impétueux Zwingli, le sage et facile Mélanchthon. Mais, en se quittant, d'accord sur tous les points de la doctrine chrétienne, à l'exception d'un seul, et en se jurant une amitié mutuelle, ces hommes, en qui l'on ne peut méconnaître un égal désir de la vérité, mais qui, pour cette raison même, ne pouvaient renoncer à leur conviction, ne pensaient pas, qu'à commencer de ce jour, des chrétiens, du reste unis de sentimens et d'intentions, dussent former deux communions différentes. Aujourd'hui, élevés ensemble dans le royaume de la lumière pure et céleste, n'approuveraient-ils pas ceux de leurs successeurs qui s'efforcent de faire cesser une séparation si contraire à l'esprit du protestantisme et au génie de la religion chrétienne ?

Avant d'aller à Marbourg, *OEcolumpade* s'était trouvé engagé dans une autre lutte avec Eck d'Ingolstadt. Dans plusieurs conférences qu'il eut avec ce fougueux adversaire à Bade, il gagna, par son esprit conciliant, beaucoup de personnes qui lui avaient été opposées ; tandis qu'Eck fatiguait par ses subtilités même ses meilleurs amis. Ce qui prouve la piété d'*OEcolumpade*, c'est qu'il ne se présentait à aucune de ces réunions, sans s'y être sérieusement préparé par la prière.

A l'âge de quarante-cinq ans, il suivit l'exemple de ses amis Zwingli et Capiton, et se maria avec une jeune veuve, nommée *Wibrandis-Rosenblat*, de laquelle il eut trois enfans.

En s'occupant des intérêts de la réformation dans des églises ou pays éloignés, il ne négligea pas ceux du troupeau qui lui était spécialement confié. Par ses soins la nouvelle doctrine était, en 1529, généralement adoptée à Bâle. A cette époque il eut encore à combattre les anabaptistes qui troublaient le repos des églises dans les environs de Bâle; il le fit avec sa douceur accoutumée. Malgré cela, il courut de grands dangers dans la ville de Leuffelfingen, où les fanatiques antagonistes du baptême des enfans voulaient le précipiter en bas de la chaire : il fallut l'intervention du magistrat pour le sauver et pour apaiser le peuple.

La manière dont il traita, en 1530, l'infortuné Servet, qui fut plus tard brûlé à Genève, pour sa doctrine de la Trinité, mérite d'autant plus d'éloges que l'esprit du temps n'était point favorable à la vraie tolérance chrétienne. Il sépara, en cette occasion, les erreurs, de l'homme qui les professait, et évita soigneusement toutes les expressions qui à cette époque déjà auraient pu lui devenir funestes. Ce fut alors qu'il

écrivit à Farel ces paroles remarquables et si dignes d'être méditées : *Les hommes veulent être dirigés avec douceur, non poussés avec rudesse, et notre vocation nous impose l'obligation de les conduire à notre Seigneur J. C., avec toutes sortes de ménagemens. Si nous voulons faire valoir notre talent, nous avons besoin de l'esprit de paix, de patience, de charité, de foi. Nous sommes prédicateurs de l'Évangile, pour bénir, non pour maudire.*

Au milieu de ces travaux apostoliques, arriva le moment qui devait le priver d'un des plus zélés coopérateurs à la cause de la réformation, du plus cher de ses amis. Zwingli, avec lequel il avait vécu depuis plusieurs années dans l'union la plus intime, périt en octobre 1531, à l'âge de quarante-quatre ans, dans la malheureuse bataille de Cappel (1). Cette perte fut un coup de foudre pour les compatriotes du grand réformateur, et sur-tout pour son ami *OEccolampade*. Ce dernier ne put y survivre ; ses forces diminuèrent à vue d'œil, et si promptement que déjà, le 22 novembre suivant, sentant sa mort qui approchait, il appela ses collègues auxquels, les voyant tous profondément affligés, il adressa des paroles de conso-

(1) Voyez l'article d'Ulric Zwingli, T. 1, 2^e. partie, p. 61.

lation et d'encouragement. « Vous voyez, mes
» frères, leur dit-il, où nous en sommes. Le
» Seigneur est près, il vient, déjà il m'emmène;
» c'est pourquoi je vous ai fait appeler, voulant
» encore rassasier mon âme avec mes bien-
» aimés dans une vraie joie et consolation du
» Seigneur. Que dirai-je en vous embrassant pour
» la dernière fois, que vous dirai-je, ô servi-
» teurs du Christ, qu'unit étroitement le même
» amour pour le maître, le même désir, la même
» doctrine ? Le salut nous est acquis par Jésus-
» Christ ; par lui, nous avons l'assurance du
» règne de Dieu ; par lui, une doctrine certaine,
» un flambeau à nos pieds. Il nous convient
» donc de bannir toute tristesse, toute crainte
» de la vie et de la mort, toute hésitation,
» toute erreur. Ce qu'il nous reste à faire à nous,
» ô mes frères, c'est de marcher avec constance
» et fidélité sur les traces du Christ, que nous
» avons depuis long-temps commencé à suivre ;
» de conserver soigneusement la pureté de la
» doctrine et une conduite en tout conforme à
» la vraie parole de Dieu. Pour le reste, le Sei-
» gneur Jésus, qui est puissant et qui veille sur
» ce qui lui appartient, y pourvoira ; il proté-
» gera son Eglise. Que notre lumière luise, ô
» mes frères bien-aimés, et qu'en nous, Dieu le

» père soit glorifié ; que le nom de Christ soit
» illustré par l'exemple de la sainteté de votre
» vie. Aimez-vous les uns les autres, vivez
» comme étant sous le regard de Dieu. En vain
» nous prêcherions la piété par nos paroles : si
» nous voulons vaincre Satan , et ramener ce
» monde en particulier vers Christ le Seigneur ;
» nous avons besoin de vertu, de vérité, de sen-
» timens célestes. Car, ô mes frères ! de quelles
» ténèbres ne sommes-nous pas enveloppés,
» quel orage se prépare, quelle défection des
» hommes, quelle impiété ne remarquons-nous
» pas ! Mais vous, songez à vous tenir debout ;
» persévérez dans le bien ; le Seigneur n'aban-
» donnera pas sa cause. Oh ! s'il m'était permis
» de partager vos dangers, de donner cette vie
» plusieurs fois pour la vérité ! Mais il m'est per-
» mis ; l'amour n'est point divisé, le lien qui
» nous unit en Christ est indissoluble, les justes
» ont tout en commun. Pour ce qui regarde le
» crime dont on nous accuse, d'avoir corrompu
» la vérité, je ne m'y arrête point. C'est avec
» bonne conscience que je vais par la grâce de
» Dieu me présenter devant le tribunal de Christ.
» Là, il sera manifeste que ce n'est point par
» nous que l'Eglise a été séduite. Vous entendez
» cet aveu : mon dernier souffle vous en rend
» témoins. »

Ayant prononcé ces mots, ses collègues lui promirent, en lui donnant la main, qu'ils veilleraient avec soin aux intérêts de l'Eglise.

Il ne fit pas de testament, parce que, pauvre serviteur de Jésus-Christ, il n'avait rien qu'il eût pu léguer. Mais le lendemain il se fit amener ses enfans, les prit par la main, les baisa l'un après l'autre, et leur dit : *Eusèbe, Irène, Alethea ; mes enfans, aimez Dieu, votre père.* L'aîné des enfans n'ayant encore que trois ans, la mère fit en leur nom un signe de promesse. Sur quoi, s'adressant à elle, à sa belle-mère et à ses autres parens : *C'est vous, leur dit OÉcolampade, que j'ai voulu engager par cette promesse. Ayez soin qu'ils deviennent ce qu'annoncent leurs noms, ce que j'ai désiré qu'ils fussent, pieux, pacifiques et vrais* (1).

Après avoir ainsi réglé les affaires qui lui tenaient particulièrement à cœur, il fut presque toujours calme, se préparant au moment où il devait paraître devant Dieu. De temps en temps seulement il proféra encore quelques paroles. Ayant demandé à l'un de ses amis qui venait de rentrer, *ce qu'il apportait de nouveau*, et celui-ci lui ayant répondu qu'il n'en savait rien : *mais moi, répliqua OÉcolampade, je te dirai du*

(1) C'est ce que signifient les noms grecs des enfans.

nouveau ; dans peu d'instans je serai auprès du Seigneur Jésus. Plus tard on lui demanda si la lumière l'incommodait. *J'ai assez de lumière,* répondit-il en montrant sa poitrine. L'aurore venait de paraître ; il fit les derniers efforts pour réciter d'un bout à l'autre la prière de David , renfermée dans le psaume LI^e. Un moment après, s'étant encore ranimé : *Sauve-moi , Seigneur Jésus ,* s'écria-t-il. Ayant dit ces mots, il s'éteignit, comme il avait vécu, avec calme et confiance en Dieu. Ses ennemis, ou plutôt ceux de l'œuvre salutaire à laquelle il avait efficacement concouru, répandirent le bruit qu'il s'était donné la mort dans un accès de désespoir ; mais dix de ses collègues, témoins de ses derniers momens, réfutèrent cette assertion comme calomnieuse et absolument contraire à la vérité.

OËcolampade mourut le 1^{er} décembre 1531 ; à l'âge de quarante-neuf ans. Ses funérailles furent célébrées avec une grande pompe, et le conseil de Bâle lui fit élever un monument avec cette épitaphe : *Sous cette pierre repose OËcolampade, théologien, possédant trois langues, l'apôtre de la doctrine évangélique dans cette ville, le véritable évêque de cette Eglise, respectable par sa doctrine comme par la sainteté de sa vie ; décédé le 1^{er} décembre 1531, à l'âge de quarante-neuf ans.*

Outre les ouvrages indiqués plus haut, *OEcopolampade* en a encore publié plusieurs autres, notamment des commentaires sur la Genèse, sur le livre de Job, les psaumes, la plupart des prophètes et sur les livres du Nouveau-Testament.

Tout ce qui vient d'être dit sur cet intéressant réformateur, fait voir qu'il aimait la paix, et qu'il n'avait pas moins fallu que le puissant intérêt de la religion à laquelle il était sincèrement attaché, pour l'entraîner dans la lutte qui venait de s'engager à cette époque. Rien ne pouvait lui être plus agréable que de vaquer à l'étude et à l'interprétation des livres sacrés; mais il ne fuyait point le commerce des hommes, ni le tumulte des affaires, lorsque son devoir l'y appelait. A l'amour de la paix il joignait une piété sincère et une conscience très-délicate : ce qui le prouve, c'est le combat qu'il eut à livrer à lui-même au sujet du véritable sens des paroles de l'institution de l'Eucharistie. C'est saint Augustin, écrit-il à Mélanchthon, qui m'a le premier rendu attentif à cet objet, et qui m'a fait revenir de l'opinion où j'avais été jusqu'alors. Dans une lettre à Billican, il s'accuse d'avoir été dans un temps trop dévot et même superstitieux au point de s'obstiner à contredire l'esprit qui se faisait entendre en lui. Car toutes les fois, ajouté-t-il, qu'il lisait

dans les Évangiles les paroles de l'institution de la cène du Seigneur, il lui semblait remarquer qu'un autre sens devait être caché sous cette écorce; mais il combattait cette idée, espérant que, comme d'autres, il parviendrait à la repousser. *Veux-tu*, se demanda-t-il, *être plus sage que d'autres ? il faut croire ce que l'on croit généralement.* Souvent il se faisait des reproches de ce qu'il ne pouvait être de l'avis de la presque totalité des chrétiens. *Es-tu seul*, se demanda-t-il encore, *si réprouvé de la face du Seigneur pour sentir de la répugnance à croire ce dont presque personne ne doute ?* Souvent aussi il eut recours aux ouvrages des anciens docteurs, par la lecture desquels il espérait vaincre ce qu'il regardait comme une maladie de son esprit : tout cela fut inutile. Après avoir longtemps flotté entre le jugement des autres, et ce qu'il avait cru trouver lui-même dans les paroles du Rédempteur, il eut le courage de s'affranchir du joug de l'autorité humaine qui lui était devenu insupportable, et il comprit qu'il pouvait le faire sans danger. Mais alors encore il eut soin de conférer avec ses amis sur un objet qui était pour lui d'une si haute importance, et ce ne fut qu'au bout d'un an qu'il consentit à publier ses idées.

Tel fut *O'Ecolampade*, que les Bâlois se plai-

saient à regarder comme l'apôtre de la doctrine évangélique dans leur ville, et comme le véritable évêque de leur église; son esprit n'a cessé d'y opérer; sa mémoire y demeure en bénédiction.

J. J. GÖEPP.



LOUIS DE BERQUIN ⁽¹⁾,

ET

JACQUES LEFÈVRE D'ÉTAPLES.

L'ÉPOQUE la plus importante dans l'histoire du monde, est sans contredit celle où l'esprit humain, armé du flambeau de la philosophie, renversa les obstacles qui arrêtaient sa marche, et suivit avec ardeur les lumières de la raison.

Le commencement du seizième siècle offre en ce genre le tableau le plus intéressant, parmi ceux que nous présentent les annales de la civilisation. Des hommes dévoués au bien être de leurs semblables les éclairent sur leurs véritables intérêts; des génies supérieurs osent parler de liberté civile; des écrivains plus hardis ne craignent point de mesurer la hauteur du colosse, aux pieds duquel des rois venaient humilier leurs fronts, et ten-

(1) Malgré les recherches les plus minutieuses, il a été impossible de se procurer le portrait de Louis de Berquin. (*Note de l'éditeur*).

tent de le renverser en ramenant la religion chrétienne à sa pureté primitive.

L'Allemagne fut le théâtre des premiers efforts que firent les réformateurs pour déchirer le voile de la superstition et pour la montrer dans toute sa nudité; et la France, qui toujours avait vu germer dans son sein cet esprit de liberté trop souvent étouffé dès sa naissance, ne pouvait tarder à suivre l'exemple de l'Allemagne.

« Si la réformation, comme l'a dit M. de Pradt, avait éclaté à Paris ou à Rome, elle eut pris un cours plus rapide; cependant elle atteint son but, quoique née au fond d'un cloître d'une ville aussi obscure que Wittenberg : en cela il faut reconnaître la force de la civilisation qui se fait jour à travers tous les obstacles. La réformation a été à la fois un des plus grands actes et des plus puissans véhicules de la civilisation. » (1)

Les démêlés de Louis XII avec Jules II n'avaient pas peu contribué à ouvrir les yeux sur la sainteté et l'infailibilité prétendues du pontife de Rome. Les excommunications ne causaient plus cette terreur qui les avaient fait jusqu'alors redouter; le royaume mis en interdit, le décret du

(1) Voyez l'Europe et l'Amérique, en 1821, T. 1^{er}. p. 70.

pape ordonnant au roi de France, aux prélats, aux chapitres et enfin aux parlemens de comparaître après soixante jours devant lui, pour s'excuser du refus qu'ils faisaient d'abroger *la pragmatique sanction*, adoptée par l'Eglise gallicane en 1434, et dans laquelle les intérêts de *l'apôtre-souverain* se trouvaient lésés, n'étaient plus que des ordres presque ridicules et des menaces sans effets. Rome n'était plus le lieu révéré d'où sortaient les oracles chrétiens. Pouvait-on reconnaître un successeur de saint Pierre dans un pontife que l'on avait vu, le casque en tête au siège de Mirande, entrer par la brèche, plutôt en conquérant qu'en apôtre de Jésus-Christ? Donnait-il des exemples de charité chrétienne, celui qui engageait l'Angleterre à diriger toutes ses forces contre la France; celui qui prononçait contre Louis XII une sentence de déposition et offrait à Henri VIII le titre de *Roi très-chrétien*?

En succédant au meilleur des princes, François I^{er} s'était chargé d'un pesant fardeau : Louis XII (1) l'avait bien jugé. Dès son avènement au trône, en 1515, la *pragmatique* est remplacée par un concordat qui prive le clergé de la faculté

(1) « On le vit plus d'une fois avoir les larmes aux yeux quand la nécessité le forçait d'imposer quelque petits subsides; et dans la

de présenter au roi les candidats pour les dignités ecclésiastiques, donne au monarque le pouvoir d'y nommer selon son choix, et laisse aux papes la perception à *perpétuité* du droit énorme des revenus d'une année sur tous les grands bénéfices. Le clergé, les universités et les parlemens; par d'humbles mais énergiques protestations, représentent au roi les inconvéniens d'un traité aussi onéreux; cependant François I^{er} fait tout plier sous sa volonté absolue, et le concordat est enregistré. Les trésors de Louis sont bientôt dissipés; le luxe de son successeur absorbe toutes les ressources de l'Etat; l'autorité de ses maîtresses l'emporte sur les conseils de la prudence et de la sagesse; des biens destinés à soulager les pauvres et les ministres de la religion deviennent le prix de la bassesse et de la flatterie; on va jusqu'à vendre les charges ecclésiastiques (1); on crée de nouvelles places de conseiller au parlement pour en

» vue qu'il avait des dissipations que le luxe et la vaine prodigalité
 » de François I^{er} causeraient après sa mort, il disait en soupirant :
 » *Ah ! nous travaillons en vain, ce gros garçon nous gâtera tout.* »
 (Mezeray , Règne de Louis XII.)

(1) La duchesse d'Angoulême, mère de François I^{er}, reçut 50,000 écus pour avoir fait donner le chapeau de cardinal à l'archevêque de Bourges, Boyer. (Voyez Histoire des Révolutions de France par M. Delahode , T. 3 , p. 326.)

faire un honteux trafic; enfin, pour subvenir à de folles dépenses, et aux frais d'une guerre malheureuse, on établit de nouveaux impôts, par l'ordre du roi, quoique selon l'usage ils dussent être votés par les Etats du royaume.

Les hommes éclairés gémissaient de tant d'abus; ils ne voyait pas avec moins de peines la prépondérance que Rome conservait dans les affaires politiques et son opposition à de nombreuses améliorations dans les affaires religieuses. L'opinion générale était loin d'approuver les intrigues de Léon X, tantôt ami de Charles-Quint, tantôt allié de François I^{er}; on s'élevait contre son luxe entretenu par la vente des indulgences; on lui reprochait son irreligion, la cause de sa mort fut même un sujet de scandale, tant elle était indigne du chef de l'Eglise (1). Adrien Florent, avec des mœurs plus sévères, n'était aux

(1) Varillas et Mezeray attribuent sa mort à la joie que lui causa la nouvelle des désastres éprouvés par l'armée française.

Voici ce que dit Jean Crespin à ce sujet. « Ayant entendu que » les Français avoient été vaincus à Milan par les gens de l'empereur, et chassez hors de toute l'Italie : ce qui aussi ne s'estoit » point fait sans son moyen : comme en beuvant et faisant grand » chère, il se resjouissoit merueilleusement de telles nouvelles, » on dit qu'il rendist subitement l'esprit : lui qui n'avoit jamais creu » qu'il y eust enfer ne paradis après cette vie présente. » (Voyez Etat de l'Eglise.)

yeux de la multitude qu'un pontife qui sacrifiait son devoir à l'ambition de l'empereur auquel il devait la tiare. On blâmait dans Clément VII, élu en 1523, son orgueil et son ambition qui le portèrent à se mettre à la tête de la *Sainte-Ligue*, dirigée contre Charles-Quint, et amenèrent sur la capitale du monde chrétien le fléau de la guerre et la livrèrent aux horreurs d'une ville prise d'assaut. Tels étaient cependant ces pontifes qui prétendaient avoir reçu du ciel le droit de régner despotiquement sur les consciences !

Lassés de l'influence exercée par les papes ; scandalisés de l'ignorance, du faste et de la corruption d'une partie du clergé (1), les Français sentent le besoin d'une réforme ; des hommes éclairés en démontrent la nécessité : mais la flatterie qui règne dans les palais des rois refuse d'y laisser pénétrer la vérité. On dépeint à François I^{er} l'amour de l'ordre et de la liberté comme

(1) « Et certes l'ignorance extrême des ecclésiastiques, dont » plusieurs à peine savaient lire, la vie scandaleuse des pasteurs (*ca-* » *tholiques*) presque tous concubinaires, ivrognes et usuriers, et » leur extrême négligence, lui donnait (à Luther) beau champ » pour persuader au peuple que la religion qu'ils enseignaient était » corrompue, puisque leurs exemples étaient si mauvais. (Meze- » ray, Abrégé chronologique de l'Histoire de France, liv. LVII.)

ennemi des trônes ; le despotisme s'indigne , le fanatisme et la superstition deviennent ses auxiliaires , et l'inquisition sourit à l'aspect des bûchers.

C'est vers l'année 1523 , que le parlement de Paris commença à inquiéter *Louis de Berquin*, l'une des plus intéressantes victimes de l'intolérance.

Louis, seigneur de Berquin, village de la province d'Artois, jouissait d'un grand crédit à la Cour de France ; il avait gagné la confiance du roi, dont il était l'un des conseillers. Ses mœurs, ses vertus et sa piété lui méritèrent l'estime de ses concitoyens : mais que peuvent les plus rares qualités contre la haine des hommes aveuglés par l'esprit de parti ou par les préjugés de secte ? *Berquin* était trop vertueux pour voir d'un œil indifférent la corruption répandue dans toutes les classes de la société ; trop pieux pour ne pas rougir de la dépravation du haut clergé (1), consommant à la Cour les richesses d'un peuple auquel il doit prêcher la religion par ses discours, et la morale par ses exemples ; trop éclairé pour re-

(1) Voyez ce que dit dans son *Histoire Occidentale*, le cardinal Jacques de Vitri, sur le luxe et la débauche des légats que le pape envoyait en France.

garder en silence l'ignorance des moines, leur honteux libertinage et leur dangereuse oisiveté : (1) il parla, il écrivit, et sa perte fut jurée. L'inquisiteur Guillaume à Quercu (Duchêne), et le docteur Noël Béda de l'Université de Paris, l'accusèrent d'hérésie pour avoir désapprouvé, dans un de ses ouvrages, que l'on donnât l'épithète de *Fontaine de vie* à la Sainte Vierge, et qu'on la nommât *notre Espérance et notre Vie* dans un cantique du soir. « *Cela convient beaucoup mieux à Jésus-Christ, disait-il, et l'Écriture ne favorise point l'usage moderne.* »

Arrêté sur cette accusation, ses juges prononcèrent d'après leur conscience, et le renvoyèrent absous. Cet acte de raison et d'équité ne parut aux yeux de ses accusateurs qu'un acte d'indulgence en faveur du crédit dont *Berquin* jouissait à la Cour; pour lui, jugeant les hommes d'après son cœur, il crut ne devoir sa liberté qu'à la justice de sa cause, et ne s'occupa qu'à éclairer ses concitoyens, en publiant en français plusieurs

(1) Le légat du pape, par respect pour la religion, se crut obligé de réformer la conduite des moines. Dans les couvens de Paris la corruption était à son comble; les cordeliers sur-tout se faisaient remarquer par leur conduite scandaleuse. (Histoire de Louis XII, par J. Dauton; Histoire de De Thou, liv. 1.)

ouvrages d'Erasme qu'il avait traduits (1), et auxquels il avait ajouté quelques réflexions.

L'inquisiteur et le docteur Béda redoublent alors de zèle : le parlement fait faire des perquisitions dans la maison de *Berquin* ; on trouve chez lui des livres de Luther et de Mélanchthon ; des écrits dont il était l'auteur, tels que ceux-ci : *De Usu et Officio missæ*, *le Débat de piété et superstition*, etc. ; d'autres qu'il avait traduits en français, ayant pour titres : *Raisons pour lesquelles Luther a fait brûler les Décrétales et tous les livres du droit canonique*, *la Triade romaine*, etc.

Le 26 juillet 1523, la faculté de théologie, après avoir examiné les écrits de *Berquin*, dont la culpabilité était encore augmentée par la présence des œuvres des deux réformateurs allemands ; après avoir censuré chacun de ces livres en particulier, envoya au parlement ses conclusions, qui portaient que les ouvrages de *Berquin* seraient livrés aux flammes, qu'on devait condamner l'auteur à se rétracter publiquement, et lui défendre de composer à l'avenir aucun livre ni faire aucune traduction préjudiciable à la

(1) Tels que : la *Louange du mariage*, le *Manuel du soldat chrétien*, la *Plainte de la paix*.

foi (1) : le parlement se conforma entièrement aux conclusions de l'Université. Après cette condamnation que les ennemis de *Berquin* trouvaient encore trop douce, des moines, animés de l'esprit de vengeance, allèrent dans sa prison lui lire la sentence rendue contre lui : on le menaçait de le brûler impitoyablement, s'il refusait de se soumettre aux satisfactions que l'on exigeait de lui. *Berquin*, qui avait examiné les dangers avant le combat, montra par ses réponses énergiques que les menaces de ses persécuteurs ne pouvaient l'intimider. Renvoyé alors devant le tribunal de l'évêque de Paris, il allait y être condamné à perdre la vie sur un bûcher, lorsqu'à la recommandation de François I^{er} on le tira des cachots de l'Officialité. Sa cause fut renvoyée devant le conseil du roi, présidé par le chancelier du Prat, et là par une sorte de transaction, il fut condamné à abjurer *quelques-unes des propositions regardées comme hérétiques*, et n'obtint qu'à ce prix sa liberté.

Déjà la Sorbonne et l'Université voyaient augmenter le péril qui les menaçait. Une petite ville, aux portes de Paris, semblait devenir le foyer de la réformation de France. A Meaux,

(1) Voyez Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, p. 177.

sous la protection de l'évêque Guillaume Briçonnet, se réunissaient depuis quelques années plusieurs hommes éclairés qui portèrent plus tard leurs lumières sur les hautes questions relatives à la réforme religieuse. L'évêque avait d'abord eu la hardiesse de défendre aux moines de prêcher dans son diocèse : puis il déploya lui-même en chair des sentimens en opposition avec les principes ultramontains. Les vertus du prélat avaient inspiré de la confiance aux savans et aux docteurs qui, dans un but aussi louable qu'utile, s'étaient réunis à lui : lorsque tout-à-coup ce même Briçonnet, homme dévoué au bien mais sans énergie pour l'exécuter, est accusé d'hérésie par les Cordeliers de Meaux. Il hésite à la seule idée du danger, il tremble au seul nom des persécuteurs de *Berquin*, et se hâte de suivre son exemple en rétractant ce que ses adversaires appellent ses erreurs. Mais *Louis de Berquin* était seul, sa rétractation ne compromettait la sûreté de qui que ce fût ; l'évêque de Meaux, au contraire, en renonçant à ses opinions, livrait sans défense à leurs ennemis tous ceux qui s'étaient réunis à lui : il fit plus, pour éviter de paraître les soutenir, il se joignit à leurs persécuteurs (1).

(1) Histoire de l'Eglise de Meaux, T. 1^{er}., liv. 14.

Plusieurs docteurs, tels que Jacques Lefèvre, Guillaume Farel et Girard Ruffi, allèrent, sous un ciel étranger, chercher un refuge contre la persécution; d'autres, fermes dans leurs résolutions, semblaient condamner Briçonnet à la honte de les avoir conduits sur le bord de l'abîme, en les abandonnant au moment où il fallait leur tendre une main secourable; car dans ces grandes révolutions qui agitent et changent les sociétés humaines, qui peut assigner l'importance de la conduite d'un seul individu, fut-il même placé au second rang? Peut-être que si l'évêque de Meaux, au lieu de trembler devant ses adversaires, fut resté uni aux vertueux savans qui approuvaient ses projets, l'exemple de la vraie piété, luttant contre la superstition, eût éclairé François I^{er}; ce monarque eût peut-être guidé lui-même la marche de la réformation, dont tout annonçait la nécessité; il n'eut point répliqué à des argumens par des tortures, et la France, en lui donnant le titre de Grand, eut été sûre que la postérité le lui aurait confirmé.

Quoiqu'il en soit, l'exemple de Briçonnet ne fut point imité par ceux qui avaient fait partie de son troupeau, et tandis que l'on forçait l'évêque de Meaux à se rétracter, on sévissait, dans cette ville ainsi qu'à Paris, contre ses adhérens

de la manière la plus cruelle. Quelques-uns, comme Jean Le Clerc, jugeant le chef de l'Eglise catholique avec un peu trop de franchise, mais non pas avec trop de rigueur, puisque les évêques de Rome, dans la seule vue de ne rien perdre de leur influence, s'opposaient à toute espèce de réformation religieuse, osèrent afficher, à la suite d'une bulle relative à la vente des indulgences, et placardée sur les murs de la cathédrale de Meaux, que *le pape est l'ante-Christ*. Ils ne tardèrent pas à être arrêtés, conduits à Paris, condamnés à être fustigés pendant trois jours au milieu de cette ville; puis on leur fit subir la même peine dans les carrefours de Meaux, et on leur marqua le front avec un fer chaud (1).

A ces condamnations humiliantes, succédèrent bientôt les plus affreux supplices. Le premier martyr du protestantisme fut Jacques Pavnans, jeune disciple de Guillaume Briçonnet.

(1) Voyez Histoire de l'Eglise de Meaux, T. 1^{er}, liv. IV, et Théodore de Bèze (Icones). Ce dernier raconte la fin malheureuse de Jean Le Clerc, qui, fondateur de l'Eglise protestante à Metz, fut brûlé à petit feu après avoir eu le poing coupé, le nez arraché avec des pinces ardentes, les bras et la poitrine tenaillés, pour lui faire expier la hardiesse qu'il avait eue de renverser les images d'une chapelle située hors de la ville. C'était punir avec une horrible barbarie l'erreur d'un fanatique.

Ferme dans ses desseins, les persécutions ne l'effrayèrent pas : il prêcha la nécessité d'une réforme jusqu'au moment où, traîné dans les cachots de la Conciergerie, le parlement le condamna, le 29 mars 1525, à être brûlé vif sur la place de Grève (1).

Bientôt les murs extérieurs des temples furent souillés par la flamme des bûchers, et le son des cloches, destinées à célébrer les fêtes religieuses, vint s'unir aux cris des suppliciés (2).

(1) Voici ce que dit Sléidan, au sujet de la persécution de Meaux. Soixante habitans de cette ville, après avoir délibéré entre eux, se choisirent un ministre de la parole de Dieu ; ils s'assemblèrent dans des maisons particulières, et y reçurent la Cène telle qu'elle a été instituée par J. C., et prescrite par l'Évangile. La chose ne put rester long-temps cachée ; ils furent jetés en prison, puis interrogés, et enfin conduits dans des charrettes jusqu'à Paris, où ils furent condamnés à mort. Renvoyés ensuite à Meaux, quatorze d'entre eux furent attachés à des pieux et brûlés vifs ; les autres furent fustigés ou bannis du royaume. Pendant qu'on les ramenait de Paris chez eux, un homme se présenta sur la route et les exhorta à la constance. Cet homme fut puni du même supplice que les autres. Avant qu'on les brûlât, ils furent mis à la question, pour les forcer à désigner ceux qui partageaient leur doctrine ; mais on ne put en tirer aucun aveu. Quelques-uns ont cru que cette persécution avait été faite à l'instigation de *certaines personnes*, dans l'intention d'empêcher l'union du roi avec les confédérés de Smalcalde, qu'on négociait alors. (Comment. Sleidani, lib. xvii.)

(2) Un protestant nommé L'Hermite, fut brûlé dans le Parvis

De pareils exemples étaient de nature à glacer le zèle de *Berquin* ; il prit donc le parti d'abandonner Paris, où, malgré la protection du monarque, il était trop en butte à la haine de ses ennemis, et chercha la tranquillité dans une retraite qu'il avait choisie aux environs d'Amiens. Là, il se livra avec plus d'ardeur que jamais à l'étude des Saintes-Ecritures, et revenant sur les opinions que ses juges avaient regardées comme des erreurs ; presque honteux de la soumission dont il avait fait preuve en en rétractant une partie ; regardant comme une lâche transaction l'espèce d'abjuration à laquelle il devait la vie ; il n'épargna plus ses ennemis dans ses discours, et chercha à confondre leur ignorance par de nouveaux écrits. Cette conduite hardie devait attirer sur sa tête de nouvelles persécutions. En effet, le clergé d'Amiens ne tarde pas à le désigner comme l'ennemi de Dieu aux yeux d'un peuple fanatisé ; de toutes parts on crie à l'anathème, et l'évêque vient à Paris solliciter auprès du parlement l'arrestation d'un homme qui osait demander que le christianisme fût ramené à la pureté dont il brillait à sa naissance.

Notre-Dame, au son de toutes les cloches de Paris. (Hist. ecclés. de Théodore de Bèze.)

Louis de Berquin est encore une fois arrêté ; deux conseillers de la Cour, choisis pour instruire son procès, et revêtus de l'autorité du Saint-Siège, en vertu d'un bref (1) daté du 20 mai 1525, que Louise de Savoie, régente du royaume, avait obtenu du pape Clément VII, le déclarent hérétique et relaps. On allait le juger, et cette fois il n'aurait pas échappé à la rage de ses persécuteurs, lorsque le parlement reçoit de Madrid une lettre de François I^{er}, sous la date du 1^{er} avril 1526, par laquelle il donnait l'ordre d'arrêter la procédure qu'on avait eu la hardiesse d'intenter sans son consentement : il ajoutait que l'on prît bien garde à ce que l'on ferait, et qu'il voulait *connaître de l'affaire de son conseiller*. Cette lettre fut suivie de plusieurs autres dans le même sens.

Le roi, de retour de sa captivité, envoya au parlement un lieutenant de ses gardes accompagné du prévôt de Paris : *Berquin* sortit de la Con-

(1) Dans ce bref, le pape dit *qu'il approuve fort tout ce que le parlement a fait, qu'il l'exhorte à veiller avec le même soin dans la suite, et à faire paraître le même zèle contre cette peste impie des hérétiques, pour la gloire de Dieu et le salut de tout le royaume. Que cela sera très-agréable à Dieu, et leur attirera les louanges de tous les hommes, et qu'il ne manquera pas de joindre ses efforts aux leurs dans cette affaire.* (Comment., Sleidani, liv. v.)

ciergerie ; on le retint au Louvre, et quelques temps après la liberté lui fut rendue.

On s'étonnera peut-être que François I^{er}, dont l'histoire a signalé l'intolérance, ait, avec tant d'humanité, sauvé les jours de *Berquin* ; mais il sera facile d'expliquer cette conduite ; lorsqu'on y réfléchira mûrement. *Berquin* n'admettait la réformation de Luther qu'avec de grandes modifications ; il demandait la suppression de plusieurs superstitions introduites depuis longtemps dans le christianisme ; il haïssait les théologiens dont les sophismes incompréhensibles avaient corrompu la morale simple et pure de l'Évangile. Sous ce point de vue, *Berquin* était un véritable réformateur. Les partisans des vieilles doctrines devaient être ses ennemis ; mais François I^{er} ne s'était point encore déclaré contre la réformation de la France ; il était même peu éloigné de la protéger ouvertement dans ses états. Incertain sur le parti qu'il prendrait, libre de l'ascendant que la superstition prit plus tard sur son esprit, il n'écouta que son cœur, et sauva les jours de son vertueux conseiller.

Cependant, le fanatisme commençait à perdre de son influence dans les hautes classes de la société ; les lumières se répandaient malgré les entraves qu'on leur opposait ; les lettres étendaient

leurs conquêtes et faisaient germer dans les cœurs, avec le goût de l'instruction, des idées de liberté. Les *colloques* d'Erasme parurent, et jouirent d'une vogue qu'aucun ouvrage n'avait encore eue. L'auteur y tournait en ridicule les moines; il censurait quelques-uns des abus introduits dans l'Eglise : il n'en fallut pas davantage pour assurer à ce livre un grand succès. On le réimprima au nombre de vingt - quatre mille exemplaires, preuve convaincante de la tendance générale vers une civilisation plus perfectionnée. La faculté de théologie de Paris, effrayée de l'avidité avec laquelle on lisait l'ouvrage du savant docteur de Rotterdam, en fit la censure, défendit qu'on le lût, et sur-tout qu'on l'enseignât dans les collèges.

Ce fut alors que *Louis de Berquin*, plus que jamais pénétré de la bonté de sa cause, entraîné par le désir de confondre ses adversaires et de les convaincre d'erreurs, eut la témérité ou plutôt le courage de les taxer d'irrégion et de leur intenter un procès. C'était peut-être la première fois qu'on voyait un accusé, fier de son innocence, devenir l'accusateur de ses propres juges.

Il écrit à Erasme pour l'engager à se réunir à lui. « Il est temps, lui dit-il, de faire perdre » désormais aux théologiens toute leur auto-

» rité. » (1) Erasme, trop timide pour se mêler dans une affaire dont il appréhendait les suites, trop ami de la paix pour se joindre à *Berquin*, l'engage à se tenir en repos, ou du moins à agir de manière à ne pas le compromettre.

« Songez que Bédà est une hydre à plusieurs
» têtes, dit-il dans une de ses lettres; vous avez
» affaire à un ennemi immortel : une faculté,
» une communauté ne meurt jamais. Ne vous
» fiez point à la protection du prince : la faveur
» des rois est changeante : un délateur les préoc-
» cupe; la crainte qu'ils ont des gens d'église,
» et le désir de n'être plus fatigués de leurs im-
» portunes sollicitations, les contraint à leur
» accorder ce qu'ils demandent. » (2)

Le clergé craignait de voir s'étendre en France des doctrines qu'il appelait pernicieuses, et qui

(1) Nunc tempus est ut theologis omnis in posterum detraheretur auctoritas.

(2) Etiam atque etiam cogitaret qualis excetra esset *Bedda*, quotque capitibus efflaret venenum : tum expenderet sibi cum immortali adversario rem esse ; facultas enim non moritur..... Neque plus satis fideret regis præsidio. Principum enim favores esse temporarios, ac delatorum artibus facile in diversum trahi illorum affectus. Postremo, ut nihil horum accidat, magnos etiam principes vel delassari talium improbitate, vel metu nonnunquam cogi ut cedant. (Erasmi, Epist. IV., lib. XXIV.)

faisaient de rapides progrès en Allemagne. Les prélats de la Cour, tremblans pour leurs biens et leur crédit, cherchèrent à les conserver en mettant le roi dans leurs intérêts. « Voilà, dit l'abbé » de Condillac, le motif secret des conseils sanguinaires qu'ils donnèrent à François I^{er}; » voilà pourquoi ils ne cessèrent pas d'exalter » la religion de ce prince, lorsque, du sein des » plaisirs, il ordonnait la mort des *hérétiques*. » Ils lui persuadaient qu'il se rachetait par là de » tous les péchés qu'il pouvait avoir commis; ils » ne lui disaient pas qu'il perdait le fruit de cette » persécution, en protégeant les protestans d'Al- » lemagne, parce qu'il leur importait peu qu'il y » eût des protestans ailleurs qu'en France. » (1)

Le chancelier du Prat, archevêque de Sens, qui avait un grand crédit sur l'esprit du roi, lui représenta la nécessité de convoquer un concile provincial pour déterminer les moyens de remédier au mal. Ce concile, présidé par le chancelier, s'assembla à Paris, dans le couvent des Grands-Augustins, le 10 mars 1528. *On y excommunia tous ceux qui s'étaient séparés ou se sépareraient de l'Eglise romaine; on les abandonna à toute la rigueur des lois, quelques fussent*

(1) Histoire moderne, liv. XI^e, chap. IV.

leur naissance ou leur sexe , leur qualité ou leurs privilèges ; les évêques furent chargés d'obliger par serment les catholiques à dénoncer les hérétiques ; on proclama l'unité, la visibilité et l'infaillibilité de l'Eglise ; on y décréta l'honneur dû aux images ; on y discuta sur l'obscurité de l'Écriture-Sainte en plusieurs endroits, et sur la nécessité du baptême pour effacer les péchés ; sur le mariage, afin d'éviter la tentation de la chaire ou pour y remédier et augmenter le nombre des prédestinés ; enfin, sur d'autres questions relatives au dogme catholique (1).

Les motifs qui avaient amené la convocation du concile, le but que se proposaient la plupart des membres qui le composaient, devaient faire craindre à *Berquin* le sort qui lui était réservé. Sans doute que dans son propre intérêt il eût mieux fait de suivre les avis d'Erasme, qui lui conseillait d'abandonner la France ; mais il préféra rester au sein de sa patrie, peut-être même espéra-t-il que François I^{er} protégerait en lui l'innocence opprimée. Quoiqu'il en soit, il ne changea rien à sa conduite ; il attendit sans crainte le moment où l'orage devait éclater, lorsqu'un

(1) Varillas, Histoire des Révolutions arrivées dans l'Europe, en matière de religion, liv. VII.

événement, dont les conséquences n'auraient point dû l'atteindre, et qui peut-être était le résultat d'un complot tramé par ses ennemis, vint ranimer l'ardeur du fanatisme.

En 1528, une image de la Vierge, placée au coin de la rue des Juifs et de celle des Rosiers, est brisée pendant une nuit; l'alarme se répand; on signale cette action particulière comme l'effet d'une conspiration formidable ayant pour but le renversement du catholicisme. Le roi est indigné, le Parlement et la Sorbonne ne voient, dans cet attentat à la religion du prince, que la preuve du danger que pouvaient faire naître les idées répandues par *Berquin*. On le traîne en prison, douze commissaires sont choisis pour le juger; *ils conviennent à l'avance* (1) qu'il faut qu'il se rétracte ou qu'il meure. L'arrêt rendu contre lui porte que ses livres seront brûlés, qu'il abjurera ses hérésies, qu'on lui percera la langue, et qu'il terminera ses jours dans une prison.

Le savant et vertueux Guillaume Budé (2),

(1) Chevilier, Origine de l'imprimerie.

(2) Guillaume Budé était l'un des hommes les plus instruits de son temps : on a de lui plusieurs ouvrages où brille, au travers d'un style dur et sec, la plus grande érudition. Maître des requêtes, ambassadeur, auteur savant, il possédait si bien le grec et le latin, qu'Érasme l'appelle *gallicæ prodigium*. Il encouragea François I^{er}

l'un de ses juges , emploie pendant trois jours les raisonnemens les plus entraînants pour déterminer *Berquin* à conserver la vie en se rétractant. « J'aime mieux , répond ce dernier , être » mis à mort , que d'approuver , seulement par » mon silence , que l'on condamne ainsi la vérité. » (1) Cette noble fermeté ne fait qu'aigrir ses bourreaux : son arrêt est prononcé , et le lendemain il est conduit sur la place de Grève. Arrivé au lieu de son supplice , il veut haranguer le peuple , mais les archers , exécutant les ordres qu'ils avaient reçus , font un si grand bruit que personne ne peut entendre le discours du malheureux *Berquin*. On se hâte de l'étrangler , et son corps est livré aux flammes.

C'est ainsi que périt , le 22 avril 1529 , l'un des hommes les plus vertueux du règne de François I^{er}. Il était âgé d'environ quarante ans ; tourmenté pendant l'espace de six années , victime de la haine sacerdotale , ennemi des superstitions , sage observateur de la morale évangélique , il pé-

à protéger les arts et les lettres ; c'est à ses sages conseils que Paris doit la fondation du Collège de France , et des différentes chaires destinées aux sciences et aux langues , monumens durables qui illustreront à jamais le siècle de ce monarque.

(1) (T. de Bèze Icones.)

rit martyr de son zèle pour la vérité. « La France » eût peut-être trouvé en lui un second Luther, » dit Théodore de Bèze, s'il eût obtenu de François I^{er} le même appui que le duc de Saxe accorda au réformateur de l'Allemagne, car il ne manqua ni de savoir ni de zèle pour propager la vérité. » (1)

La mort de cet infortuné devient le signal de la plus affreuse persécution. Bientôt le moindre soupçon d'hérésie est un motif d'arrestation ; les cachots sont encombrés de prisonniers ; les parlements s'occupent qu'à les juger ; la publication des livres saints traduits en français est défendue ; on craint que le peuple ne trouve, dans l'Évangile et les écrits des Pères, des lumières qui l'éclaireront, et des satires contre ceux qui trompent le souverain (2). Des savans sont arrêtés : ils ont peut-être, dans des ouvrages hardis, blâmé les fautes du gouvernement ? Non, ils sont accusés d'avoir

(1) In Ludovico Berquino Attrebate Gallia fortassis alterum esset Lutherum nacta, si qualem iste Saxonem ducem, talem hic Franciscum primum ejus nominis Galliarum regem esset expertus ; nec enim ei vel doctrinæ, vel promovendæ veritatis studium defuit. (Vid. T. Beza in Iconibus.)

(2) Dans cette longue série d'erreurs et de cruautés, François I^{er} suivit aveuglément les avis du cardinal-chancelier du Prat.

mangé de la chair pendant le Carême (1) ; de jeunes étourdis, dont la conduite n'a rien que de blâmable, osent afficher, sur les murs de Paris et sur la porte même de la chambre du roi à Blois, des outrages contre le sacrifice de la messe. Ce délit, dont la punition devait être supportée par ceux qui l'avaient commis, devient la cause, ou du moins le prétexte, de mesures plus rigoureuses et d'exécutions barbares (2). Pour expier cette action impie, François I^{er} ordonne

(1) Le 13 avril 1538, neuf jours avant Pâques, on fit brûler à Paris un jeune gentilhomme toulousain, accusé d'avoir mangé de la viande. A la vérité, dit Sléidan, il ne fut pas brûlé vif, mais après l'avoir fait pendre, on le suspendit de manière qu'il pût sentir le feu ; cette faveur lui fut accordée, parce qu'en allant au supplice, effrayé des menaces du juge Marin, il avait avoué qu'il y avait de l'irréligion et de l'impiété dans son crime. (Comment., Sléidan, lib. XII.)

(2) On fit aussitôt des recherches et des perquisitions pour en découvrir les auteurs ; plusieurs individus, arrêtés sur des indices, d'autres sur de simples soupçons, ayant été mis à la question, furent brûlés vifs, et le spectacle en fut horrible ; car après avoir été liés à une machine, on les élevait en l'air, d'où on les laissait tomber dans le feu ; puis relevés de nouveau, le bourreau coupait la corde, et ils retombaient dans la flamme pour y être consumés. A l'égard de ceux qui étaient plus savans, on leur coupait la langue avant de les conduire au supplice, de peur qu'ils ne déclarassent au peuple la cause de leur mort ou la substance de leur doctrine. (Comment. Sléidan, liv. IX.)

une procession solennelle , à laquelle il assis!e avec ses trois enfans , les ambassadeurs étrangers et toute la noblesse ; il exhorte les personnages marquans de la Cour et du parlement à persister dans le catholicisme et à imiter son zèle, qui allait, disait-il, jusqu'à immoler les princes ses fils s'il les soupçonnait d'hérésie ; et après cette exhortation il fait condamner six malheureux protestans à être brûlés à petit feu, pour terminer sans doute, d'une manière agréable à Dieu, la solennité de cette cérémonie (1). Les imprimeries sont fermées jusqu'au moment de

(1) Suivant Sléidan , après la procession , François I^{er}. entendit la messe, puis alla dîner au Palais épiscopal, où il prononça son discours. L'historien ajoute : on fit mourir ce même jour six personnes qui , après avoir été attachées aux machines dont nous avons parlé , furent brûlées en différens endroits, sur le passage du roi ; le feu fut mis au bûcher au moment où il passait et quand ces malheureux imploraient sa clémence et sa compassion. La coutume en France est de publier les raisons que l'on a eues de condamner ceux qu'on veut faire mourir. Mais lorsqu'on exécute quelqu'un pour ce qu'on appelle le Luthéranisme , c'est-à-dire pour avoir parlé de la *justification par la foi* et *non par les œuvres* , ou *contre l'invocation des saints* , ou *si par hasard quelqu'un a mangé de la viande les jours défendus* , on n'indique point en détail la nature de ces fautes , mais on se contente de dire en général qu'il est criminel de *lèze majesté Divine* , qu'il a été injurieux envers la *Vierge Marie* et les *Saints* , et qu'il a violé les *décrets de l'Eglise* , la *mère commune*

la nomination de douze censeurs royaux (1); des protestans fidèles à leur croyance sont livrés aux flammes avec une pompe et un raffinement de cruauté dignes des peuples sauvages. François I^{er} établit un tribunal de l'Inquisition, et, dans chaque parlement, une *chambre ardente* chargée de juger les protestans, et de les condamner à être brûlés; par ses ordonnances, ceux qui donnent asile aux persécutés sont punis du même supplice qu'eux. On pousse la barbarie jusqu'à vouloir, sous le nom sacré de religion, étouffer les sentimens de la nature : le frère doit accuser son frère, la femme son mari, le père ses propres enfans; l'Inquisition sanctifie l'immoralité de l'espionnage; des individus payés par elle scrutent les consciences, et devenant agens provocateurs, ils blâment la conduite du gouver-

de tous les fidèles. Cette déclaration suffit pour faire croire au peuple qu'il n'y a personne sur la terre de plus méchant et de plus criminel que ces infortunés; et il arrive ordinairement que lorsqu'ils sont au milieu des flammes, la populace en fureur les regarde comme des impies indignes de voir le jour. (Comment. Sléidan, liv. IX.)

(1) Louis XI, ce roi soupçonneux et cruel, avait favorisé l'invention de l'imprimerie; le bon Louis XII l'avait encouragée; François I^{er} (le 13 janvier 1535) prohibe l'impression de toutes espèces de livres, sous peine *de la hart*; le 23 février suivant la censure est établie. (Regist. du Parlement, année 1535.)

nement, la barbarie des universités. Malheur à celui qui approuve leurs discours : le moindre signe d'adhésion devient un arrêt de mort. L'intolérance, dans la crainte de voir quelques victimes échapper à ses poursuites, promet le pardon à ceux qu'elle désespère d'atteindre; ils rentrent dans le sein de la société, mais des êtres qui se disent chrétiens, s'en emparent et les livrent aux inquisiteurs, en alléguant ce texte qui fait frémir d'horreur: *Hæreticis fides non servanda*; et lorsque la vertu bienfaisante parcourait les prisons pour y secourir le malheur, par quelle morale prétendue chrétienne, le criminel était-il admis à recevoir des soulagemens qu'il n'était pas permis de donner au protestant en proie à tous les genres de souffrances (1)?

La récapitulation des massacres judiciaires exécutés sous le règne de François I^{er}, au nom d'une religion qui ne prêche à l'homme que l'amour de ses semblables, ferait frémir d'horreur le cœur le plus endurci. Il n'entre point dans notre plan de retracer un tableau aussi humiliant pour l'humanité : espérons que les lumières qui se répandent sur la terre avec plus de rapidité

(1) Voyez l'Apologie pour Hérodoté, par Henri Etienne, chap. XL, t. III.





Lefevre d'Étaples.

Coissier del.

Libro de C. Molle

que jamais, s'opposeront au retour de pareils excès; et plaignons les rois qui ont eu le malheur de se laisser aveugler par d'indignes conseillers, jusqu'au point d'encourager, ou de laisser commettre en leur nom, les crimes enfantés par l'esprit d'intolérance. Nous aurons encore occasion de parler du règne de François I^{er}; terminons l'esquisse de son siècle par l'image d'un homme juste, allant chercher auprès de la sœur de ce prince un refuge contre les persécutions du fanatisme.

Jacques Lefèvre, surnommé d'Etaples, du nom d'un village de Picardie où il naquit, à ce que l'on croit, vers l'an 1455, était d'une famille pauvre et obscure, mais il eut le mérite de se faire un nom honorable par ses vertus, son savoir, les services qu'il rendit aux lettres, et par la sagesse qui règne dans ses écrits.

Il fut un de ceux, dit Bayle, qui commença à chasser la barbarie qui régnait dans l'Université de Paris. En effet, il enseigna, en 1493, la philosophie au collège du Cardinal-Lemoine, avec un succès qui lui attira beaucoup d'envieux. Il avait parcouru l'Europe, l'Asie et même l'Afrique, et il avait rapporté de ses voyages cet esprit d'indépendance qui caractérise les génies supérieurs, et cette justesse d'idées si rare parmi les

docteurs de son temps ; aussi laissant de côté ces vaines discussions agitées dans les écoles , il s'éleva au-dessus de la routine employée jusqu'alors , et chercha à inspirer à la jeunesse le goût des études solides , et principalement celui des sciences et des langues anciennes.

En 1504 , il publia un livre dans lequel il prouvait que sainte Anne , qui passe pour avoir eu trois maris , n'en avait eu qu'un seul. Cette question , qui n'attaquait en rien la religion , l'exposa à toute l'animosité des moines. La haine que lui portaient ses ennemis , augmenta encore à l'occasion d'un ouvrage qu'il fit imprimer vers le même temps , pour prouver que Madeleine pécheresse , dont parle saint Luc , chapitre VII , Marie-Madeleine , dont le même évangéliste fait mention au chapitre VIII , et Marie , sœur de Marthe et de Lazare , dont il est question au chapitre XI de saint Jean , sont trois femmes différentes. Il était en cela de l'avis des Pères grecs ; mais les Pères latins avaient confondu ces trois Madeleines. La Sorbonne crut devoir prendre le parti des Latins ; elle condamna *Lefèvre* , et le déféra comme hérétique au parlement de Paris. François I^{er} , qui ne s'était pas encore déclaré le persécuteur des hommes éclairés , sentit qu'il était indifférent pour la religion qu'il y eût , sous le

même nom, trois saintes ou une seule, et fit mettre en liberté *Jacques Lefèvre*. Indigné de l'audace de ses envieux, ce dernier se retira à Meaux, auprès de l'évêque Guillaume Briçonnet, qui était alors fort disposé à le protéger, et qui le nomma son grand-vicaire au mois de mai 1523. *Lefèvre* s'acquitta de ces fonctions avec zèle et piété, jusqu'au moment où, profitant de l'absence du roi qui était alors en Italie, les Cordeliers de Meaux, comme nous l'avons vu plus haut, accusèrent d'hérésie Guillaume Briçonnet ainsi que son vicaire et tous les docteurs réunis dans son diocèse : le parlement reprit les anciennes procédures contre *Jacques Lefèvre* (1). Ef-

(1) Le roi, à la sollicitation de sa sœur Marguerite, écrivit au Parlement de Paris, le 12 novembre 1525, qu'il apprenait qu'on avait intenté un procès à *Jacques Lefèvre* et à d'autres savans distingués, à l'instigation de quelques théologiens; qu'avant son départ de France, il avait donné ordre à quelques personnes éclairées d'examiner les ouvrages incriminés; que ces docteurs, après un mûr examen, avaient rendu de *Jacques Lefèvre* un témoignage avantageux et honorable; qu'ainsi il trouvait mauvais qu'on suscitât quelque chagrin à un homme qui jouissait en Europe d'une grande réputation de vertu et de piété; qu'enfin son intention étant de protéger les savans et de faire rendre la justice avec impartialité, il ordonnait d'arrêter cette procédure jusqu'à son retour, ou du moins jusqu'à ce que le Parlement ait reçu de la régence ou de lui de nouveaux ordres à cet égard.

(Reg. du Parlement, année 1525.)

frayé de la rigueur avec laquelle on se préparait à sévir contre lui et ses confrères, il sortit du royaume, et la faculté de Paris le dégrada de son doctorat. Il paraît que ce fut vers la même époque, c'est-à-dire à la fin de l'année 1525, que par ordre de Marguerite de Valois, il fit un voyage à Strasbourg pour y conférer avec Bucer sur les moyens d'établir la réformation en France; cette mission secrète n'eut pas de suite. La reine de Navarre obtint du roi, à son retour de sa captivité, l'autorisation de faire rentrer dans sa patrie son savant protégé; elle le recommanda à son frère, et à la honte de ses ennemis, *Jacques Lefèvre* fut nommé, en 1526, précepteur du prince Charles, troisième fils de François I^{er}.

Bientôt le système de persécution établi par le cardinal du Prat; le supplice de Louis de Berquin; les bûchers qui peu de temps après déshonorèrent le siècle de la renaissance des lettres; l'esprit d'intolérance, dont le monarque lui-même se faisait un mérite, furent de puissantes causes de terreur pour un vieillard qui avait tout à craindre de l'animosité de ses anciens adversaires. Marguerite n'abandonna point *Jacques Lefèvre* dans un danger aussi imminent, et pour le mettre à l'abri des poursuites de l'Inquisition, elle l'em-

mena, en 1531, à Nérac, où il vécut paisible et honoré autant que le méritaient ses vertus et sa réputation. La reine le choisit pour être son directeur, elle le nomma abbé de Clairac, puis évêque d'Oleron; il ne jouit pas long-temps de tant de marques de considération. En 1537, il mourut regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Béni par les pauvres, il avait été leur soutien pendant sa vie, en mourant il leur laissa tout ce qu'il possédait.

Plusieurs écrivains ont avancé que ce vénérable docteur mourut à l'âge de cent un ans; mais des calculs plus vraisemblables prouvent qu'il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

La reine de Navarre lui fit faire des funérailles magnifiques; sa dépouille mortelle fut déposée dans un tombeau de marbre qu'elle avait fait construire pour elle-même, et sur lequel on grava l'épithaphe suivante, qui n'est que l'expression de ses dernières paroles :

*Corpus humo, mentem que Deo, bona cuncta relinquo
Pauperibus, Faber hæc dum moreretur ait.*

Théodore de Bèze compare *Jacques Lefèvre* à l'orateur grec *Isocrate* : tous deux, par de sages leçons, formèrent des hommes qui illustrèrent

leur siècle (1). La renommée qu'il s'était acquise balançait long-temps celle d'Erasme. Suivant Paul Jove, *Lefèvre* était doué d'une vaste érudition ; il composa un traité d'astronomie fort utile à la jeunesse : ses ouvrages sur la philosophie furent très-estimés. Il mourut soupçonné d'avoir fortement penché pour le luthéranisme (2). Florimond de Raimon dit qu'il était beaucoup moins catholique qu'il n'affectait de le paraître : que sans admettre la doctrine de Zwingli ou de Luther, il en avait adopté une différente de celle de l'Eglise romaine. Ainsi il faisait communier le peuple sous les deux espèces, en lui enseignant, au moment de la communion, que Jésus-Christ est présent en ce sacrement, mais qu'il n'y a qu'un certain corps sans chair et sans os, et d'une nature particulière entre l'esprit et la matière. Ce qu'il y a de certain, c'est que, quoiqu'il n'ait pas embrassé ouvertement le pro-

(1) Hoc etiam à Deo consecutus, ut sicut olim ex Isocratis, scholâ optimi quique oratores, sic ex Stapulensis auditorio præstantissimi viri plurimi prodierint. (Vid. Beza, in *Inconibus*.)

(2) Scripsit commentarios in astronomicis, juventuti perutiles, et scholia in moralem philosophiam perdiscentibus opportuna. Ætate autem confectus, cum sacras litteras attigisset à Lutheranâ doctrinâ non procul abfuit, ita ut in ea suspicione senex moreretur. (*Illustrium virorum elogia*. — Paulus Jovius.)

testantisme , ses écrits ont eu une grande influence sur les progrès de la réformation ; c'est principalement à ce titre qu'il a mérité la reconnaissance des diverses communions protestantes.

Ceux qui ont médité sur la cause des persécutions et des guerres qui ont ensanglanté la France au seizième siècle , ne trouveront point exagérée la peinture ou plutôt l'ébauche que nous venons de faire de l'origine de ces persécutions. Il existe assez de mémoires , que tout le monde connaît maintenant , dans lesquels François I^{er}, malgré son amour pour la gloire , malgré son esprit galant et chevaleresque , est apprécié à sa juste valeur. (1) La flatterie lui donna le titre de restaurateur des lettres ; mais si l'impulsion générale facilita l'essor qu'elles prirent sous son règne ; s'il les protégea d'abord , il a , pour ainsi dire , renoncé à la gloire de les avoir encouragées par la protection qu'il accorda ensuite à ceux qui se déclarèrent ennemis des lumières.

(1) Quelle satire que ce passage des mémoires du maréchal de Tavannes ! « L'âge attiedit le sang , les adversitez l'esprit , les » hazards le courage , et la monarchie désespérée n'espère que vo- » lupté. Tel était le roi François , blessé des dames au corps et » en l'esprit : la petite bande de madame d'Estampes gouverne ; » Alexandre voit les femmes quand il n'a point d'affaires , Fran- » çois voit les affaires quand il n'a plus de femmes. »

On ne nous reprochera pas non plus d'avoir représenté le clergé catholique sous des couleurs trop rembrunies. Les écrits du temps en sont la preuve; les supplices et les tortures inventées par la superstition, sont des monumens ineffaçables. Nous savons qu'à cette époque, comme à présent, le sacerdoce comptait dans ses rangs des hommes recommandables; mais les plus vertueux ne persécutaient point, et plusieurs même furent persécutés (1). En blâmant l'ignorance et la faiblesse des moines, nous n'avons certainement pas voulu parler de ces ordres religieux qui, par leurs travaux, ont rendu jusqu'au siècle dernier, les plus grands services aux lettres et aux sciences. On sait que dans les temps d'abrutissement et d'ignorance, les prêtres, seuls instruits, nous ont conservé les monumens littéraires de l'antiquité; mais lorsque les laïques sont devenus plus instruits que le clergé, on ouvrit les yeux, on censura des mœurs qui n'étaient plus en harmonie avec les lumières (2) naissantes, et les ministres

(1) Parmi ces derniers on peut citer Jean Dubellay, évêque de Paris; Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, et beaucoup d'autres qui furent accusés d'hérésie.

(2) « On ne connaissait, dans le moyen âge, en fait de lumières, que celles des prêtres, dit M^{me}. de Staël; ils avaient rendu de grands services pendant des siècles de ténèbres. Mais

de la religion furent appréciés selon leur mérite et leurs vertus.

J. H.

N. B. Le lecteur verra sans doute avec quelque intérêt la nomenclature des différens ouvrages que nous devons à la plume savante de *Jacques Lefèvre d'Étaples*.

1°. *Dionisii cœlestis Hierarchia*, etc., etc. In-folio, Paris, 1498.

2°. *Commentarii in spheram*. In-fol., 1499.

3°. *Raym. Lullii, liber de Laudibus. Mariæ contemplationes et alia ejusdem*. In-fol., 1505.

4°. *Mercurii Pimander et Asclepius*. In-4°. Paris, 1505.

5°. *Hecatonomiarum Socratias et Platonicas leges*. In-fol., 1506.

6°. *Damasceni Theologia*. In-fol. imprimé à Paris, par Henri Etienne, en 1507.

7°. *Psalterium conciliatum et expositio in idem : ejusdem psalterium quintuplex, Gallicum, Romanum, Hebraicum, vetus conciliatum*. In-fol., imprimé à Paris, par Henri Etienne, en 1508 et 1509. En 1513, il fut publié avec des notes. En 1515, on en fit une édition à Caen.

» lorsque le clergé se vit attaqué par la réformation, il combattit
» les progrès de l'esprit humain, au lieu de les favoriser. La se-
» conde classe de la société s'empara des sciences, des lettres,
» de l'étude des lois, et du commerce, et son importance s'ac-
» crut ainsi de jour en jour. »

(Considérations sur la Révolution française, ch. 1^{er}. p. 9.)

8°. *Ricardi Libellus contra sectam Mahumeticam et alius de vitâ et moribus Turcarum à quodam Christiano captivo.* In-4°. , imprimé à Paris , chez Henri Etienne , en 1509.

9°. *Meteorologia , artis eleganti paraphrasi explanata.* In-4°. , 1512.

Tous les ouvrages désignés ci-dessus sont fort rares : il est difficile de se les procurer.

10°. *Agones martyrum mensis Januarii.* In-fol. , imprimé à Paris en 1512 et 1525 , et à Rome en 1529.

Cet ouvrage , dit Lenglet dans son livre intitulé : *Méthode pour étudier l'Histoire* , contient les actes originaux des martyrs du mois de janvier. Les persécutions qu'il éprouva l'empêchèrent de l'achever. Il est devenu très-rare.

11°. *Commentarius in epistolas Pauli.* In-fol. Paris , 1512.

Plusieurs éditions en ont été données depuis. Cet ouvrage contient une dissertation dans laquelle l'auteur prouve que l'ancienne interprétation des épîtres de saint Paul , n'est pas de saint Jérôme ; Erasme en critiqua le style , et Noël Beda en censura la partie théologique. Ce livre n'en fut ni moins estimé ni moins recherché.

12°. *Rithmimachie Ludus , qui et pugna numerorum appellatur.* In-4°. , imprimé à Paris , en 1514 , chez Henri Etienne.

Cet opuscule est joint à l'*Arithmetica* de Jordan Nemorarius : il donne une description fort curieuse de l'ancien jeu pythagorique.

13°. *Epitome in duos Libros arithmeti.* In-fol. , imprimé à Paris , chez Henri Etienne , en 1514. Le même , in-fol. , 1522 , et in-8°. , 1549.

14°. *Euclidis elementa.* In-fol. , imprimé à Paris , chez Henri Etienne , en 1516.

15°. *Astronomicon.* In-fol. , vieille édition sans date.

16°. *Elementa musicalia.* Sans date.

Ce dernier ouvrage est très-rare.

17°. *Proverbia Raym. Lullii et ejusdem Philosophia amoris.* Petit in-4°. , 1516.

Il y a des pensées fortes dans cet ouvrage. Voici ce qu'on y lit à

l'article de Rege : « *Nullum regnum valet regnum bonitatis.* » — *Ille qui omne bonum facit quod potest, est rex magni regni.* — *Rex injustus est rex puerorum.* — *Concilium bonum facit, bonum regnum.* — *Melior Vales quam rex si melior es.* »

De *Æqualitate* : « *Nulla potentia est plena sine æqualitate plurium.* »

De *Nobilitate* : « *Qui nobilis est per nativitatem deberet esse valde contrarius vilitati.* »

18°. *Artificialis introductio in 10 libros Ettricorum artis.* In-fol., imprimé à Paris, chez Henri Etienne, en 1517. Le même, en 1596.

19°. *Demonstrationes in elementa arithmetica Jordanis Nemorarii.* Sans date. — Ouvrage rare.

20°. *De Maria Magdalena, tri duo Christi, et una ex tribus Maria, Disceptatio.* In-4°. , imprimé à Paris, chez Henri Etienne, en 1518 et en 1519.

21°. *Introductiones nonnullæ Logicales Jac. Fabri per Clichtoreum collectæ.* In-4°.

22°. *De tribus et unica Magdalena disceptatio secunda.* In-4°. Paris, 1519.

Cet ouvrage est très-bien fait : l'auteur y raisonne avec beaucoup de méthode et de logique ; il combat victorieusement ses adversaires.

23°. *Basilii M. Operum.* in-fol., imprimé en 1520.

24°. *Commentarius in ecclesiasten in IV Evangelia.* In-fol. Meaux, 1522. — Bâle 1523. Cette édition a été donnée en 1526, sans nom de lieu.

25°. *Les quatre Evangiles traduits en français.*

Cette traduction a été imprimée en caractères demi-gothiques, chez Simon de Colines, à Paris, en 1523, format in-8°.

La première partie, contenant les Evangiles seulement, fut publiée sans nom d'auteur ; elle est fort rare.

La seconde partie, plus rare encore, renferme les Epîtres de saint Paul, les Epîtres catholiques et l'Apocalypse de saint Jean. Elle parut vers la fin de 1523.

Lefèvre avait été engagé par plusieurs dames de la Cour à faire cette traduction. Mais elle réveilla toute l'ardeur de ses ennemis, parce qu'il y censure en plusieurs endroits la version *Vulgate*, et que dans l'*Epître exhortatoire*, qui est à la tête de la seconde partie, il re-

commande à tous les fidèles la lecture de l'Écriture-Sainte en langue vulgaire.

Cette Bible fut imprimée format in-fol., à Anvers, en 1528, 1530, 1534 et 1541.

26°. *Exhortations sur les Évangiles et les Épîtres des dimanches.* Meaux, 1525.

Ce livre fut condamné par le Parlement de Paris.

27°. *Traduction latine des livres de la foi orthodoxe, de saint Jean de Damas.* 1525.

C'est la première version imprimée de cet ouvrage.

28°. *Commentariū in epistolas canonicas.* In-fol. Bâle, 1527, et in-8°. Anvers, 1540.

L'auteur dédia ce livre au chancelier du Prat. Il fait remarquer, dans une lettre qui est à la tête de cet ouvrage, et datée de Meaux, en 1525, que l'original grec des *Évangiles et des Épîtres de saint Paul*, est plus exact que l'ancienne édition latine, et que l'édition latine est plus exacte que le grec. en quelques endroits des *Épîtres canoniques*. Ce livre fut mis à l'index par les inquisiteurs de Clément VIII.

29°. *Commentarii in epistolas catholicas VII.* In-8°. Anvers, 1540.

30°. *Sainte Bible.* In-8°. Anvers, 1528, 4 vol. — In-4°. 4 vol. Anvers, 1529, 1532, 1534.

Cette Bible a été réimprimée plusieurs fois depuis. L'édition imprimée en 1534, à Anvers, chez Martin l'Empereur, est la plus correcte et la plus exacte. Elle a été revue et corrigée par *Nicolas Deleuze et François de Larben*, docteurs de Louvain; elle fut dans la suite défendue et supprimée. Mais ce qui prouve la futilité des querelles qui occupaient le monde littéraire et les docteurs de ce temps, c'est que pendant que les Cordeliers de Meaux faisaient la guerre à *Lefèvre*, au sujet de ses traductions des livres sacrés, les Cordeliers d'Anvers donnaient, en 1520, leur approbation pour les imprimer et débiter.

31°. *Paraphrases totius Philosophiæ Navalis artis (à Franc. Vatablo, recognitæ) item que Introductio Metaphysicæ.* In-8°. imprimé à Paris, chez Simon Colines, en 1528.

32°. *Aristotelis Logicorum libri, cum paraphrasibus et annotationibus Jac. Fabri.* In-fol., chez Simon Colines, 1531.

33°. *Contemplationes Idiotæ.* In-16. Paris, Simon Colines, 1535.

34°. *Introductio in Aristotelis Libros de animâ.* In-8°. 1538.

35°. *Commentariû in epistolas Catholicas VII.* In-8°. Anvers, 1540.

36°. *Censura in Georgii Trapez dialecticam.* In-8°. 1541.

37°. *Musica demonstrata, sive elementa musicalia.* In-4°. Paris, 1552.

38°. *Disceptatio de descensu Christi ad inferos contrâ Nic. de Cusa, Recusa in tractatu Dan. Crameri de descensu ad inferos.* Stetin, 1615. Livre rare.



FAREL ET VIRET.

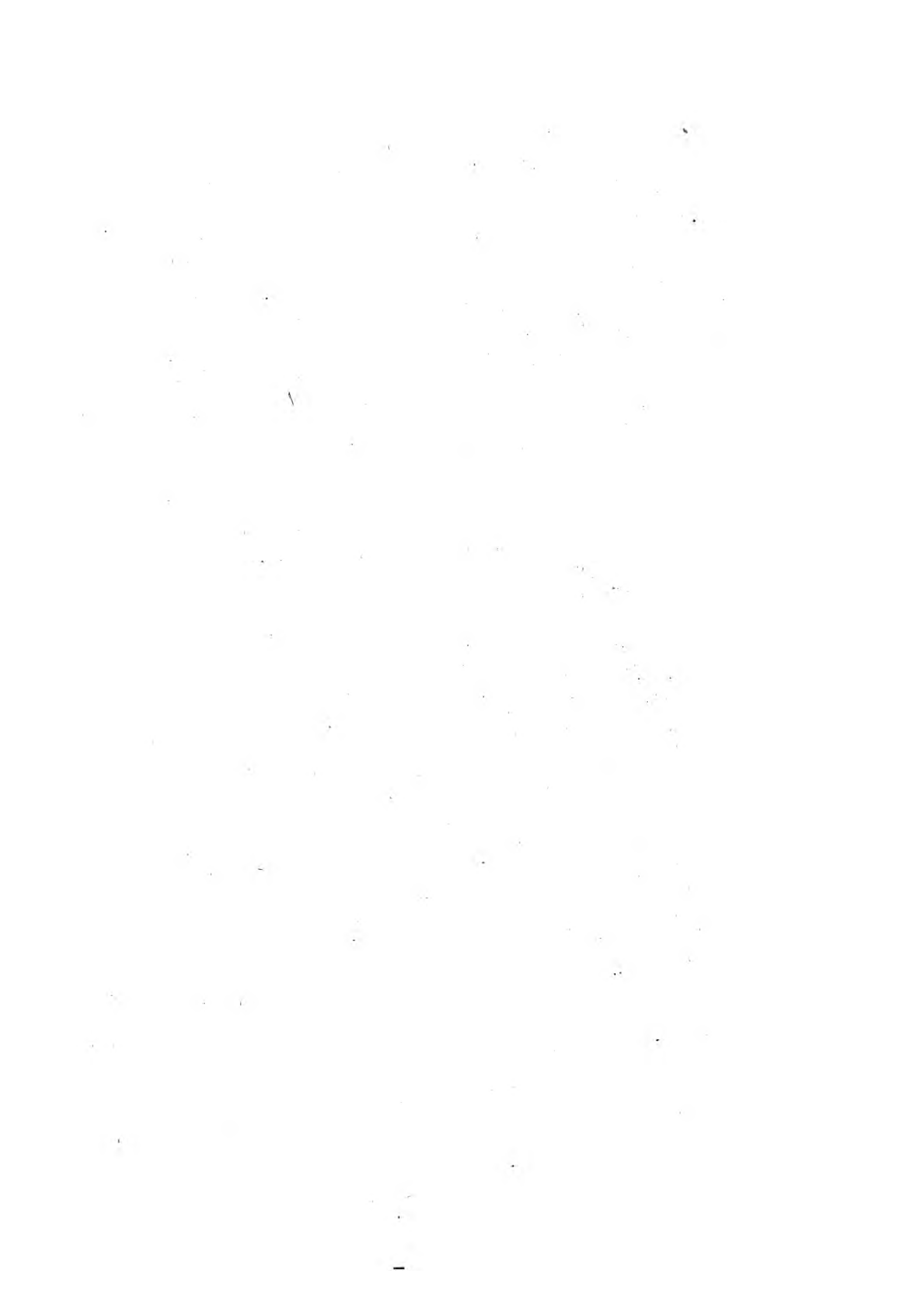
L'HISTOIRE de la réformation de la Suisse est celle qui montre le plus évidemment combien la masse même des peuples sentait profondément ce besoin d'amélioration dans la foi et dans les mœurs, qui avait été proclamé dès l'époque du concile de Constance. Il n'est plus ici d'objections à faire sur la facilité avec laquelle tel prince pouvait se laisser personnellement entraîner par les opinions qu'émettaient les réformateurs, sur l'influence que son autorité pouvait exercer sur ses sujets, sur les avantages particuliers qu'il pouvait se promettre de la sécularisation des biens de l'Eglise ; on voit dans cette partie de l'histoire de la réformation, les magistrats délibérer mûrement en conseil, faire comparaître en leur présence les théologiens des divers partis, écouter attentivement leurs discussions, consulter la nation même, et prendre des résolutions définitives avec une sagesse qu'on ne peut trop admirer.

D'un autre côté, les hommes se montrent ici



Willem Farel.

Reproduction del



chacun dans son rôle, chacun dans son caractère individuel, absolument tels que le siècle les avait faits ; sous l'influence des mœurs républicaines, ils conservent avec plus d'énergie l'empreinte que la nature leur a donnée ; le zèle est plus véhément, la vertu plus austère chez les uns ; les vices sont plus enracinés, les habitudes plus prononcées chez les autres ; les discussions sont en général plus animées, l'opposition plus franche et plus déclarée, l'aggression plus vive et la résistance plus violente.

Une dernière observation qu'il nous reste à faire avant d'entrer en matière, est que la nouvelle constitution de l'Eglise dut se ressentir plus ou moins en Suisse de la forme du gouvernement politique depuis long-temps adoptée dans les cantons. Rien n'est plus ridicule sans doute que cette accusation de tendre à la démocratie, sans cesse renouvelée contre une doctrine qui a laissé partout les principes du gouvernement tels qu'elle les a trouvés, et qui, comme le christianisme naissant, a su non-seulement s'y adapter, mais leur communiquer encore un nouveau degré de force et d'influence. Les nations les plus fidèles au gouvernement monarchique ont été de tout temps les nations protestantes ; elles ont conservé ce beau caractère dans

les cas même où leurs souverains ont repassé sous les lois de l'Église romaine ; elles le conservent encore aujourd'hui, malgré l'exemple des troubles civils qu'on a vu éclater récemment dans les pays de l'Europe les plus exclusivement catholiques ; et jamais on n'eut à reprocher à la réforme, ni ligues contre des souverains légitimes, ni doctrines factieuses et régicides.

La réforme cependant ne pouvait pas plus introduire la monarchie dans les cantons helvétiques, qu'elle ne pouvait introduire la démocratie en Suède, en Angleterre ou en Danemarck. Elle devait en Suisse se régler sur les habitudes républicaines et en subir les inconvénients. En effet, elle usa plus d'une fois de cette liberté respectueuse avec laquelle tout citoyen d'un état démocratique peut se permettre de faire des représentations aux magistrats, lorsqu'ils semblent étendre trop loin leur autorité temporaire ; plus d'une fois aussi elle eut à lutter contre l'orgueil de cet esprit d'oligarchie, dont s'étaient pénétrées certaines familles habituées à voir tout fléchir devant leurs caprices et contre les mœurs licencieuses auxquelles elles s'étaient abandonnées.

La double biographie que nous allons esquisser mettra ces réflexions dans tout leur jour.

GUILLAUME FAREL naquit en 1489, à Gap, en

Dauphiné , d'une famille considérée dans la province. Dès sa jeunesse un goût prononcé le porta à l'étude. Il s'y livra avec toute l'ardeur qui le distinguait , acquit à Paris la connaissance de l'hébreu , du grec , de la philosophie , et fut nommé de bonne heure professeur au collège du Cardinal-Lemoine. Mais au moment où des discussions de la plus haute importance s'élevaient dans le monde chrétien , son caractère énergique et véhément ne lui permettait pas de poursuivre les paisibles occupations auxquelles il venait d'être appelé. Il avait pris connaissance des opinions des réformateurs ; il y avait applaudi ; déjà il brûlait de concourir à les répandre ; les dangers qu'il fallait affronter à cet effet , loin de retenir un homme tel que *Farel* , avaient de l'attrait pour lui ; doué d'ailleurs de toutes les qualités qu'on pouvait désirer dans la personne d'un orateur , la carrière de la prédication devait lui plaire , il la choisit. Une favorable occasion de s'y exercer ne tarda pas à se présenter. Guillaume Briçonnet , évêque de Meaux , avait dès 1521 , attiré dans son diocèse plusieurs savans tels que Vatable , Lefèvre d'Étaples et autres , pour y répandre l'instruction et chercher à prévenir , sans nuire aux progrès des lumières , les fâcheuses suites des disputes religieuses. Il y at-

tira de même *Farel*. L'évêque de Meaux penchait alors évidemment pour la réforme ; il la voulait sans troubles et sans discussions pénibles ; mais bientôt effrayé des persécutions dont Berquin était l'objet , déjà accusé d'hérésie par quelques moines de son diocèse , et remarquant d'ailleurs qu'il n'était redevable de ses immenses revenus qu'aux principes mêmes auxquels la réformation allait porter un coup mortel, il conçut pour les opinions nouvelles autant d'aversion qu'il leur avait d'abord montré de faveur ; il fit condamner la doctrine de Luther dans un synode qu'il tint à Meaux en 1523 , et révoqua les pouvoirs qu'il avait donnés jusqu'alors à ses prédicateurs. Dès-lors *Farel*, personnellement menacé pour s'être déjà trop avancé, fut obligé de sortir de France.

Il se rendit successivement à Strasbourg , à Zurich, à Berne et à Bâle. Bucer, Capiton, Zwingli, Haller, OEcoulampade, l'accueillirent tour-à-tour et lui donnèrent la main d'association.

Arrivé à Bâle en 1524 , il demanda à la faculté de théologie la permission de soutenir une thèse publique : cette permission lui fut refusée ; mais déjà le conseil de la république avait assez apprécié les premiers rayons de lumière qui commençaient à poindre , pour ne pas souffrir qu'on

étouffât la voix de ceux qui cherchaient à rendre à la vérité son imprescriptible autorité ; non-seulement il accorda à *Farel* sa demande , mais il donna de plus aux théologiens et aux curés , l'ordre d'assister à cette discussion solennelle pour répondre à l'argumentateur étranger. *Farel* soutint donc sa thèse , mais le parti de l'université se trouva avoir alors encore assez de force pour l'obliger à se retirer. Il se rendit à Montbéliard , petit comté limitrophe de la France et de la Suisse , et dépendant alors du duché de Wurtemberg. Les principes de la réformation avaient rapidement pénétré dans ce duché ; ils étaient goûtés du Duc Ulrich , souverain du pays , et déjà , sous son autorité , ils s'étaient propagés dans le pays de Montbéliard. Jean Geyler , prédicateur du Duc , qui les avait puisés en Saxe , travaillait à les répandre , et reconnut avec joie dans la personne de *Farel* un zélé collaborateur. Mais l'impétuosité de celui-ci faillit produire le plus mauvais effet : on le vit un jour se jeter au milieu d'une procession , arracher un simulacre de saint Antoine des mains du prêtre qui le portait , et le précipiter dans la rivière. La terreur panique qui saisit la multitude à cet aspect fut la seule sauve-garde du zélateur imprudent , et ses amis se firent un devoir de l'exhorter

avec force à s'abstenir désormais de tout acte de violence d'une telle nature. « Vos amis, lui écrit OEcoulampade, les hommes les plus attachés à la cause de l'Évangile, craignent qu'un zèle mal-entendu ne vous fasse commettre quelque indiscretion. Plus vous êtes porté à la violence, plus vous devez vous exercer à la douceur : les hommes se laissent conduire, mais ils résistent à la force ouverte. Ne songeons qu'à gagner des âmes à Christ ; enseignons les autres de la même manière que nous voudrions être enseignés, si nous étions dans les ténèbres. Prenez en tout pour modèle la bonté de notre divin maître. » *Farel* profita de ces sages avis. L'œuvre de la réformation étant déjà suffisamment avancée à Montbéliard, il se rendit, en 1528, dans le baillage de Morat et dans la ville d'Aigle, où il parvint à répandre avec succès les lumières évangéliques ; puis il fut appelé, en 1529, à Neuchâtel. La résistance que lui opposa le clergé dans cette dernière ville échoua contre son éloquence ; on faisait sonner les cloches lorsqu'il prêchait, afin d'empêcher le peuple de l'entendre ; mais le tonnerre de sa voix triomphait de tous les obstacles ; il entraînait, il persuadait, il subjuguait ses adversaires eux-mêmes, et la réformation fut solennellement

établie à Neuchâtel , le 4 novembre 1530 :

Il était naturel que les réformateurs cherchassent à se mettre en relation avec ces peuplades antiques qui n'avaient jamais courbé leur tête sous le joug de Rome. Plus fidèles encore à la discipline primitive que ne l'avait été la communion grecque , les églises esclavonnes d'une part , de l'autre les églises vaudoises du Piémont , avaient en même temps gardé avec plus de pureté la doctrine de l'Évangile. Indépendantes du pontife romain , rejetant les innovations que son autorité avait sanctionnées , elles avaient conservé et la succession pastorale et les usages des temps apostoliques , autant que l'avaient permis les siècles de ténèbres qu'elles avaient traversés , les épouvantables persécutions qu'elles avaient subies , et les croisades que Rome avait prêchées contre elles. Dès le quatorzième et le quinzième siècles , la lumière s'était échappée de leur sein : Wicléf en avait recueilli les précieuses étincelles en Angleterre ; Jean Huss , Jérôme de Prague , Jacques de Misa , en avaient rallumé le flambeau en Bohême. Comprimée pour un temps par les moyens les plus violens , elle ne s'était jamais entièrement éteinte , et à l'époque de la réformation , les vallées du Piémont en étaient encore éclairées. *Farel* fut député , en 1531 , au synode

des églises vaudoises qui se tint dans la vallée d'Angrogne ; il venait leur offrir la main d'association , et sa démarche fut appréciée par elles. De là , muni de lettres de recommandation du conseil de Berne , il se rendit à Genève , en 1532 , avec Antoine Saunier. Les magistrats accueillirent favorablement les deux ministres évangéliques ; déjà , sous la protection du gouvernement , ils avaient obtenu quelques succès , lorsque soudain , sans égard pour l'autorité civile , les grands vicaires épiscopaux mandèrent *Farel* et Saunier. Au lieu d'une conférence à laquelle ils devaient s'attendre , ou d'un simple interrogatoire sur leur doctrine et sur le but qu'ils se proposaient , les deux réformateurs se virent accablés d'injures et de coups ; déjà même les menaces de la prison et de la mort étaient proférées contre eux , lorsque les syndics de Genève intervinrent encore à temps. Ils crurent devoir se borner à représenter que ces deux étrangers étaient sous la sauve-garde publique , et se trouvèrent heureux d'obtenir leur liberté , sous condition qu'ils quitteraient la ville dans une heure. Tel était le degré d'humiliation auquel l'église dominante avait fait descendre les magistrats d'un peuple libre. Les Genevois en furent indignés , et commençant à se dégager de leurs chaînes , ils rappelèrent formellement

Farel au commencement de l'année 1534. Il fut le principal fondateur de l'église de Genève. Le souvenir des traitemens outrageux qu'il avait subis donna une nouvelle impulsion à son caractère entreprenant, et se voyant d'ailleurs secondé par les dispositions du peuple et de ses magistrats, il regarda dès le premier moment la réforme comme établie de fait. Dès son arrivée, il fit sonner les cloches du couvent de Rive, pour annoncer le service divin, et le célébra au milieu d'un immense concours d'auditeurs, sous les formes qu'il avait déjà introduites dans les églises de Montbéliard, de Morat, d'Aigle et de Neuchâtel. Cette prédication, qui avait lieu pour la première fois, fut goûtée; elle fut régulièrement continuée malgré l'opposition des grands vicaires: les sacremens furent publiquement administrés d'après le rite réformé par *Farel* et *Viret*, et ils donnèrent même la bénédiction nuptiale à un prêtre de l'église de Saint-Pierre nommé Louis Bernard, qui appartenait à l'une des familles les plus considérées de la ville.

L'évêque de Genève cependant ne pouvait voir avec calme une révolution religieuse si prononcée, et la réforme établie déjà dans son diocèse, avant même d'y avoir été formellement proclamée. La ressource ordinaire de l'église romaine en

pareil cas était depuis long-temps celle du glaive. En cette occasion, l'Evêque pensa probablement qu'il n'y aurait que simples représailles à attaquer, sans lui avoir déclaré la guerre, une population qui avait abandonné la bannière sacerdotale sans en avoir annoncé l'intention expresse ; il se concerta donc, en juin 1534, avec le Duc de Savoye, sur les moyens de ramener les Genevois sous l'autorité pontificale ; et par suite de cette conférence, à laquelle sans doute la charité chrétienne présida aussi peu que la loyauté la plus ordinaire, une armée savoyarde s'approcha à petit bruit, dans la nuit du 30 au 31 juillet, des murs de Genève ; mais elle trouva les portes fermées et le peuple en armes, et fut obligée de se retirer sans avoir pu donner de preuves de sa bravoure, en surprenant les citoyens endormis.

Dès ce moment l'indépendance de Genève fut assurée, et la nature des mesures que l'Evêque venait de prendre contribua sans doute à déterminer un grand nombre de membres du conseil à embrasser la doctrine opposée à la sienne. Leur prudence cependant redoutait tout éclat intempestif ; ils n'osaient pas proclamer dès-lors officiellement leurs résolutions, ils crurent devoir se borner à favoriser les prédica-

tions de *Farel* et de *Viret*, qu'ils avaient fait loger dans le couvent de Rive, et à laisser plus long-temps encore les esprits se préparer à un changement général qu'il était facile de prévoir. Ceux à qui leur intérêt le faisait redouter ne le prévoyaient pas moins de leur côté, et s'imaginèrent probablement qu'il suffirait, pour conjurer le danger, de faire disparaître les prédicateurs dont la parole énergique leur causait de si justes alarmes. On profita donc de leur séjour dans le couvent de Rive, en mai 1535, pour les empoisonner au moyen d'une soupe qui leur fut servie. Un chanoine de Saint-Pierre, nommé d'Orsière, fut accusé d'avoir pris part à cet empoisonnement; un procès criminel lui fut intenté: sa culpabilité personnelle ne put être prouvée, mais sa servante, Antonia Vax, qui avait préparé le mets perfide, fut punie du dernier supplice. On parvint à sauver la vie aux deux ministres, et l'abominable tentative qu'on venait de faire contre eux ne servit qu'à avancer les affaires de la réforme. Déjà, le 27 mai, les processions de la Fête-Dieu n'eurent pas lieu; les prêtres se bornèrent à célébrer ce jour dans l'intérieur des églises. Trois jours après, des conférences publiques furent ouvertes; les talens de *Farel*, de *Viret* et de Jacques Bernard, moine du couvent

de Rive nouvellement converti , y brillèrent du plus vif éclat ; un grand nombre de citoyens , après y avoir assisté , se déclara pour la réforme ; sur leur prière , *Farel* prêcha le 23 juillet à l'église de la Madeleine , le 28 à Saint-Gervais , et le 8 août dans la cathédrale de Saint-Pierre. Fidèles au système de prudence et de lenteur qu'ils avaient cru devoir suivre dès le commencement , les magistrats blâmèrent un zèle qui se permettait une marche si rapide , et firent à *Farel* de vifs reproches d'avoir prêché dans ces diverses églises , sans autorisation formelle de leur part. *Farel* , loin d'en être intimidé , les somma ouvertement d'obéir à leur propre conviction.

« Magnifiques Seigneurs , s'écria-t-il , commandez des choses justes si vous voulez que les » serviteurs de Dieu vous obéissent ; après avoir » reconnu depuis le jour où la lumière de l'E- » vangile a paru dans cette cité , que tout ce qui » ne pouvait pas se prouver par l'Écriture de- » vait être retranché de la religion ; rendez en- » fin gloire à Dieu , et faites , en magistrats » chrétiens , triompher la vérité. » Poursuivant ces représentations avec cette mâle éloquence qui le distinguait , non-seulement il persuada , mais il attendrit encore ses auditeurs en terminant son discours par une fervente prière , et en

demandant à Dieu d'éclairer l'assemblée dans une occasion si importante, où il s'agissait de sa gloire et du salut de tout un peuple. Le conseil cependant refusa de prendre sur-le-champ une résolution qui eût paru trop peu mûrie; il voulut entendre à leur tour les moines et les ecclésiastiques catholiques romains qui se trouvaient dans la ville; mais leur opposition parut être de si peu de poids, que dès le 12 août le conseil abolit par un arrêt solennel la messe et les autres cérémonies romaines, cessa de reconnaître l'autorité du Vatican, et déclara les biens de l'église acquis au domaine de l'état.

Le Conseil ne pouvait espérer sans doute que les puissances qui déjà avaient fait des tentatives de toute nature contre la réforme, envisageassent avec indifférence une résolution d'une telle importance; il devait s'attendre à voir le pouvoir temporel renouveler bientôt ses efforts tant dans ses propres intérêts que dans ceux de l'église. En effet, dès le mois de janvier 1536, les troupes de Savoye reparurent sous les murs de Genève; on était prêt à les recevoir; elles furent d'abord vivement repoussées, et le 30 du même mois une armée Bernoise de sept mille hommes, envoyée au secours de la ville, leur fit lever le siège. Le péril heureusement passé, le Conseil

sentit la nécessité d'en prévenir le retour. Comme il eût été facile à l'ennemi d'entretenir des intelligences dans la ville, en stimulant le zèle prétendu religieux des personnes attachées à l'église romaine qui s'y trouvaient encore, on fut obligé de prendre les mesures les plus sévères pour les en faire sortir. Une confession de foi fut donc dressée par *Farel* ; tous ceux qui refusèrent d'y souscrire et d'assister aux exercices du culte réformé furent obligés de s'exiler. On croyait dans cet âge pouvoir compter sur de telles précautions, et s'assurer par là qu'il ne resterait dans la république personne à qui sa croyance fît adopter d'autres intérêts que ceux de la religion qu'il avait publiquement reconnue et de l'état qui la professait. Nul docteur n'avait encore enseigné qu'on pût, sans blesser sa conscience, suivre à-la-fois deux opinions religieuses différentes, l'une en apparence, l'autre avec sincérité, et participer simultanément aux actes les plus solennels du culte dans deux communions opposées ; une telle doctrine aurait été infailliblement alors condamnée par tous les partis, et nulles indulgences spéciales ne lui auraient été accordées.

L'an 1536 fut encore marqué pour Genève par une circonstance du plus haut intérêt. Calvin,

contraint à quitter la France, passa au mois d'août par Genève. Cette ville fut dès les premiers temps de la réformation l'asile où se rendirent de préférence les savans français persécutés pour leurs opinions religieuses; ils y furent accueillis, et les lumières qu'ils y portèrent illustrèrent cette république. Fondée par eux, son académie n'a cessé de rendre les services les plus éminens aux sciences et aux lettres : elle a été de tout temps la pépinière où se sont formés les pasteurs les plus distingués des Eglises réformées de France. L'un des plus grands services que *Farel* rendit à Genève, fut d'engager Calvin, qui songeait à passer en Allemagne, à se fixer dans cette ville et à y accepter les fonctions de professeur en théologie, près le temple de Saint-Pierre. Dès le mois de septembre de cette même année, Calvin fit avec *Farel* et quelques autres théologiens un voyage dans le pays de Vaud, pour assister aux conférences publiques qui s'y tenaient sur les matières religieuses. Cette démarche fut couronnée du plus heureux succès; les conférences produisirent un tel effet sur les membres des Conseils de Berne qui y assistèrent, que par une résolution publique, ils établirent la réforme dans les pays nouvellement conquis, dont venait de s'accroître leur territoire.

De retour à Genève, Calvin et *Farel* poursuivirent leurs travaux évangéliques avec le zèle le plus fervent ; leur devoir était d'insister surtout sur l'amélioration des mœurs ; c'était en dictant aux hommes les préceptes d'une conduite plus régulière que le Christianisme naissant s'était le plus distingué : la réforme devait porter le même caractère ; mais elle trouvait les plus grands obstacles à surmonter dans la licence dont les peuples et sur-tout les familles puissantes avaient jusqu'alors pris l'habitude. Cette licence avait pu naître et se perpétuer avec un certain degré de sécurité sous l'empire d'une religion qui offrait aux pécheurs et l'absolution au confessionnal, sous la condition des œuvres satisfaites, et les indulgences de Rome, moyennant quelque argent. Les réformateurs n'ayant point de palliatif de cette nature à présenter aux consciences, ne connaissaient avec l'Évangile d'autres ressources pour le pécheur que le repentir et l'amendement. Forts de ces principes, ils censuraient vivement le vice et l'immoralité même chez les hommes investis du pouvoir, lorsqu'ils donnaient prise à leurs remontrances. La franchise de ces mercuriales leur attira beaucoup d'ennemis, et ceux des magnifiques seigneurs de Genève qui se croyaient en droit de

suivre tous leurs caprices , parce qu'ils n'avaient pas de supérieurs sur la terre, auraient promptement sévi contre ces intrépides censeurs , si leur morale n'eût été généralement approuvée. Le vice d'ailleurs conserve ordinairement encore un reste de pudeur, il n'ose pas mettre en avant dans toute leur nudité ses hideux intérêts, il faut qu'il les couvre de quelque prétexte plausible, et il est rare, lorsque les hommes puissans en cherchent de tels, qu'ils ne les trouvent pas. Celui que l'on mit en avant contre Calvin et *Farel*, fut l'obstination avec laquelle ils rejetèrent un nouveau rite, imaginé par un synode tenu récemment à Lausanne, adopté par les conseils de Berne et approuvé par les magistrats de Genève; il était question d'administrer la Sainte-Cène avec du pain sans levain, et les théologiens genevois persistaient à vouloir se servir de pain ordinaire. La chose en elle-même était trop indifférente pour donner lieu à une discussion sérieuse; mais Calvin et *Farel* redoutaient ce penchant aux cérémonies que le peuple conserve toujours, et qui dans les âges précédens, avait causé un si notable préjudice à la religion, en la réduisant toute entière à des actes purement extérieurs. L'habitude d'une religion cérémonielle avait long-temps régné, elle n'était interrompue

qué depuis un petit nombre d'années : lui r'ouvrir le moindre accès, c'était risquer de la voir reprendre sa fatale influence avec toute la force d'un torrent qui vient de rompre ses digues.

Prudens à l'excès peut-être, les réformateurs de Genève persistèrent à rejeter le nouveau rite, résistèrent aux magistrats qui prétendaient les contraindre à l'adopter, et refusèrent d'administrer la Sainte-Cène le jour de Pâques, sous cette forme prescrite d'autorité. Leurs ennemis saisirent avec empressement cette occasion, et sous prétexte de faire respecter leur pouvoir méconnu, les deux conseils de Genève se vengèrent en effet des censures auxquelles plusieurs de leurs membres s'étaient vus exposés ; l'arrêt de bannissement contre Calvin et *Farel* fut prononcé. Le premier sortit de Genève, en avril 1538, et se retira à Strasbourg, où il fut accueilli avec toutes les marques de la plus haute distinction. *Farel* alla reprendre ses fonctions pastorales à l'église de Neuchâtel qu'il avait fondée. Il y montra contre les désordres le même zèle et la même austérité qu'à Genève, et bientôt il se trouva en butte aux mêmes persécutions. Une femme d'un rang distingué, qui s'était scandaleusement séparée de son mari, et qui refusait opiniâtrement de déférer aux exhortations par

lesquelles le pasteur, le consistoire et les magistrats mêmes la rappelaient à son devoir, causa en particulier à *Farel* les plus sensibles chagrins. Il ne crut pouvoir se dispenser de blâmer ouvertement, du haut de la chaire, la conduite irrégulière qu'elle s'obstinait à tenir. Cette censure publique, approuvée des uns, fut mal accueillie des autres; l'aigreur s'empara des esprits, la lutte fut très-vive, et déjà le conseil avait arrêté que sous deux mois le pasteur sortirait de la ville; lorsque, sur les représentations du consistoire de Berne, les citoyens décidèrent à la pluralité des voix qu'il serait maintenu dans ses fonctions. Encouragé par ce succès, *Farel* reprit son ministère avec plus de fermeté que jamais, et ne cessa de tonner contre les abus que la religion ne pouvait tolérer. Cette persévérance produisit les fruits qu'elle devait produire : les pécheurs scandaleux furent contraints à rougir de leurs excès, le règne des mœurs se rétablit, et ce triomphe éclatant des principes moraux chez les nations réformées fut l'un des plus heureux résultats de la destruction des anciennes erreurs. L'Évangile, prêché dans sa pureté, avait également mis un terme, à Genève, aux habitudes licencieuses que Calvin et *Farel* avaient réprimées avec tant de courage; dès l'an 1541,

les Genevois les rappelèrent au milieu d'eux. Calvin céda, *Farel* demeura inflexible. Une autre église, celle de Metz, qui commençait à se former, lui tendait les bras; il s'y rendit en 1542, et les obstacles qu'il y rencontra ne firent que ranimer de nouveau cette vigueur avec laquelle il avait dès sa jeunesse lutté en faveur de la cause de l'Évangile. Persécutés par les prêtres et les moines, les réformés de Metz étaient soutenus par le Comte de Fürstemberg, qui, au nom des princes protestans d'Allemagne, menaçait de s'opposer par la force aux mesures de rigueur que l'on prendrait contre eux. La crainte qu'inspiraient ces menaces fut peut-être la raison de l'accueil qui fut d'abord fait à *Farel*. Le maître échevin se rendit chez lui; on le fit prêcher en public dans la cour des Jacobins (aujourd'hui St.-Arnould). Mais l'intrigue et la violence réunies opposèrent pour le moment une résistance insurmontable à son éloquence; contraint de quitter la ville, il se retira, sous la protection du Comte de Fürstemberg, à Gorze, où il continua ses prédications et où les réformés de Metz se rendaient en grand nombre pour l'entendre. Bientôt cependant il y fut inquiété de nouveau; des moines s'y rendirent pour troubler par leurs controverses l'exercice du

culte : les réformés en furent irrités, et un cordelier faillit être victime de son zèle imprudent. A ces premières tentatives, succédèrent celles de la force ouverte; le Comte alors vit la nécessité d'interposer sa médiation, il obtint le changement du premier magistrat de Metz, et dans des conférences tenues à Pont-à-Mousson, en mars 1543, il fut convenu qu'on tolérerait à Metz l'exercice du culte réformé et le séjour d'un pasteur.

Après cette excursion *Farel* revint à Neuchâtel, où il passa le reste de ses jours. De fréquents voyages apostoliques absorbaient une partie de son temps; ses prédications sévères lui attirèrent encore plusieurs désagréments. Un voyage qu'il fit en Dauphiné pour revoir sa famille, lui donna l'occasion de fonder l'église réformée de Grenoble. Il avait l'habitude de se rendre souvent à Genève pour y revoir Calvin; chacune de ces visites était signalée par quelque un de ces sermons énergiques qu'il prononçait presque toujours d'inspiration, et dans lesquels il marquait les désordres du sceau de la réprobation avec ce franc parler que lui avaient acquis ses anciens services. Le parti qui à Genève avait autrefois provoqué son expulsion, et qu'on désignait sous le nom de parti des spirituels ou des libertins, se souleva de nouveau contre lui,

ses justes censures furent envisagées comme autant d'insultes publiques, on lui intenta même à ce sujet un procès, en 1553, et il fut momentanément interdit à Calvin de lui permettre de monter en chaire à Genève. L'affaire, il est vrai, n'eut pas de suite, mais Calvin n'en fut pas moins vivement affligé des outrages dont on abreuvait son ami. Il exprima ses sentimens à ce sujet dans une lettre qu'il adressait aux pasteurs de Zurich :

« Comme, dit-il, notre collègue *Farel*, à qui
 » les habitans doivent tout, se trouvait derniè-
 » rement dans cette ville, et qu'il les avertissait
 » librement ainsi qu'il en a le droit, il s'est
 » élevé contre lui un orage si violent, qu'ils
 » n'ont pas rougi de lui intenter une action cri-
 » minelle. Je sais bien qu'il n'est pas rare de
 » voir dans un Etat libre, des factieux soulever
 » la multitude, mais on n'en doit pas moins
 » gémir sur l'aveuglement de notre Conseil,
 » qui demande aux citoyens de Neuchâtel, et
 » force à comparaître devant lui, comme ac-
 » cusé, le fondateur de notre église et de notre
 » liberté; je suis forcé d'avouer que je voudrais
 » effacer de mon sang la honte de cette ingrati-
 » tude. *Dedecus hujus urbis proferre cogor*
 » *quod sanguine meo delere cuperem.* »

Plus l'ancienne licence luttait avec opiniâtreté

contre les prédicateurs de l'Évangile , plus ceux-ci travaillaient à opposer de fortes barrières au dérèglement des mœurs. La répression du scandale fut l'un des principaux objets de leur sollicitude ; ils cherchèrent à y pourvoir par des ordonnances ecclésiastiques confirmées par les magistrats ; par des excommunications et par des censures publiques qui imposaient au pécheur une profonde humiliation. Ces usages se rapprochaient des mesures que l'ancienne Eglise avait prises contre les personnes qu'elle condamnait à faire publiquement pénitence : *Farel* s'efforçait de maintenir cette discipline à Neuchâtel avec autant de persévérance que Calvin en mettait à la faire observer à Genève. Les pasteurs des autres villes de la Suisse , et principalement de celle de Bâle , approuvaient leur zèle en les imitant. Leurs institutions pourraient paraître trop rigoureuses si on ne les jugeait d'après les circonstances et d'après les localités. On sait que dans le sens de l'Évangile , la pénitence n'a pour but que de ramener le pécheur à Dieu , et non de lui infliger des peines sur la terre ; on sait que cette antique discipline , en vertu de laquelle Théodose s'humilia publiquement à la porte de l'église de Milan , n'avait pas les apôtres pour auteurs ; qu'elle ne pouvait être exercée toujours par des hommes

aussi intègres que l'était saint Ambroise, qu'elle devait facilement dégénérer en abus, et qu'enfin elle donna lieu peu à peu à la doctrine des indulgences, à celle des œuvres satisfactoires, à la confession auriculaire et à tout ce qui s'y rattache. En rétablissant une sorte de pénitence publique, les réformateurs de la Suisse n'entendaient pas sans doute r'ouvrir la porte aux abus, dont ils venaient eux-mêmes de délivrer les peuples, mais ils sentaient combien le règne des mœurs, si vivement recommandé par l'Évangile, était nécessaire à l'honneur de la réforme et indispensable à la prospérité des petites républiques dans lesquelles elle venait de s'introduire : du moins on ne peut leur refuser la justice de reconnaître qu'ils ne furent pas moins sévères envers eux-mêmes qu'envers les autres.

Irréprochable dans sa conduite autant qu'il désirait que les autres le fussent, *Farel* n'avait eu dans tout le cours de sa vie aucun autre objet en vue que la gloire de son divin maître ; il avait travaillé de tout son cœur à l'augmenter, il voyait approcher avec calme le moment du repos, le jour de la rémunération. En 1564, il se rendit à Genève une dernière fois pour recevoir les adieux de Calvin mourant ; lui-même il acheva sa course à Neuchâtel le 13 septembre 1565,



Pieter Viset.

Vigneron del.

à l'âge de soixante-seize ans. Il s'était marié à l'âge de soixante-neuf ans, et laissa un fils qui ne lui survécut que de trois ans.

PIERRE VIRET fut avec Farel et Calvin l'un des fondateurs de l'église de Genève. Il était suisse d'origine ; il naquit à Orbe, territoire de Berne ; en 1511, mais il fit ses principales études à Paris, et dès-lors il se lia avec Farel d'une amitié qui ne fut jamais troublée par le plus léger nuage. Leurs opinions étaient les mêmes, et si Farel eut l'avantage de les avoir le premier communiquées à *Viret*, le disciple du moins ne tarda pas à égaler son maître. Doué d'une éloquence douce et muni d'une instruction solide, il savait gagner les cœurs par l'onction de ses discours, aussi sûrement que Farel savait les subjuguier par l'énergie de ses accens. A peine de retour dans son pays natal, il communiqua aux membres de sa famille les nouvelles idées qu'il avait acquises, et déjà à l'âge de vingt ans il prêcha la réformation avec les plus grands succès à Orbe, à Granson et à Payerne. Pleins d'admiration pour ses talents et de respect pour ses vertus, des députés de Berne qui se rendaient à Genève l'y conduisirent avec eux, en 1534. Là *Viret* retrouva Farel occupé de concert avec les ministres Saunier et Froment, à

l'œuvre à laquelle il venait de travailler lui-même ; il s'unit à eux de tout son cœur, et soutint dès son arrivée une thèse théologique contre le dominicain Furbity. L'année suivante, furent ouvertes à Genève les conférences publiques sur la religion, dont nous avons déjà dit un mot dans la biographie de Farel. Elles furent continuées quatre semaines de suite, avec toute la solennité et tout l'appareil que requéraient des discussions d'une si haute importance. Huit commissaires du gouvernement et quatre secrétaires, chargés de tenir un procès-verbal exact des avis respectifs, y assistèrent continuellement. Les questions qui y furent principalement agitées furent celles de la rédemption, de la valeur des bonnes œuvres devant Dieu, de l'autorité des bulles papales, du culte des saints, des images et des statues, de la messe et des prières pour les morts. Les principaux argumentateurs furent Farel et *Viret* d'une part, et de l'autre un dominicain nommé Jean Chapuis et un docteur de Sorbonne nommé Pierre Caroli. Ces derniers finirent par se rendre ; ils se déclarèrent convaincus de bonne foi de la solidité des raisons de leurs adversaires, et prêts à annoncer la vérité comme eux en qualité de ministres de l'Évangile. Avant ces conférences, avait eu lieu au couvent de

Rive, l'attentat dont nous avons parlé dans l'histoire de Farel. *Viret* eut beaucoup plus de peine que Farel à recouvrer la santé, elle demeura jusqu'à la fin de ses jours altérée par l'effet du poison. Un crime de cette nature ne pouvait manquer de donner lieu aux rumeurs les plus fâcheuses contre ceux qui l'avaient tenté : bientôt le bruit se répandit à Genève que les prêtres romains avaient formé le projet d'empoisonner le pain de la Sainte-Cène pour faire périr d'un seul coup tous les réformés. En butte à des soupçons d'une nature si grave, le clergé avait dû craindre de s'exposer au ressentiment du peuple ; il s'était tenu, à l'époque de la Fête - Dieu, timidement renfermé dans les églises. L'issue des conférences dans de telles circonstances ne pouvait être douteuse, aussi vit-on intervenir comme nous l'avons dit, le 12 août 1535, l'arrêt suprême des conseils de la ville, par lequel Genève se déclarait affranchie de l'autorité du pape. C'est ainsi que les trames ourdies contre la réformation, loin de nuire à ses progrès, durent y concourir sous la direction de la providence : *Experimentis aliis compluribus compertum* dit Spanheim (*Geneva restituta*, pag. 75,) *omnes clericorum machinas ab subruendam Evangelii instaurati structuram comparatas, occulta Dei direc-*

tione in summum ejus incrementum cecidisse.

La ville de Lausanne venait de suivre l'exemple de Genève en adoptant la réformation; *Viret* y fut appelé en 1536, et y remplit la première place de pasteur; il y continua ses honorables fonctions vingt-deux ans de suite, et ne les interrompit que pour aller pendant l'intervalle de six mois en 1541, remplacer à Genève le réformateur Calvin qui venait d'être appelé aux conférences de Ratisbonne. Les autorités Bernoises n'avaient consenti qu'avec peine à accorder à *Viret* ce congé limité, et ni les instances de Calvin ni celles des Genevois ne purent les engager à leur céder définitivement ce zélé prédicateur. Il retourna donc à Lausanne, mais bientôt les dispositions pleines de bienveillance que les magistrats de Berne lui avaient jusqu'alors témoignées firent place aux mesures les plus rigoureuses. Jaloux de leur autorité, ils voyaient avec peine les pasteurs chercher à introduire dans les églises Bernoises la discipline austère de celle de Genève, et réserver aux consistoires le droit d'excommunication que les conseils civils pensaient être de leur compétence exclusive. Les prétentions étaient peut-être dans cette affaire portées trop loin des deux côtés. En principe, il est évident que l'arrêt par lequel les pécheurs scandaleux sont exclus de la

communion de l'église, doit être prononcé par les consistoires qui la représentent, et qui tiennent la main à l'observation de la discipline; d'un autre côté, une sentence de cette nature portant nécessairement atteinte à l'honneur de celui qu'elle frappe, et pouvant lui attacher une note d'infamie qui rejailit sur sa famille, il est indispensable que l'autorité civile chargée de veiller au maintien des droits de tous, concoure à fixer les limites d'une discipline dont les effets peuvent s'étendre si loin, et qu'en la munissant de sa sanction, elle lui donne d'une part le degré d'autorité nécessaire, et en prévienne d'autre part toute fausse application. C'est ainsi qu'à mesure que les idées parvinrent à un plus haut degré de maturité, l'Etat et l'Eglise surent s'entendre dans les pays protestans. Il en résulta un autre avantage, savoir que la confession auriculaire étant abolie, et nul ne pouvant plus être privé des sacremens qu'en vertu d'un arrêt légal, la direction des consciences et des mœurs ne fut plus désormais livrée à une autorité arbitraire : dès-lors ils ne purent plus avoir lieu ces refus d'absolution si propres à porter la terreur dans des âmes asservies, et au moyen desquels il est si facile d'abuser d'un ministère auquel on attribue le pouvoir de lier et de délier; dès-lors il ne dépendit plus d'aucun

homme de tenir les autres, par sa seule volonté, sous le joug de la condamnation, et nul ne posséda plus les moyens d'amener ses frères, en les épouvantant, à des fins souvent tout autres que leurs intérêts spirituels.

A l'époque dont nous parlons cependant, les réglemens nécessaires n'étaient pas encore établis dans les terres de Berne; la puissance civile n'y marchait pas encore de concert avec la puissance ecclésiastique, et la résistance que les pasteurs opposaient aux magistrats paraissant portée trop loin, ceux-ci prirent le parti de la renverser par un coup d'autorité. Une vingtaine de pasteurs du pays de Vaud, furent frappés, en 1558, d'un arrêt de bannissement, et *Viret* fut du nombre des condamnés. Le conseil de Genève craignit d'abord de se compromettre avec les Bernois en leur donnant asile, mais les sollicitations de la compagnie des pasteurs triomphèrent de son hésitation: les exilés furent reçus à bras ouverts, et l'on assigna même à *Viret* une pension plus forte qu'aux autres, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à la république dès les premiers temps de la réformation. Il déploya dès-lors à Genève la même activité que dans son jeune âge: ses sermons, pleins de l'onction la plus douce, respiraient le véritable esprit de l'Évangile, et

attiraient une telle foule d'auditeurs, que les églises ne pouvaient les contenir. Ses constans travaux cependant achevaient d'épuiser sa santé qui, n'étant pas forte en elle-même, avait encore reçu de funestes échecs tant par le poison qui lui avait été donné à Genève, que par les blessures qu'il avait reçues d'un prêtre qui l'avait attendu en guet-à-pens dans les environs de Payerne, et l'avait laissé noyé dans son sang. En 1561, il tomba dangereusement malade et demanda sa retraite ; le conseil, ne pouvant consentir à la lui donner, lui accorda seulement un congé de deux mois pour se rendre dans le midi de la France, afin de s'y rétablir. Le désir de servir l'Eglise ne lui permit pas de se livrer à cet unique soin. En 1562, il remplit à Nismes les fonctions de pasteur, quoiqu'alors encore, comme il le rapporte lui-même, il fût si souffrant et si décharné, que son aspect inspirait la pitié, et que chaque fois qu'il montait en chaire on craignait de le voir tomber en défaillance avant la fin du sermon. Le ministère d'un homme tel que *Viret* ne pouvait manquer d'exercer la plus heureuse influence dans les circonstances où se trouvaient alors les églises de France. Modéré, conciliateur, ami du calme et de la paix, il réprouvait et les mesures violentes et les mouvemens populaires, et toute

attitude hostile. Il s'efforçait de faire sentir aux réformés de quelle importance il était pour eux d'éviter tout ce qui pourrait donner quelque poids aux calomnies de leurs ennemis. On trouve dans l'histoire des églises réformées de France la lettre qu'il écrivit de Nismes, le 15 janvier 1562, aux ministres réunis à Montpellier pour les exhorter à se conformer aux volontés de la cour. Tant qu'il lui fut permis de desservir les églises de France, il manifesta les mêmes sentimens et suivit la même ligne de conduite. Appelé aux fonctions pastorales à Montpellier, il dédia à cette église le second volume de son *Instruction Chrétienne*. On voit par cette épître dédicatoire, qu'alors plusieurs des principaux membres de la faculté de médecine de cette ville étaient attachés à la doctrine des réformateurs.

Le massacre de Vassy ayant troublé la paix que l'édit de janvier, signé à Amboise, semblait avoir rétablie, la guerre civile recommença. A cette époque orageuse, *Viret* fut nommé pasteur à Lyon: la difficulté des temps et une peste qui vint désoler cette grande cité, y rendirent son ministère infiniment pénible. Un nouvel édit de pacification, rendu en mars 1563, avait à la vérité rétabli en apparence le libre exercice du culte réformé, mais Catherine de Médicis n'était pas

mieux disposée à tenir la main à l'observation de cet édit qu'à celle des précédens ; les gouverneurs des provinces se montraient partout animés de l'esprit des Guises ; les pasteurs et les églises étaient partout vexés, inquiétés, opprimés. *Viret* ne jouissait pas d'une plus grande tranquillité que ses confrères, mais son éloquence persuasive lui conciliait tous les cœurs. Souvent lorsqu'il prêchait en plein air, les passans s'arrêtaient pour l'entendre, et séduits par le charme de sa parole, ils ne pouvaient prendre sur eux de se retirer et trouvaient toujours le sermon trop court. Il opéra un grand nombre de conversions, mais des circonstances fâcheuses l'enlevèrent enfin à l'église de Lyon. Il parut une déclaration limitative de l'édit en vertu de laquelle nul ne pouvait être admis à la jouissance de la liberté de culte s'il n'était né dans le royaume : tous les pasteurs nés à l'étranger furent donc obligés de cesser leurs fonctions, *Viret* se rendit en conséquence d'abord à Orange, puis de là dans le Béarn, où Jeanne d'Albret offrait un asile aux victimes de la persécution de Médicis. Son dernier séjour fut celui d'Orthez, où il enseigna la théologie plusieurs années de suite, et où il mourut en 1571.

Il ne s'était pas moins fait remarquer par son érudition que par son éloquence, par son cou-

rage que par sa modération. Théodore de Bèze, dans la vie de Calvin, le met en parallèle avec ce réformateur et Farel : « Farel, dit-il, était remarquable par une grandeur d'âme extraordinaire » et par des sentimens héroïques ; sa voix de tonnerre faisait trembler tous ses auditeurs ; et ses prières étaient si ardentes, qu'elles élevaient les âmes jusqu'au plus haut des cieux : *Viret* prêchait avec une éloquence si douce et si insinuante, que rien n'était capable d'interrompre l'attention de ceux qui l'écoutaient ; Calvin prononçait autant de sentences que de paroles et faisait reluire un profond savoir ; enfin les graces qu'ils avaient reçues du ciel étaient si merveilleuses, qu'il m'est souvent venu dans l'esprit que pour faire un ministre accompli, il ne faudrait que rassembler en une seule personne les différentes qualités que chacun de ces trois serviteurs de Dieu avait reçues en partage. » Si les réformateurs ne se fussent distingués en effet par les talens les plus variés et les plus éminens, il serait impossible de concevoir comment la cause de la réforme aurait pu se soutenir ; non-seulement ils s'engageaient dans une route non frayée, dans laquelle il était également dangereux et d'avancer trop rapidement et de rester en arrière, ils avaient à se garder et des opi-

nions exagérées qu'aurait pu leur inspirer la haine des anciennes superstitions , et des préjugés dont leur première éducation avait laissé les traces dans leur esprit ; mais il fallait encore marcher de concert , s'entendre parfaitement , prévenir toutes divisions et toutes sectes spéciales ; il fallait surtout guider dans cette carrière nouvelle , des peuples récemment tirés des ténèbres les plus profondes , et d'autant plus difficiles à diriger , qu'on venait de rompre le frein de cette autorité absolue , sous laquelle ils avaient été habitués à se courber servilement , et qu'on ne pouvait la remplacer que par la voix de la persuasion. Il fallait se faire aimer d'eux en combattant leurs vices , gagner leur confiance en réprimant leur licence , se les attacher au moment même où l'on travaillait à ramener parmi eux une austérité de mœurs qu'ils n'avaient point connue auparavant , et où l'on enlevait à leur conscience tous les palliatifs par lesquels elle avait su jusqu'alors se bercer dans la sécurité. La parole de Dieu traçait , il est vrai , d'une manière simple et lumineuse , la ligne qu'on devait suivre , mais l'étude qu'il fallait en faire était une science à créer , dès le moment où l'on renonçait à prendre pour règles exclusives de son interprétation les traditions de la philosophie scolastique , les décisions des conciles et

les bulles des papes. Une toute nouvelle théologie allait naître, il fallait composer les ouvrages qui lui serviraient de base, en donner les leçons publiques aux jeunes gens qui se vouaient à la carrière du saint ministère, pourvoir les écoles populaires de livres élémentaires; et en même-temps il fallait soutenir contre l'ancien clergé des disputes continuelles sur les matières les plus ardues et les plus difficiles, et répondre par des ouvrages profondément pensés, solidement discutés et clairement écrits, à ce déluge de livres hostiles, dont une nuée d'écrivains accablaient la réformation naissante. Lorsqu'on considère tout ce que les réformateurs devaient exiger d'eux-mêmes, tout ce qu'attendaient de leur part les amis des lumières, et d'un autre côté les pénibles agitations au milieu desquelles ils passaient leur vie, et les travaux continuels de la prédication à laquelle ils se livraient, on a peine à comprendre comment ils purent suffire à tant de choses. Tous ils ont laissé de nombreux volumes qui nous restent encore comme autant de monumens respectables de leur profond savoir et de leur fervente piété. Il serait impossible, vu la rapidité avec laquelle ils furent composés, qu'on n'y trouvât pas de nombreuses négligences. Le ton polémique qui y règne ne pouvait être autre que celui du siècle,

et leur véhémence est plus qu'excusée par celle dont on remarque les traces dans les écrits de leurs adversaires. Les ouvrages de *Viret* en particulier se distinguent par une originalité et une chaleur toute particulière : la polémique contre l'Eglise romaine en fait le caractère dominant. « Les livres de ce savant sont rares, dit Sénébier, » plus rares même que ceux des hommes qui ont » écrit dans le même goût que lui ; ils étaient » peut-être plus à portée de chacun, et furent » recherchés par un plus grand nombre de personnes, parce qu'ils étaient plus violens et qu'ils » portaient des titres plus bizarres. » Il en publia plusieurs sous le nom pseudonyme de Firmianus Chlorus. Nous nous bornerons à citer ici les suivans :

Exposition familière sur les dix Commandemens de la loi, fait en forme de dialogue ; in-12, Genève, 1544.

De la Vertu et usage du saint ministère, et des sacremens ; in-8°. Genève, 1548.

De natura et varietate votorum atque legum divinarum. In-8°. Genève, 1551.

De vero verbo Dei, sacramentorum et ecclesie ministerio. In-fol. Genève, 1553.

De origine, continuatione, usu, auctoritate, atque presentia ministerii verbi dei et sacramentorum, et de controversiis ea de re in christiano orbe excitatis, et de componendarum earum

(136)

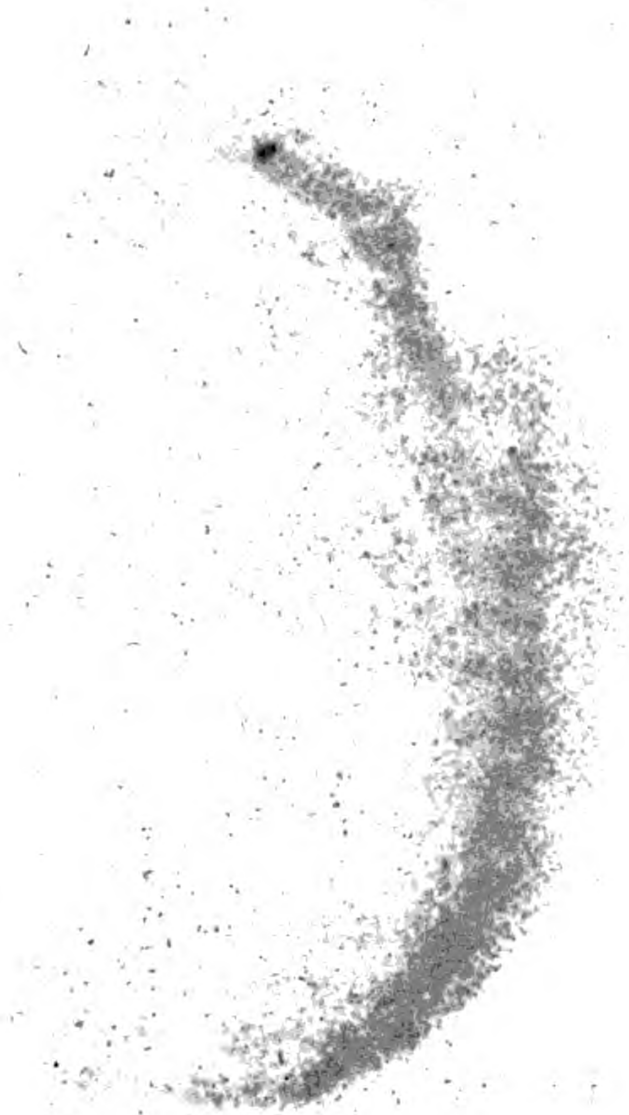
ratione, lib. XVIII. Gen., 1554, trad. en français, in-8°, Lyon, 1565.

Différence et conférence de la cène et de la messe. In-8°. Gen. 1554 et 1560.

Instruction chrétienne en la doctrine de la loi et de l'Évangile. In-fol. Gen., 1564, 3 volumes.

BOISSARD.







Marguerite de Valois.

MARGUERITE DE VALOIS. (1)

AU milieu des persécutions exercées par le despotisme et par la crainte qu'inspirent toujours au pouvoir les idées favorables à la liberté civile et religieuse, un homme doué d'un esprit ardent, d'un caractère impétueux, méditait sur les moyens d'établir en France une réforme dans la religion. Ses talens le firent rapidement connaître, et le nom de Calvin eut bientôt autant d'influence que celui de Luther. Mais bien différent de ce dernier, sans appui, il fonda sa croyance ; dans l'exil il trouva la gloire ; loin de son pays, il semblait y diriger les consciences ; malgré les censures de la Sorbonne et le zèle des parlemens, il eut des défenseurs dans la noblesse, et des partisans jusque dans le clergé. On vit alors un monarque, doué de brillantes qualités, guidé par d'indignes ministres, devenir le persécuteur de ses sujets.

(1) Connue sous le nom de Marguerite de France, d'Orléans et d'Angoulême.

Mais il semblait que le ciel eût désigné *Marguerite de Valois* pour diminuer l'effet des persécutions, et pour protéger les victimes de l'intolérance.

Marguerite, sœur de François I^{er} et fille de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, reçut le jour à Angoulême, le 11 avril 1492. Elle fut élevée à la cour de Louis XII avec des soins tout particuliers. Charles - Quint demanda vainement sa main : en 1509, elle épousa le duc d'Alençon (1), que le roi fit reconnaître premier prince du sang, et qui, après avoir suivi François I^{er} en Italie, mourut au mois d'avril 1525, du chagrin que lui causèrent les funestes résultats de la bataille de Pavie.

On sait que pendant sa captivité en Espagne, le roi était tombé dangereusement malade, et que la présence d'une sœur chérie lui rendit l'espérance et la santé. *Marguerite* parut à la cour de Madrid, munie des pleins pouvoirs de la reine-mère pour y négocier la paix. Elle montra

(1) Charles IV de Valois, duc d'Alençon, comte du Perche, gouverneur de Champagne et de Normandie, pair de France et connétable. En lui s'éteignit la branche des *Valois*, nom donné improprement à François I^{er} et à son fils.

dans cette occasion la noblesse de ses sentimens, la finesse de son esprit et la force de son caractère : animée du désir d'obtenir la liberté de son frère, elle eut le courage de faire à Charles-Quint, les plus vifs reproches sur sa conduite envers le roi ; elle le menaça de la vengeance que les Français ne manqueraient pas d'en tirer un jour ; les menaces d'une jeune reine au milieu des conseillers de l'empereur, étaient une chose aussi hardie que nouvelle ; aussi firent-elles beaucoup d'impression sur leur esprit et sur celui du prince : *Ce n'est point une femme*, disait-il, *c'est un prodige de la nature*. Cependant tout en paraissant accéder à sa demande, l'empereur, avec sa dissimulation ordinaire, cherchait à lui faire oublier le temps de l'expiration de son sauf-conduit, pour la retenir prisonnière : *Marguerite* pénétre ses desseins, elle traverse l'Espagne avec une telle rapidité que les émissaires de Charles purent à peine la rejoindre aux frontières, où l'attendait une forte escorte que les Espagnols n'osèrent attaquer. L'amabilité de cette princesse, le but de son voyage, méritaient plus d'égards de la part de ce monarque : elle s'en vengea par les reproches piquans et les sarcasmes qu'elle lui adressa, lorsque ce prince traversa la France en 1539.

Les écrivains du temps s'accordent à dire, que Marguerite fut d'un grand secours à Louise de Savoie, régente du royaume, pendant la captivité du roi. Celui-ci lui donna des preuves de sa reconnaissance, en la substituant à sa mère, en qualité de gouvernante du Dauphin, comme on le voit par l'édit rendu à Madrid au mois de novembre 1525.

En 1527, François I^{er} la maria au roi de Navarre, Henri II d'Albret, et s'engagea, par le contrat passé à Saint - Germain en Laye, à lui faire restituer la Navarre, qui avait été enlevée à la famille d'Albret par Ferdinand, en 1512, en vertu d'une bulle du pape. Elle eut pour dot le comté d'Armagnac, les duchés d'Alençon et de Berry. Ses nouveaux sujets éprouvèrent bientôt les heureux effets de ses lumières et de sa bonté; le Béarn, inculte avant elle, devint en peu de temps une riche province; elle encouragea l'agriculture, embellit les villes, établit des lois sages, réforma les mœurs, fortifia Navarreins, et en fit une barrière contre l'ambition de l'Espagne.

L'année suivante (1528), le parlement de Paris, les évêques et le chancelier du Prat, d'accord avec François de Tournon, archevêque de Bourges, se déclarent ouvertement contre les

protestans. Mais les anathêmes lancés contre eux et les arrêts sanguinaires dont ils sont frappés, loin de les décourager leur donnent toute l'énergie des premiers martyrs : *Marguerite* les plaint, les admire, et par sa puissante protection, parvient à en soustraire un grand nombre à la mort. Son zèle à les défendre fit croire qu'elle avait embrassé la nouvelle doctrine ; le connétable de Montmorency eut même la hardiesse de la désigner au roi, comme la première sur laquelle il fallait faire un exemple, afin d'arrêter les progrès des réformateurs. *Marguerite*, dont la bonté répugnait à une vengeance éclatante, se contenta d'humilier Montmorency à l'occasion du mariage de Jeanne de Navarre, sa fille. Elle engagea le roi à ordonner au connétable de porter à l'église cette jeune princesse, âgée de douze ans, qui n'avait pas la force de supporter les ornemens dont elle était couverte. « M. le con- » nétable fut fort déplaisant de cette charge, dit » Brantôme, et en eut un grand dépit pour ser- » vir d'un tel spectacle à tous, et commença à » dire : *c'est fait désormais de ma faveur, a-* » *dieu lui dis*, comme il arriva ; car après le » festin et dîner de noces, il eut son congé, et » partit aussitôt. »

Marguerite rendit un grand service à la reli-

gion , en engageant Guillaume Parui , docteur en Sorbonne, évêque de Senlis et confesseur du roi, à faire imprimer en français les Heures , après en avoir retranché ce qu'elles renfermaient de plus superstitieux , ainsi que les prières adressées à la Vierge et aux saints.

Grâce à elle , dit Bayle , on entendit dans Paris des prédicateurs annoncer la vérité , et tonner contre les abus avec une hardiesse jusqu'alors inconnue. Chaque jour la conduite de *Marguerite* trouvait des détracteurs parmi les ecclésiastiques ; ils blâmaient ses soins à calmer l'animosité de son frère contre les protestans , et l'empressement qu'elle mettait à les protéger.

Elle sauva de la persécution commencée à Meaux , plusieurs savans docteurs , parmi lesquels on remarque Guillaume Farel , et procura à ce dernier les moyens de se réfugier à Genève.

Elle protégea Calvin de tout son pouvoir ; elle défendit Girard le Roux des poursuites qu'il s'était attirées par ses opinions favorables au protestantisme , et malgré les menaces et les murmures de la Sorbonne , elle lui donna l'évêché d'Oleron en Béarn , comme un témoignage de l'estime qu'elle avait pour sa vertu.

En 1533 , elle publia son ouvrage en vers français , intitulé : *le Miroir de l'âme péche-*

resse, dans lequel, contre la coutume catholique, elle ne parle ni des saints, ni du purgatoire, mais de Jésus-Christ, auquel elle consacre la traduction de la prière appelée le *Salve Regina*, au lieu d'en faire l'application à la Vierge. Ce livre fut condamné par la Sorbonne ; toutes les chaires retentirent de cris d'indignation contre *Marguerite* ; un cordelier, nommé Toussaint Lemand, osa dire en plein sermon, qu'elle méritait qu'on la mît dans un sac et qu'on la jetât dans la rivière ; au collège de Navarre, on poussa la licence jusqu'à jouer une comédie, si on peut donner ce nom à une amère satire sans justesse et sans goût, dans laquelle on voyait cette princesse occupée à filer : mais bientôt, pressée par une furie, elle quittait le fuseau, se livrait à l'étude des Saintes - Écritures, et devenait elle-même une furie de l'Enfer. Le régent du collège, auteur de cette misérable parade, ainsi que les acteurs qui l'avaient représentée, portèrent l'esprit de révolte et d'indiscipline jusqu'à assaillir à coups de pierres les gens envoyés par le roi pour les arrêter ; il fallut les réduire par la force, et ils furent traînés en prison. Indigné de ces outrages, le roi voulait faire subir au cordelier le supplice auquel celui-ci condamnait sa sœur ; elle eut la générosité de demander sa grâce et l'obtint. Ce-

pendant, curieux de savoir pour quels motifs le livre de sa sœur avait été condamné, François I^{er} le fit examiner par l'Université, qui, plus éclairée que la Sorbonne, en désavoua la censure, ce qui contribua bientôt à augmenter en France le nombre des protestans.

Marguerite jugea la réforme en esprit éclairé; elle l'envisagea comme le moyen d'épurer les mœurs, puisqu'elle seule rétablissait le culte sur les bases de la raison et de la piété, si opposées à de certaines pratiques extérieures et aux superstitions romaines. La barbare intolérance des papes, leurs mercantiles indulgences, leurs excommunications hardies, l'usurpation de la Navarre par le roi Ferdinand, le fanatisme religieux menaçant d'entraîner la France vers sa ruine, furent le sujet de ses méditations. Elle sentit que le pouvoir de Rome était l'ennemi des rois et l'ignorance le fléau de l'humanité; dès-lors elle s'occupa sans relâche à protéger, les lumières et à secourir les réformés.

L'asile qu'elle leur donna dans ses états, engagea un grand nombre de familles françaises à y fuir la persécution, en y portant leurs richesses et leur industrie. *Marguerite* ne se contenta pas de faire de ses châteaux des lieux de refuge pour les bannis, d'employer ses revenus à les soulager

soit en France, soit en Allemagne. Elle fonda des écoles protestantes, institua le prêche dans son palais, usa de l'ascendant qu'elle avait sur Jean d'Albret, son mari, pour le décider à accorder sa protection au protestantisme, et à embrasser ce culte simple et raisonnable.

Instruit par les cardinaux de Foix et de Grammont(1) de ce qui se passait en Béarn et dans la Guyenne, François I^{er}, que les obstacles aigrissaient, voit d'un œil inquiet et jaloux sa sœur, loin de partager ses opinions, paraître en quelque sorte les condamner hautement par une conduite opposée. *Marguerite* reçoit l'ordre formel de revenir à la cour de France; en la voyant, le roi ne peut retenir son courroux : il lui fait les plus graves reproches; mais cette femme que l'orgueil de Charles - Quint n'avait pu intimider, ne cherche point à se justifier par de mal-adroites dénégations : habile à ne point irriter le monarque, elle le ramène avec douceur à la raison; elle lui parle des abus que les catholiques avaient introduits dans l'Eglise; elle soutient que ce serait *mériter de la religion*, que de travailler à redresser ces abus, et finit en l'engageant à entendre sur ce sujet quelques savans

(1) Florimond de Rémond.

théologiens qu'elle avait amenés en France, dans le généreux dessein de prouver qu'on peut épurer le dogme, sans se séparer de la communion catholique (1).

Le roi, prévenu contre ces théologiens, les écouta avec impatience, et leur prouva, en les faisant arrêter, que leurs raisonnemens et leur éloquence ne suffisaient pas pour le convertir. *Marguerite* ne dut leur élargissement qu'à ses instances réitérées et qu'à sa promesse de rester fidèle au culte romain. Elle employa son crédit pour faire rendre la liberté à André Mélanchthon, frère de l'illustre réformateur; elle essaya même de déterminer le roi à entendre les prédications de cet homme, célèbre par le nombre de prosélytes qu'il avait faits dans le midi de la France : elle y serait parvenue, sans le cardinal de Tournon, qui détourna François I^{er} de ce projet, dont l'exécution pouvait être si funeste au catholicisme. Elle eut encore le talent de déterminer le roi à écrire à Philippe Mélanchthon, pour l'engager à venir en France, afin de s'entendre avec les docteurs de Sorbonne, sur les moyens de rétablir la paix dans l'Eglise; mais l'adresse du cardinal l'emporta encore sur

(1) Théodore de Bèze, liv. 1^{er}.

les sages projets de *Marguerite*. Enfin elle n'usait de son ascendant sur l'esprit de son frère que pour le porter à la tolérance; et comme le dit un écrivain du temps (1): « à petits coups, elle tâchait d'enfoncer dans son âme quelque pitié des luthériens. »

Sa pitié ne s'attachait pas aux seuls protestants. Une conspiration éclate contre elle au sein de la France : des ingrats, comblés de ses bienfaits, accusés et convaincus d'être au nombre des conspirateurs, sont condamnés à mort; *Marguerite* oublie leur crime, se jette aux genoux de son frère, et leur pardon n'est dû qu'à ses prières et à ses larmes.

Le roi lui laissa plus d'une fois le soin de conférer avec les ambassadeurs lorsqu'il s'agissait de quelque affaire importante. Son esprit séduisant savait aplanir les difficultés de la diplomatie la plus tortueuse : presque toujours ils s'en rapportaient à sa décision. François I^{er} avouait qu'elle lui rendait de grands services par l'habileté avec laquelle elle pénétrait leurs secrètes intentions. Heureux, s'il eut plus souvent suivi les conseils qu'elle lui donnait! alors, il n'eût point, par un

(1) Florimond de Rémond. — Il rapporte, liv. V, chap. IV, la lettre de François I^{er} à Mélanchthon.

funeste concordat , abdiqué une partie de son autorité ; il n'eut point , pour satisfaire sa manie des conquêtes , mis la France à deux doigts de sa ruine ; on ne l'eût point vu , tour-à-tour infidèle aux traités , éluder ses promesses (1) , et trop confiant ennemi , manquer l'occasion de prendre sa revanche sur l'astucieux Charles-Quint ; il n'eut point , politique plus artificieux que profond , persécuté les protestans en France , tandis qu'il les protégeait en Allemagne , et qu'au fond du cœur il partageait plusieurs de leurs principales opinions (2) ;

(1) Traités de Madrid et de Cambray.

(2) François I^{er} envoie , en 1535 , Guillaume du Bellay Langey en qualité d'ambassadeur aux confédérés de Smalcalde , et par l'organe de ce plénipotentiaire , le 19 décembre , il rejette sur un motif de politique et de sûreté la persécution exercée contre les religionnaires français ; il témoigne aux confédérés sa satisfaction relativement à leur profession de foi ; il croit qu'à la faveur des siècles et par la négligence et la superstition naturelle aux hommes , il s'est glissé dans l'Eglise plusieurs cérémonies inutiles et superflues ; il ajoute que le pape Paul III , auquel il s'était adressé , avouait lui-même *qu'on ne devait pas tellement s'attacher aux traditions humaines qu'on ne pût les changer , selon les temps et les circonstances , en faveur de la tranquillité publique*. Pour parvenir à cimenter l'union des chrétiens , le roi propose de charger quelques savans français de s'entendre avec les confédérés , à moins qu'ils n'aiment mieux envoyer en France quelques-uns des leurs , *ce qui lui serait fort agréable*. L'ambassadeur eut de fré-

enfin , il n'eut point témérairement tenté d'enchaîner la pensée , et inquiété les sàvans , lorsqu'il aspirait au titre glorieux de protecteur des lettres renaissantes.

Tant de contradictions dans ce monarque étaient peu faites pour contenir les esprits turbulens dans les bornes d'une sage obéissance , et pour leur inspirer l'indulgence naturelle à la vraie piété ; aussi , en 1546 , le midi de la France devient le théâtre de la plus cruelle persécution. De pauvres et laborieux paysans , attachés à la croyance de leurs ancêtres (1) , sont poursuivis par des magistrats qui n'ont pas honte de s'armer de la torche du fanatisme et de la hache du

quentes conférences avec Mélancthon et Jacques Sturm : il leur disait que le roi n'était pas éloigné d'admettre la doctrine de Mélancthon , et que , comme le réformateur , il ne croyait pas la primauté du pape de droit divin , mais purement humaine ; que François I^{er} pensait que les théologiens soutenaient l'opinion commune sur le purgatoire , parce que c'était la source des *messes* , des *annuels* , des *legs* et de tous leurs *profits* ; et qu'il croyait qu'on obtiendrait du pape la permission de n'admettre à l'état monastique que des vieillards , et que les jeunes gens auraient la faculté de renoncer à leurs vœux et même de se marier.

(Comment. Sléidan. , lib. IX.)

(1) Voyez page 28 et suivantes , 1^{er} vol. , 1^{re} partie , article
PIERRE VALDO.

bourreau ; ils ne voient dans de paisibles habitans (1) qui refusent de se courber devant le pontife romain, que des ennemis du trône et des conspirateurs. Aux yeux de ces persécuteurs, la barbarie devient un zèle pieux ; les cruautés les plus inouïes, de simples actes de justice ; l'initiative des massacres, un moyen de parvenir à la faveur. Les récoltes sont réduites en cendres, les villages sont détruits, les villes sont saccagées ; le cultivateur, sans autres armes que ses instrumens aratoires, tombe sous le fer homicide en voulant défendre sa famille ; de riches provinces ne présentent plus que l'image de la destruction

(1) Pour prouver leur innocence, les Vaudois avaient envoyé au roi l'année précédente l'exposé de leur doctrine, dans laquelle ils reconnaissent la Sainte-Trinité ; ils n'admettaient pour chef de l'Eglise que Jésus-Christ ; ils regardaient les ministres de l'Evangile comme des fonctionnaires révocables lorsqu'ils s'acquittent mal de leurs devoirs ; ils respectaient dans le magistrat un pouvoir honorable établi pour protéger les bons, punir les méchants, et percevoir les impôts que chacun doit payer sans distinction de rang, à l'exemple de Jésus-Christ ; ils voyaient dans la cérémonie du baptême un signe du renouvellement de l'esprit ; dans la cène du Seigneur, la commémoration du bienfait reçu de lui ; dans le mariage, un devoir sacré, institué par Dieu même, et permis au prêtre comme au laïque ; dans les bonnes œuvres, un moyen de salut ; dans l'Ancien et le Nouveau Testament, le code du christianisme ; dans le symbole des apôtres, la règle de leur croyance.

et de la mort. Les femmes sont livrées à la brutalité du soldat, les enfans sont égorgés dans le sein de leurs mères (1). A Cabrières, des filles, des épouses désolées, après avoir cherché un refuge dans leurs maisons, veulent fuir la flamme prête à dévorer leur dernier asile : elles se précipitent par les fenêtres, et des monstres de cruauté reçoivent ces malheureuses victimes sur les pointes de leurs épées et de leurs piques. On égorge les habitans des villes après qu'ils ont capitulé ; ni les montagnes, ni les bois, ni les ombres de la nuit, ne peuvent favoriser la fuite de ces infortunés ; partout les issues sont gardées, les feux décèlent leur marche, et ceux qui survivent à cette persécution, obtiennent comme une grâce la peine ignominieuse des galères.

L'infame baron d'Oppède, auteur de tous ces maux, s'en fait un titre de gloire : des âmes courageuses osent le désigner comme un monstre ; le roi paraît disposé à le faire punir ; mais il cède bientôt aux conseils du cardinal de Tournon, qui lui présente cet acte de justice comme capable d'encourager les progrès de l'hérésie (2).

(1) Voyez l'Histoire de De Thou.

(2) Ce trait est rapporté par M. Ch. Lacroix. — Histoire de France, pendant les guerres de religion. Liv. 1, page 32.

Et c'était ceux qui se disaient les interprètes de la parole divine, qui donnaient ainsi l'exemple de l'indifférence pour le crime, ou plutôt qui se rendaient complices de la plus révoltante barbarie !

Pendant que François I^{er} laissait tant de cruautés impunies, *Marguerite* faisait de généreux efforts pour désarmer sa rigueur. Elle ne put détruire dans l'esprit de ce prince l'idée défavorable qu'on lui avait donnée sur le protestantisme. On supposait à la réforme le même but attribué de nos jours aux *doctrines libérales* : on ne concevait point alors que c'était servir la religion que de réformer les abus qui s'y étaient introduits ; de même que l'on n'a pas voulu comprendre depuis, que c'est servir les monarchies et *fermer l'abîme des révolutions*, que d'accorder aux peuples une liberté en harmonie avec la civilisation nouvelle.

Quoiqu'il en soit, si *Marguerite* ne parvint pas à éclairer son frère sur ses intérêts et sur le véritable esprit du christianisme, ses conseils, pleins de sagesse, firent assez d'impression sur le cœur de ce prince, pour que, tourmenté par les remords de sa conduite passée, il ait en mourant recommandé à son successeur la punition du massacre des Vaudois.

A tant d'humanité, à des vues sages et conciliatrices, à une vertu à l'abri de toute atteinte; *Marguerite* joignait les agrémens qui constituent la femme aimable : un esprit séduisant, une beauté ravissante, toutes les graces et tout l'esprit de son sexe, lui gagnaient les cœurs à la première vue ; aussi plusieurs personnages marquans furent-ils épris de ses charmes (1). Aux attraites les plus séduisans, elle unissait l'instruction du littérateur et le talent du poète ; elle parlait le latin avec autant de facilité que la plupart des langues vivantes ; protectrice des savans, on la surnomma le *Mécène des gens de lettres et des gens de bien*. Si les mémoires de son temps s'accordent à la représenter comme la princesse la plus faite pour être aimée, son attachement pour son frère prouve assez combien elle était aimante.

Inconsolable de la perte de ce prince, on croit, généralement, que le chagrin qu'elle en eut hâta sa mort, qui arriva le 21 décembre 1549, pendant qu'elle était à son château d'Andos, en Bigorre.

(1) On connaît la passion malheureuse que le connétable de Bourbon conçut pour elle, passion qui lui fit mépriser l'amour que ressentait pour lui Louise de Savoie, mère de François I^{er} ; ce qui porta cette princesse à le persécuter, et par là amena les malheurs que causèrent à la France la révolte du connétable.

Elle mourut âgée de cinquante-sept ans. Dès que les Béarnais apprirent qu'ils avaient perdu cette reine chérie, le deuil et la douleur furent universels; elle fut aussi regrettée en France: les malheureux la pleuraient, en répétant ses propres paroles, qui devraient être gravées dans le cœur des souverains: « *Les rois et les princes ne* » *sont pas les maîtres et seigneurs des pauvres,* » *ains seulement des ministres que Dieu a* » *établis pour les servir et consoler.* »

De quatre enfans qu'elle avait eus de son second mariage, elle ne laissa qu'une fille, Jeanne d'Albret, qui l'imita dans la suite par son attachement pour le protestantisme.

Suivant Mézerai, elle se repentit sur la fin de ses jours de n'avoir pas embrassé ouvertement la religion réformée, elle écrivit à Calvin de venir l'instruire et la consoler; cependant la plupart des auteurs s'accordent à la représenter dans les derniers temps de sa vie comme une catholique zélée. Hasardons une conjecture relativement à sa croyance: elle aimait à s'entretenir de questions philosophiques et à commenter l'Écriture, mais l'idée de la mort l'épouvantait. On rapporte qu'un jour que l'on parlait devant elle de la béatitude réservée pour une autre vie: « *Par après* » *tout cela est vrai, dit-elle, mais nous demeu-*

» *rons si long-temps morts en terre avant que*
 » *venir là!* » Brantome, qui nous rapporte ces particularités, raconte avec quelle constance elle regarda mourir une de ses femmes, pour voir sortir l'âme du corps de la mourante. Ces erreurs prouvent combien elle avait d'idées fausses sur la nature de l'âme, ainsi que la plupart des savans de son temps; cependant les auteurs contemporains nous la peignent comme la princesse la plus religieuse de son siècle. Les pratiques de l'Eglise romaine étaient peu propres à détruire les doutes qu'elle conservait : on la voit pencher pour la religion réformée, plus raisonnable sous tous les rapports; mais naturellement douce, aimante, retenue par la crainte de déplaire à un frère qu'elle idolâtrait, elle n'osa quitter ouvertement une croyance dans laquelle elle avait été élevée; circonvenue dans les dernières années de sa vie par les catholiques qui l'entouraient, est-il étonnant qu'elle ait vécu en protestante et qu'elle soit morte un crucifix à la main ?

Au surplus, disons avec Bayle, que si elle fut protestante, la protection qu'elle accorda aux réformés ne fut que l'effet naturel de l'intérêt qu'inspirent ceux dont on partage les opinions; mais si au contraire, persuadée que la réformation

n'avait rien d'orthodoxe , elle en a protégé les malheureuses victimes , sa conduite mérite tous nos éloges , puisqu'elle est le fruit de la plus rare tolérance et de la plus grande humanité.

Elle composa dans sa jeunesse un livre dans le goût de *Boccace* , sous le titre de l'*Heptaméron* , connu aussi sous celui de *Nouvelles de la reine de Navarre*. Cet ouvrage fut en grande vogue à la cour : on le lit encore avec plaisir ; mais la corruption des mœurs du temps dont il fait la peinture , et le style dont il est écrit , paraîtraient maintenant un peu licencieux , quoiqu'il le soit bien moins que ceux qui l'ont précédé (1). On lui a reproché de les avoir composés ; mais on peut dire avec assurance , que si elle eut été moins vertueuse , elle ne les aurait point écrits.

Outre ces contes (2) , auxquels elle attachait

(1) Les cent Nouvelles , recueil de contes narrés par les seigneurs de la cour de Louis XII , et les œuvres du curé Rabelais , sont des monumens littéraires de la licence de ce siècle , moins barbare cependant que les époques précédentes.

(2) Ils sont pour la plupart fondés sur des anecdotes véritables : tout le monde sait , par exemple , que l'amiral Bonnivet conçut pour *Marguerite* un amour qui le porta à manquer au respect qu'il lui devait ; la reine eut pu le perdre en se plaignant à François I^{er} ; elle borna sa vengeance à publier la honte de l'amiral , en faisant de son aventure le sujet de sa quatrième nouvelle. On peut voir dans Bran-

peu d'importance, elle composa des comédies qu'elle faisait représenter par les dames de la cour, et dans lesquelles les moines n'étaient pas épargnés ; partout dans ses œuvres on voit percer l'intention de seconder la réforme, en dévoilant les vices du clergé et les dérèglements de la noblesse.

Pieuse sans hypocrisie, chaste sans affectation, sa lecture favorite était la Bible, qui lui inspira plusieurs cantiques. Elle avait choisi pour emblème la fleur *du souci* se tournant vers le soleil, avec ces mots : *Non inferiora secutus*, pour prouver que toutes ses pensées se tournaient vers Dieu.

Marguerite fit construire quelques églises : nous devons à sa piété plusieurs institutions bien-faisantes ; elle fonda l'hôpital *des Enfants rouges* à Paris, pour être l'asile des orphelins. Son instruction, le charme de son esprit, son amour

tôme de quelle réputation jouirent ces contes. Après nous avoir dit qu'elle les composa dans ses voyages, il ajoute : « *J'ai ouï dire que*
» *la reine-mère et madame de Savoie étant jeunes, se voulurent*
» *mêler d'en écrire des nouvelles à part, à l'imitation de ladite*
» *reine de Navarre, sachant bien qu'elle en faisoit ; mais quand*
» *elles eurent vu les siennes, elles eurent un si grand dépit des*
» *leurs, qui n'approchoient nullement des autres, qu'elles les*
» *jettèrent dans le feu et ne les voulurent mettre en lumière.* »

pour les sciences, son mérite et sa beauté lui acquirent le surnom *de dixième muse et de quatrième grace*. Des médailles furent frappées en son honneur, les poètes et les écrivains de son temps la louèrent dans leurs écrits; Marot la célébra dans ses vers, et l'appela la *Marguerite des Marguerites*. Sainte-Marthe a placé son panégyrique au milieu de ceux des grands hommes du siècle de François I^{er}. Au sein même des nations étrangères, on brigua l'honneur de célébrer ses vertus (1). La flatterie peut quelquefois accompagner les grands jusques sur le seuil du tombeau, mais la postérité est venue, pour *Marguerite*, confirmer les éloges de ses contemporains.

D'après cet exposé, on ne contestera pas à cette vertueuse reine ses titres à la reconnaissance du protestantisme; et dans un siècle mémorable, où deux grands monarques semblaient se disputer et la puissance universelle, et l'horrible gloire d'exterminer de malheureux chrétiens injustement frappés par les foudres du Vatican, qui n'admira la marque toute puissante

(1) En Angleterre, trois sœurs, *Anne, Marguerite et Jeanne Seymonrs*, connues par leur naissance, leur esprit et leur érudition, composèrent à sa louange un poème latin qui fut imité par *Joa-chim du Bellay* et *Nicolas Denizot*.

(159)

du doigt de Dieu, qui semble réserver cette princesse à l'honneur de soutenir, par son influence, l'établissement d'un culte sublime, et les droits de l'humanité!

J. H.



CLÉMENT MAROT.

Si la France cite avec orgueil les poètes illustres qui font sa gloire, et qui, depuis le siècle de Louis XIV jusqu'à nos jours, lui ont assigné un des premiers rangs parmi les autres nations de l'Europe, elle ne peut refuser un juste tribut de reconnaissance et d'éloges à celui qui, le premier, lui donna une poésie, et sut rendre harmonieux un langage où l'on retrouvait toute la barbarie de l'ignorance. C'est à ce titre que *Marot* doit la célébrité dont il a joui chez les Français et les louanges qui lui ont été prodiguées par les écrivains les plus recommandables; c'est à ses opinions religieuses, aux services qu'il rendit à la foi protestante, aux persécutions dont il fut la victime, qu'il doit la place que nous lui accordons dans notre Musée.

Né à Cahors, en 1495, *Clément Marot* fut amené à Paris, à l'âge de dix ans, pour y faire ses études. Son père (1) le destinait au barreau, et le

(1) Jean Marot, père de *Clément*, avait eu quelques succès



Clement. Harrel.

Greiner del.

Litho de C. Motte.

plâça de bonne heure chez un homme de loi ; mais, entraîné par un violent amour pour la poésie, le jeune *Clément* ne tarda pas à abandonner des études si contraires à ses goûts. Jaloux des succès que son père avait obtenus, avide de gloire, il se livra au penchant qui le dominait, et ses premiers essais furent heureux : ses vers furent goûtés par tous les hommes instruits de cette époque, et il leur dut bientôt sa fortune et sa réputation. D'abord page du sieur de Neufville, il resta peu avec ce seigneur, et fut nommé, en 1513, valet-de-chambre et poète de Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, sœur de François I^{er}. Il fit, pendant près de dix ans, partie de la maison de cette princesse, et ne la quitta que pour venir remplir auprès du roi la place que la mort de son père avait laissé vacante. Ce monarque, ami des lettres, et protecteur de ceux qui les cultivaient, aimait beaucoup *Clément Marot*, et l'emmenait dans presque tous les

dans les lettres : ses talens lui avaient donné accès à la cour. Secrétaire et poète d'Anne de Bretagne, qui épousa Louis XII, il accompagna ce monarque dans ses voyages, et fit en vers la relation des expéditions de Venise et de Gênes. A la mort de ce prince, il entra au service de François I^{er} en qualité de valet-de-chambre, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1523.

voyages que la guerre lui faisait entreprendre. Le poète suivit François I^{er} à Ardres et à Reims, en 1520, à l'armée de Hainaut, en 1521, et à la funeste bataille de Pavie, en 1525, où, après avoir été blessé au bras, il fut fait prisonnier.

Sa captivité ne fut pas longue, et, la même année, il revint à Paris, et rentra à la cour où il ne devait pas retrouver son protecteur, et où l'attendaient de nombreux ennemis que sa franchise et ses sarcasmes lui avaient suscités. La grande révolution du seizième siècle avait étendu son influence dans toute l'Europe; la France, plus éclairée que beaucoup d'autres nations, en avait su apprécier les avantages, et presque tous les hommes instruits désiraient une réforme : le souverain lui-même n'avait pas été éloigné d'adopter les nouvelles maximes, et de secouer le joug de la cour de Rome; mais, trompé sur ses véritables intérêts par ceux qui tremblaient de se voir enlever un pouvoir dont ils étaient si jaloux, aveuglé par une politique mal entendue, et sur-tout par la crainte de voir la puissance de Charles-Quint s'accroître par une alliance plus intime avec le pape, ce prince n'avait pas tardé à étouffer un élan généreux que d'abord il avait paru favoriser. Lorsque *Marot* reparut à la cour, il trouva la plupart des hommes éclairés imbus

des principes de la réformation. Jamais il n'avait résisté au désir de faire entendre la vérité ; jamais il n'avait su ménager l'amour-propre des hypocrites et des faux dévots. Etranger à tout esprit de coterie, doué d'un sens droit, d'un jugement sain, négligeant ses propres intérêts pour ne s'occuper que de sa gloire littéraire, il n'hésita pas un moment, et sans se déclarer ouvertement pour le protestantisme, il fronda sans ménagement tous les abus que les réformateurs voulaient détruire. Tous ceux qui avaient à se plaindre de lui, tous ceux qui avaient été en butte à ses traits satiriques, profitant du prétexte que leur offraient les circonstances, ne tardèrent pas à se liguier contre lui : on le dénonça, et presque sans examen il fut jeté dans les prisons du Châtelet. En vain il réclama contre cet acte de violence, en vain il protesta de la pureté de sa foi, une femme l'avait dénoncé comme ayant fait gras un vendredi : ce motif suffit à l'inquisiteur Bouchard pour le retenir dans un cachot, et la seule grâce qu'il put obtenir, fut d'être, en 1526, transféré dans la prison de Chartres, moins sombre et moins malsaine que celle de Paris. C'est là qu'il composa son poëme de l'Enfer, satire dirigée contre les gens d'église, et sur-tout contre la Sorbonne ; c'est là qu'il retoucha le

joli roman de la Rose de Jean de Meung, substituant aux vieilles locutions des expressions nouvelles; c'est là enfin qu'il put connaître combien sa réputation était grande, et quelle estime on faisait de ses talens. Les personnes les plus recommandables de la ville vinrent tour-à-tour lui rendre visite, et firent tous leurs efforts pour adoucir les ennuis de sa captivité.

A son retour de la prison de Madrid, en 1526, François I^{er} ordonna l'élargissement de son poète favori, et *Marot* fut mis en liberté. Mais les maux qu'il avait soufferts, les persécutions dont il avait été victime, n'avaient point changé sa manière de voir, et il recommença ses attaques contre tout ce qui lui paraissait injuste, faux ou ridicule.

L'année suivante, s'étant avisé de faire échapper des mains des archers un homme que l'on conduisait en prison, la Cour des Aides le fit enfermer à la place du prisonnier : c'est alors qu'il eut recours à la protection du roi, auquel il avait déjà dû la liberté, et qu'il lui adressa une épître en vers qui passe pour son chef-d'œuvre, et dont le prince fut si content, qu'il écrivit de sa propre main à la Cour des Aides cette lettre qui nous a été conservée (1).

(1) Cette lettre est transcrite sur le registre secret de la Cour des

« Nos amez et féaux : nous avons été avertis
» de l'emprisonnement de notre cher et bien-
» aimé valet - de - chambre ordinaire *Clément*
» *Marot* : et duement informés de la cause dudit
» emprisonnement : qui est pour de recousse de
» certains prisonniers. Et pour ce qu'il a satisfait à
» sa partie, et qu'il n'est tenu que pour notre
» droit, à cette cause, nous voulons, vous man-
» dons et très expressément enjoignons, que
» toutes excusations cessantes, ayès à délivrer
» et mettre hors des prisons. Si n'y faites faute.
» Car tel est notre plaisir. Donné à Paris,
» le 1^{er}. novembre 1527. »

Marot fut mis en liberté, et cet orage fut suivi de quelques années de calme; mais ses ennemis, qui deux fois avaient cru le perdre, et deux fois l'avaient vu échapper par la protection du roi, recommencèrent à le persécuter; on l'accusa de nouveau, on le présenta comme un réformé, comme un hérétique dangereux; on épia toutes les occasions de le prendre en défaut; enfin comme il fallait des pièces pour pouvoir lui intenter un procès, la justice, profitant de son absence, fit, en 1535, une perquisition dans sa mai-

Aides de Paris; elle a été rapportée aussi par Ménage dans son *Anti-Baillet*, part. 2, chap. 112, p. 235, in-4°.

son et s'empara de ses livres et de ses papiers. Instruit à temps de ce qui se tramait contre lui, *Marot*, qui était alors à Blois, se sauva précipitamment en Béarn, où malgré la protection de Marguerite de Valois, que son titre de réfugié lui assurait, il ne se crut point en sûreté, et d'où il passa en Italie, à la cour de Renée de France, duchesse de Ferrare. Cette princesse l'accueillit avec distinction, lui donna le titre qu'il avait auprès de la sœur du roi de France, et là peut-être il aurait trouvé le repos, si le repos eut été fait pour lui. Mais dans le même temps, la duchesse était accusée d'avoir adopté les principes de la réformation; son mari, qui redoutait la colère du pape, auquel il était subordonné, faisait tous ses efforts pour la ramener à la foi catholique, et éloignait d'elle tous ceux qui semblaient favoriser ou approuver ses opinions. *Marot*, proscrit comme réformé, ne pouvait lui plaire, il le lui laissa voir, et le poète se retira à Venise; en 1536, d'où la même année il obtint la permission de rentrer en France, et de reprendre auprès du roi les fonctions de sa charge et son rang à la cour.

Ses ennemis fatigués le laissèrent alors quelques années tranquille. Il sut mettre ce temps à profit et composa un grand nombre de vers qui

augmentèrent encore sa célébrité. Mais la publication des Psaumes de David troubla cette tranquillité. Il avait entrepris cet ouvrage à la prière de son ami Vatable ; celui-ci traduisait mot à mot de l'hébreu, et *Marot* mettait cette traduction en vers, et suivait le sens littéral avec autant d'exactitude que pouvait le permettre le besoin de la rime et de la mesure. Mis en musique par *Gudimel* et *Bourgeois*, les meilleurs musiciens du siècle, ces Psaumes, dédiés à *François I^{er}*, eurent le plus grand succès. Les femmes de la cour, le monarque et les courtisans, se faisaient un plaisir de les apprendre et de les chanter. Mais la Sorbonne trouva des erreurs dans les vers du poète, elle fit des remontrances sur cette dédicace que le roi avait acceptée, et sur le privilège d'impression qu'il avait accordé. *François I^{er}* protégea d'abord *Clément Marot*, et l'exhorta même à continuer son travail, mais il finit par céder aux clameurs dont on ne cessait de l'accabler, et la faculté de théologie défendit au nom du roi la vente des Psaumes que le roi et tous ses courtisans ne cessaient de chanter.

Marot, craignant une persécution nouvelle, s'enfuit à Genève. Là, il continua sa traduction, et porta à cinquante le nombre des Psaumes qu'il mit en vers ; ceux qu'il publia dans son exil

passent pour les meilleurs, et tous les auteurs contemporains s'accordèrent pour en faire l'éloge; Sléidan lui-même n'en parle qu'avec admiration (1). *Marot* ne tarda pas à quitter Genève, où il s'était fait de nouveaux ennemis, et se réfugia à Turin, où il mourut, en 1544, à peine âgé de cinquante ans, et dans un état voisin de l'indigence. « Après une vie aussi agitée que » celle du Tasse et à peu près par les mêmes » causes, mais bien moins malheureux, parce » que le bonheur ou le malheur dépend princi- » palement du caractère, et que celui de *Marot* » était porté à la gaieté comme celui du Tasse » à la mélancolie (2). »

Sous l'extérieur grave d'un philosophe, *Marot* avait l'humeur féconde en saillies, et joignait la vivacité de l'esprit à la bonté du cœur. Généreux et souvent prodigue, il eut besoin des gratifications de son souverain, qui, selon toutes les apparences, ne songea jamais à l'enrichir. La liberté de ses opinions et de ses discours, ses succès et sa renommée lui firent beaucoup d'ennemis, mais il ne connut point cette lâche envie,

(1) Joannis Sleidani, de statu religionis et reipublicæ, Carolo-Quinto commentarii. (Lib. xv).

(2) La Harpe, Cours de Littérature, tom. 4.

qui ternit plus d'une fois la gloire des écrivains les plus illustres. Elevé dans une cour corrompue, entraîné par des succès faciles, ses mœurs furent légères, mais jamais il ne se dégrada par une action basse, par une démarche honteuse. Si la sévérité des habitans de Genève ne put s'accommoder des propos hasardés, de la conduite légère d'un homme élevé à la cour de France, le reproche que lui adresse le jésuite Mainbourg, d'avoir séduit la femme de son hôte et subi la peine du fouet, est une calomnie inventée par ses ennemis, et que les écrivains recommandables de tous les partis se sont empressés de réfuter. Jamais il n'abandonna la religion catholique pour embrasser ouvertement le protestantisme, mais amant passionné de la vérité, défenseur ardent de tout ce qui lui paraissait juste et bon, il sut apprécier les motifs qui dirigeaient les réformateurs, et sacrifia son repos et sa fortune au désir de combattre les vices du clergé, si contraires à la morale pure de l'Évangile, et les préjugés opposés sans cesse aux progrès des lumières. Sa traduction des Psaumes, complétée par Théodore de Bèze, est encore aujourd'hui le texte chanté par les réformés de Genève (1).

(1) En 1541, un règlement des magistrats de la ville de Genève

Surnommé de son vivant *le poète des princes et le prince des poètes*, le temps a peu diminué sa réputation, et c'est le seul poète de ce siècle dont les ouvrages soient lus avec plaisir aujourd'hui. Plus propre à manier le luth des troubadours que la harpe du roi prophète, s'il ne put atteindre aux compositions élevées, il a connu mieux qu'aucun autre le ton qui convient au madrigal, à l'épigramme et à l'épître. Son vrai mérite consiste dans les progrès qu'il fit faire à notre versification, dans le mélange régulier des rimes masculines et féminines, qu'il sut le premier mettre en usage, et sur-tout dans une grace pleine de délicatesse et de naïveté qui lui est propre, et qui prête de l'intérêt aux plus futiles bagatelles. Turenne le relisait sans cesse avec délices, La Fontaine l'appelait son maître, Chaulieu et J. B. Rousseau se plaisaient à l'imiter;

porte : « qu'il serait bon d'introduire les chants ecclésiastiques, » pour mieux inviter le peuple à prier et à louer Dieu. Pour le commencement, avaient-ils dit, on apprendra les petits enfans, puis avec le temps toute l'église pourra suivre. » On commença par faire chanter une traduction en vers français de l'Oraison dominicale, du Symbole des Apôtres et des Commandemens de Dieu, qu'on devait à Clément Marot, et en 1543 on adopta ses psaumes, auxquels peu après on ajouta ceux de Théodore de Bèze.

(Histoire de Genève, p. Picot, t. 2, p. 9.)

La Bruyère disait : *Il n'y a guère entre Marot et nous, que la différence de quelques mots, et Boileau l'a cité comme un modèle d'élégance et de naïveté, quand il a dit :*

Imitez de Marot l'élégant badinage.

J. T. DOIN.

Les meilleures éditions des poésies de Marot sont :

- 1^o. Celle qu'il donna lui-même. Lyon, 1538.
 - 2^o. Celle de Niort, in-16. 1596. Rare et recherchée.
 - 3^o. Celle d'Elzevir, 2 vol. in-16.
 - 4^o. Celle qui a paru à La Haye, en 1731, 4 vol. in-4^o. et 6 vol. in-12.
 - 5^o. Celle de Didot l'aîné. Paris, 1801, in-18.
-

RENÉE DE FRANCE,

DUCHESSE DE FERRARE.

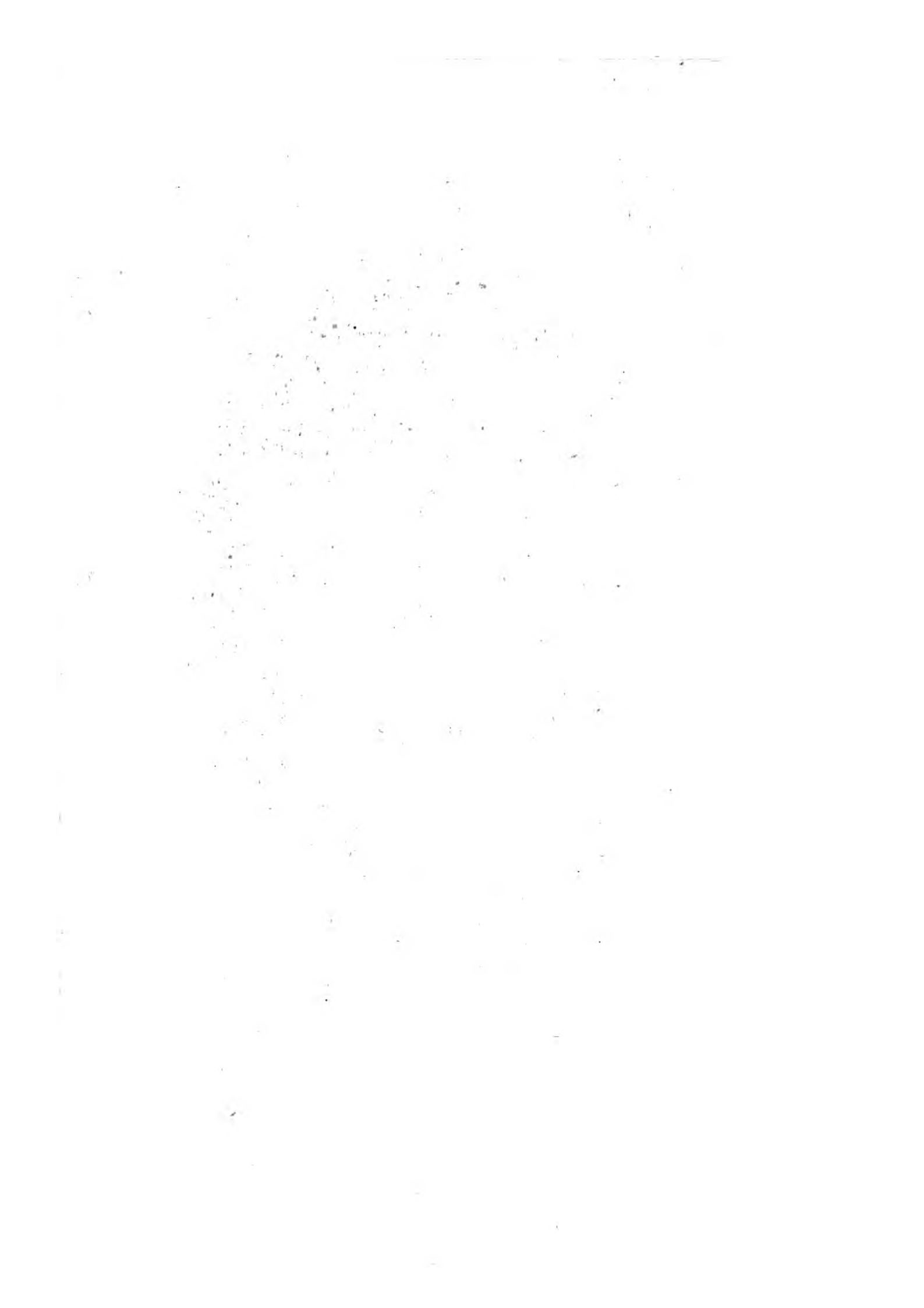
S'IL est un devoir pénible pour l'historien, c'est celui de faire la peinture fidèle des siècles de barbarie et d'ignorance, et d'en retracer les honteux excès. Mais aussi quel plaisir il éprouve à reproduire les traits de ces princes, malheureusement en trop petit nombre, auxquels l'humanité doit une éternelle reconnaissance : et si le plan de ce Musée nous permettait de peindre le modèle des rois, l'auguste et sainte vérité viendrait guider notre plume, pour donner à Louis XII, si justement surnommé *le père du peuple*, les éloges qu'il mérite : sa rare sagesse et sa tolérance viendraient faire une heureuse diversion au récit des malheurs qui ont précédé, accompagné et suivi cette révolution à jamais mémorable, qui rétablit le christianisme sur les bases sacrées de l'Évangile ; on aimerait à voir ce bon prince défendre les libertés de l'Église gallicane contre les prétentions ambitieuses des papes ; déclarer dans le



Renée de France.

Conversé del.

Litho. de C. Motte.



concile de Tours, par l'organe du clergé, qu'il ne devait point une obéissance implicite au souverain pontife, et lorsque Rome sollicitait de nouvelles croisades en France, contre les paisibles Vaudois, sa noble réponse : « *Ils sont meilleurs chrétiens que nous,* » peindrait assez et leurs vertus et sa piété. La mémoire de ce prince est chère à tous les Français : son successeur dédaigna de l'imiter, une femme seule fut l'héritière de ses nobles qualités, et quoi qu'elle ait occupé un trône étranger, sa conduite sage, sa tolérance et son humanité, lui ont mérité la vénération de la France, les éloges de l'histoire et la reconnaissance du protestantisme.

RENÉE DE FRANCE, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, naquit à Blois, le 25 octobre 1510 (1). A peine âgée de trois ans elle perdit sa mère. Vers le même temps, elle fut accordée à l'Infant Ferdinand d'Autriche, puis à Charles d'Autriche, connu depuis sous le nom de Charles-Quint; mais la rupture qui éclata entre ce prince et François I^{er}, s'opposa à cette alliance; elle fut ensuite promise au roi d'Angle-

(1) Selon plusieurs; mais Louise de Savoie dit dans son Journal que cette princesse reçut le jour le 29 octobre, à neuf heures du matin.

terre, puis à Joachim, marquis de Brandebourg. La politique avait conclu ces divers mariages; ils furent de même rompus par la politique.

Cette princesse n'avait reçu de la nature aucuns de ces dons physiques qui font l'ornement d'une femme. Mais la noblesse de son âme, la douceur de son caractère, la bonté de son cœur et les graces de son esprit, faisaient oublier ce qui lui manquait en attraits et en beauté. Passionnée pour les lettres et les sciences, elle apprit le grec, dont la connaissance était répandue parmi les érudits et principalement chez les protestans; elle se livra avec ardeur à la connaissance de la philosophie; elle porta le désir de s'instruire jusqu'à ne pas se rebuter des tortueuses subtilités de la théologie; enfin dans l'âge des plaisirs et des illusions, elle sacrifiait tout aux charmes de l'étude. Supérieure à toutes les femmes par son amabilité, elle égalait par son instruction la plupart des savans de son siècle. Elle étudia les mathématiques et l'astronomie, mais savante autant que modeste, dans sa bouche, les sciences les plus abstraites prenaient une teinte de grace et d'agrément que l'esprit seul d'une femme peut leur donner; au-dessus des préjugés de cette époque, *l'astrologie judiciaire*, alors fort en vogue, ne lui inspirait que du mépris, et pour

en apprécier avec justesse l'inutilité, elle se fit initier aux secrets de cette science ridicule autant que dangereuse, par *Luc Gauric*, fameux astrologue.

Ainsi *Renée* s'instruisait en silence, lorsque François I^{er}, auquel la politique prescrivait de s'attacher un allié en Italie, accorda la main de sa belle-sœur à Hercule d'Est, duc de Ferrare et de Modène. Le contrat de mariage fut passé à Saint-Germain en Laye, le 30 juillet 1527. Sa dot fut peu considérable, elle ne consista qu'en quelques sommes d'argent. Il semblait que ses vertus devaient lui tenir lieu des plus riches apâges (1).

On lit dans Brantôme, (2) que « *se ressentant* » *peut-être des mauvais tours que les papes Jules et Léon avaient faits à son père en tant de sortes, elle renia leur puissance, et se sépara de leur obéissance, ne pouvant faire pis étant femme.* »

(1) Par ce contrat, François I^{er} lui promit une dot de 200,000 écus, et jusqu'à l'entier paiement, le comté de Chartres, érigé depuis en duché, le duché de Montargis et celui de Gisors, lui furent donnés par forme d'engagement, sous la faculté de rachat perpétuel. (Sainte-Marthe.)

(2) Vies des Dames illustres.

Les assertions d'un auteur plutôt courtisan qu'historien, ont égaré la plupart des écrivains modernes, qui se sont occupés de l'histoire de France (1).

C'est ainsi que M. Petitot (2), dans son introduction aux mémoires de du Bellay, dit que cette princesse, *outrée de la conduite de Jules II avec son père, avait pris pour les successeurs de ce pontife la plus aveugle aversion, et que cette disposition l'avait naturellement conduite à adopter les opinions nouvelles.*

Nous sommes loin de supposer qu'un pareil motif ait pu guider la détermination de *Renée*; c'est dans un ordre supérieur qu'il faut chercher la cause d'une résolution aussi prononcée dans une femme que sa position politique mettait hors des atteintes de l'ambition, qui d'ailleurs, trop jeune pour avoir pu prendre aux différends survenus entre son père et le pontife de

(1) Varillas, dans son Histoire de l'hérésie (liv. 10), attribue à de semblables motifs la conduite de la duchesse de Ferrare. Son ouvrage est écrit avec la partialité d'un écrivain catholique et de mauvaise foi, qui prend à tâche de noircir les protestans. Il est pourtant à remarquer qu'il fait généralement un grand éloge de la conduite de *Renée*.

(2) Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France. (Tom. XVII, page 101).

Rome un intérêt marqué, n'avait puisé à la cour de François I^{er} que des principes opposés à ceux de la réforme. Si les querelles des rois avec les papes, si le despotisme de ceux-ci, eussent suffi pour faire tomber le voile qui les agrandit aux yeux de la multitude et pour détruire le prestige qui les entoure depuis un si grand nombre de siècles, existait-il dans toute la chrétienté un souverain qui n'eut alors secoué le joug de Rome ? Le caractère de *Renée* peut seul faire expliquer d'une manière satisfaisante son changement de croyance ; elle avait reçu du ciel un esprit profond, qui ne s'effrayait point des questions les plus abstraites, et qui trouvait dans les sciences exactes un aliment à ses réflexions ; elle avait examiné les vérités de la religion, avec le calme qu'elle apportait dans toutes ses études ; elle avait su démêler dans le catholicisme les institutions divines des cérémonies humaines ; la grande et imposante révolution qui agitait le monde chrétien avait frappé ses regards, elle médita et se fit protestante.

Sage dans sa résolution, elle ne chercha point à entraîner, par son exemple, ceux qui l'entouraient ; humble dans sa piété, elle s'imposa la dure contrainte de cacher sa croyance jusqu'à la mort d'Alphonse, père de son époux.

Le duc de Ferrare était loin par ses qualités d'égaliser cette digne princesse, cependant elle fit tout pour rendre leur union heureuse. Modèle de sagesse, elle sut donner au milieu de la corruption des cours l'exemple de toutes les vertus.

La contrainte sied mal aux âmes généreuses : *Renée* était naturellement fière, mais sa fierté n'était point de la hauteur, c'était ce sentiment de nos propres forces, cette estime de nous-mêmes qui constitue les grands caractères. A la mort du duc Alphonse, elle prit moins de précautions pour cacher la tendance qui l'entraînait avec toute la force de la conviction vers le protestantisme : sa cour devint le refuge des écrivains persécutés pour leurs opinions. Clément Marot, forcé de quitter sa patrie, pour échapper aux poursuites dirigées contre les *religionnaires*, se réfugia auprès de cette princesse. L'humanité seule l'eut portée à donner un asile au plus grand poète français de cette époque, à un infortuné qui fuyait les bûchers dressés au nom d'un roi dont il était le premier admirateur : son penchant pour la cause de la réformation lui rendit le fugitif plus intéressant ; il ne demandait que sa protection, elle lui accorda sa confiance, en l'attachant à sa personne en qualité de secrétaire. La présence de

Marot à sa cour eut peut-être beaucoup d'influence sur la résolution qu'elle prit d'embrasser ouvertement le protestantisme ; mais une circonstance qui en eut beaucoup plus, c'est le voyage que Calvin fit en Italie, dans le but d'étendre sa doctrine et de renverser la puissance des papes, en portant la réforme au sein de leurs états. Pendant son séjour, en 1535, à la cour de Ferrare, ses fréquens entretiens avec la duchesse, son éloquence et ses hautes qualités, la déterminèrent à abandonner le catholicisme.

Cependant elle considérait la religion comme la consolation de l'homme au sein de l'adversité, et la croyance religieuse comme un sanctuaire inviolable dont nul mortel n'a le droit de forcer l'enceinte. Son exemple pouvait avoir de l'influence sur ses sujets ; il pouvait émouvoir le peuple ; il pouvait entraîner les grands : pour le courtisan le dogme le plus pur est celui que professe le prince ; ses états voisins de ceux du pape auraient peut-être été troublés par d'ambitieux fanatiques. Toutes ces raisons, la douceur de son caractère et sa tolérance la décidèrent à agir avec circonspection. Elle évite donc avec le plus grand soin de faire publiquement profession du protestantisme, et se contente d'entendre le prêche dans l'intérieur de ses appartemens. Le duc de Ferrare, aux yeux de qui elle avait dédaigné de

se contraindre, tremble déjà pour ses états ; ce n'est pas assez que la duchesse s'abstienne de répandre les principes de la réformation, il veut qu'elle sacrifie l'entraînement de sa conscience aux dehors imposans de la religion romaine, il veut qu'elle paraisse au milieu des cérémonies de l'église avec toutes les marques d'une conviction sincère. Mais *Renée* rejette avec fierté les calculs d'une ambition méprisable qui faisait de la religion une spéculation intéressée et de l'hypocrisie un devoir. Le duc voit dans le pontife romain un dieu prêt à l'écraser sous ses foudres menaçans. *Renée* ne voit en lui qu'une puissance temporelle dont les décrets n'ont de force que dans l'opinion des peuples aveuglés par l'ignorance et la crédulité. Le duché de Ferrare relevait du saint-siège; la couronne ducale pouvait tomber à la voix de l'évêque de Rome : Hercule d'Est était prêt à tout sacrifier pour le ménager; l'exemple d'Alphonse son père, dépouillé de ses états, long-temps exilé, simple soldat au service d'une nation étrangère par suite de ses démêlés avec les papes; contraint, pour rentrer en grâce, de demander pardon à l'infame Alexandre VI et d'épouser Lucrece Borgia, sa fille, fut pour le duc de Ferrare un exemple qui le faisait trembler, un motif puissant de ne pas laisser pénétrer le protestantisme dans ses états. A la sollicitation de Paul III, il exigea de *Renée*, qu'elle renonçât

à protéger les écrivains protestans, et qu'elle chassât Marot de ses états. Elle obéit à son époux, mais grâce à sa recommandation, le poète reparut à la cour de France, revêtu de la charge qu'il avait remplie.

Le duc de Ferrare, peu satisfait d'avoir obtenu de la duchesse qu'elle éloignât des hommes qu'il regardait comme dangereux, fit tout pour la contraindre à abjurer la religion protestante. Eclairée dans son choix, elle fut ferme dans sa résolution; elle sut résister aux prières de son époux et fut insensible à ses menaces. Son admirable constance loin d'émouvoir le duc, le rendit plus opiniâtre dans son dessein; cette querelle, ou pour mieux dire cette persécution naissante, qui n'aurait pas dû s'étendre hors des murs de son palais, retentit jusque dans l'enceinte du Louvre; et parce que la fille de Louis XII adressait des prières à Dieu dans sa langue maternelle, et qu'elle refusait de reconnaître l'infaillibilité d'un évêque, le roi de France ne voulut voir en elle qu'une ennemie à réprimer, une hérétique à convertir, ou peut-être même une victime à sacrifier.

Henri II, prenant une part active aux contestations religieuses prêtes à diviser *Renée* et son époux, envoya à la cour de *Ferrare* l'un des pé-

nitenciers du pape, qui remplissait en France les fonctions d'inquisiteur (1).

Missionnaire d'un rang supérieur, il espérait ramener au troupeau catholique une brebis égarée; mais ni les plaintes, ni les exhortations, ni les promesses, ni les menaces, ne purent ébranler la conviction de *Renée* : les argumens théo-

(1) On sera peut-être curieux de connaître les instructions données à cet inquisiteur. En voici un extrait :

« Le docteur Oriz, l'un des pénitenciers de nostre St. Père le » pape, étant arrivé à Ferrare où le roy l'envoye présentement, » baillera à M. le duc de Ferrare les lettres que ledist seigneur luy » escrit de sa main. »

Le roi en neveu respectueux espère que *Renée* se laissera ramener au troupeau de *J. C.* parce qu'elle doit s'estimer heureuse d'être issue de la très chrétienne maison de France où nul monstre n'a jamais habité. Que si la douceur employée par le docteur Oriz ne suffit pas, le duc devra recourir à la rigueur, et à tout ce qui se pourra faire pour la ranger à la raison.....

« Sa majesté veut et entend et de fait prie et exhorte très-ins- » tamment icelui duc qu'il aist à faire mettre ladiste dame en lieu » séparé de congrégation et conversation où elle ne puisse plus » gâster personne que soy-même; luy ostant ses propres enfans et » toute sa famille entièrement de quelque nation qu'ils soient, les- » quels se trouveront chargés ou véhémentement soupçonnés des- » distes erreurs et fausses doctrines pour leur faire leur procès, ap- » pelé ledist Oriz qui est expérimenté en telles matières qui sont » de sa profession étant inquisiteur de la foy en ce royaume. »

(Additions aux Mémoires de Castelnau; liv. III.)

logiques avaient échoué contre sa philosophie, il fallut essayer la contrainte, il fallut employer la force. L'inquisiteur, armé des pleins pouvoirs de Henri, engage le duc à la tenir étroitement enfermée; on défend à qui que ce soit de l'approcher : ses parens, ses domestiques mêmes, sont forcés de la fuir, dans la crainte d'être soupçonnés d'hérésie, et d'être jugés selon les *lois de l'église*. On pousse la barbarie jusqu'à lui arracher ses enfans, supplice bien cruel pour le cœur d'une mère. Et ces persécutions se faisaient par l'ordre d'un prince insensible aux liens du sang, qui, loin de respecter la croyance d'une princesse dont il était le neveu, faisait couler ses larmes au nom de la religion. *Renée*, plus grande que ses fanatiques oppresseurs, plaignait leur funeste erreur et leur pardonnait; et l'on ne rougissait point de traiter avec tant de barbarie une princesse dont la vertu contrastait avec la corruption de son siècle, dont les lumières favorisaient la liberté et la tolérance, et dont la bonté faisait le bonheur de ses sujets.

Devenue italienne par son alliance avec la maison d'Est, elle conserva sur une terre étrangère le cœur d'une française : la preuve en est dans la bienveillante protection qu'elle accordait à tous les Français. Et lorsqu'après l'expédition

du duc de Guise en Italie, l'armée française, exténuée de fatigues et privée de toutes ressources, traversa ses états, elle lui prodigua les secours les plus efficaces, et arracha plus de dix mille de nos soldats aux horreurs de la misère (1); elle porta ses libéralités si loin, que ses intendants se crurent obligés de lui représenter que ses largesses absorbaient des sommes considérables : « *Que voulez-vous, leur répondit-elle, ce sont* » *pauvres Français de ma nation, et lesquels* » *si Dieu m'eut donné barbe au menton et que* » *je fusse homme, seroient maintenant tous* » *mes sujets, voire me seroient-ils tels, si cette* » *méchante loi salique ne me tenoit trop de* » *rigueur. »*

La conduite d'Hercule d'Est, sacrifiant sa dignité à une étroite politique, soumis à un prince esclave d'une maîtresse surannée, était peu faite pour lui conserver l'estime et l'attachement de *Renée*; les mémoires du temps prouvent même jusqu'à l'évidence, que ce duc, indigne d'être l'époux d'une femme aussi vertueuse, se livrait sans pudeur à de hontuses intrigues, lorsque se présenta l'occasion de la persécuter sous prétexte de religion, pour mériter du pape

(1) Voyez Brantôme, Vie des Dames illustres.

Paul IV, en récompense de son zèle, le titre de *défenseur de l'église*. Dès ce moment, il ne rougit point de lui avoir retiré sa tendresse; mais cette princesse, toujours fidèle à ses devoirs d'épouse et de mère, supporta les torts de son époux avec cette noble résignation que la religion unie à la philosophie peuvent seules inspirer.

Par une de ces inconséquences trop naturelles au cœur humain, celui qui, livré aux écarts d'une vie scandaleuse, devrait regarder comme indifférente une religion dont il dédaigne la sublimité, s'en montre souvent le plus zélé défenseur; moins il en suit la morale, et plus les cérémonies extérieures semblent acquérir d'importance à ses yeux; ainsi le duc de Ferrare, infidèle à ses devoirs, aspirait à défendre la foi catholique; et par une bizarrerie difficile à expliquer, tandis qu'il se montrait injuste époux, on voyait briller en lui les vertus d'un bon père. Parmi ses enfans (1), il affectionnait particuliè-

(1) *Renée* eut cinq enfans, deux fils, Adolphe, qui devint duc de Ferrare, Louis, cardinal d'Est, et trois filles, Anne d'Est, qui épousa depuis le duc de Guise (François de Lorraine); Lucrece, duchesse d'Urbin et la princesse Eléonore, qui mourut sans être mariée, et fut célèbre par la passion que le Tasse conçut pour elle.

rement Anne d'Est, sa fille. Tous furent élevés dans le catholicisme ; mais celle-ci, frappée peut-être de la constance de sa mère, ou peut-être encouragée par l'exemple d'Olimpia (1), à laquelle

Les deux premières portèrent le nom de leur grand-mère, l'une à cause d'Anne de Bretagne, mère de *Renée* ; l'autre de Lucrece Borgia, fille du pape Alexandre VI, et mère d'Hercule d'Est.

(1) C'est rendre hommage à un sexe qui, dans les grandes crises politiques comme dans les révolutions religieuses, ne s'appuya jamais en vain sur le sort des victimes infortunées de la persécution et de l'intolérance, que de donner ici une idée du grand caractère d'*Olimpia*.

Olimpia Fulvia Morata, au rapport de De Thou, était de Ferrare ; son père, *Fulvio Peregrini Morato*, de Mantoue, lui enseigna les sciences. Elle se rendit illustre par la pureté de ses mœurs, sa piété, son savoir et son esprit. Elle écrivait fort bien le latin et le grec, soit en vers soit en prose. Elle prouva que les femmes peuvent atteindre la hauteur des plus grands esprits. Elle était si instruite qu'on la regardait généralement comme un prodige d'érudition. Elle avait puisé auprès de *Renée* la doctrine protestante, elle s'appliqua à l'étude de la théologie et rendit de grands services à sa croyance par ses écrits. Forcée de quitter son pays, elle se réfugia en Allemagne, où elle enseigna publiquement les langues anciennes ; elle y épousa André Grumler, médecin, avec lequel elle vécut dans une grande union. Elle s'était établie à Heidelberg, où elle mourut, âgée de vingt-neuf ans. On a publié une collection de ses œuvres, qui laisse à regretter qu'un si beau génie se soit éteint à la fleur de l'âge.

VOICI SON ÉPITAPHE :

Olympiæ Fulviæ Moratæ, formâ quondam muliere, ingenio

Renée avait confié son éducation, se laissa entraîner aux nouvelles doctrines. *Renée* avait sans doute espéré que les soins d'une femme, dont elle appréciait le rare mérite, et dont la plume rendit de grands services à la religion réformée, inspireraient à sa fille le goût de l'étude, et l'amèneraient par degrés à partager les saines opinions du protestantisme ; aussi vit-on cette jeune princesse, devenue l'épouse du persécuteur des protestans, ne pas craindre, au sein même de la cour de Catherine de Médicis, de défendre leur cause, et de blâmer ouvertement les persécutions dont ils étaient l'objet. Affligée des supplices que l'on préparait à ceux qui avaient figuré dans la conjuration d'Amboise, ce fut elle qui, pleurant sur les malheurs de la France, supplia Catherine de ne point faire couler le sang français si elle voulait sauver le royaume et son roi (1).

Le duc de Ferrare, après avoir commandé les armées du pape Paul IV, et celles de Henri II contre le roi d'Espagne, fit la paix avec ce dernier. Il venait de fortifier Modène et Reggio,

homine majori, animo, quo solo Christum caperet, perneret mundum totum.

(1) Histoire générale de De Thou, liv. XXIV.

d'embellir ses jardins et son palais de Ferrare , lorsqu'il mourut le 3 octobre 1558.

Renée, profondément affligée de cette perte , ne put se résoudre à rester dans un pays qui lui rappelait la mort d'un époux qu'elle n'avait jamais cessé d'aimer , tout en souffrant de ses dérèglements , et en le plaignant de ses injustices et de ses erreurs à son égard ; d'ailleurs , attachée plus fortement que jamais à une croyance qui n'était pas celle de l'Italie , et soupirant après sa *chère patrie* , elle quitta Ferrare l'année suivante et vint se fixer en France , où , malgré le fanatisme de la cour , elle professa ouvertement le protestantisme. Elle s'honora par la plus vive opposition aux actes d'intolérance et de barbarie qui caractérisent l'époque à laquelle sa vie appartient. En 1560 , François II , prince sans expérience comme sans caractère , dominé par des conseillers perfides et fanatiques , fait arrêter tous ceux que l'on soupçonne d'hérésie : des listes de proscriptions sont dressées , ou plutôt ces listes sont des arrêts de mort. On arrache de leurs habitations les malheureux protestans , leurs maisons sont rasées , leurs propriétés sont ravagées. Le roi part pour Orléans : Condé s'offre à ses yeux , et malgré les instances du roi de Navarre , il est jeté dans une étroite prison. La comtesse de

Roye, sa belle-mère, est enlevée dans ses terres et renfermée dans le château de Saint-Germain-en-Laye : leurs jours sont menacés, tout espoir est ravi, Guise a juré la perte des protestans. *Renée* apprend le danger qui menace Condé ; elle arrive à Orléans, frémit de la perfidie de son gendre, et lui dit avec cette assurance qui convient à la vertu : *si j'y eusse été je l'aurois bien empêché : quiconque a conseillé le roi, l'a trompé, et cette plaie saignera long-temps après, d'autant que jamais homme ne s'est attaché au sang de France qu'il ne s'en soit trouvé mal* (1). Elle semblait par cette réponse prédire la fin malheureuse du duc de Guise, et les funestes guerres qui déchirèrent le royaume.

Ce pressentiment ne tarda pas à se réaliser. François II venait de mourir (2) ; Catherine de Médicis, ambitieuse et souple, obtient la régence ; à l'aide de l'intrigue elle fomenta les troubles, elle prépare les guerres civiles ; indifférente aux deux doctrines, elle entretient une funeste rivalité entre le protestantisme et le catholicisme. En 1562, elle publie le premier édit en faveur des

(1) Sainte-Marthe.

(2) Il mourut le 15 décembre 1560.

réformés (1); en même temps elle forme à la cour trois partis également puissans; elle tremble bientôt de perdre son autorité, elle cherche un appui dans les bras des protestans, mais lorsqu'elle se croit assez forte, elle se hâte de les sacrifier à la haine des catholiques, et ces malheureux français, qui n'avaient pris les armes qu'à son instigation et dans la vue de défendre leur roi contre l'ambition des Guises, sont forcés de chercher dans la résistance un refuge contre la perfidie.

C'est au milieu de toutes les fureurs de cette guerre affreuse que *Renée* se distingua par sa bienfaisance et son empressement à secourir les malheureux protestans. Elle s'était établie à Montargis. Le château de cette ville, qui dépendait de son apanage, devint le refuge de ceux que l'on poursuivait de tous côtés pour cause de religion. Le duc de Guise, loin de respecter en elle une princesse dont il était le gendre, veut se faire

(1) En vertu de cet édit, il était défendu aux protestans, sous peine de mort, de rien entreprendre contre le culte catholique; on leur permettait de s'assembler hors des villes et sans armes, de tenir leurs consistoires, pourvu que ce fut en présence d'un magistrat, et pourvu qu'ils s'abstinsent de parler contre la messe et les cérémonies catholiques.

livrer ces infortunés , et pour l'y contraindre , il lui envoie Jean de Souches-Malicorne à la tête d'un fort parti de cavalerie, avec ordre d'emporter la place de vive force si elle refusait d'obéir. Arrivé dans les murs, il ameute le peuple contre les protestans : plusieurs sont massacrés , leurs maisons sont livrées au pillage. Mais il fallait s'emparer de la forteresse , *Renée* s'y était retirée : cet envoyé s'acquitte de son message en digne partisan de Guise ; il menace de faire avancer le canon sous les remparts du château et de s'en emparer si elle ne consent à y laisser entrer ses troupes. *Ad-visez bien à ce que vous entreprenez* , répond la duchesse ; *sachez que personne n'a droit de me commander que le roi lui-même , et que si vous en venez là , je monterai la première sur la brèche , où je verrai si vous aurez l'audace de tuer la fille d'un roi protectrice de ses sujets dont elle a su se faire aimer et dont le ciel et la terre seroient obligées de venger la mort sur vous et sur toute votre lignée , jusqu'aux enfans au berceau*. Cette noble réponse, rapportée au duc de Guise, arrêta l'effet de ses menaces, et peu de temps après un calviniste (1), que les malheurs de ses

(1) Jean Poltrot de Mercy , gentilhomme attaché au seigneur de Soubise , assassina le duc de Guise en 1563 ; il fut condamné à

coreligionnaires avait exaspéré, assouvit dans le sang de ce duc la haine qu'il s'était attirée par son acharnement à poursuivre les protestans. Ce crime, triste effet du fanatisme, mais que rien ne peut excuser, fut long-temps reproché par les catholiques aux réformés : plusieurs écrivains voulurent y voir le résultat d'un complot formé par ceux-ci; mais cette accusation sans preuves, et qui tend à rendre tous les protestans solidaires du crime d'un seul, est trop absurde pour avoir besoin d'être réfutée.

Renée, qui avait toujours désapprouvé la guerre que soutenaient les protestans, fut profondément affligée des malheurs de sa patrie et de la mort de son gendre; elle eut souhaité que la croyance qu'elle professait fût défendue par les seules armes de la raison et de la vérité, plutôt que par celles des hommes; mais c'était vouloir ce que l'imperfection et les haines humaines ne peuvent produire, ou plutôt c'était demander que la morale purement chrétienne rapprochât deux partis que la politique tendait sans cesse à armer l'un contre l'autre. Le colloque de Poissy, où Théodore de Bèze fit entendre sa voix éloquente, suf-

être écartelé, à avoir ensuite la tête tranchée, et son corps fut livré aux flammes.

fisait pour prouver que la raison seule ne pouvait réunir le catholicisme et le protestantisme; et les massacres de Cabrières et de Mirandole dévoilaient suffisamment le but arrêté de détruire par la force une prétendue *secte nouvelle*, dont la morale, fondée sur l'Évangile, au lieu de pratiques vaines ou superstitieuses, prescrivait *les bonnes mœurs*, et à la place du despotisme religieux prêchait la liberté évangélique.

Ses vues sages et conciliatrices ne refroidirent en rien l'attachement de *Renée* pour la religion réformée. Elle resta en correspondance avec les plus zélés défenseurs de cette croyance. On peut en donner pour preuve la lettre de remerciement qu'elle adressa le 21 mars 1563 à Calvin, qui lui avait envoyé pour étrennes une médaille dont l'exergue portait ces mots : *Destruam Babylonem*; et frappée par Louis XII, à l'occasion du concile de Lyon (1) et des démêlés de ce prince avec le pape.

Les protestans ne voyaient dans *Renée* qu'une bienfaitrice qui semblait mettre son unique bon-

(1) On sait que ce fut au concile de Lyon que les libertés de l'église gallicane furent proclamées. A ce concile succéda celui de Pise, où les puissances réunies par la ligue de Cambray signalèrent le pape comme l'ennemi déclaré de la France.

heur à les sauver de la persécution de leurs ennemis. Jamais ils ne comptèrent en vain sur sa protection. Qui pouvait mettre des entraves à la bienfaisance d'une princesse qui avait su braver la mort pour sauver une foule de victimes? Aussi la vit-on encore, en 1569 (1), offrir sa protection aux malheureux habitans des campagnes, les nourrir (2) de ses propres deniers et les soustraire aux poursuites des satellites de Charles IX. La cour jusqu'alors l'avait respectée; mais le clergé de Paris porta l'intolérance jusqu'à blâmer sa conduite et jusqu'à la vouer à la vengeance du roi (3). La cour envoie alors à Montargis un corps d'armée considérable, destiné à former la garnison de cette ville, et à s'emparer des pauvres fugitifs qui s'y croyaient en sûreté. On accusait ces infortunés, tous sans armes et sans ressources, de conspirer contre le gouvernement. *Renée* reçoit l'ordre de les chasser ainsi que leurs ministres, et on lui enjoint de quitter la religion protestante ou d'abandonner Montargis; mais elle répond avec sa fermeté ac-

(1) Voyez Daubigné, Histoire universelle, tome 1^{er}., livre V, chapitre XIII.

(2) Brantôme, Vie des dames illustres.

(3) Daubigné.

coutumée, que ce pauvre peuple que le roi fait poursuivre, ne se mêle nullement des affaires d'état et ne demande que la paix et la tranquillité; que pour elle, princesse du sang, elle ne doit rien craindre de sa famille; maîtresse de la ville en vertu des traités, elle y veut mourir; protestante, elle ne quittera sa religion qu'avec la vie (1). Cependant, effrayée du sort qui menace les malheureux qui s'étaient confiés à ses soins, elle leur fournit ses voitures, ses chevaux et plus de cent cinquante chariots (2), pour les transporter dans une province moins exposée à la fureur des catholiques. Quel triste spectacle que celui de tout un peuple réduit à fuir les poursuites de son souverain, qui le traite avec plus de barbarie qu'une nation conquise, et quel tableau touchant que celui d'une foule de femmes, d'enfans et de vieillards, bénissant la fille d'un roi vénéré, qui semblait n'être revenue dans sa patrie que pour essuyer les pleurs des infortunés (3)!

(1) Vraie histoire des troubles, depuis l'année 1562.

(2) Brantôme, éloge de *Renée de France*.

(3) De Thou parle d'une expédition faite à Montargis par ordre du duc de Guise, en 1562. On trouve dans d'autres mémoires la relation d'une expédition semblable rapportée à l'année

Lorsque la perfidie est sur le trône, la vertu perd chaque jour de son influence. L'astuce de Médicis, l'hypocrisie de Charles IX, mirent bientôt *Renée* dans l'impuissance de faire le bien qu'elle désirait. Était-ce quand on disgraciait le vertueux L'Hôpital que la fille de Louis XII pouvait conserver le crédit dû à son rang ? Elle gémit des malheurs de la France en proie à toutes les horreurs de la guerre civile ; elle pleura sur les cruautés de la Saint-Barthélemy. Après avoir vu sa patrie accablée sous le sceptre des indignes successeurs du meilleur des rois, elle termina ses

1569, à l'exception que l'auteur ajoute : « *Et d'autant qu'il y avoit plusieurs familles, maintes femmes et grand nombre de jeunes et vieilles gens, tous indisposés à faire les longues traites qu'il leur falloit entreprendre, ou tomber à la merci de ceux qui n'en attendoient que la peau; elle (Renée) presta ses coches, charrettes et chariots pour les aider, respondant pour les charretiers qui conduisoient le reste et leur bagage.* » Mais comme d'après le récit de De Thou, la réponse de *Renée* à Malicorne fit suspendre les poursuites dirigées contre les protestans, il n'est pas probable que ce soit en 1562 qu'elle ait fait transporter dans une autre contrée ceux qu'elle protégeait ; il paraît plus raisonnable de croire, que cette persécution eut lieu deux fois avec des circonstances à peu près semblables quoiqu'avec des résultats différens ; c'est du moins l'opinion de Bayle : nous la partageons comme très-vraisemblable, et nous renvoyons le lecteur à l'article *Ferrare*, du *Dictionnaire historique* de cet auteur.

jours à Montargis, le 12 juin 1575, en regrettant de n'avoir pu faire assez pour le bonheur des Français et pour la prospérité d'une religion à laquelle elle était restée fidèle, malgré les efforts des plus puissans persécuteurs.

Nous avons vu avec quel courage et quelle force d'âme cette princesse supporta les tourmens d'une vie agitée : son exemple nous prouve que dans les siècles de troubles et de corruption, l'esprit de parti est aveugle et ne respecte ni le rang, ni la fortune, ni la naissance ; et que ce qui seul peut dédommager la vertu de l'injustice des hommes, c'est la paix du cœur, l'estime de soi-même et la douce satisfaction d'avoir fait des heureux et souvent même des ingrats. Dès l'âge le plus tendre, le bonheur de *Renée* est sacrifié aux calculs de la politique ; aimable, vertueuse et confiante, elle devient l'épouse d'un prince injuste, dissolu, soupçonneux ; passionnée pour les sciences, on s'alarme de son savoir ; protectrice des savans, on la contraint à leur retirer sa bienveillance ; pieuse par conviction, on veut la forcer à admettre une croyance que sa conscience rejette ; tolérante, sincère, on emploie la rigueur pour la ramener au culte catholique ; tendre épouse, ses vertus ne peuvent lui rendre le cœur de son mari ; bonne mère, on l'arrache aux ca-

resses de ses enfans ; digne de l'amour de ses peuples , elle se voit obligée de quitter sa nouvelle patrie ; pratiquant cette douce piété qui ne demande que la paix et l'union, elle expose sa vie pour défendre ses co-religionnaires ; ennemie des excès et des crimes, elle voit l'époux d'une fille chérie mourir de la main d'un assassin ; après avoir compromis son repos et sa sûreté pour sauver ceux qu'on opprimait, elle a le malheur de survivre au massacre qui a mérité à Charles IX le titre de Bourreau de son peuple. Tels furent les malheurs et les vertus d'une princesse digne de figurer au premier rang parmi les femmes qui ont le plus illustré la France.

J. H.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU DEUXIÈME VOLUME.

MUSÉE
DES
PROTESTANS CÉLÈBRES.

DE L'IMPRIMERIE DE RICHOMME,

RUE SAINT-JACQUES, N^o. 67.

MUSÉE DES PROTESTANS CÉLÈBRES,

OU

PORTRAITS et Notices biographiques et littéraires des
personnages les plus éminens dans l'histoire de la
réformation et du protestantisme.

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

Et publié par M^r. G. T. DOIN.

Nulle puissance humaine ne peut forcer le
retranchement impénétrable de la liberté du
cœur... Accordez à tous la tolérance civile,
non en approuvant tout comme indifférent,
mais en souffrant avec patience tout ce que
Dieu souffre.

FÉNÉLON, *Direction pour la consc
d'un Roi.*

TOME DEUXIÈME.

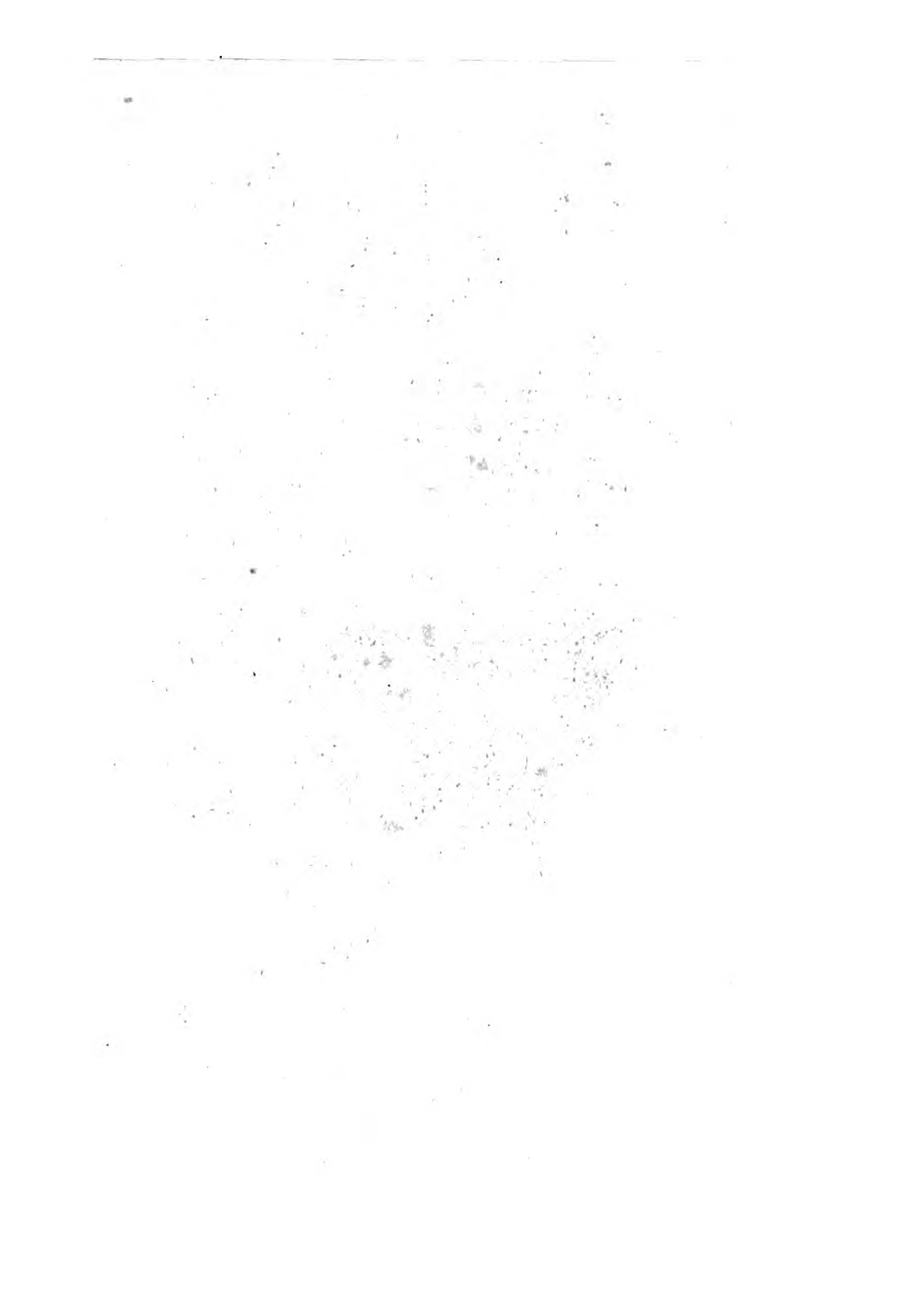
SECONDE PARTIE.

A PARIS,

CHEZ { WEYER frères et Comp^e., Négocians, rue Cadet, N^o. 7 ;
TREUTTEL et WURTZ, Libraires, rue de Bourbon,
N^o. 17.

1822.







Anne du Bourg.

Pulmann del.

sculp. de C. Motte.

MUSÉE

DES

PROTESTANS CÉLÈBRES.

ANNE DU BOURG.

L'INTOLÉRANCE n'est pas seulement contraire à l'esprit du christianisme et à une saine philosophie ; elle n'est pas seulement immorale et déraisonnable ; elle est encore le plus souvent inutile pour le but qu'elle se propose. L'expérience a prouvé que les lois et les mesures répressives , loin d'arrêter l'esprit humain dans sa marche , lui donnent plus d'énergie. Il se dirigeait d'abord à pas lents vers cet état de liberté , de bonheur et de perfectionnement auquel il tend sans cesse par sa nature : la résistance augmente , il poursuit sa route avec impétuosité ; c'est un torrent qui rompt les digues opposées à son passage. En France on commença par vouer aux plus affreux supplices les partisans de la réformation ; il en résulta une aug-

mentation dans le nombre des persécutés , une plus grande difficulté dans les poursuites dirigées contre eux et dans l'exécution des lois devenues chaque jour plus cruelles ; on autorisa des massacres, et dès-lors ceux qui étaient las d'être victimes eurent recours à la défense, et le fléau de la guerre civile étendit ses ravages dans tout le royaume. Il eut été plus humain d'épargner le sang, plus sage de respecter les consciences, plus prudent de ne pas employer la violence, plus politique de laisser les esprits se rapprocher sans secousse. Laissez les haines s'apaiser, et tôt ou tard, comme notre histoire le prouve, les Français céderont à la force de la raison, l'amour de la patrie l'emportera sur l'amour-propre, ce grand mobile des guerres civiles, politiques ou religieuses.

Le caractère et la conduite des rois ont trop d'influence sur le sort des peuples pour qu'on ne nous pardonne pas de donner ici un aperçu du règne de Henri II, jusqu'à l'époque où *Jean De Cazes*, et principalement *Anne Du Bourg*, vinrent grossir le nombre des victimes de l'intolérance.

Les dissensions enfantées sous prétexte de dogme fermentaient sourdement au fond des cœurs ; François I^{er} venait de mourir ; les théologiens les plus turbulens jugèrent que si la faiblesse de ce prince avait favorisé leur fanatisme,

les vues rétrécies de son successeur enhardiraient leur audace. L'évêque de Mâcon, prononçant devant la cour de Henri II l'oraison funèbre du feu roi, eut la générosité d'en faire un pompeux éloge, de pallier ses fautes et de jeter un voile officieux sur ses désordres galans. L'oraison funèbre des rois ne devrait-elle pas être, au lieu d'un honteux panégyrique, une sévère leçon pour leurs successeurs ? L'orateur emporté par son enthousiasme, alla jusqu'à avancer *qu'après une si sainte vie l'âme du monarque, en sortant de son corps, avait été emportée au ciel sans passer par les flammes du purgatoire.* La Sorbonne trouva dans cette flatterie un sens qui annonçait une *hérésie condamnable*, en ce qu'elle semblait prouver que l'évêque ne croyait point au purgatoire. Elle envoya des députés à la cour pour obtenir la punition du prélat. Henri II était absent : son premier maître-d'hôtel reçut les envoyés, et après un repas splendide, il les reconduisit en leur disant : *tranquillisez-vous, vous comprendriez mieux les paroles de M. l'évêque, si vous aviez vu, d'aussi près que moi, le feu roi. Il ne pouvait s'arrêter nulle part, et s'il est allé en purgatoire on n'aura jamais pu lui persuader d'y rester long-temps.* Cette plaisanterie amusa les courtisans, et le roi ne satisfit point aux

plaintes de la Sorbonne (1). Cette cour, disposée à rire de la sottise de quelques docteurs, ne tarda pas à partager leurs erreurs et à servir leur intolérance. Cependant, disons-le à la louange de Henri, son avènement au trône fut signalé par un grand acte de justice, en exécutant les dernières volontés de son père, qui l'avait en mourant chargé d'expier le massacre des Vaudois.

Cette affaire, plaidée pendant plusieurs années, est enfin renvoyée en 1551 devant le parlement de Paris; les deux principaux coupables, le baron Ménier d'Oppède et l'avocat-général Guérin, s'excusent en alléguant les ordres de François I^{er}. D'Oppède, hypocrite autant que fanatique, commence sa défense en invoquant la Divinité : *Seigneur, dit-il, juge-moi, et sépare ma cause de celle d'une nation impie.* (2) Ce début en impose à ses juges; et qui le croirait! son éloquence entraîne ses auditeurs, et sa grâce est prononcée. Guérin seul, reconnu coupable de concussion, est condamné à avoir la tête tranchée. (3) Ainsi l'humanité ne fut pas vengée, le fanatisme ne reçut

(1) Histoire universelle. De Thou, liv. III.

(2) *Judica me Deus et discerne causam meam de gente non sanctâ.*

(3) Voyez Registres du Parlement.

point son juste châtement ; il fallut un motif secondaire pour qu'on se décidât à purger la société d'un monstre moins coupable encore que d'Oppède.

Pendant que le roi livrait à la justice les auteurs d'une cruelle persécution, lui-même, prince sans caractère et sans énergie, cédait aux conseils perfides des Guises et à l'avidité d'une maîtresse qui ne rougissait pas de s'emparer des dépouilles de ceux qu'elle faisait proscrire ; et loin de briguer le titre de protecteur de l'innocence, Henri se montrait lui-même un zélé persécuteur.

On le vit, au mois de juillet 1549, après une brillante procession, à l'exemple de son père, chercher à repâître ses yeux du spectacle horrible du supplice d'un grand nombre de protestans condamnés à être brûlés sur les places publiques. Le Parlement avait remis cette exécution au jour de l'entrée solennelle du roi dans Paris. « Voulait-on, en les exposant aux regards du monarque, embellir cette fête par un acte de clémence ? non : une idée si naturelle ne se présente point à des hommes qu'aveugle le fanatisme : on voulait sanctifier cette fête par un pieux sacrifice. » (1)

(1) Ch. Lacroix. Histoire de France, pendant les guerres de religion, liv 1, page 80.

Parmi ces malheureux condamnés on remarquait le valet-de-chambre-tailleur du roi. Au prétendu crime de suivre la doctrine du protestantisme qu'il avait eu la hardiesse de confesser devant Henri, il s'était rendu coupable de la hardiesse plus grande encore de censurer hautement la conduite de la duchesse de Valentinois et de dire en présence de toute la cour à cette femme ambitieuse et sans mœurs, qu'elle avait causé par ses débauches assez de maux à la patrie sans y ajouter le scandale de prendre part aux querelles religieuses ; qu'il était à craindre que sa conduite n'attirât sur la France et sur le roi les plus grands malheurs.

Le prince, irrité d'une remontrance aussi amère, aussi humiliante pour sa maîtresse et pour lui-même, avait ordonné qu'on lui fit son procès et s'était promis d'être témoin de sa mort. Mais arrivé au lieu du supplice il ne put voir sans effroi ce malheureux, dont les regards sinistres ne cessaient de se diriger sur lui : ses paroles d'un funeste présage retentissaient au fond du cœur de Henri. Une terreur subite s'empare de tous ses sens, il détourne les yeux, il se retire épouvanté, l'image du supplicié le poursuit jusque dans son sommeil ; il en fait l'aveu à ses courtisans, (1) il

(1) Recueil des choses mémorables arrivées en France ; page 9, in-8°.

jure de ne plus paraître à un si horrible spectacle. Et cet exemple frappant de la puissance, qui tremble devant l'innocence sur l'échafaud, ne sert de leçon ni à ce prince fanatisé, ni à ses lâches flatteurs.

Rien n'annonçait en lui ce talent de régner, qui sait profiter des leçons du passé, calme les maux présents, et donne l'espoir d'un heureux avenir. Dépourvu des qualités dont brillait son père, Henri montre les mêmes défauts, il emploie la même politique : en 1551, il se brouille avec le pape Jules III, il refuse de reconnaître le Concile de Trente, il publie un édit contre les abus que Rome faisait des annates, et défend à ses sujets de payer ce tribut; il se réunit aux princes protestans contre Charles-Quint, il se fait proclamer en plein parlement protecteur de la liberté Germanique (1), et dans la crainte que cette conduite n'encourage le zèle des réformés, il rend des lois plus sévères que jamais contre les partisans de la réforme.

Des mesures rigoureuses dirigées sans cesse contre ceux qui prêchaient la pureté des mœurs et la haine du scandale eussent été assez blâ-

(1) Le manifeste publié par le roi, portait au frontispice un bonnet de la liberté entre deux poignards. (Comm. Sléid., lib. XXIV.)

mables, employées par une cour dont la corruption n'eût point été en contradiction avec un zèle immodéré pour le dogme catholique ; mais que penser en voyant un légat (1) du Saint-Siège, revêtu du double caractère d'ambassadeur et de prélat, humilier son pouvoir temporel et sa dignité sacrée jusqu'à se montrer galant auprès de la maîtresse en titre du monarque et lui offrir des présens au nom du chef de l'église ? N'était-ce pas un sujet de blâme général que de voir un cardinal flatter les passions d'une femme avilie par ses dérèglements, avide de pouvoir et de richesses, et qui mettait son orgueil à afficher son déshonneur jusque sur les murs du palais de son roi, où les yeux étaient choqués des emblèmes, des chiffres et des attributs que Mézeray appelle avec raison le symbole de cette impudique Diane ? Nest-il pas affligeant pour l'humanité, de voir un peuple aveuglé par le fanatisme répéter sans discernement les plus affreuses calomnies contre les protestans, les accuser hautement de commettre des crimes réprouvés par la nature, d'égorger des enfans dans leurs réunions et de manger de la chair humaine ? (2) Et lorsque par ces affreux mensonges les catholiques exagérés renouvelaient les accusations élevées jadis par

(1) Le cardinal Caraffa. — (2) Voyez Mézeray.

les payens contre les fondateurs du christianisme et par d'horribles supplices, donnaient aux protestans plus de ressemblance avec les premiers chrétiens, ne voit-on pas que la tactique des persécuteurs est semblable dans tous les siècles? Les réformés n'avaient-ils pas le droit de dire aux magistrats de Henri II ce que l'évêque Tertulien disait à ceux de l'empereur Sévère? « *C'est une impiété d'ôter, en matière de religion, la liberté aux hommes, d'empêcher qu'ils ne fassent choix d'une Divinité; aucun homme, aucun Dieu ne voudrait d'un service forcé.* » (1)

Ainsi, à la faveur de la calomnie, on ameutait le peuple contre les réformés et l'on forçait le parlement à les juger avec rigueur. Que d'exemples n'en pourrait-on pas citer dans la seule année 1556? Jean Rabec et Jean Rousseau, tous deux promus aux ordres sacrés, mais partisans de la réforme, périrent à Angers; Jean-Bertrand de Montoire est brûlé vif à Blois; Jérôme Casaubon éprouve le même sort à Bordeaux; deux jeunes gens, Amant Mounier de Saint-Emilion et Jean *De Cazes* de Libourne, d'une famille distinguée, sont arrêtés sur le seul soupçon d'hérésie et livrés au parlement de Bordeaux. Les juges sont divisés

(2) Apologétique, chap. XXIV.

d'opinions : les uns se prononcent pour la peine de mort, les autres plus sages , et à cette époque désastreuse, les principes de tolérance pouvaient compromettre un magistrat, demandent un sur-sis pour les deux accusés que leur âge et leur inexpérience rendaient plus intéressans. Ils prouvent par des raisonnemens puissans qu'il est plus juste de les reléguer dans un couvent où ils trouveront dans l'étude et la méditation les moyens de revenir sur leurs opinions; que rien dans les livres sacrés ne prescrit de punir de mort ceux qui abjurent leur religion, coutume barbare adoptée par François I^{er}; que d'ailleurs il était essentiel d'attendre la décision du Concile assemblé à Trente , qui déterminerait d'une manière positive les principes du dogme sur lesquels jusques là on pouvait discuter sans se rendre coupable. La division des avis emportait nécessairement la peine la plus douce ; mais quand les lois sont arbitraires , quand les crimes ne sont point définis, quand le gouvernement est soupçonneux , le magistrat ose-t-il céder à la voix de l'indulgence ? *De Cazes* et son ami, au lieu d'être jugés à l'unanimité comme dans les affaires criminelles, sont jugés à la pluralité des suffrages , comme en matière civile , et leur condamnation à mort est prononcée. Cependant ce jugement inique fait

craindre un mouvement d'indignation de la part du peuple ; toutes les précautions sont prises pour que le supplice de ces infortunés s'exécute en toute sûreté ; les portes de la ville sont fermées, des gardes entourent le bûcher ; mais au moment où on livre aux flammes les deux condamnés, une terreur imprévue, l'effroi, peut-être même le remords, s'emparent de l'esprit des juges, des gardes, des bourreaux ; poussés comme par une sorte de vertige, tous prennent la fuite, et cherchent un refuge dans les maisons, en suppliant ceux qu'ils rencontrent de leur accorder la vie. (1)

Dans des siècles d'ignorance, les deux traits que nous venons de rapporter eussent ouvert un vaste champ à la superstition et à la crédulité ; et l'on eut généralement regardé comme des miracles, l'horreur et l'effroi d'un roi à la vue d'un malheureux expirant sur un bûcher, et la fuite de bourreaux, de gardes et de magistrats à l'aspect du supplice de deux martyrs.

Le système de calomnie répandu adroitement dans le but d'attribuer aux réformés les crimes infames dont nous avons parlé et les désastres de la France, poussa jusqu'au sein de Paris la

(1) Histoire universelle de De Thou. Liv. xvii.

populace aux plus violens excès. On vit en 1557, pendant l'effervescence causée par la perte de la bataille de Saint-Quentin, des attroupemens nombreux se porter avec violence devant une maison de la rue Saint-Jacques, où des protestans s'assembloient le soir pour entendre la voix de Jean Masson, le premier à Paris qui ait osé se charger des pénibles fonctions de pasteur, qui l'exposaient aux plus grands dangers. Le peuple assouvait sa fureur sur une grande partie de ceux qui sortaient du prêche : on ne respecta ni l'âge, ni le sexe, ni le rang : plusieurs personnages marquans, quelques dames d'honneur de la reine, assiégés dans cette retraite sacrée, furent obligés le lendemain de se rendre prisonniers du lieutenant criminel ; un grand nombre de ces malheureux périrent sur des bûchers, d'autres ne durent leur salut qu'aux lenteurs inévitables lorsqu'il faut juger plusieurs centaines d'accusés, ce qui leur donna le temps de faire prévenir les protestans d'Allemagne et de Suisse, qui intercédèrent pour eux auprès du roi, et leur grâce fut accordée aux sollicitations de ces généreux alliés. (1)

Henri reçut avec de grands honneurs les députés des princes allemands ; ils étaient porteurs

(1) Mézeray, Histoire de France, règne de Henri II.

de lettres dans lesquelles ces princes se plaignaient des persécutions que l'on faisait éprouver en France aux protestans ; ils le suppliaient au nom de la charité chrétienne , au nom des liens d'amitié qui les unissaient, de ne point se laisser entraîner à une injuste prévention contre de fidèles sujets dont il était convenable de faire examiner la conduite par des hommes sages et éclairés , avant de les condamner avec une rigueur réservée aux plus grands criminels.

Le roi répondit aux ambassadeurs qu'ils étaient les *très-bien venus* , qu'il écrirait aux princes et qu'ils seraient satisfaits. Cette réponse, faite avec solennité, répandait dans tous les cœurs l'espérance et le bonheur, lorsque la paix avec Philippe II fut négociée au commencement de l'année 1559. Mais l'Espagnol ne semblait se réunir à la France que dans l'intention d'anéantir le protestantisme également odieux aux deux rois. Plusieurs historiens ont même pensé que c'était l'une des clauses secrètes de cet accord. (1) Et comme les étrangers ont toujours senti que la force des Français résidait dans leur union, l'Espagne employa toute son influence pour exciter, par de perfides conseils, le roi, sous le faux pré-

(1) Mézeray, Histoire de France.

texte de la gloire de Dieu , à inquiéter les plus puissans soutiens de la réforme et de la liberté. Dès-lors on forma le projet, si long-temps suivi, d'affaiblir la France en y agitant sourdement les brandons de la discorde. Tout était conduit par le cardinal de Lorraine et l'évêque d'Arras, auquel le pape envoya en récompense de son zèle le chapeau de cardinal.

On devint plus sévère que jamais contre les protestans ; on voulut forcer quelques personnages marquans à renoncer au dogme réformé. Le roi un jour demandait à Dandelot pourquoi il n'allait pas à la messe. Sa réponse : *j'aimerais mieux mourir que d'y aller*, lui attira la plus grande disgrâce ; on le conduisit en prison , mais le frère de Coligny ne pouvait être long-temps privé de la liberté : cette manœuvre eut été par trop impolitique. Le moment n'était pas venu de proscrire et de persécuter ouvertement les grandes vertus ou les grands talens ; on commença par attaquer un ordre dont on craignait l'influence, parce qu'il renfermait de ces hommes supérieurs dont le despotisme cherche à se défaire quand il n'espère pas les enchaîner par ses bienfaits. Les zélés catholiques , amis plus zélés du pouvoir, présentèrent donc les parlemens réunis comme un corps dangereux si quelques-uns de

ses membres parvenaient à éclairer leur confrère sur la rigueur des peines portées contre les protestans ; plusieurs conseillers partageaient déjà la croyance de ces derniers ; pour arrêter les progrès de ce prétendu mal , on chercha à contenir par la crainte le parlement de Paris. Dans de sages remontrances adressées au roi, il avait osé dire qu'il était conforme à l'équité et à la droite raison , de marcher sur les traces de l'ancienne église, qui n'a point usé de violence pour établir et étendre la religion.

C'est ici que tout ce qui concerne *Anne Du Bourg* commence à être d'un grand intérêt. Quoiqu'il n'ait pas été au sein du parlement la seule victime immolée au despotisme, caché sous le masque de la religion, il se présente sous un extérieur tellement intéressant que c'est sur lui que nous jeterons principalement nos regards en payant un juste tribut d'éloges à ceux de ses collègues qui ont défendu les droits de l'humanité.

ANNE DU BOURG, né en 1521, à Riom, en Auvergne, appartenait à une famille riche et considérée : son père, fils d'Etienne Du Bourg, seigneur de Seilloux, contrôleur-général des finances en Languedoc, avait exercé avec honneur la profession d'avocat à Toulouse, et son oncle, Antoine Du Bourg, avait rempli avec

intégrité la charge de chancelier sous François I^{er}.

Après avoir étudié la théologie, *Anne Du Bourg* fut admis à la cléricature, qui procurait alors l'avantage de pouvoir parvenir à tous les emplois en conservant plusieurs des privilèges dont jouissait le clergé. Il professa avec succès le droit à Orléans, se fit connaître par son mérite, et fut nommé, en 1557, conseiller au parlement de Paris, où ses vertus lui assurèrent l'estime générale. Sage dans sa conduite, simple dans ses désirs, sans autre ambition que celle de faire le bien, sa modestie eut peut-être laissé son nom ignoré si le fanatisme et la faiblesse de Henri II n'eussent donné à la persécution dont il fut l'objet une grande influence sur les événemens malheureux qui ont suivi le règne de François II.

De toutes les chambres du parlement, celle qui inspirait le plus de défiance au gouvernement, était celle de la Tournelle, chargée des procès criminels et de juger ceux que l'on accusait d'*hérésie*. Le cardinal de Lorraine n'eut point de peine à la représenter au roi comme attachée au protestantisme, parce que fatiguée d'un rôle indigne dont on l'avait chargée, elle ne montrait plus autant de rigueur dans ses jugemens et qu'elle paraissait moins disposée à appliquer aux protestans toute la sévérité des édits. C'est ainsi que

des lois qui érigent en crime la liberté de penser et punissent par des supplices les mouvemens de la conscience que ne réproûve pas la morale, deviennent le fléau de la société, le motif d'actes violens , et souvent le prétexte ou l'excuse de la révolte.

Henri , persuadé que la réformation ne s'étendait qu'à la faveur de l'indulgence des juges , saisit avec empressement l'occasion de leur en faire un vif reproche. Un jour que Séguier, président de la Tournelle , accompagné de plusieurs conseillers, se présentait au roi pour le prier de leur faire payer leur traitement arriéré de près de deux années , le cardinal de Lorraine les apostropha en leur disant : *je crois qu'on ne veut empêcher vos gages pourvu qu'exécutiez vos charges en tous endroits.* Nous ne croyons pas , répondit Séguier, avoir jamais manqué à notre devoir. *Si ,* repliqua le cardinal, *en ce que ne punissez les hérétiques.* Le président fit observer au prélat qu'on les avait si exactement punis , que de tous ceux qu'on avait arrêtés , il n'en restait plus que trois , et que ceux qu'on n'avait point condamnés n'avaient pas été reconnus coupables. *Non, non, monsieur le président ,* reprit le cardinal, *mais vous êtes cause que non-seulement Poitiers , mais Bordeaux, Toulouse, la Provence, et*

généralement la France, est toute remplie de cette vermine qui s'augmente et pullule sous l'espérance de vous.

Les reproches du cardinal étaient un acte d'accusation fait pour perdre ces magistrats. La réponse naïve du président n'était point une excuse, car on voulait à tous prix faire un exemple capable d'effrayer les juges les plus intègres et d'animer les plus exaspérés.

Sous prétexte de délibérer sur une question importante, le parlement s'assembla le 26 avril 1559, et comme ce jour était un mercredi, on appela cette assemblée la *mercuriale*. Le procureur-général Bourdin fit remarquer que les membres de la *grand'chambre* ne s'accordaient pas avec ceux de la Tournelle, puisque les premiers condamnaient les protestans à mort suivant le texte de la loi, tandis que les seconds ne les condamnaient qu'au bannissement, et qu'il était urgent de s'accorder pour la peine de mort. Plusieurs présidens, guidés par leur intérêt particulier, c'est-à-dire pour se faire bien venir de la cour, se rangèrent du parti de Bourdin.

Le roi, à l'instigation de ces magistrats-courtisans qui flattaient ses idées superstitieuses, se rendit le 10 juin suivant au parlement : sa présence inattendue répandit un moment la consternation

dans tous les cœurs (1). Il était assisté de plusieurs grands personnages, parmi lesquels on remarquait les cardinaux de Lorraine et de Sens, le duc de Guise, les princes de Montpensier et de la Rochesur-Yon. Henri, habile à profiter des conseils du cardinal, jette un regard bienveillant sur ceux qui l'entourent ; il donne avec art à son visage l'expression de la douceur et ramène la confiance par un discours qui ne respire que la paix et l'union, dans lequel il invite chacun à parler devant lui avec toute la liberté nécessaire pour guider sa conscience.

« Depuis qu'il a plu à Dieu, dit-il, me donner
» la paix, il m'a semblé devoir remédier à la
» division de la religion, comme la chose
» que je pense être plus agréable à notre divin
» Seigneur, et pour ce suis venu au milieu de
» vous sachant que vous en délibériez, pour
» entendre en quels termes les choses sont,
» afin qu'elles soient plus autorisées par ma présence. » (2)

(1) Cette réunion se fit dans le local des Augustins, parce que l'on préparait la grande salle et les chambres du Palais de Justice pour les fêtes qui se donnèrent à l'occasion du mariage de la princesse Elisabeth, fille de Henri II, avec le roi Philippe, et des noces de M^{me}. Marguerite, sa sœur, avec le duc de Savoie.

(2) Histoire de notre temps, contenant les Commentaires de l'Etat de la religion, in-18, 1566.

Dès que le roi eut parlé, le cardinal de Sens, en sa qualité de garde-des-sceaux, annonça que sa majesté voulait que l'on continuât la délibération, et qu'il engageait chacun des magistrats à émettre avec franchise son opinion relativement à la religion.

Il était facile de prévoir les résultats d'une séance aussi solennelle. Ce n'était pas pour s'éclairer que le roi, le cardinal de Lorraine et le garde-des-sceaux venaient prendre part aux débats ; ils venaient y chercher des preuves de la profession de foi de chaque conseiller, ils venaient accuser d'hérésie ceux qui ne craindraient pas de se prononcer contre la loi barbare qui condamnait les protestans à la mort.

On ne saurait trop louer ceux qui développèrent en cette occasion des principes d'humanité et de religion, qui pour être désavoués par les chefs du gouvernement et par la majorité de cette assemblée, n'en étaient pas moins marqués du sceau de la raison et de la vraie piété. Rendons justice aux hommes de bien que la France a produits et dont les intentions méritent nos éloges, quoique leur voix n'ait pas toujours été écoutée. Ainsi, dans cette séance royale, parmi les magistrats qui eurent le courage de blâmer les mesures rigoureuses employées contre les réformés, on distingua Claude Viole et Dufaur, dignes amis

d'*Anne Du Bourg*. Ils étaient d'avis que d'après les principes développés aux conciles de Constance et de Bâle, on suppliât le roi d'assembler un concile national, dans lequel on statuerait sur les moyens d'extirper l'erreur et de faire triompher la vérité. *Du Bourg*, naturellement éloquent, déploya toute la force de sa dialectique pour prouver que c'était offenser la majesté de Dieu que de répandre le sang en l'invoquant; qu'il était bien plus sage de suspendre jusqu'au prochain concile toutes poursuites contre ceux qu'on qualifiait d'*hérétiques*. *Dufaur*, doué d'un esprit vif et pénétrant, dévoila les abus introduits dans le culte catholique, démontra la nécessité de bien s'entendre avant de désigner ceux qui troublaient l'église, afin d'éviter qu'un nouvel Elie ne vînt dire à un nouvel Achab : *c'est toi qui troubles Israël*. Du reste il vota comme *Du Bourg* sur la nécessité de mettre un terme à d'odieux supplices. Tout porte à croire que ces hommes de bien, au-dessus de leur siècle par leurs lumières, en demandant la suspension de ces supplices, n'avaient en vue que leur abolition; mais le temps de la tolérance n'était pas encore venu, les esprits n'étaient pas assez éclairés pour en sentir généralement la nécessité. Serait-il donc vrai que la civilisation ne peut atteindre à la perfection que lors-

que les hommes sont fatigués de répandre le sang ?

Chacun des conseillers développa son opinion : plusieurs furent d'avis qu'il fallait accorder aux *Luthériens* le terme de six mois pour se rétracter et revenir au catholicisme ; que passé ce délai ceux qui persisteraient dans leur *erreur* seraient bannis du royaume , mais qu'ils jouiraient de la faculté d'emporter une partie de leur fortune. La majorité de l'assemblée déclara qu'on devait se conformer à l'édit du roi (1), qui imposait la peine de mort pour le crime d'*hérésie*. Les présidens de Harlay et Séguier vantèrent la sagesse de la cour , qui avait toujours jugé les protestans selon son devoir et *contentement de Dieu , du roi et de son peuple* : le premier président fut du même avis ; il loua la conduite de Henri , il alléguâ les Conciles , il proposa l'exemple de Philippe-Auguste qui fit *brûler en un jour six cents hérétiques* ; il fit l'apologie du massacre des Vaudois , et termina en approuvant tous les moyens propres à arrêter les progrès du protestantisme.

Lorsque les débats furent terminés , le roi prit conseil des divers présidens , puis d'après son

(1) Édit de Châteaubriant de 1551 , qui rendait les protestans justiciables des juridictions ecclésiastiques et séculières , en sorte que celui qui avait été absous par l'une , pouvait être condamné par l'autre.

ordre l'un des notaires du parlement fit à genoux la lecture des diverses opinions de tous ceux qui avaient parlé. Henri prit alors la parole, et annonça que *par les rapports qu'on lui avait faits, il avait beaucoup de suspicion qu'il y eut en la cour des gens dévoyés de la foi, méprisant l'autorité du pape ainsi que la sienne, ce qui lui déplaisait grandement ; qu'il en avait presentiment ayant ouï parler les uns, et que sachant qu'il y en avait de bons, il entendait les maintenir et faire punir les autres comme il le devait pour servir d'exemple* (1).

A peine il achevait ces mots, que par son ordre le connétable se saisit de Du Faur et d'Anne Du Bourg, et les remit entre les mains du comte de Montgommery, capitaine des gardes, qui les mena à la Bastille pour y rester jusqu'au moment où le roi prononcerait sur leur sort ; les conseillers Paul de Foix, Antoine de Fumée et de la Porte furent ainsi que les deux premiers, mis au secret, entourés de gardes jusques dans leur prison, et dans la crainte, sans doute, qu'ils ne publiassent leur justification et le déshonneur de leurs accusateurs, on les priva de livres, d'encre

(1) Histoire de notre temps, contenant les commentaires de l'Etat de la religion. Histoire de François II, t. 1^{er}., p. 25.

et de papier. Mais Henri, plus cruel que ceux dont il prenait conseil, déclara hautement en sortant du parlement, qu'il *verrait de ses deux yeux brûler Anne Du Bourg*.

Les débats de cette séance n'avaient fait qu'augmenter son courroux contre certains membres du parlement : il avait reconnu une allusion à sa personne dans l'exemple d'Elie et du roi Achab, cité par Du Faur ; il ne pouvait pardonner à *Du Bourg* la franchise avec laquelle il censurait la dépravation de la cour et les intrigues de la duchesse de Valentinois ; cependant il se repentit de son emportement au moment même où il retournait au Louvre, car le peuple à son passage manifesta par des murmures désapprobateurs, son opinion sur la rigueur avec laquelle on poursuivait de vertueux magistrats (1).

La conduite du roi, celle du parlement, répandirent la terreur dans les rangs élevés : les conseillers Du Ferrier, Duval et Claude Viole, ne durent leur salut qu'à la fuite. Jacques Spifame, évêque de Nevers, et maître des requêtes, dans la crainte d'être poursuivi comme partisan de la réforme, s'était enfui lorsqu'on vint pour l'arrêter ; le parlement prononça contre lui la prise de

(1) Mémoires de La Vieilleville, t. 4.

corps : le prélat embrassa ouvertement le protestantisme à Genève , et s'y maria.

Au milieu de ces persécutions et malgré l'effroi qu'elles inspiraient, les réformés eurent le courage d'assembler , le 27 mai 1559, dans une maison du faubourg Saint-Germain , un synode, sous la présidence de François de Morel ; on y arrêta quarante-deux articles concernant la discipline ecclésiastique.

Cependant , d'après l'ordre du roi , on se préparait à faire un exemple sur *Anne Du Bourg*, et le 19 juin Henri nomma une commission chargée de juger les conseillers qui avaient été arrêtés. Parmi ces juges on voyait figurer le président Saint-André , qui se signalait par les conseils violens qu'il donnait au souverain ; Eustache du Bellay , qui avait été conseiller-clerc, et Antoine de Mouchi, inquisiteur de la foi. Le jour même de leur nomination, comme on voulait presser le jugement, ils interrogèrent *Du Bourg*. Celui-ci refusa de répondre, par la raison que sa charge de conseiller lui donnait le droit de récuser des juges ecclésiastiques qui n'étaient point tirés du parlement, et que d'ailleurs dans les affaires criminelles un membre de cette cour ne pouvait être légalement jugé que par toutes les cours assemblées.

Cette juste allégation n'arrêta pas le procès ; et comme le fait observer De Thou (1), on le regardait comme un trop grand coupable pour lui conserver ses privilèges. Le procureur-général Bourdin obtint des lettres patentes du roi, par lesquelles il était enjoint à *Du Bourg* de répondre aux commissaires, sous peine d'être condamné comme coupable du crime de *lèze-majesté*. A la lecture de ces lettres, *Du Bourg* déclara qu'il respectait trop les ordres du souverain pour refuser de lui obéir ; qu'il ferait preuve de soumission, mais sans renoncer aux prérogatives de sa charge.

Son interrogatoire commença le 22 juin : on lui demanda quelle était sa croyance relativement *aux traditions de l'Eglise et à ses commandemens, aux sept sacremens, aux jeûnes, aux fêtes des saints, aux prières pour les morts, à la confession, à la messe et au purgatoire*. A toutes ces questions il répondit selon sa conscience ; mais comme ses sentimens se trouvaient conformes à ceux des principaux réformateurs, l'évêque de Paris, sans plus ample information, le déclara *hérétique*, déchu du sacerdoce, et le livra au brasséculier. *Du Bourg*, outré de la sévé-

(1) Histoire universelle, liv. XXII.

rité de cette sentence, en interjeta *appel comme d'abus* au parlement.

Pendant les débats nécessaires à une affaire de cette importance, dans laquelle l'autorité voulait garder toutes les apparences de l'impartialité, un événement sinistre vint remplacer par des cérémonies funèbres l'éclat d'une fête nuptiale, et fut sur le point de sauver *Du Bourg*. Henri, blessé dans un tournoi donné à l'occasion du mariage des princesses Elisabeth et Marguerite, est transporté à la Tournelle; il sent qu'il touche à ses derniers momens : les remords de sa conscience lui arrachent l'aveu d'avoir été injuste envers les conseillers détenus à la Bastille; il va prononcer leur grâce, mais le cardinal de Lorraine, loin de favoriser ce repentir par les consolations d'une religion qui invite à pardonner, blâme cette disposition, qu'il attribue à la tentation du malin esprit, et l'engage à *rester ferme dans la foi* (1).

S'il faut en croire quelques historiens, la fin malheureuse de ce roi arrêta l'exécution d'un projet affreux. Henri avait chargé Montgommery de partir après le tournoi pour la Normandie, avec la mission de convertir par la force tous les

(1) Histoire de notre temps, contenant les commentaires de l'Etat de la religion.

protestans. Il l'avait autorisé à faire passer au fil de l'épée tout ce qui résisterait ; à faire donner la question extraordinaire à ceux qui seraient *convaincus d'hérésie*, à commander de sa part qu'on leur coupât la langue , et qu'on les fît brûler à petit feu ; à l'égard de ceux qui n'étaient que soupçonnés , on devait se contenter de leur crever les yeux (1).

La mort de Henri II ne ralentit point les poursuites dirigées contre les conseillers : l'interjection en *appel comme d'abus* présentée par *Du Bourg* fut annulée par la commission du parlement , au milieu de laquelle siégeaient les cardinaux de Sens et de Lorraine, que *Du Bourg* avait récusés en les désignant comme *ses ennemis et ceux de Dieu et de sa parole*. On le renvoya par-devant l'évêque de Paris , qui le condamna : il en appela auprès de l'archevêque de Sens, et celui-ci confirma le jugement de l'évêque. *Du Bourg* fit présenter au parlement un second *appel comme d'abus*, de la sentence de l'archevêque : cet appel fut déclaré *frivole et attentatoire au premier arrêt* ; il en appela de nouveau à l'archevêque de Lyon , mais c'était le cardinal de Tournon : ce prélat confirma le jugement du cardinal de Sens ,

(1) Voyez histoire de François II, t. 1, page 34.

et *Du Bourg* fut renvoyé à l'évêque de Paris, qui devait procéder à sa dégradation.

Ces divers appels de la part d'un homme qui n'ignorait pas à quels dangers l'exposaient ses opinions, n'étaient point l'effet d'une honteuse pusillanimité. *Du Bourg*, comme plusieurs de ceux qui figurent à la tête de la réformation, espérait toujours que la conviction dont il était pénétré s'étendrait jusques sur ceux qui étaient chargés de juger les protestans ; et que s'il parvenait à obtenir sa liberté en prouvant la pureté d'une croyance conforme en tout à l'esprit de l'Evangile , la réformation triompherait infailliblement , ou que du moins il fonderait dans sa patrie la tolérance , tandis que les supplices ne pouvaient qu'entretenir une irritation dangereuse.

Dès qu'il eut perdu l'espoir de ramener ses juges à la raison, il voulut succomber avec éclat, et d'abord lorsqu'on le dégrada de la prêtrise, il témoigna combien il estimait peu une dignité qu'il tenait du pape , et déclara *qu'il acceptait avec joie une peine qui effaçait en lui le signe de la bête dont il est parlé dans l'apocalypse, et qui lui ôtait toute conformité avec l'antechrist.*

Dans ses premiers interrogatoires, il avait exposé sa doctrine d'une manière assez ambiguë :

ses amis lui conseillaient d'en profiter en adoucissant ses juges par des paroles modérées, afin d'éviter un arrêt rigoureux. Ce moyen était indigne du noble caractère de *Du Bourg* : il préféra suivre les conseils d'un ministre protestant qui l'engageait à déclarer sa croyance avec franchise et clarté. Il écrivit au parlement que s'il avait jusque-là interjeté plusieurs fois appel, ce n'était pas dans l'intention de prolonger ses jours, mais seulement pour ne rien omettre de ce qui pouvait prouver la justice de sa cause et éclairer ses juges (1). Il joignit à cette lettre une profession de foi, dans laquelle il déclare croire sans restriction tout ce qui est contenu dans l'ancien et le nouveau testament ; reconnaître pour canoniques les écrits des apôtres et des pères de l'Eglise ; regarder comme invariables les antiques lois et les premières cérémonies chrétiennes. Il appuie sa croyance de plusieurs passages de l'Ecriture, et prouve que toutes les lois faites par les papes ne peuvent assujétir les chrétiens à suivre aucune autre doctrine que celle de l'Evangile, qu'autrement il faudrait en conclure que Dieu qui est parfait nous aurait donné une loi imparfaite, et que les apôtres auraient mal régi l'Eglise, puis-

(1) Histoire générale de De Thou, liv. 23.

qu'ils auraient omis tant de superstitions introduites depuis par les évêques de Rome.

« M'appuyant sur la seule parole de Dieu,
» ajoute-t-il, je rejette toutes les constitutions du
» pape, comme de celuy qui vouloit se montrer
» plus savant que J. C. et ses apôtres, et qui luy
» vouloit totalement contrarier : le seigneur
» Dieu ayant dict en exode 20 : *six jours tu travail-*
» *leras et au septième tu te reposeras.* Mais le
» pape pensant estre plus sage défend de travail-
» ler à certains jours par luy limitez. Jésus-Christ
» permet à toutes créatures qui ont connu la
» vérité d'user de toutes viandes en tous temps
» avec action de graces, (Paul 1. Timothée 4.)
» mais le pape le défend. Jésus-Christ dict que
» ceux qui n'auront point le don de continence,
» se peuvent marier (Timothée 4.) et le pape
» le défend aux prêtres : combien qu'il y en ait
» eu moult de mariez en la primitive Eglise et
» jusques à Calixte pape. Aussi Dieu défend de
» mettre images aux temples ; le pape le permet.
» Au moyen de quoy il est à bonne cause dict
» antechrist, et depeinct tel par Saint-Paul à la se-
» conde aux Thessaliens, deuxième chapitre. » (1)

(1) Histoire de notre temps, contenant les commentaires de l'Etat de la religion.

Puis reprenant l'un après l'autre les articles de son interrogatoire, il y répond dans sa profession de foi, en prouvant qu'il n'est pas permis d'invoquer les saints, de se prosterner devant des images, d'admettre les sacremens, le purgatoire et autres croyances semblables, et termine ensuite par ces mots : « Je désire grandement vivre et » mourir en cette foy, sachant et étant bien as- » seuré qu'elle ha pour fondement la seule parole » du Seigneur et qu'en icelle ont vescu et sont » morts tous les saincts pères, patriarches, pro- » phètes et apôtres de Jésus-Christ : c'est la vraie » croyance du Seigneur, en laquelle gist et con- » siste la béatitude et félicité de l'homme, dict » saint Jean en l'Évangile 17 : ceste (*félicité*) » est la vie éternelle. O père ! que l'on te cog- » noisse seul vrai Dieu et celuy que tu as envoyé » Jésus-Christ. Voyci la foy en laquelle je veux » vivre et mourir : et ai signé ceste présente » mienne confession de mon seing, prest de la » sceller de mon propre sang, pour maintenir » la doctrine du fils de Dieu, lequel je prie hum- » blement et de bon cœur vous ouvrir l'enten- » dement de la foy, afin que vous puissiez cog- » noître la vérité. Ce que luy demande en la ma- » nière que nous sommes par luy-même enseignez

» de le prier , en disant , *notre père qui es es*
 » *cieux.* » (1)

Le comte Frédéric , électeur palatin du Rhin , informé des dangers que courait *Anne Du Bourg* , écrivit à François II et le fit prier par ses ambassadeurs de lui accorder sa grâce et de lui confier cet homme vertueux auquel il réservait une place de professeur dans l'université d'Heidelberg. Il offrait , pour déterminer le roi à accepter cette proposition , de le tenir quitte de toutes les promesses que les rois de France lui avaient précédemment faites par les traités. C'était une occasion favorable d'acquitter les dettes de la politique par un acte d'humanité ; cette occasion ne fut point saisie. Les ennemis de *Du Bourg* n'avaient garde de laisser échapper leur proie : ils trouvèrent bientôt un prétexte de repousser la voix de la clémence.

Le 12 décembre , au déclin du jour , le président Minard , revenant du Palais à sa maison , vieille rue du Temple , fut tué d'un coup de pistolet. Jacques Stuart , Écossais , fut arrêté comme auteur de ce crime ; cependant les douleurs de la torture ne lui arrachèrent aucun aveu ; il subit la peine de mort , et pour rendre les protestans

(1) Histoire de l'Etat de la religion.

plus odieux au peuple, on grava sur le tombeau de Minard une inscription qui annonçait qu'il avait été assassiné par les *huguenots*. (1) Ce président, que De Thou nous dépeint sous des couleurs défavorables, avait été récusé par *Du Bourg*, qui soupçonnant que son procès pouvait faire naître quelques troubles, avait dit que s'il ne se refusait pas il y *serait peut-être forcé par quelque moyen*. *Tremble*, avait-il ajouté ; *crois en la parole de celui qui va paraître devant Dieu ; tu ne tarderas peut-être pas à y paraître, toi-même, toi qui répands le sang des hommes de paix*. Cette menace, qui était plutôt l'effet d'une pénétration prophétique que de sa complicité, donna occasion de dire que *Du Bourg* avait été instruit d'un complot tendant à assassiner Minard et quelques autres membres du parlement. Le cardinal de Lorraine profita d'une suspicion aussi peu fondée pour hâter la condamnation du malheureux prisonnier : il fit sentir au roi que l'indulgence que l'on aurait pour *Du Bourg* encouragerait quelques individus à de nouveaux assassinats, et l'empêcha de céder aux instances de l'électeur, en lui prouvant que par respect pour la mémoire de Henri II il fallait dans cette occur-

(1) Additions aux Mémoires de Castelnau, liv. 1.

rence user de sévérité. On se hâta donc de juger l'infortuné *Du Bourg*, et le 15 décembre le parlement le condamna à périr sur un bûcher.

Lorsqu'on lui lut son jugement, loin de montrer de l'abattement, il rendit grâces à Dieu en le priant de pardonner à ses juges, qui l'avaient condamné selon leur conscience *mais non selon la science qui vient d'en haut et selon la sagesse de Dieu*. Il s'adressa ensuite à ses collègues, et leur donna à entendre que c'était la calomnie *messagère des enfers, ennemie capitale de la vérité*, qui l'avait accusé devant eux parce qu'il l'avait abandonnée. Après avoir démontré que les supplices n'arrêteraient pas les progrès de la réformation, qu'ils triompheraient de la résistance des hommes : « Hélas ! dit-il, vermine misérable, cette gent » veut que nous perméttions qu'on blasphème » notre Dieu ; elle veut que nous lui soyons » traîtres et pour ne le vouloir, on nous dé- » teste, on nous taxe de sédition. Nous sommes, » disent-ils, désobéissants au prince, d'autant » que nous n'offrons rien à Baal. O notre bon » Dieu, aye cependant pitié de nous ; ô notre » bon père, aide - nous, conduis - nous, par » ta grâce, à soutenir constamment ta vérité. » Montre, montre-leur, Seigneur, que ce sont » eux-mêmes qui sont déloyaux à leur prince, et

» je leur prononcerai : est-ce désobéissance , est-ce
» déloyauté à son prince et supérieur , que de lui
» bailler ce qu'il nous demande , voire jusques à
» nos chemises s'il avait besoin en cela de nous ?
» Est-ce désobéissance à notre roi , que de prier
» Dieu pour sa prospérité , que son règne soit
» gouverné en paix et que toutes superstitions et
» idolâtries soient bannies de son royaume ? De
» requérir à Dieu qu'il le remplisse et tous ceux
» qui sont sous lui , de sa connaissance en toute
» prudence et intelligence spirituelle , afin qu'ils
» cheminent tous dignement au Seigneur et lui
» soient agréables ? N'estimera-t-on point plutôt
» être obéissance , de déshonorer Dieu , le cour-
» roucer par tant de manières d'impiétés , endu-
» rer que l'on transfère sa gloire aux créatures
» et au reste nous accommoder à l'invention des
» hommes , lesquels ne sont que mensonge ; faire
» vertu de blasphémer son nom , approuver les
» *mauvais lieux* et autres mille insolences qui
» ne sont point reprises ?

» Or , messieurs , si vous avez le glaive de Dieu
» seulement pour servir à son ire et prendre ven-
» geance de ceux qui font mal , voyez , je vous
» prie , comment vous nous condamnez , et con-
» sidérez de près le mal-fait que nous avons com-
» mis , et décidez devant toutes choses s'il est

» juste de vous ouïr plustôt que Dieu. Etes-vous
» si enivrés en la coupe de la grand'bête , qu'elle
» vous fasse boire si doucement le poison au lieu
» de médecine? N'êtes-vous pas ceux qui faites
» pécher le pauvre peuple, puisque vous le dé-
» tournez du vrai service de Dieu? Et si vous
» avez quelque égard aux hommes , plus qu'à
» Dieu , sondez en vos cœurs , en quelle estime
» vous pouvez être aux autres pays, et le rapport
» que l'on fait de vous à tant d'excellens princes ,
» de tant de prises de corps que vous décernez
» au mandement de ce rouge Phalaris. (Que
» puisses-tu cruel tyran , par ta misérable mort
» mettre fin à nos gémissemens!)

» Pourquoi plorez-vous ? Que dénonce cet
» ajournement ! sinon que vous ressentez votre
» conscience chargée. Or donc vous apprenez
» comment vos consciences sont poursuivies du
» jugement de Dieu, et voilà que les condam-
» nés s'éjouissent du feu et leur semble qu'ils
» ne vivent jamais mieux, sinon quand ils sont
» au milieu des flammes. Les rigueurs ne les
» épouvantent point, les injures ne les affaiblis-
» sent point, leur honneur est récompensé par
» la mort, de manière que ce proverbe vous
» convient fort bien, messieurs : *le vainqueur*
» *meurt et le vaincu lamente.* »

Puis rappelant que celui qui désavoue la parole

de Dieu est doublement punissable , il ajoute :
» Non , non , messieurs , nul ne pourra nous sé-
» parer de Christ , quelques lacs qu'on nous tende
» et quelque mal que nos corps endurent. Nous
» savons que nous sommes dès long-temps des-
» tinés à la boucherie comme brebis d'occision.
» Donc qu'on nous tue , qu'on nous brise :
» pour cela les morts du Seigneur ne délaisse-
» ront de vivre et nous ressusciterons ensemble.
» Quoi qu'il y ait , je suis chrétien , oui je suis
» chrétien : je crierai encore plus haut : mourons
» pour la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ.
» Et puis qu'ainsi est , que tardé-je , happe-moi
» bourreau , mène-moi au gibet. »

Le reste de son discours fut tellement atten-
drissant , que les juges ne purent retenir leurs
larmes ; il leur dit qu'il mourait pour la doctrine
de l'Évangile , enfin il termina par ces mots élo-
quens : « Eteignez vos feux , et renonçant à vos
» vices , convertissez-vous à Dieu , afin que vos
» péchés soient effacés et vous soient remis. Que
» le méchant délaisse sa voie et ses pensées per-
» verses et qu'il retourne au Seigneur et il aura
» pitié de lui. Vivez donc heureux et méditez
» en Dieu , ô sénateurs ! et moi je m'en vais avec
» joie à la mort. » (1)

(1) Histoire de notre temps , etc.

Après avoir prononcé ces paroles, on lui lia les mains selon l'usage ; il fut placé sur une charrette et conduit à la place de Grève, sous l'escorte de 4 à 500 hommes, comme si on eût craint que le peuple ne tentât de le délivrer. Son courage ne l'abandonna pas un seul instant : les apprêts de son supplice ne lui causèrent aucune émotion ; la sérénité qui brillait sur son visage annonçait le calme de son âme. Il se dépouilla lui-même de ses vêtemens, et se tournant vers le peuple : *O Dieu !* dit-il en soupirant, *mes amis, je ne suis point ici comme un larron ou un meurtrier ; mais c'est pour l'Évangile.* Il avait promis de s'abstenir de haranguer les assistans ; cette courte justification était le cri de l'innocence. Pendant qu'on le levait en l'air à plusieurs reprises pour le faire retomber dans le feu, on l'entendit répéter ces mots : *mon Dieu, ne m'abandonne point afin que je ne t'abandonne.* Ensuite, par une faveur de ses juges, on l'étrangla avant le jeter dans les flammes.

Sa mort, arrivée le 22 décembre 1559, produisit une grande sensation ; fidèle à l'honneur et à sa croyance, sa fin courageuse confirma la haute idée qu'on avait de ses vertus. Savant profond, juriste éclairé, magistrat intègre, il fut estimé de tous ses confrères ; respectable par la

pureté de ses mœurs, plusieurs catholiques zélés, mais que le fanatisme n'aveuglait pas, avaient inutilement demandé sa grâce ; il fut regretté par eux et pleuré par les protestans. « Le meurtre » d'*Anne Du Bourg* a plus servi le protestan- » tisme que tous les ouvrages éloquens pro- » duits par ses défenseurs, dit Voltaire ; brûlé » sous François II, il eut été chancelier sous » Henri IV (1). »

Parmi les éloges et les épitaphes que l'on composa à sa louange, on peut citer l'inscription suivante :

Anna Burgius
Christi discipulus
Egregii facti gratiam habuit,
Incarceratus
(Karolo Lotharingo magistratum novum occupante)
Periit.
Quid rei successit?
Tyrannidem
Vicit.

(1) POLITIQUE ET LÉGISLATION. (de l'hérésie.) Parmi les nombreux écrits de cet illustre auteur, on trouve un discours d'*Anne Du Bourg*, qui diffère beaucoup de celui que nous avons rapporté : il est singulier que Voltaire n'ait pas indiqué la source où il l'avait puisé ; il parle d'ailleurs assez légèrement de cette victime de l'intolérance. Le lecteur pourrait être induit en erreur par l'autorité d'un écrivain aussi justement célèbre, qui n'a pas toujours pu s'assurer de l'authenticité des matériaux qui lui étaient fournis. Nous avons eu soin d'indiquer en note ceux qui nous ont servi, et auxquels on peut avoir recours.

Après la mort de *Du Bourg*, le parlement de Paris, revenu à des principes moins cruels, sentit trop tard l'injustice d'un jugement rempli d'irrégularités frappantes : telles que d'avoir fait lire les suffrages et les opinions des juges au lieu de compter les voix, et d'avoir terminé la délibération au moment où il fallait lui donner tous les développemens nécessaires. On engagea La Porte à dire qu'il regardait comme justes les arrêts donnés par la grand'chambre ; De Foix déclara qu'il partageait les sentimens de l'Eglise romaine à l'égard des sacremens; les esprits se montrèrent enfin plus indulgens à l'égard des autres conseillers détenus : Louis Du Faur, après plusieurs débats, recouvra sa liberté ; de Fumée obtint de n'être pas jugé par ceux qu'il récusait ; il entra en grâce, et bientôt tous furent réintégrés par l'intercession du président De Thou. Mais ce retour vers l'indulgence ne fut malheureusement pas de longue durée : on craignit de voir s'étendre les progrès du protestantisme ; les persécutions recommencèrent bientôt, et un grand nombre de prisonniers ne sortirent de leurs cachots que pour être exilés ou conduits à la mort.

J. H.



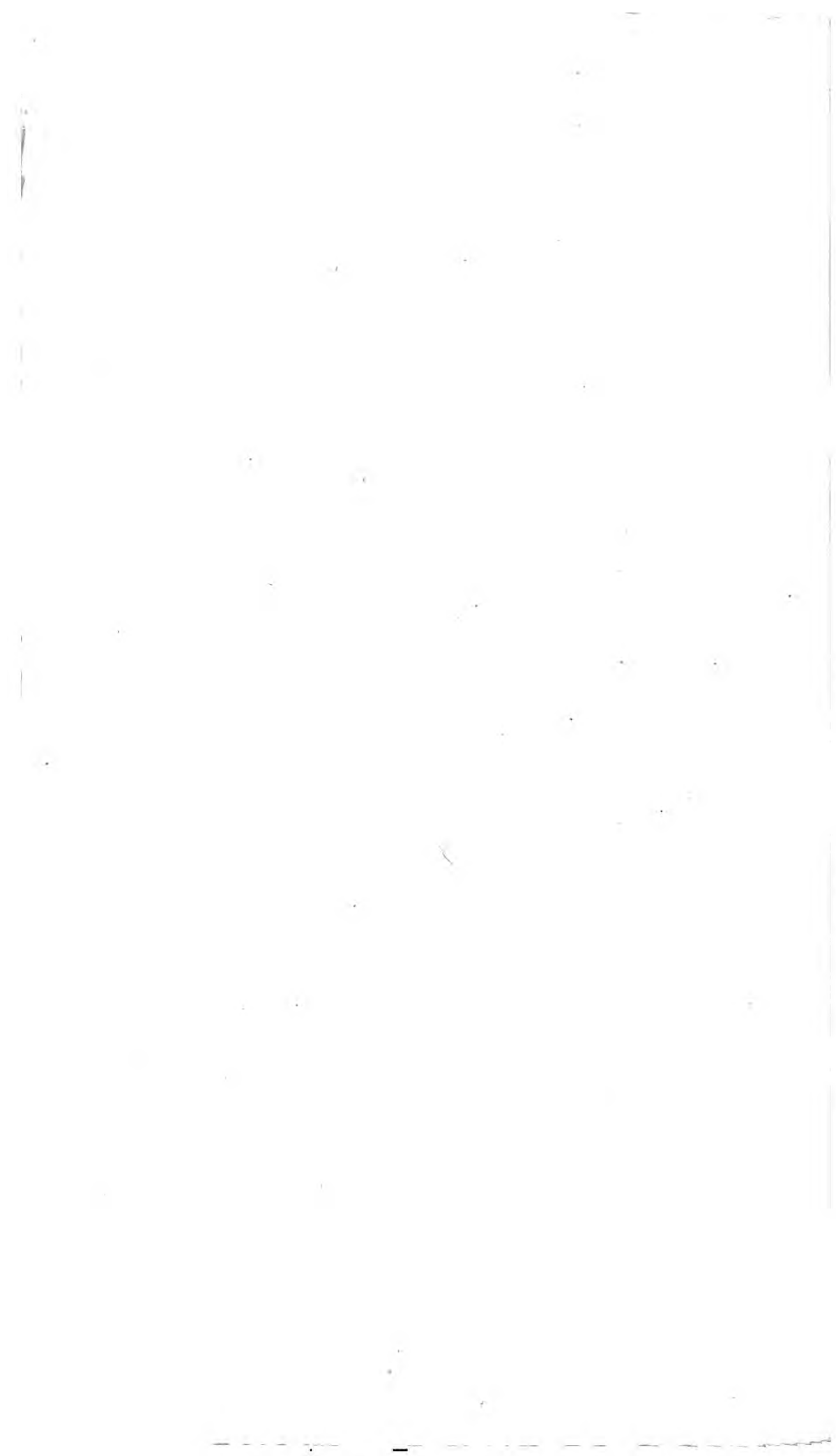
JEAN CALVIN.

C'EST le caractère du 16^e. siècle, que les hommes y sont aussi grands que les événemens : ainsi le veut la nature même des révolutions religieuses. On a vu de prodigieux bouleversemens politiques s'accomplir par la seule impulsion des intérêts généraux, par la seule force des masses, et sans le concours de ces hautes supériorités individuelles qui se placent en tête d'une époque ou d'un peuple, répandent sur les plus grandes choses l'éclat de leur propre grandeur, et semblent n'avoir reçu de leur temps que l'occasion de la gloire. Mais quand la secousse s'opère sur-tout dans l'ordre moral, quand elle tend à changer la croyance des peuples plutôt que l'état réel et présent de la société, alors les grands hommes ne manquent point, car rien ne se ferait sans eux. C'est peu que les esprits soient disposés à accueillir les idées nouvelles et que le sentiment vague de la nécessité d'une réforme agite le public. Qui donnera à ce sentiment la puissance de la conviction ? Qui saura trouver dans les cons-



Calvinus.

Gressus del.



ciences un point d'appui assez ferme pour ébranler de là tous les intérêts, toutes les habitudes? Qui viendra changer la face du monde au nom de la seule vérité? A coup sûr, il y faut quelqu'un des héros de l'espèce humaine; des esprits et des caractères supérieurs pourront seuls mettre vivement en lumière les nouveaux principes, les féconder chaque jour, en imprégner la multitude, les faire passer dans la pratique, les réduire enfin en une doctrine qui gouverne fortement la vie comme la pensée de ses adhérens, et les rallie en une vraie société. Ainsi seulement s'accomplissent les révolutions dont l'origine est plus morale que politique, quelles que soient plus tard leurs conséquences. Il n'en est aucune qui ne paraisse l'œuvre personnelle d'un grand homme, et presque toutes ont gardé le nom de leur fondateur.

Jean Calvin a eu cette honneur. C'est assez dire qu'il l'a mérité. De tels succès ne s'usurpent point, et la conquête intellectuelle d'une partie du monde n'est pas l'effet d'une victoire qui se puisse imputer au hasard. Né le 10 juillet 1509, à Noyon en Picardie, *Calvin* ne semblait pas né pour la puissance. Gérard Cauvin, son père, simple tonnelier, mais homme de sens et estimé dans sa ville, le destina de bonne heure à l'église. Sa mère s'appelait Jeanne Lefranc. Claude d'Han-

gest, abbé de Saint-Eloi de Noyon, devint son protecteur; et sans doute les brillantes dispositions du jeune Cauvin ne tardèrent pas à se manifester, car le 21 mai 1521, c'est-à-dire avant l'âge de douze ans, il fut pourvu d'un bénéfice dans la cathédrale de Noyon, et le 25 septembre 1527 on lui donna encore la cure de Marteville qu'il échangea, le 5 juillet 1529, contre celle de Pont-l'Evêque. Avant d'obtenir la première de ces cures, *Calvin* s'était rendu à Paris pour y achever ses études, d'abord au collège de la Marche, ensuite au collège de Montaigu. Ce fut alors, dit-on, qu'il reçut, de Pierre-Robert Olivétan, né comme lui à Noyon et son parent, les premières semences de la réforme qui commençait à faire des progrès en France. On le voit aussitôt abandonner la carrière ecclésiastique pour se vouer à l'étude du droit. Selon la plupart des historiens, la volonté de son père détermina seule ce changement; celle de *Calvin* lui-même n'y fut probablement pas étrangère. Les doutes qui s'élevaient dans son esprit devaient l'éloigner de l'ancienne Eglise, sans que dès-lors cependant il conçût le dessein de consacrer à l'Eglise nouvelle son talent et sa vie. L'esprit le plus ferme ne règle pas ainsi, à vingt ans, tout son avenir; et en se vouant à la jurisprudence, *Calvin* ne songeait peut-être qu'à

s'épargner la nécessité de choisir entre l'hypocrisie et une périlleuse abjuration. Mais il n'était pas de ces hommes qui peuvent soustraire leur vie à l'empire de leurs croyances, et s'abstenir, par prudence, de se prononcer hautement entre la vérité et l'erreur. Il alla étudier le droit d'abord à Orléans, sous Pierre de l'Etoile, ensuite à Bourges sous André Alciat. Mais partout il porta le goût des méditations religieuses, et partout il trouva les esprits occupés des questions qu'il essayait peut-être de fuir. Elles envahissaient les écoles comme les Eglises, pénétraient dans toutes les études, animaient toutes les conversations; l'historien, le philosophe, le jurisconsulte, l'érudit comme le théologien, les rencontraient dans leurs travaux; et déjà les paysans commençaient à s'en enquérir dans leurs heures de repos comme les gens du monde à s'y intéresser au milieu de leur oisiveté. *Calvin* s'y vit donc incessamment ramené, et sa conviction toujours grandissant le domina de plus en plus. Tout lui devint une occasion et un moyen de s'y confirmer. Melchior Wolmar enseignait le grec à Bourges; *Calvin* reçut de lui des leçons, et sa nouvelle science lui apporta de nouvelles preuves en faveur des opinions que Wolmar lui-même partageait. *Calvin* les professa dès-lors assez vivement pour travail-

ler à les répandre; non-seulement il les soutenait au milieu de ses compagnons d'étude, mais il allait les prêcher dans les campagnes environnantes, excitant assez de curiosité pour que le seigneur de Lignières voulût l'entendre, et dit ensuite que, « du moins celui-là allait rondement en besogne, » et prêchait quelque chose de nouveau » (1) : tant les esprits les plus étrangers à la science étaient enclins à accueillir ces nouveautés que les savans de tout genre, laïques ou ecclésiastiques, s'occupaient à combattre ou à propager !

Calvin ne négligeait pas cependant l'étude du droit. Il y fit bientôt assez de progrès pour être souvent appelé à remplacer ses professeurs, et l'Université lui offrit, à titre d'honneur et sans frais, le grade de docteur qu'il refusa. Il fut même appelé à donner son avis sur la légalité du mariage de **Henri VIII** avec **Catherine d'Arragon**. La mort de son père vint interrompre le cours de ses travaux et lui rendre toute liberté de disposer à son gré de lui-même. Il retourna à **Noyon**, et résolu d'attacher désormais sa destinée à celle de sa croyance, se démit des bénéfices qu'il ne pouvait

(1) *Vie de Calvin* par Théodore de Bèze, en français, p. 14, édit. de Genève, 1663. *Histoire littéraire de Genève*, par Sénèbier, t. 1, page 178.

plus conserver avec loyauté. Rien ne le retenait à Noyon; jeune et libre, il avait besoin de science et d'activité. En 1532 il se rendit à Paris, et se lia avec la plupart des hommes distingués que la réforme comptait déjà parmi ses disciples ou ses apôtres. Un commentaire sur le traité de Sénèque, *de Clementiâ*, qu'il publia peu après son arrivée à Paris, le fit accueillir avec faveur par les érudits. On a cru qu'il avait été induit à ce travail par le désir de recommander une vertu dont les réformés commençaient à avoir besoin. Il se peut que cette idée se soit passagèrement offerte à son esprit. Cependant le commentaire de *Calvin* est une œuvre de pure critique morale ou littéraire, et qui n'offre pas la moindre allusion aux circonstances du temps. Il était si loin d'y mêler aucune pensée voisine des discussions religieuses, qu'il le dédia à l'abbé Claude d'Hangest, son ancien protecteur. Ce fut alors que pour latiniser son nom, il le changea de celui de *Cauvin* en celui de *Calvinus*, qui lui est resté depuis.

Mais l'horizon ne tarda pas à s'obscurcir pour les partisans des doctrines nouvelles, et *Calvin* en fut peut-être la première cause. Il avait concouru, dit-on, à la composition d'un discours que prononça, en 1533, Nicolas Cop, recteur de l'Université et son ami. Quelques propositions

semées dans ce discours, notamment sur la justification par la foi en J. C., éveillèrent l'attention de la Sorbonne et du parlement qui ordonna l'arrestation de Cop et aussi celle de *Calvin*. Les huissiers se rendirent au collège de Fortet, où il demeurait; mais il s'évada à temps, et on ne saisit que ses papiers, où se trouvèrent quelques lettres de ses amis, dont on tâcha, mais sans effet, dit Théodore de Bèze, de leur faire fâcherie (1). La protection de Marguerite, reine de Navarre et sœur de François I^{er}, ralentit ces premiers essais de persécution. Cependant *Calvin*, après une entrevue avec cette princesse, se crut obligé de quitter Paris et de se cacher. Il erra quelque temps d'asile en asile, et se retira enfin en Saintonge, dans la maison de Louis du Tillet, chanoine d'Angoulême, qui sans doute partageait ses opinions, car, selon Bèze, il pria *Calvin* « de » coucher par écrit quelques formulaires de sermons et remontrances chrétiennes, lesquelles » il faisait réciter au prône par certains curés de » ces quartiers là (2). » Ainsi les idées nouvelles répondaient si bien aux dispositions générales du temps, que les curés même, dans l'exercice de leurs

(1) *Vie de Calvin*, p. 17.

(2) *Ibidem*.

fonctions, se prêtaient à les répandre, se doutant peu probablement de la gravité des conséquences, et poussés par le seul désir de réformer des erreurs ou des abus universellement sentis.

Mais cette activité étroite et obscure ne pouvait suffire à *Calvin*. Il essayait sans cesse d'échapper à sa retraite, tantôt allant prêcher à Poitiers, tantôt se rendant à Nérac pour s'entretenir avec Lefèvre d'Étaples et d'autres réformés déjà célèbres qui y avaient trouvé un asile. Il se décida bientôt à courir de nouveau les chances d'une sphère plus périlleuse mais plus large, et en 1534 il retourna à Paris. Vers la même époque, s'y était rendu Michel Servet ou Servet, médecin espagnol de Villeneuve, en Arragon, que le goût de la théologie avait enlevé aux études de son état, et qui venait de publier à Haguenau, (en 1531) un traité *sur les erreurs de la Trinité*, plein des propositions les plus hétérodoxes. *Calvin* eut occasion de le rencontrer, lui contesta vivement ses opinions et lui proposa de les discuter avec lui dans une conférence publique. Servet accepta, et le rendez-vous fut donné dans une maison de la rue Saint-Antoine. *Calvin* s'y rendit malgré le péril d'un semblable débat; mais Servet ne parut point; et *Calvin* retint probablement, de ses premières relations avec cet ad-

versaire de sa jeunesse, une impression de colère et de mépris qui peut-être influa sur sa conduite lorsque, plus tard, il retrouva Servet sur ses pas.

La persécution se déployait, et *Calvin*, chaque jour plus connu, se voyait d'autant plus réduit à l'inaction et au silence, qu'il devenait plus capable de parler et d'agir avec succès. Un tel état lui devait être insupportable. C'est le propre des esprits supérieurs de mesurer exactement les possibilités, et soit qu'ils conçoivent des desseins insensés aux yeux du vulgaire, soit qu'ils se refusent à des entreprises où le vulgaire se précipite sans raison ni prévoyance, ils sont guidés par ce jugement vaste et sûr qui ne se laisse ni épouvanter par la difficulté, ni séduire par la passion. *Calvin* ne s'abusait point sur l'état de la réforme en France; la fermeté de son bon sens ne lui permettait pas d'affronter aveuglément des périls où il eût inutilement succombé, et cependant il voulait travailler au triomphe de sa cause. Un petit écrit intitulé: *Psychopannychia*, qu'il publia à Orléans, contre ceux qui soutenaient qu'après la mort les âmes dorment jusqu'au jour du jugement, des conversations secrètes, des prédications furtives étaient loin d'assouvir le besoin de publicité et d'action qui le pressait. Il prit enfin la résolution de quitter la France, pour aller chercher ailleurs, non le re-

pos, mais la possibilité de marcher à son but sans être arrêté dès les premiers pas. Vers la fin de l'année 1534, et après quelques mésaventures dans sa route, il arriva à Bâle, où la réforme était déjà consommée. Il y reprit d'abord ses travaux sans cesse interrompus par la vie errante qu'il menait depuis deux ans. L'amitié de Simon Grynœus et de Wolfgang Capito, le charme de la liberté et l'étude de l'hébreu l'absorbèrent pendant quelques mois. Mais bientôt survint la circonstance qui devait le mettre pleinement en lumière et révéler au public un grand réformateur dans ce jeune homme qui ne passait encore que pour un réformé distingué.

La persécution avait pris en France beaucoup plus de violence et d'étendue, et François I^{er}, pour s'en excuser auprès des protestans d'Allemagne ses alliés, faisait répandre que les persécutés n'étaient pas de simples protestans, mais des anabaptistes, des sectaires déréglés, ennemis de toute autorité civile comme de tout frein religieux, se livrant à tous les désordres de conduite comme de pensée et que la force seule pouvait réprimer. Sans autre mission que celle qu'il sentait en lui-même, sans autre moyen de succès que l'autorité de son talent, *Calvin* résolut de repousser ces reproches, non par une apologie

ordinaire , mais en exposant dans son ensemble la doctrine religieuse et civile des réformés français. Tel fut l'objet de son *Institutio religionis christianæ*, dont la première édition parut à Bâle, en 1535, in-8^o, et qu'il dédia à François I^{er}.

C'était une entreprise bien hardie de la part d'un jeune homme de vingt-six ans, ignoré de ceux qui n'avaient pas eu avec lui des relations personnelles, que de résumer tout-à-coup, en un corps de doctrine, ses propres idées sur les grandes questions qui agitaient alors l'Europe, et de les présenter comme la croyance générale, comme le système religieux de tous les réformés français. Plus d'un contemporain s'en étonna sans doute, et taxa *Calvin* de présomption : mais ainsi procède le génie ; il voit ce qui doit être ; il dit que cela est, et bientôt cela est en effet, parce qu'il a dit ce qui répondait à la pensée de tous, parce qu'il a élevé le drapeau que tous cherchaient, et donné un centre, une forme, un symbole à des opinions jusques là éparses, incomplètes et confuses. *Calvin* fit cette œuvre et la fit au moment où elle était possible et nécessaire. La réforme, comme toutes les révolutions qui changent la face du monde, avait commencé par une grande destruction : ses efforts s'étaient d'abord dirigés contre les vices de l'Eglise ro-

maine ; elle les avait dénoncés , poursuivis , s'appliquant à renverser le vieil édifice , à dissoudre l'ancienne société religieuse , plutôt qu'à élever l'édifice nouveau , à constituer sa propre société. Telle avait été sur-tout l'action de Luther. Entré le premier dans la lice , il avait eu à porter partout les premiers coups ; les erreurs , les abus qu'il devait combattre , se révélaient , pour ainsi dire , à lui successivement , et il promenait de l'un à l'autre son audacieuse cognée , pénétrant chaque jour plus avant , et plus occupé d'attaquer , de disperser ses adversaires que de rallier et de discipliner ses amis. Ce premier travail de la réforme , début nécessaire de l'entreprise , avait excité contre elle les plus vives réclamations ; on accusait les réformateurs de ne savoir , de ne vouloir que dissoudre et détruire ; on leur reprochait les divisions qui existaient entre eux , les excès de quelques-uns de leurs partisans ; on les sommait sans cesse de dire où s'arrêterait enfin cette démolition qu'ils poursuivaient avec tant d'ardeur ; de déclarer , d'une façon complète et définitive , la doctrine qu'ils regardaient comme véritable , la forme que devait prendre leur nouvelle Eglise , les lois qui devaient la régler et en garantir la paix intérieure comme la durée. Ces reproches touchaient peu Luther lui-même ; tout

entier à la guerre qui le pressait de toutes parts, dominé par sa première impulsion, d'une nature forte et fougueuse, il s'inquiétait sur-tout de ses ennemis, et n'eut jamais le temps ni peut-être la pensée de réduire toutes ses idées en un système sur lequel se pût régler la constitution comme la foi de l'Eglise qui s'étendait de jour en jour. Parmi les disciples de Luther, Mélancthon essaya, le premier, de repousser les accusations des catholiques en faisant connaître, dans son ensemble, la croyance nouvelle; en 1521, avaient paru ses *Loci communes theologici*, ouvrage réimprimé soixante-cinq fois du vivant de l'auteur, et qu'en 1546, Calvin lui-même crut devoir traduire en français. De son côté, Zwingle, en 1525, avait donné à la Suisse réformée le résumé de sa doctrine; et en 1536, au moment même où Calvin publiait son *Institutio religionis christianæ*, Zwingle faisait aussi paraître son *Exposition de la foi chrétienne*, telle qu'il l'avait prêchée. Mais ces essais, purement théologiques ou à peu près, n'embrassaient pas, dans son ensemble, la situation des réformés; ils avaient pour but de diriger la croyance plutôt que de constituer l'Eglise même. Les principes qui devaient régler sa discipline intérieure, ses rapports avec l'autorité publique, sa place dans l'Etat, en un mot,

sa constitution religieuse et civile, n'y étaient qu'imparfaitement indiqués, et leurs conséquences pratiques n'étaient ni positivement ni systématiquement exposées; on n'y sentait point enfin cette main puissante du théologien législateur qui saura se saisir de la société des fidèles, l'asseoir sur ses fondemens définitifs et lui imposer l'ordre pour lui assurer la durée. Cependant le moment était venu de concevoir et d'accomplir un tel dessein. La réforme touchait évidemment à la seconde époque de toutes les grandes révolutions sociales, à cette époque où, après avoir conquis, par la guerre, le terrain qui doit leur appartenir, elles travaillent à s'y établir, pour la paix, selon les principes et sous les formes qui conviennent à leur nature. Ces périodes successives d'un vaste événement ne se laissent point déterminer avec rigueur, ni rapporter à des temps précis et bien distincts; cependant on peut en saisir la marche et en assigner les divers caractères. En s'élevant à ce point de vue général, on reconnaît que Luther fut l'homme de la première époque, *Calvin* l'homme de la seconde. Luther était né pour vaincre, *Calvin*, pour fonder : nécessaires l'un et l'autre, ils étaient faits pour des nécessités égales mais différentes. Cette guerre qu'entreprit et soutint si vaillamment

Luther, *Calvin*, venu à sa place, ne l'eût peut-être pas tentée. Ce système complet et arrêté où *Calvin* renferma, pour ainsi dire, d'un seul coup, et la croyance de son église, et sa discipline, et ses relations avec le pouvoir civil, ce n'était point de Luther, ni de Mélanchthon, ni de Zwingle qu'il l'avait reçu : ce fut bien son propre ouvrage, et l'ouvrage qu'attendaient son pays et son temps. Le besoin de l'unité, de l'ordre, de la règle, dominait dans son esprit ; et il avait, dans le caractère, cet instinct du commandement, cette force et cette habileté pratiques qui rendent l'homme capable d'imprimer, par l'action, au monde réel, la forme et la loi dont ses méditations lui ont révélé la convenance ou la nécessité.

Qu'en publiant, en 1535, la première édition de son *Institutio religionis christianæ*, *Calvin* se fût ainsi rendu compte de son temps et de lui-même ; qu'il eût conçu dès-lors cet ensemble de doctrine et de législation religieuse et civile qu'il mit ensuite en vigueur à Genève, et delà, dans la réforme de l'Europe occidentale, c'est ce qu'on ne peut dire ni croire. Les nombreuses éditions que, d'époque en époque, il publia lui-même de son ouvrage, et dont la première ne semble plus que le squelette, font connaître les développemens successifs des idées et des desseins de l'au-

teur. La plus complète et aussi la dernière qui ait paru de son vivant, est celle qu'il donna à Genève, chez Robert Etienne, en 1559. Assiégé alors des plus cruelles infirmités, il y travailla sans relâche, corrigeant, ajoutant, et comme convaincu que, dans ce livre, était renfermé le secret de son empire. « Plus la maladie me tourmentait, dit-il lui-même dans une nouvelle préface, plus j'ai redoublé d'efforts pour laisser après moi un écrit qui répondît à la bienveillante attente de tant d'hommes pieux, et leur fût une preuve de ma reconnaissance (1) ». Sans doute ce testament religieux et politique de *Calvin* était bien loin du premier essai de sa jeunesse; mais en s'éloignant de son point de départ, *Calvin* ne s'en était point séparé. Les grandes pensées ont cette vertu qu'elles sont plus grandes que ne sait celui-là même qui les conçoit; elles s'élèvent, s'étendent, fructifient à mesure qu'il avance et agit; mais le principe demeure le même, le germe contenait tous les fruits qu'il a portés. En 1535, *Calvin* ne songeait qu'à défendre les réformés français, en France auprès de François I^{er}, en Europe contre François I^{er} lui-

(1) Voyez cette préface en tête du tome 9 des *œuvres de Calvin*, édit. d'Amsterdam, 1667.

même ; il fit beaucoup plus. L'état et les besoins généraux de cette France réformée qu'il venait de quitter, occupaient incessamment son esprit. Si la réforme n'avait pas encore atteint, en Allemagne, cette unité, cette constitution régulière que Luther était peu propre à lui donner, et qu'elle y devait recevoir du temps, dans l'Occident et sur-tout en France l'œuvre était bien moins avancée. Là, les réformés étaient épars, dépourvus de centre et d'appuis politiques, éloignés du foyer des opinions nouvelles qu'ils adoptaient isolément et suivaient au hasard. Les discordes, les divagations, les folies de l'esprit d'innovation, les désordres de tout genre étaient à redouter. La réforme s'étendait chaque jour ; la société réformée n'était point faite. Un instinct sûr révéla à *Calvin* que c'était là ce qu'il fallait accomplir ; et en écrivant une apologie, il fonda une Eglise.

On le verra, dans le cours de sa vie entière, pénétré de la même pensée, appliqué à poursuivre le même dessein, plus occupé, plus inquiet de l'état intérieur de la réforme que des attaques de ses ennemis. C'est sur la constitution, sur le gouvernement de la société réformée que se portèrent sur-tout son attention et ses travaux. Quand l'occasion le provoquera, il prendra part aussi aux

guerres étrangères ; mais ce n'est point là son idée habituelle ni le but de ses constans efforts. Il écrira au besoin contre la cour de Rome ; mais la plupart de ses petits ouvrages de circonstance seront dirigés contre les désordres et les erreurs qui naîtront dans le sein même de l'Eglise réformée ; les Anabaptistes, les Libertins , Antoine Catelan , Joachim Westphall, Valentin Gentil, voilà les adversaires auxquels il s'attachera pour les empêcher de porter le trouble dans cette société naissante qu'il a concentrée, réglée, dont il veut maintenir l'unité, où il entreprend de faire régner la vraie loi ; et toutes les directions, tous les conseils qu'il adresse aux nombreuses Eglises dont il est l'oracle, seront ceux d'un magistrat qui fonde et gouverne, plutôt que ceux d'un conquérant qui recherche et soutient la guerre.

Cependant l'heure n'était pas encore venue où *Calvin* devait prendre hautement ce caractère et déployer, dans le gouvernement de la réforme, sa puissante activité. La publication de son *Institution de la religion chrétienne* rendit son nom célèbre en Europe, mais sans donner à l'auteur une situation supérieure et assurée. Les idées nouvelles avaient encore besoin de se propager ; et *Calvin*, pour y concourir, entreprit le voyage de l'Italie. Peut-être avait-il conçu le projet de por-

ter la réforme dans le cœur même du catholicisme. Il séjourna quelque temps à Ferrare, près de la duchesse Renée de France, fille de Louis XII, qui dès-lors montrait aux réformés la plus grande faveur. Mais les prédications de Calvin, soit à Ferrare, soit dans d'autres villes, attirèrent les regards de l'inquisition, et il fut obligé de fuir. Il s'arrêta à Aost et y prêcha d'abord avec grand succès. Son succès rendit bientôt sa fuite nécessaire, et il avait déjà exercé tant d'influence sur les esprits, qu'en 1541 une petite colonne fut élevée sur la place publique d'Aost, pour perpétuer le souvenir de son bannissement. Il revint en France, cherchant sans cesse de nouveaux lieux pour y répandre ses doctrines, et ne trouvant nulle part un point fixe où il se pût établir définitivement pour agir de là sur le monde. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'en France, où la persécution devenait chaque jour plus habile et plus vive, toute action importante lui était impossible; et il prit le parti de retourner à Bâle, emmenant avec lui son frère Antoine. La guerre rendait la route directe, par la Champagne et la Lorraine, difficile et périlleuse. Obligé d'en chercher une autre, *Calvin* traversa la Savoie et arriva à Genève, au mois d'août 1536, sans aucun dessein de s'y arrêter, ne voulant pas même, comme dit

Théodore de Bèze, « se donner seulement à cog-
» noistre. »

Cette puissance mystérieuse, que notre ignorance appelle le hasard, en avait décidé autrement. Depuis un an (12 août 1535), la réforme, officiellement proclamée à Genève, travaillait à s'y affermir et à s'y régler. Mais l'œuvre avançait lentement, péniblement; et malgré l'aide de Viret, les efforts de Farel qui l'avait commencée n'y pouvaient suffire. Farel pressa vivement *Calvin* de venir à son secours et de s'établir à Genève. *Calvin* hésita d'abord; les plus fortes âmes ne sont pas toujours inaccessibles à un sentiment de lassitude, et si l'on connaissait toutes les alternatives de tristesse et de découragement qu'ont traversées les hommes qui ont accompli les plus grands desseins, on s'étonnerait à-la-fois, et de leur faiblesse, et de leur courage. *Calvin* venait de parcourir l'Italie et la France, cherchant par-tout l'emploi de son activité, trouvant par-tout d'insurmontables obstacles, et toujours contraint de fuir quand il croyait toucher au succès. Il semble que, fatigué de cette vie inutilement agitée, il avait résolu de se fixer à Bâle, seul lieu où il eût encore goûté le repos dans le travail, et de s'y livrer paisiblement à l'étude, dans la société de ses amis. Il était d'ailleurs, s'il faut en croire

ce qu'il disait lui-même peu de jours avant sa mort, craintif et timide de sa nature; assertion singulière, démentie par tout ce qu'il a fait, et qu'il faut attribuer à cette étendue d'esprit qui, lui révélant d'avance toute la grandeur et toutes les difficultés d'une entreprise, le faisait hésiter peut-être quand d'autres, moins prévoyans, se montraient plus prompts et plus hardis. Quoiqu'il en soit, ce fut à grand'peine que Farel le décida à rester à Genève, « et il fallut, dit Bèze, en venir » jusqu'aux adjurations que, s'il refusait de s'em- » ployer en cette Eglise, en l'œuvre du Seigneur, » Dieu maudît le repos qu'il cherchait pour la » commodité de ses études (1) ». Enfin, *Calvin* céda, et dans les premiers jours du mois de septembre 1536, il fut chargé de l'enseignement de la théologie, fonctions auxquelles on ajouta, peu après celles de la prédication.

Comme il était pauvre, la république pourvut en même temps à son entretien. Mais la somme qui lui fut allouée était sans doute bien peu considérable, car six mois après, sous la date du 13 février 1537, on trouve sur les registres du Conseil d'Etat de Genève, cette phrase : « On

(1) *Vie de Calvin*, p. 21.

» donne six écus au soleil à Cauvin, soit Calvin,
» vu qu'il n'a encore guères reçu. (1) »

Ainsi fut décidé le sort du chef de la réforme dans l'Europe occidentale et de la ville qui en devait être le centre. Genève a obtenu ce rang, et c'est à *Calvin* qu'elle l'a dû. On s'est étudié à rechercher toutes les circonstances, tous les avantages de position qui ont pu y contribuer. Indépendante et libre, située entre la France et l'Allemagne, liée à la France par le langage, à la Suisse et à l'Allemagne protestante par la communauté de foi, la petite république de Genève offrait, il est vrai, aux réformés fugitifs du midi et de l'occident, un asile et un point d'appui naturel d'où ils pouvaient entretenir, avec ces contrées, de fréquentes et efficaces relations. Mais que sont les circonstances matérielles les plus propices si une grande force morale ne vient s'y joindre et les mettre en valeur? Tout rendait Genève propre à devenir le foyer de l'influence de *Calvin*; *Calvin* a fondé l'influence de Genève; elle a reçu de lui et le premier éclat de son nom, et l'impulsion qu'elle a suivie après sa mort. Là,

(1) *Fragmens biographiques et historiques, extraits des registres du conseil d'état de la république de Genève*, pag. 3. Genève, 1815.

comme ailleurs, la puissance du grand homme a fait celle des lieux d'où partirent son action et ses travaux.

Mais avant d'étendre au loin ce pouvoir, *Calvin* avait à l'assurer dans Genève même, et la tâche n'était pas aisée. Nulle révolution ne remplace immédiatement ce qu'elle a renversé, et les hommes ne passent point sans intervalle ni désordre, du joug usé qu'ils abandonnent sous le joug nouveau qu'ils doivent porter. Au moment où se brisent les vieux liens, où les anciennes habitudes et les idées jusques-là dominantes perdent leur empire, les esprits s'échappent en tous sens, les uns pour errer au hasard dans les incertitudes de la pensée, les autres pour se livrer sans contrainte aux licences des passions humaines. Un temps plus ou moins long s'écoulera avant que la loi nouvelle se déclare, saisisse le pouvoir, rappelle toutes choses sous le frein de l'ordre, et discipline à son tour la société qui lui appartient. Telle est la marche de toutes les révolutions; telle fut aussi celle de la réforme. Entreprise au nom de la morale et de la vérité, suscitée par les désordres et la corruption du siècle, destinée en effet à retremper les caractères et les mœurs, elle ne parut d'abord à beaucoup de gens, qu'une occasion de s'affranchir de lois dé-

criées, et tandis que des âmes fortes et pures s'en promettaient une régénération morale, des esprits inquiets et licencieux en espéraient la liberté du dérèglement.

Cette crise inévitable devait être plus vive à Genève que partout ailleurs. La réforme y avait été précédée de longues agitations politiques, et depuis plusieurs années les partis, livrés à eux-mêmes, en proie aux alternatives d'une lutte violente, avaient, pour ainsi dire, désappris la discipline et l'obéissance aux lois. Le parti patriote, sous le nom d'*eidgenossen* ou *confédérés* (Eignots, Huguenots), celui des dues de Savoie et de l'évêque, sous le nom de *Mameluks*, s'étaient tour-à-tour vaincus, persécutés, proscrits. Le dernier, pour retenir le pouvoir qui lui échappait, avait, dans ses momens de triomphe, eu recours à cette politique infâme qui permet aux peuples la débauche et la licence dans l'espoir de les conduire à la servilité par la corruption. Le premier, souvent opprimé, s'était nourri de passions haineuses, et n'avait pu même, dans un si petit état, échapper à la contagion des mauvaises mœurs. La victoire lui demeura enfin : mais la victoire, après le désordre, traîne à sa suite des corruptions nouvelles, et il est difficile de ramener, sous un joug sévère, un parti qui triomphe

après avoir long-temps souffert. Introduite à Genève au milieu de cette situation, la réforme vivement et sincèrement embrassée par le peuple, ne fut d'abord adoptée par les chefs de l'état et les hommes de parti que dans des vues politiques, pour conserver l'alliance de Berne et élever entre la république et ses anciens maîtres, une barrière insurmontable. Ce but fut atteint, mais la réforme devait avoir d'autres effets; elle voulait l'amendement des mœurs publiques, l'établissement d'un ordre régulier, le respect des magistrats et des lois; n'ayant, à Genève, point d'ennemis extérieurs à combattre, elle devait replier son énergie sur elle-même, et devenir vraiment une réforme après avoir été une révolution. Dès-lors les obstacles se rencontraient en foule; la licence régnait dans les mœurs; les lieux de débauche étaient non-seulement tolérés, mais convertis en institution : un quartier spécial était assigné aux filles publiques; le Conseil d'Etat nommait lui-même une d'entre elles qui, sous le titre de *regina meretricum*, était chargée de les gouverner. Le relâchement avait pénétré dans l'intérieur des familles et se couvrait de maximes insensées; la femme d'un membre du petit conseil, Benoite Ameaux, soutenait publiquement : « Qu'il lui était permis de faire part de son corps

» au moins à tous les fidèles, et qu'en cela
» consistait la communion des saints dont parle
» le symbole des apôtres. (1) » D'autre part, la
longue durée des factions avait accoutumé le
peuple à l'insubordination, aux émeutes, et les
principaux citoyens y avaient contracté ce goût
de l'arbitraire, ces habitudes d'irresponsabi-
lité et de despotisme qui, dans un petit Etat,
rendent l'autorité si difficile quand elle veut
remplir son devoir en s'exerçant également sur
tous. Aussi, dans le sein de Genève réformée, et
après l'expulsion du parti étranger, s'éleva bien-
tôt un parti nouveau qui, sous le nom de *Liber-
tins*, prétendait se conduire selon son caprice,
et gouverner l'Etat à sa guise, sans se laisser
gouverner lui-même par aucune autorité ni au-
cune règle; parti factieux et dissolu, se refusant
à la réforme des mœurs, résistant au pouvoir
des magistrats, et conduit par quelques hommes,
jadis patriotes, qui s'indignaient qu'on n'eût
conquis l'indépendance nationale et chassé le
catholicisme que pour tomber sous le joug de la
morale et des lois.

Tel était l'intérieur de Genève quand elle retint
Calvin dans ses murs. Dans ses lettres, dans ses

(1) *Histoire de Genève*, par Jean Picot, t. 1, p. 399.

discours, il en rend lui-même témoignage. « Quand
 » je suis venu ici, disait-il un mois avant sa mort,
 » l'Évangile se prêchait, mais les choses y étaient
 » fort déréglées et l'Évangile était à la plupart
 » d'avoir abattu les idoles (1). Quelques-uns,
 » écrit Capiton à Farel en lui parlant de Genève,
 » ont introduit la licence au lieu de la liberté chré-
 » tienne, comme si ceux qui ont secoué le joug
 » du pape, étaient par cela seul des hommes selon
 » l'Évangile (2). » Alors s'éleva dans l'esprit de
Calvin, la seconde des grandes pensées qui ont
 rempli sa vie. Ainsi qu'à Bâle, en 1535, démêlant
 que le mal de la réforme française était de n'avoir
 encore ni doctrines fixes, ni constitution arrêtée,
 il avait présenté dans son *Institutio religionis
 christianæ*, et le système de doctrines et le plan
 de constitution qu'elle devait adopter, de même

(1) *Vie de Calvin*, p. 129.

(2) *J. Calvini epistolæ et responsa*, p. 2, dans le tome 9 de ses
œuvres. Par une méprise singulière, le docteur Breitinger, dans
 son *essai sur Calvin* inséré dans l'*Almanach de la réformation*,
 pour l'année 1821, attribue à *Calvin* lui-même la lettre d'où est
 tiré ce passage, bien qu'elle soit intitulée *Capito Farello*; et la
 méprise se reproduit dans sa traduction où il met constamment *nous*,
 comme si *Calvin* parlait de lui-même, tandis que Capiton, parlant
 de Farel et de *Calvin*, doit dire et dit en effet : *vous avez fait*,
tenté, etc.

à Genève, en 1537, il sentit que la réforme n'était rien tant qu'elle se bornait à séparer l'homme du culte ancien, tant qu'elle ne le saisissait pas tout entier, ne dominait pas sa vie comme son langage, ses actions comme sa foi. Et toujours guidé par le même instinct, toujours plus occupé des besoins intérieurs de l'Eglise réformée que de ses périls au dehors, toujours fondateur et législateur, il entreprit de réaliser et de régler la réforme sous le point de vue moral, comme il avait essayé naguères de lui imprimer, sous le point de vue théologique, de l'ensemble et de la fixité. C'est là, si je ne me trompe, le caractère dominant du génie et des travaux de *Calvin*. C'est par sa constance et son succès dans la poursuite de cette grande idée que, seul entre les réformateurs, il s'est placé à côté de Luther. Quand il parut, la réforme était faite contre Rome; Luther avait accompli cette œuvre. Mais en elle-même et comme devant former une société nouvelle, la réforme, du moins en Occident, n'était ni consommée, ni fondée; ce fut l'œuvre de *Calvin*. En 1535, il l'avait commencée à Bâle; il la reprit à Genève en 1537, et malgré un premier échec, long-temps avant sa mort il avait réussi.

C'est qu'il ne s'abusa point sur les conditions d'un pareil succès. Appelé seulement à enseigner

et à prêcher, il ne tarda pas à comprendre que ni des leçons, ni des sermons n'étaient suffisans pour réformer les hommes et rasseoir sur de solides fondemens une société chancelante. La nécessité d'institutions fortes et capables de contenir les volontés, en même temps que les écrits et les discours travaillaient à redresser les sentimens et les pensées, lui devint bientôt évidente, et dès qu'il l'eut reconnue, il dirigea vers ce but tous ses efforts. Après avoir, de concert avec Farel, publié un petit catéchisme pour l'instruction religieuse, et dressé un formulaire ou profession de foi, solennellement adopté par l'assemblée générale du peuple, en 1537, il conçut le plan d'une discipline ecclésiastique, dont l'action devait s'étendre sur les mœurs et la conduite privée des citoyens. Les principes de ce plan furent d'abord consentis sans résistance; mais lorsque leur application essaya de se développer, le parti des *libertins* se répandit en réclamations et en invectives : « On vous accuse, » dit Capiton à Farel, de vouloir régner tyranniquement sur l'Eglise libre, d'introduire un nouveau papisme, et autres injures semblables (1). » Les magistrats se rangèrent bientôt

(1) *Calvini opera*, t. 9. *epistolæ*, p. 2.

parmi les opposans; on lit sur les registres du Conseil d'Etat, sous la date du 11 mars 1538 : « On défend aux prédicateurs, et en particulier » à Farel et à *Calvin*, de se mêler de politique (1). » C'était en effet du haut de la chaire que Farel et *Calvin* en appelaient aux consciences et tonnaient contre les infracteurs ou les adversaires de la discipline qu'ils voulaient établir. Plus d'une fois sans doute la véhémence de leurs discours porta le trouble dans la cité, et dut paraître factieuse. C'était une conséquence nécessaire de l'entreprise et de la situation. Un prétexte seul manquait pour faire éclater la rupture; il se présenta. Le pain sans levain dans la sainte Cène, les fonts baptismaux et toutes les fêtes, à l'exception du dimanche, avaient été abolis à Genève. Le canton de Berne les avait conservés; et dans un synode tenu à Lausanne, où avait assisté *Calvin*, un acte fut dressé pour en demander aux Genevois le rétablissement. Le Conseil de Genève accéda aux vœux des Bernois, et donna aux pasteurs l'ordre de s'y conformer. *Calvin* et Farel soutinrent que de telles matières n'étaient point du ressort de l'autorité civile, que l'autorité spirituelle avait seule droit de les

(1) *Fragmens biographiques et historiques*, p. 5.

régler; et ils refusèrent d'obéir, offrant de s'en référer à la décision du prochain synode de Zurich. On leur interdit la chaire s'ils persistaient dans leur refus. Engagés dans une lutte de parti plutôt que de doctrine, ils montèrent en chaire, prêchèrent deux fois, et n'administrèrent point la sainte Cène. Le 23 avril 1538 « on ordonne » à Farel et à *Calvin* de se retirer dans trois » jours, puisqu'ils ne veulent point obéir aux » magistrats, et ils répondent : A la bonne heure; » vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (1). » Ils quittèrent immédiatement la ville.

On a soutenu que cet incident avait été l'unique cause de leur bannissement; il n'en fut évidemment que le prétexte. Les lettres de *Calvin* et les faits qui suivirent ne permettent pas d'en douter. « Dans les choses d'une moindre » importance, comme les cérémonies, écrit » *Calvin* aux réformés anglais établis à Franc- » fort, je me montre complaisant et facile, quoi- » que je ne pense pas qu'il soit toujours sage de » céder à cet entêtement qui ne veut abandon- » ner aucune de ses coutumes (2). » En sortant de Genève, les deux bannis se rendirent d'abord

(1) *Ibidem.*

(2) *Calvini opera*, t. 9. *Epistolæ*, p. 98.

à Berne, de là au synode de Zurich, et déclarèrent que, loin de tenir à leur opinion quant aux simples cérémonies, ils étaient prêts à adopter la pratique des Bernois. Enfin, lorsqu'en 1538, *Calvin*, éloigné de Genève, apprit que l'introduction du pain sans levain y excitait quelque agitation, il écrivit à ses amis « pour tancer bien » vivement, dit Bèze, l'imprudence de ces » bonnes gens qui pour si peu de chose se scandalisaient et laissaient de participer à la Sainte » Cène (1). » Tout prouve donc que le véritable motif de sa retraite doit être cherché non dans un dissentiment que *Calvin* lui-même jugeait frivole, mais dans l'opposition des *libertins* à son influence et aux lois qu'il tentait de fonder. Aussi les offres de *Calvin* au synode de Zurich, et les instances mêmes des Bernois ne purent-elles déterminer le parti qui dominait alors dans Genève à le rappeler, et l'arrêt de son bannissement fut confirmé le 26 mai, dans l'assemblée générale des citoyens.

Il se retira d'abord à Bâle, où le désir du repos semblait toujours le ramener. Mais bientôt la ville de Strasbourg, où la réforme régnait sans trouble, lui offrit une chaire de théologie, et la

(1) *Vie de Calvin* par Bèze, p. 27.

direction de la petite Eglise française que des réfugiés y avaient formée. Pressé par Capiton et Bucer, Calvin accepta, et trouva enfin à Strasbourg, dans la société de ses savans amis, une vie tranquille et douce. Ce caractère si âpre contre les résistances, si inflexible dans la poursuite de ses desseins, s'est toujours montré disposé à préférer une retraite laborieuse mais calme, aux efforts que lui imposait l'entreprise de faire prévaloir son opinion ou sa volonté. Il n'a jamais refusé la lutte ; il l'a rarement provoquée, et plus d'une fois, quand la nécessité ou le devoir sont venus l'arracher au repos, il a paru triste et troublé, comme ressentant d'avance la fatigue de l'ardeur qu'il allait porter au combat. Rien à Strasbourg ne lui en fournit l'occasion. Il établit sans peine, dans sa petite Eglise, cette discipline que Genève avait repoussée. Son enseignement théologique attirait un grand concours d'auditeurs. Il reprit ses travaux, et publia, en 1539, la seconde édition de son *Institutio religionis christiænæ*, développant alors, dans son ensemble, le système que la première édition s'était bornée à indiquer. En 1540, son *Traité de la Cène du Seigneur*, traduit ensuite en latin par Nicolas de Gallars, fit connaître ses idées sur le dogme de la présence réelle ; elles tenaient

évidemment le milieu entre celles de Luther, adoptées par l'Allemagne, et celles de Zwingle, que suivait la Suisse réformée. Le docteur Planck a pensé que *Calvin*, au fond de l'avis de Luther, ne s'en était écarté que par ménagement pour la Suisse, où se passait sa vie (1). Le D^r. Breitinger repousse comme un outrage, l'idée que *Calvin* ait jamais pu, par des considérations de ce genre, altérer ou dissimuler ce qu'il regardait comme la vérité(2). Il ne m'appartient pas d'entrer ici dans le fond de la question, ni de discuter ou même d'exposer les diverses opinions des réformateurs; mais je suis porté à penser que les historiens de *Calvin*, s'arrêtant ici à son opinion prise en elle-même, ont trop peu recherché comment elle avait dû se former dans son esprit. Il est hors de doute que la crainte des divisions intérieures de la réforme l'a constamment préoccupé, et que le besoin de l'unité était en lui comme l'instinct du commandement. Or, une pensée domi-

(1) Voyez son *Histoire de la Doctrine protestante*, (en allemand), t. 5, part. 2, pag. 5 et suiv.

(2) Voyez son *Essai sur la formation et le caractère de Calvin et de l'église de Genève*, p. 81, dans l'*Almanach de la réformation, pour l'année 1821* (en allemand.)

nante domine en effet toutes les autres ; elle s'y introduit à l'insu de l'homme et détermine, sans qu'il s'en rende compte, le cours de ses méditations. On ne peut croire que, sur ce dogme important, *Calvin* ait sciemment sacrifié son opinion véritable à tel ou tel intérêt. Mais avant lui Luther et Zwingle avaient exposé et vivement soutenu la leur. Un tel débat avait, à coup sûr, mis en lumière ce que l'un et l'autre système pouvaient avoir d'embarrassant et de douteux. La lutte funeste qui en était résultée avait fait déplorer, à la plupart des réformés, de semblables discordes. Dans cet état des affaires et des esprits, n'était-il pas naturel que *Calvin*, sans ménagement, sans faiblesse, fût conduit à chercher une doctrine nouvelle, qui se liât, par certains points, aux deux doctrines en présence, et fût propre à les réunir ou à les remplacer, bien qu'également libre et désintéressée ? Ainsi procéda spontanément l'esprit de l'homme, et telle fut en effet la direction des idées de *Calvin*.

« Une chose est à noter, dit son ami Bèze, » comment *Calvin* se porta prudemment à traiter cette matière, tant en son *Institution* qu'au dit petit livret ; car voyant que la misérable contention esmée pour le fait de la cène avait allumé un feu qui était pour mettre division

» entre les Eglises, tout son désir fut de l'éteindre par une claire exposition de la matière sans s'attacher à personne (1). » Aussi la doctrine de *Calvin* devint-elle, pour beaucoup de réformés, un moyen de réunion ou du moins de transition pacifique, et après l'avoir fait agréer, dans les diètes de Worms et de Ratisbonne, à plusieurs des amis de Luther, il put sans se démentir, déclarer, en 1549, dans une conférence avec les ministres de Zurich, qu'elle se rapprochait beaucoup de l'opinion des disciples de Zwingle qui prévalut en effet parmi les réformés de l'Occident.

La nouvelle édition de l'*Institutio religionis christianæ* et le traité de la *Cène du Seigneur*, accrurent beaucoup en Allemagne la réputation théologique de *Calvin*. Il se fit également remarquer par son zèle à rappeler dans le sein de la réforme les sectaires qui s'en étaient écartés, entr'autres les anabaptistes. Il obtint en ce genre des succès éclatans, et ce fut à la suite d'une conversion semblable qu'il épousa Idelette de Bure, ou Burie, veuve d'un anabaptiste de Liège, Jean Storder, qu'il avait ramené à la foi réformée. Les magistrats de Strasbourg lui témoignaient de jour en jour plus de considéra-

(1) *Vie de Calvin* par Bèze, p. 29.

tion, et lorsque la ville eut à nommer ses députés aux diètes de Worms et Ratisbonne, où devaient se traiter les affaires générales de la réforme allemande, *Calvin* fut élu avec *Bucer*. Il s'y rendit en 1541, et y contracta, avec *Mélancthon*, *Cruciger* et d'autres théologiens célèbres, une intimité qui plus tard ne fut pas inutile à son influence. *Mélancthon* sur-tout fit bientôt de lui une telle estime que, lorsqu'il voulait le désigner, il l'appelait simplement le *théologien*.

Tout semblait donc séparer *Calvin* de Genève; et dans le cours nouveau qu'avait pris sa destinée, rien ne paraissait devoir l'y ramener. Cependant ses pensées s'y reportaient souvent, non par aucun esprit de retour, mais par cet intérêt puissant qui attache l'homme aux lieux où il a combattu, où son activité s'est déployée avec le plus d'énergie. Il entretenait, avec les nombreux amis qu'il y avait conservés, une correspondance régulière, leur donnait des conseils, soutenait leur courage, et lorsqu'à la fin de 1538, le cardinal *Sadolet* écrivit aux Genevois une lettre fameuse pour les engager à rentrer dans le sein de l'Eglise romaine, ce fut *Calvin* absent et proscrit qui se chargea spontanément de lui répondre, et reprit ainsi la garde du troupeau auprès duquel il ne

veillait plus. Les deux lettres qu'il adressa, à ce sujet, aux magistrats et au peuple de Genève, sont remarquables par le ton d'affection qui y règne, et par la prudence des avis.

De leur côté, les Genevois ne tardèrent pas à ressentir les fâcheux effets de son absence. Il est plus aisé de bannir un grand homme que de s'en passer ; et si *Calvin* n'avait pu soumettre les *libertins* à la sévérité de son empire, il avait du moins décrié la licence du leur. Les dérèglements, les discordes intestines, le mépris des mœurs et des lois, recommencèrent après son départ ; mais il avait laissé dans Genève des sentimens qui s'en indignaient, des besoins moraux qui demandaient satisfaction. Les *libertins* dominaient, mais ils se sentaient mal à l'aise dans une atmosphère que l'influence momentanée de *Calvin* avait purifiée. Il est des époques où la morale a ce privilège que, malgré ses revers, là où elle a passé et fait voir ses nobles traits, le vice ne possède plus ni force ni sécurité. Bientôt le peuple se plaignit hautement de l'inconduite des hommes de parti et de la faiblesse de ses magistrats. Les pasteurs qui avaient remplacé *Calvin* et *Farel*, étaient dépourvus de talent et de considération. Souvent divisés dans leurs doctrines, sans autorité dans leur langage, ils laissèrent pénétrer dans l'Eglise le désordre

qui agitait l'Etat. Par un hasard singulier, les quatre syndics qui, en 1538, avaient prononcé le bannissement de *Calvin*, moururent d'une façon tragique, ou tombèrent dans une condition misérable. La voix publique redemanda *Calvin*: ses anciens ennemis n'osèrent résister, et vers la fin de 1540, les magistrats de Genève lui écrivirent pour le conjurer de revenir au milieu d'eux.

Il était alors sur le point de partir pour la diète de Ratisbonne, et sa première réponse fut un refus. « Je les connais, mandait-il à Farel, en l'ins-
 » truisant de la proposition des Genevois, ils me
 » seront insupportables, et je le serai aussi pour
 » eux; que pourra un seul homme contre tant
 » d'obstacles? D'ailleurs quand toutes les voies
 » me seraient aplanies, je ne sais par quelle dé-
 » suétude j'ai oublié l'art de gouverner la multi-
 » tude (1) »..... « Il n'y a point de lieu au monde,
 » écrit-il à Viret, que je redoute plus que Genève;
 » non que je hâisse cette ville, mais je sais toutes
 » les difficultés qui m'y attendent, et ne me sens
 » pas en état de les affronter. Quand je me rap-
 » pelle le passé, je ne puis me défendre de frisson-
 » ner en pensant que je pourrais être rejeté dans
 » ce cruel combat. (2) » Il partit pour la diète,

(1) *Calvini opera*, t. 9, *Epistolæ*, p. 13.

(2) *Ibidem*, p. 14.

conseillant aux Genevois d'appeler à sa place Viret, alors à Lausanne.

Mais Lausanne ne voulait pas céder Viret, et c'était de *Calvin* que les Genevois avaient besoin. Ils renouvelèrent leurs instances; une députation conduite par Ami Perrin, ancien syndic et l'un des chefs du parti patriote, se rendit à Strasbourg pour supplier les magistrats de lui rendre *Calvin*. Les cantons de Zurich, de Berne et de Bâle appuyèrent ces sollicitations. Le premier mai 1541, le conseil général de Genève révoqua solennellement le bannissement du réformateur. *Calvin*, alors à Ratisbonne, hésitait encore : mais quand les magistrats de Strasbourg eurent consenti à lui accorder un congé de deux ans, quand les Genevois eurent promis d'établir dans leur ville une discipline ecclésiastique et morale, promesse qu'il exigea comme condition de son retour, *Calvin* céda enfin ; Lausanne permit à Viret d'aller le remplacer jusqu'à son retour de Ratisbonne ; et le 13 septembre 1541, *Calvin* rentra dans Genève, aux acclamations de tous les citoyens.

C'était trop peu de l'avoir recouvré ; il fallait s'assurer qu'on ne le perdrait plus. Les Genevois sollicitèrent de Strasbourg son congé absolu, et l'obtinrent après une longue résistance. Les Strasbourgeois, pour lui donner, en se séparant, une

nouvelle marque de considération, lui conférèrent le droit de bourgeoisie, et voulaient même lui conserver les honoraires qu'il recevait d'eux, mais *Calvin* n'y consentit point.

Un tel retour était un triomphe, et ce triomphe ne pouvait demeurer stérile. A peine arrivé, *Calvin* dressa le plan de discipline qui devait constituer le gouvernement ecclésiastique et moral de son Eglise; et le 20 novembre 1541 tous les articles en furent adoptés par l'assemblée générale du peuple et des magistrats.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer ni de discuter ces ordonnances. Elles réglaient tout ce qui avait rapport à la nomination des pasteurs, à leurs fonctions, au culte public, etc. Mais quelque soin que prît *Calvin* de cette organisation extérieure de l'Eglise, ce n'était pas là l'œuvre difficile qu'il s'effrayait d'entreprendre, et qu'il avait résolu de consommer. Constituer et réaliser la réforme en créant un pouvoir qui maintînt les bonnes doctrines et les bonnes mœurs; là, tendaient tous les desseins de son esprit, tous les efforts de sa vie. Ce pouvoir fut placé dans le *Consistoire*, tribunal formé d'ecclésiastiques et de laïques, et investi d'une surveillance permanente sur les opinions, sur les actions, sur les discours. Toutes les erreurs en matière de doctrine, tous les

vices , tous les désordres étaient de son ressort. Les admonitions privées, la censure solennelle, enfin l'exclusion de la sainte Cène, c'était là ses armes. Quand il y avait lieu à un châtement légal, le Consistoire devait en déférer aux magistrats civils, en leur transmettant son avis. Il pouvait aussi, en cas de négligence de leur part, provoquer leur intervention. En un mot, c'était la censure active de la foi, de la vie et des mœurs privées, exercée par un tribunal où siégeaient nécessairement les ministres de la religion.

Je ne juge point cette institution; elle choque maintenant toutes nos idées. Nous avons soustrait à l'empire de l'autorité publique, d'une part les opinions, de l'autre les actes simplement immoraux que les lois ne déclarent pas criminels. C'est, à mon sens, un grand progrès. L'incertitude de nos croyances et la faiblesse de nos mœurs y ont contribué peut-être, autant qu'une meilleure science des droits réciproques du pouvoir et de la liberté. Si des convictions fortes ressaisissaient les esprits, si le besoin de faire dominer certaines vérités ou certains devoirs redevenait énergique et fort répandu, peut-être cette large part que nous faisons aujourd'hui aux libertés individuelles, serait-elle bientôt en péril. L'homme se méprend aisément sur ce qu'on appelle la tyrannie, et il en

détermine les limites bien moins selon quelque principe général, que selon l'état mobile des idées et le caractère dominant des mœurs. Nul homme de bien, du temps de *Calvin*, ne regardait l'autorité du Consistoire comme excessive; nul ne pensait que l'inconduite, l'ivrognerie, la débauche, l'impiété n'eussent rien à démêler avec les lois, et quand l'existence d'un pouvoir n'est pas contraire à l'opinion des gens de bien sur les droits de la liberté, sa force est bientôt assurée. Dans un petit état d'ailleurs, notre théorie des libertés individuelles est peut-être d'une application impossible, et il est certain qu'au 16^e. siècle, elle eût livré Genève à tous les désordres, à tous les maux qui avaient fait, du retour de *Calvin*, l'objet du vœu public. Ses institutions furent donc conformes aux besoins comme aux idées de son pays et de son temps; sous le point de vue religieux, elles consolidèrent la réforme; sous le point de vue moral, elles l'accomplirent. *Calvin* comprit cette double nécessité; sur les débris d'une société dissoute, il sut construire fortement la société réformée, faisant passer ses croyances dans ses lois, ses lois dans ses mœurs; et c'est par là qu'au lieu de n'être, comme tant d'autres, qu'un grand théologien, il a fondé une république et une Eglise.

Le plan ainsi conçu, la règle une fois donnée,

il fallait entrer dans l'action, dans cette action de tous les instans, où se révèle et se fait si durement sentir la difficulté des choses humaines. C'est ici que s'est déployée la puissance de *Calvin*, et aussi l'imperfection de son caractère. A dater de 1541, et sans occuper un autre emploi que celui de professeur et de prédicateur, il a gouverné Genève, et de Genève, la France réformée. Il employa constamment le pouvoir, soit à défendre, soit à propager ses doctrines et ses institutions. Dans la défense de ses institutions, la prudence ne lui manqua pas plus que l'énergie ; dans celle de ses doctrines, il fut plus d'une fois violent et injuste, comme ses ennemis.

A peine le Consistoire était-il formé et la discipline ecclésiastique en vigueur, que la faction des *Libertins* recommença l'attaque. On a souvent imputé à l'excessive sévérité de *Calvin* la violence des résistances qu'il eut à surmonter. C'est mal connaître, à mon avis, et son temps et lui-même. Il n'ignorait pas la nature humaine à ce point de lui vouloir interdire tous les divertissemens ; plus d'une fois même il montra, en ce genre, une complaisance qu'on ne s'attendait guère à trouver en lui. En 1546, des comédiens vinrent à Genève ; le conseil demanda à *Calvin* s'il croyait qu'on dût les laisser jouer. Il répondit

qu'il vaudrait mieux qu'ils ne fussent pas venus, mais qu'il ne s'opposait pas à leurs représentations ; et lorsque du haut de la chaire, un de ses collègues tonna contre eux, il s'employa avec succès à calmer l'effervescence que ce sermon avait excitée. « Ce ne sont point des plaisirs innocens » que je blâme, répétait-il souvent ; les jeux de » cartes, par exemple, n'ont en eux-mêmes rien » de criminel ; mais je crains l'empire que de tels » divertissemens prennent bientôt sur ceux qui s'y » livrent, les fraudes, les querelles, la division des » familles. (1) » Telle était en effet la grossièreté des temps, que le luxe, la danse, le jeu touchaient toujours de très-près à la violence, à la fourberie, à la débauche. Dans les plaisirs, *Calvin* poursuivait donc les vices, et c'étaient aussi leurs vices que les *Libertins* défendaient dans leurs plaisirs. Ce goût de fêtes, de repas, de parure amenait la dilapidation des deniers publics, la vente de la justice, les crimes et les abus les plus graves. Un seul fait fera comprendre le véritable motif de ces minutieux réglemens dont nous sourions aujourd'hui. « Un homme qui soutenait un procès in- » juste et qui avait déjà été condamné deux fois, » en appela au tribunal supérieur, et recourut à

(1) *Calvini opera*, T. 9. *Epistolæ*, p. 214.

» la protection des *Libertins*; il s'adressa d'abord
» à Philibert Berthelier; qui lui demanda quatre
» écus, et qui, après les avoir reçus, lui dit : *pour*
» *moi, je ne suis qu'un chef en sous ordre, mais je*
» *t'adresserai bien; je te recommanderai à mon*
» *oncle Vandel; mais ce n'est pas une petite*
» *sorte comme moi, il lui faut huit écus. Le plai-*
» *deur donna les huit écus, sur quoi Vandel promit*
» *de le servir; mais il ajouta: je ne peux rien sans*
» *le capitaine, car c'est le gros chien, mais il lui*
» *faudra dix écus. Le pauvre homme fut encore*
» *obligé à faire ce troisième présent. Perrin, après*
» *l'avoir reçu, lui dit: or ça, mon ami, je m'em-*
» *ployerai de tout mon pouvoir à te faire ga-*
» *gner ta cause, mais je n'y puis rien faire sans*
» *conseil: sais-tu ce que tu feras? Il y a ici un*
» *M. Troillet, docteur de bons conseils; tu lui*
» *porteras tant de chapons, tant de perdrix,*
» *tant de bécasses, tant de grives, pour demain*
» *au souper, avec le vin, et tu lui donneras*
» *quelque présent pour sa peine: nous irons*
» *tous souper avec lui et nous consulterons,*
» *en sorte que tout ira bien. (1) »* Ainsi la dé-
bauche, de concert avec l'avidité, trafiquait sans
détour de la justice; les chefs de l'Etat étaient ac-

(1) *Histoire de Genève*, par Jean Picot, T. 2, p. 47.

cessibles aux plus grossières corruptions ; dans les classes inférieures, la moindre rixe poussait au meurtre ; partout les désordres enfantient promptement les crimes ; et cet étroit enchaînement frappait sans cesse les yeux du réformateur qui, pour réprimer la concussion ou l'adultère, se trouvait, pour ainsi dire, contraint de proscrire les plus simples divertissemens.

Je ne suivrai point *Calvin* dans les vicissitudes de cette lutte orageuse ; elle dura près de quatorze années, car ce fut seulement en 1555 que la faction des *Libertins* fut enfin domptée, soit par la ruine et la dispersion de ses chefs, soit par l'amélioration graduelle des mœurs publiques. Durant cette époque, la vie même de *Calvin* fut souvent menacée ; jamais son autorité ne se vit sérieusement compromise. Ses ennemis lui suscitaient mille obstacles, cherchaient toutes les occasions de l'outrager, donnaient à leurs chiens son nom, l'appelaient lui-même *Cain* ; mais toutes les fois qu'ils lui voulurent porter quelque coup décisif, l'influence du réformateur déjoua leurs desseins et s'accrut de leurs revers. Deux faits, choisis entre beaucoup d'autres, feront connaître la violence des passions qu'il avait à combattre et l'habile énergie qu'il leur savait opposer.

En 1547, Ami Perrin, le même qui était allé chercher *Calvin* à Strasbourg, mais qui, accoutumé comme capitaine général, à l'exercice d'un pouvoir arbitraire, n'avait pas tardé à trouver insupportable la sévérité des nouvelles lois, excita, pour s'en affranchir, une émeute populaire. Voici comment la raconte *Calvin* lui-même dans une lettre à Viret. « La journée » d'hier a confirmé mes soupçons sur les impru- » dens projets de nos ennemis. Le Conseil des » Deux-Cents était convoqué. J'avais annoncé à » mes collègues que je m'y rendrais. Nous y al- » lâmes en effet, et de bonne heure. Comme » beaucoup de membres se promenaient avant » d'entrer, aux environs de la salle, nous sor- » tîmes un moment au-devant de la porte. De là » nous entendîmes beaucoup de clameurs con- » fuses. Elles redoublèrent bientôt à tel point » que je vis bien qu'il y avait une sédition. J'y » courus; le désordre était effroyable. Je me jetai » au milieu des plus furieux. Saisie d'étonnement, » la foule se pressa autour de moi; quelques-uns » me tiraient par mon habit pour me faire éloigner; » de peur qu'il ne m'arrivât quelque mal. Je pris » Dieu et les hommes à témoins que j'étais venu » pour opposer mon corps à leurs glaives. Je les » conjurai de commencer par moi s'ils voulaient

» répandre du sang. Leur fureur se calma, même
» celle des plus mauvais. Je retournai à la salle
» du Conseil. Là, recommença un nouveau
» combat au milieu duquel je m'interposai en-
» core. Tout le monde croit que mon interven-
» tion a prévenu de cruels massacres. Mes col-
» lègues étaient mêlés à la foule. J'obtins enfin
» que chacun prît sa place. Je leur parlai long-
» temps et avec une vive émotion, et tous pa-
» rurent touchés, à l'exception de quelques-uns
» qui cependant me louèrent encore plus que les
» autres de ce que j'avais fait.... La méchanceté
» en est venue à ce point que je ne crois plus
» que cette Eglise puisse être maintenue en bon
» état, sur-tout par mon ministère. Je suis
» brisé, crois-moi, si Dieu ne me tend la
» main (1). »

En 1553, l'attaque fut encore plus directe et toucha de plus près au succès. Philibert Berthelier avait été excommunié par le Consistoire à cause du dérèglement de ses mœurs. Il en appela au Conseil d'Etat qui, malgré les réglemens formels de la discipline ecclésiastique et par l'influence d'Ami Perrin, cassa la sentence consis-

(1) *Calvini opera*, T. 9. *Epistol.*, p. 44. Cette lettre est du 17 septembre 1547.

toriale, et donna à Berthelier, sous le sceau de la république, une autorisation de se présenter à la Cène. L'épreuve était décisive ; il s'agissait de savoir si *Calvin* abandonnerait la discipline ou résisterait au Gouvernement. Le dimanche suivant, Berthelier se rendit au temple, accompagné de Perrin et de ses amis qui voulaient jouir de leur triomphe. *Calvin* était en chaire. Prenant pour texte le mépris du sacrement, « que je meure, s'écria-t-il, en élevant sa main » droite vers le ciel, plutôt que donner de cette » main, à ceux qui ont méprisé les lois de Dieu, » la sainte communion du Seigneur! » Perrin connaissait son ancien ami ; il dit à Berthelier qu'il fallait se retirer et ne pas pousser à bout ce terrible adversaire. La cérémonie fut achevée dans le plus profond recueillement. *Calvin* remonta en chaire dans l'après-midi, et choisissant pour texte un verset des actes des apôtres où saint Paul prend congé des Ephésiens : « Je ne » veux, dit-il, ni combattre, ni prêcher contre » l'autorité ; mais j'exhorte les fidèles à demeurer fermes dans la foi qu'ils ont reçue ; et » puisque les choses en sont là, il ne me reste, » mes frères, qu'à vous dire avec l'apôtre : je » vous recommande à Dieu et à la grâce de sa » parole. »

Calvin ne se retira point. Le lendemain, à la tête de ses collègues, il se présenta devant le Conseil et demanda une assemblée générale du peuple; car le Conseil, dit-il, ne pouvait avoir le droit d'annuler une discipline que le peuple entier avait sanctionnée. Le Conseil, intimidé, suspendit l'exécution de son décret et manifesta l'intention de consulter les autres cantons réformés. Ils se prononcèrent en faveur de la discipline, et en 1555 elle fut solennellement confirmée. Une nouvelle émeute, excitée, dans le cours de la même année, par les *Libertins*, amena la ruine complète du parti. Le triomphe des institutions de *Calvin* fut dès-lors assuré. De 1555 à 1564, époque de sa mort, il les affermit sans combat; et pendant plus de deux siècles, elles ont gouverné l'Eglise et les mœurs publiques de Genève, sans que leur droit fût jamais mis en question.

Non moins ferme et non moins heureux dans la défense de ses doctrines, *Calvin* s'y montra moins juste et moins sage. Au milieu des agitations politiques, la nécessité pèse sur les caractères les plus inflexibles; et quand il s'agit de diriger la volonté des hommes, de mener à bien une entreprise, on apprend bientôt forcément l'art des ménagemens et des transactions, *Calvin* n'y fut point

étranger ; plus d'une fois il sut céder , ajourner , pacifier , gouverner enfin en réglant , selon la prudence , ses actions et même ses désirs. Dans le travail de la spéculation , les obstacles ne se présentent ni si clairement ni sitôt , et quand ils se rencontrent , l'esprit qui n'a pas contracté l'habitude de traiter avec leur pouvoir , s'en irrite et se laisse induire aisément à les écarter par la violence. C'est là souvent la vraie cause de l'intolérance philosophique ou religieuse ; étrangers à la vie pratique , peu accoutumés à subir le joug des nécessités extérieures ou à n'y échapper qu'en l'acceptant à demi , les philosophes et les théologiens s'indignent de ne pas posséder au-dehors la pleine liberté dont jouit leur pensée ; et quand la force est dans leur main , ils n'ont pas , pour les résistances actives , plus d'égards qu'ils n'en auraient , dans une conférence , pour un mauvais raisonnement. *Calvin* , théologien , fut beaucoup plus emporté , beaucoup plus despote que *Calvin* magistrat , et c'est sur sa conduite dans ce genre de combats que se fondent les reproches sérieux qu'on a faits à son caractère.

Il fut appelé à agir sous ce rapport dans cinq occasions importantes ; ce sont les procès de Sébastien Châtillon , de Jacques Gruet , de Jérôme Bolsec , de Michel Servet et de Valentin Gentil.

De ces procès celui de Gruet tient de plus près à la politique qu'à la théologie; Gruet était un des principaux libertins, et sa condamnation fut l'effet de la lutte des partis plutôt que de l'intolérance religieuse. Les quatre autres procès n'eurent trait qu'à des doctrines. Celui de Michel Servet est le plus célèbre. C'est le seul dont il soit nécessaire de rapporter ici les détails.

On a vu quelles avaient été, avec Servet, les premières relations de *Calvin*. Bien que, depuis 1534, ils ne se fussent plus rencontrés, ils n'avaient pas cessé, à ce qu'il paraît, de s'observer réciproquement. Avant 1546, Servet écrivit plusieurs fois à *Calvin* pour entrer en controverse avec lui sur quelques points de doctrine et lui envoya même le manuscrit de son livre intitulé : *Restitutio christianismi*, où il combattait à plusieurs égards l'*Institutio religionis christianæ*. Au mois de février 1546, *Calvin* mandait à Vi-
ret : « Servet m'a écrit dernièrement, et il a » joint à sa lettre un gros volume de ses folies, » me disant avec une jactance inconcevable, que » je trouverai là des choses inouïes, merveilleu- » ses, et que si celame convient, il viendra ici. Je » ne veux nullement lui engager ma parole, car » s'il venait, pourvu que mon crédit eût quelque » valeur, je ne souffrirais pas qu'il sortît d'ici

» vivant (1). » Un tel langage indique une profonde animosité, et elle dut s'accroître par plusieurs écrits fort injurieux que Servet publia contre *Calvin* qui avait rompu avec lui toute correspondance. En 1552, Servet, alors établi à Vienne, en Dauphiné, fit imprimer son ouvrage sur le *rétablissement du christianisme*. Ce livre excita un tel scandale que bientôt Servet fut arrêté et mis en jugement. Les magistrats de Vienne, instruits de son ancienne correspondance avec *Calvin*, écrivirent au Conseil de Genève pour demander communication de ces lettres, et elles leur furent envoyées. Servet fut condamné au feu. Mais il s'échappa, et, selon le dire de *Calvin* lui-même, erra pendant près de quatre mois en Italie (2).

Au mois d'août 1553, il se hasarda à venir à Genève, et le 14 août, il y fut arrêté, à la demande de *Calvin*. « Je ne dissimule point, dit » celui-ci, que j'ai cru de mon devoir de réduire » à l'impuissance, autant qu'il était en moi, cet » homme obstiné et indomptable, afin que la » contagion ne s'étendît pas plus loin. Nous

(1) *Histoire littéraire de Genève*, par Sénebier, t. 1, p. 208.

(2) Voyez une lettre de *Calvin* à Sultzer, dans ses *œuvres*, t. 9. *Epistol.*, p. 70.

» voyons avec quelle licence s'étale l'impiété
 » et combien d'erreurs nouvelles jaillissent
 » de toutes parts. Nous voyons aussi quelle
 » est la mollesse de ceux que Dieu a armés du
 » glaive pour défendre la gloire de son nom.
 » Quand les papistes apportent à la défense
 » de leurs superstitions, tant de constance
 » et d'ardeur, qu'ils répandent à flots et avec
 » atrocité le sang innocent, il est honteux
 » que des magistrats chrétiens n'aient point de
 » courage pour protéger la pure et certaine vé-
 » rité. Il ne nous conviendrait point, j'en suis
 » d'accord, d'imiter leur furieuse violence. Mais
 » il y a quelque borne à la modération, et les
 » impies ne doivent pas vomir impunément leurs
 » blasphèmes contre Dieu, quand on peut les
 » en empêcher (1). »

Telle était la doctrine de *Calvin* et aussi celle
 de son siècle ; doctrine d'autant plus fatale ,
 que les plus grands esprits s'en laissent ai-
 sément prévenir , et qu'elle peut pousser la
 vertu même à la tyrannie. La vérité est , de sa
 nature , sainte et absolue ; quand le sentiment
 de sa sainteté et la conviction de son inflexibili-
 té ont fortement saisi le cœur de l'homme , si

(1) *Ibidem.*

un principe également saint, également inflexible, ne s'élève au-dessus de ses plus intimes croyances, il oubliera sa propre faiblesse, et dans l'insolence de son dévouement à la vérité, s'arrogera tous les droits de l'Être souverain qui seul la possède. Ce principe, que notre temps, le premier, a eu la gloire de proclamer, c'est que nulle erreur n'est un crime, et que, dans la lutte des opinions, la force n'a aucun droit contre l'erreur; principe incommode, je le sais, pour l'homme qui croit avec ferveur, car c'est la voix du serviteur de Darius, chargé de lui dire chaque matin : *Souviens-toi que tu es homme*, mais seul vrai, seul moral, et qui peut seul préserver le monde des horribles maux que lui prépare toujours l'orgueil de la foi. Les droits de la vérité n'en sont point offensés, la force cesse au contraire de les envahir; l'erreur, même innocente, n'en demeure pas moins dangereuse, car le mal est inhérent à l'erreur. Mais les choses sont rendues à elles-mêmes, et l'homme est contraint d'avouer l'imperfection de sa nature qui est aussi une vérité immuable et sainte; la séparation de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel est accomplie; la pensée seule a mission pour répondre à la pensée; la force ne s'oppose qu'à la force, et, dans l'éternel effort du genre humain

vers la vérité, l'injustice, qui révolte toujours l'homme, ne vient plus le repousser dans l'erreur par la folle prétention de l'en punir. Tel est le principe, que, de nos jours, on appelle si improprement la tolérance; je ne me fais point illusion sur l'étendue de son empire; il ne gouverne encore que bien incomplètement la législation et la conduite même des peuples libres; il n'y dominera jamais sans mélange, car l'homme porte en lui-même un mal incurable dont la société ne saurait être pleinement affranchie. Mais le principe est reconnu, il plane sur toutes les opinions et pénétrera chaque jour plus avant dans les lois publiques comme dans les sentimens individuels. Le 16^e. siècle, loin de l'entrevoir, l'eût regardé comme un blasphême. Le principe contraire dominait chez les réformateurs comme chez leurs ennemis. Tous pensaient que l'erreur est criminelle et que la force doit son appui à la vérité. Quand *Calvin* réclamait la liberté en faveur de la réforme, il soutenait que la réforme ne se trompait point, qu'elle possédait la vérité; à la vérité seule, selon lui, la liberté était due, et dès que la vérité saisissait à son tour la puissance, son devoir, comme son droit, était de proscrire l'erreur. En poursuivant la mort d'un hérétique, *Calvin* croyait user d'un

droit qu'il ne refusait à l'Eglise romaine contre les réformés que parce que la réforme était, à ses yeux, non une hérésie, mais la vérité *certaine et pure*.

Heureusement telle est la nature de l'erreur que, transportée dans la pratique de la vie, elle a pour compagnes inséparables des passions et des inconséquences dont le vice, plus grossier, révèle tôt ou tard celui des maximes qui les ont provoquées. Il y avait de l'inconséquence dans les plaintes des réformés qui, bannissant les catholiques des lieux où ils régnaient eux-mêmes, demandaient qu'on les laissât vivre en paix et pratiquer librement leur culte là où ils ne pouvaient régner. Il y eut de la passion dans la conduite de *Calvin* envers Châtillon, envers Bolsec et sur-tout envers Servet. L'idée générale selon laquelle il agit était de son siècle : on a tort de la lui imputer. L'orgueil et l'animosité qu'il laissa percer étaient de lui, et méritent notre blâme. Gardons-nous de le taire ; c'est précisément sur l'imperfection des hommes, et des meilleurs, que se fondent les droits de la liberté.

Nicolas Delafontaine, secrétaire de *Calvin*, se porta l'accusateur de Servet, et fut, selon l'usage, mis d'abord en prison avec lui. Il produisit trente-neuf propositions ou thèses que *Calvin*

avait dressées et sur lesquelles Servet devait être interrogé. Elles roulaient sur la distinction des trois personnes divines, la fertilité de la terre de Chanaan, le baptême des enfans, etc. Les réponses de Servet ayant paru prouver les erreurs dont il était accusé, Nicolas Delafontaine fut mis en liberté, et le magistrat se chargea de la poursuite. Elle dura plus de deux mois. Le conseil de Genève consulta les gouvernemens des cantons réformés, et leurs réponses, sans demander la mort de Servet, exhortèrent les Genevois à *punir le méchant et à le mettre hors d'état de provigner l'hérésie.* (1) Le malheureux Servet, durement traité dans sa prison, dépourvu de linge, réclamant en vain l'appui d'un avocat qu'on lui refusa en disant qu'il en était indigne, éclata en violentes invectives contre *Calvin* qui, présent à ses interrogatoires, tenta plusieurs fois, mais sans succès, de l'engager à se rétracter. Les libertins, en essayant de sauver Servet, nuisirent encore à sa cause. Enfin, le 26 octobre, il fut condamné au feu. *Calvin* manifesta le désir que le supplice fût moins cruel, mais le Conseil maintint sa sen-

(1) *Histoire littéraire de Genève*, par Sénebier, t. 1, p. 214. Voyez aussi les réponses des cantons de Bâle, Berne, Zurich et Schaffouse, dans les *œuvres de Calvin*, t. 9. *Epistol.*, p. 72.

tence, et l'exécution eut lieu le lendemain, 27 octobre 1553.

Tel était le fatal empire des idées du temps que, parmi les théologiens, un seul, Sébastien Châtillon, exilé peu auparavant de Genève à Bâle, osa révoquer en doute la justice de cet arrêt dans un petit écrit intitulé : *Dissertatio quâ disputatur quo jure quove fructu hæretici sint coercendi vel gladio puniendi*. Calvin lui répondit par un traité assez étendu, intitulé : *Fidelis expositio errorum Michaelis Serveti et brevis eorumdem refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos esse hæreticos* (1), et la première partie de l'ouvrage est en effet consacrée à prouver, sans aucune hésitation, que l'hérésie obstinée est un crime digne des peines les plus graves. Bucer, Farel, Bullinger, Mélanchthon lui-même approuvèrent hautement la condamnation de Servet. « J'adhère tout-à-fait à son jugement, écrit » ce dernier à Calvin, le 14 octobre 1554; j'affirme que vos magistrats ont agi justement en » mettant à mort un tel blasphémateur, après un » procès régulier. » (2) Enfin, le plus ardent des ennemis de Calvin, un homme qu'il venait de

(1) *Calvini opera*, t. 8, p. 510 — 597.

(2) *Calvini opera*, t. 9. *Epistol.*, p. 92.

faire bannir et qui lui a prodigué les plus frénétiques injures, Bolsec termine son récit de l'affaire de Servet, par ces paroles : « Je n'escris » point ces choses pour desplaisir que j'aie de » la mort d'un si ord et monstrueux hérétique » que fust Servet, car il était du tout méchant » et indigne de converser avec les hommes; et » désirerais que tous ses semblables fussent ex- » terminés. » (1)

Cinq ans après le supplice de Servet, en 1558, Valentin Gentil fut également condamné à mort pour des opinions à peu près pareilles, du moins à l'égard de la Trinité. Mais les avocats dont la consultation l'avait déclaré coupable, obtinrent du conseil un sursis; Valentin se prêta à une sorte de rétractation, et, de l'avis de *Calvin*, sa peine fut commuée en une pénitence publique. En tout, il semble que malgré l'aveuglement général du temps, le supplice de Servet laissa, dans l'esprit d'un grand nombre de Réformés, le sentiment vague et pénible, sinon d'une injustice, au moins d'une sévérité cruelle que ne réprovaient point leurs doctrines, mais qui choquait des instincts plus équitables et plus doux dont le

(1) Voyez *la vie de Jean Calvin*, par Bolsec; p. 38., édit. in-18, Douai, 1616.

pouvoir, encore faible et obscur, commençait cependant à toucher les cœurs. Le soin même de *Calvin* et des magistrats de Genève à recueillir tant d'avis, à s'entourer de tant d'approbations, indique déjà quelque hésitation à suivre, avec rigueur, dans la pratique des principes qu'en théorie on défendait pleinement. Tel devait être l'effet inévitable de la réforme; il ne se pouvait que, soutenant avec tant d'énergie les droits de la liberté de conscience et forcés de les réclamer en tant de lieux, les réformés ne fussent pas souvent conduits à sentir l'inconséquence de leurs propres persécutions. La vérité, comme le soleil, ne se lève pas tout d'un coup sur le monde; les ténèbres et les brouillards enveloppent son aurore; mais longtemps avant que la lumière ait répandu au loin ses rayons, le point d'où elle doit jaillir en laisse échapper quelques lueurs. Ainsi la réforme, qui n'a pas toujours connu ni respecté les droits de la liberté de conscience, n'en est pas moins le foyer d'où cette précieuse liberté est sortie; et même au 16^e. siècle, on démêle l'approche des sentimens ou des idées qui devaient fonder un jour son pouvoir.

Engagé dans ces luttes sans cesse renaissantes, veillant tour-à-tour sur ses doctrines et ses institutions, magistrat toujours attentif et

théologien infatigable, *Calvin* étendait bien au-delà de Genève sa puissante activité. En correspondance avec la plupart des Eglises réformées de France, d'Angleterre, d'Italie, de Pologne même, il les dirigeait de ses conseils, y faisait pénétrer sa discipline ecclésiastique, prenait en main leurs intérêts auprès des princes, leur procurait, dans leurs détresses, les secours des Réformés plus heureux, et lorsque la persécution contraignait les protestans à fuir, il recueillait à Genève tous ceux qui s'y présentaient, les constituait en Eglises française, italienne, anglaise, et, par son ascendant, imprimait, à leurs mœurs et à leur foi, un caractère qu'en des temps plus calmes, ils reportaient ensuite dans leurs pays. A cette cause doit être attribuée l'impulsion uniforme qui a régné long-temps dans le cours de la réforme calviniste, témoignage irrécusable du pouvoir moral de son auteur qui, sans se déplacer, étant à peine, dans un laps de vingt-trois ans, sorti trois fois des murs de Genève, sut, pour ainsi dire, se répandre dans l'Europe entière, et malgré l'immobilité de sa vie, envoya son esprit sur les peuples les plus divers. Dans Genève, en revanche, ces réfugiés étrangers servirent plus d'une fois son autorité; c'était de lui qu'ils tenaient tout; c'était à lui que s'attachait leur dévouement. Aussi les

Libertins ne cessaient-ils de s'opposer à leur admission dans la bourgeoisie genevoise; ils ne voulaient pas que *Calvin* se formât ainsi un peuple nouveau qui lui devînt contre eux un appui assuré. Mais leurs succès en ce genre ne furent guère que momentanés; et, par l'influence de *Calvin*, Genève reçut de l'Europe réformée un accroissement considérable de population, tandis que l'Europe réformée recevait de Genève les institutions et les doctrines que *Calvin* y avait fondées.

Ces institutions ne se bornèrent point à l'organisation religieuse et civile de l'Eglise. La réforme s'était imposé la nécessité du savoir. *Calvin* comprit bientôt que de son temps, pour se maintenir et s'étendre, la science, comme la morale et la foi, ne devait pas être abandonnée aux efforts isolés des individus, et qu'il fallait en faire l'objet d'un grand établissement public. Cet esprit fondateur qui présida à sa vie entière, lui fit concevoir le plan d'un Collège et d'une Académie ou Université dont les études devaient avoir toute l'étendue que comportaient les connaissances du siècle. Ce plan fut exécuté en 1558, et le rectorat de la nouvelle Académie fut offert à *Calvin* qui le refusa pour le faire donner à Théodore de Bèze, appelé à Genève dans ce dessein. Deux chaires

de théologie, une chaire d'hébreu, une chaire de grec et une chaire de philosophie, formèrent alors cette institution dont *Calvin* dressa lui-même tous les réglemens.

C'étaient là des occupations extraordinaires dont l'activité de son esprit multipliait sans cesse les occasions. On ne peut, sans étonnement, mesurer l'étendue ou compter le nombre de ses travaux habituels et journaliers. De deux semaines l'une, il prêchait tous les jours, et, outre ses sermons imprimés, la bibliothèque de Genève en conserve de lui 2025 manuscrits. Il donnait trois leçons de théologie par semaine, assistait à toutes les délibérations du Consistoire, à toutes les assemblées de la congrégation des pasteurs et prenait part, soit pour la rédaction des lois, soit pour les négociations, soit pour toutes les affaires importantes, aux soins du gouvernement qui manquait bien rarement de le consulter. Ses nombreux écrits de théologie ou de controverse et sa vaste correspondance ne le détournèrent jamais de ses fonctions. « Les jours que ce n'était pas à lui à » prescher, dit Bèze, estant au lict, il se faisait » apporter, dès les cinq ou six heures, quelques » livres, afin de composer, ayant quelqu'un qui » escrivait sous lui; si c'était sa semaine, il se » trouvait toujours prest à l'heure de monter en

» chaire ; et après , estant retourné en sa maison ,
» se remettait dedans le lict , ou se couchait seu-
» lement dessus tout vestu , et ayant quelque
» livre , poursuivait son labeur. (1) »

Celui qui soutenait de pareils travaux était un homme d'une taille médiocre, pâle, maigre ; dans ses regards, à la fois graves et passionnés, se révélèrent cette conviction qui ne tient nul compte de la vie et cette ardeur qui la consume ; poursuivi par de fréquens accès de fièvre quarte, tourmenté de la migraine, de la goutte, de la pierre, de coliques violentes, sujet à des crachemens de sang, d'un estomac si débile que les alimens les plus légers le fatiguaient, il marchait le corps un peu courbé, mais la tête haute, avec cette vivacité où la fatigue est empreinte en même temps que la force, et à peine assis, il reposait habituellement sa tête sur sa main, comme s'il eût eu besoin de la soutenir, mais sans que rien, dans sa physionomie, annonçât quelque lassitude de la pensée. Peut-on s'étonner que tant d'activité unie à tant de souffrance ait donné à son caractère cette disposition âpre et irritable dont sa conduite a porté quelquefois l'empreinte ! Il ne l'ignorait point lui-même : « Je n'ai pas de plus grand combat, di-

(1) *Vie de Calvin*, p. 146.

» sait-il, contre mes vices qui sont très-grands
» et en très-grand nombre, que celui que j'ai
» contre mon impatience; mes efforts ne sont
» pas absolument inutiles; cependant je n'ai pu
» encore vaincre cette bête féroce. » Il n'avait
pas joui long-temps des douceurs de la vie privée.
Sa femme ne lui donna qu'un fils qui mourut
presque aussitôt après sa naissance, et en 1549,
elle succomba elle-même à une longue maladie.
« Je fais ce que je puis, écrit-il à Viret, pour con-
» tenir ma douleur. Mes amis m'aident dans cette
» tâche; mais eux et moi, nous gagnons bien peu
» de chose..... J'ai perdu l'excellente compagne
» de ma vie, celle qui ne m'eût jamais quitté ni
» dans l'exil, ni dans la misère, qui n'eût pas vou-
» lu me survivre. Tant qu'elle a vécu, elle m'a
» fidèlement aidé à remplir mon devoir. Jamais
» elle n'a été pour moi une peine ni un obstacle.
» Et comme elle ne s'occupait jamais d'elle-
» même, elle n'a point voulu, dans tout le cours
» de sa maladie, me tourmenter pour ses en-
» fans. (1) Craignant qu'elle ne renfermât ce souci
» au fond de son cœur, je lui en ai parlé moi-
» même, trois jours avant sa mort et lui ai pro-
» mis que je ne leur manquerais point. Je les ai

(1) Les enfans qu'elle avait eus de son premier mari, Jean Stordeur.

» déjà recommandés à Dieu, me répondit-elle ;
» mais cela n'empêche pas, lui dis-je, que moi
» aussi je n'en prenne soin. Je sais bien, reprit-
» elle, que tu ne négligeras point ce que tu sais
» que j'ai recommandé à Dieu. J'ai appris hier
» qu'une femme de ses amies l'ayant engagée à
» m'en parler, elle lui avait répondu : ce qui
» m'importe, c'est qu'ils vivent dans la vertu et
» la piété ; je n'ai pas besoin de presser mon mari
» pour qu'il les élève dans la crainte de Dieu.
» S'ils sont vertueux, je suis bien sûre qu'il sera
» leur père ; s'ils ne l'étaient pas, pourquoi les lui
» aurais-je recommandés ? De tels sentimens peu-
» vent tout sur moi. Adieu, que le Seigneur te
» conserve toi et ta femme ! (1) »

Je rapporte cette lettre, parce qu'elle est pleine d'une douleur grave et tendre qui prouve qu'au milieu de ses rudes travaux, *Calvin* ressentait profondément ces affections domestiques où les plus fermes caractères viennent, en quelque sorte, se reposer de leur laborieuse destinée. Privé sitôt de son bonheur intérieur, *Calvin* n'eut plus pour délassement et pour plaisir, que la méditation solitaire, ou ces jouissances de la considération et de la gloire, qui sont belles mais ne pro-

(1) *Calvini opera*, t. 9. *Epistol.*, p. 51.

curent point à l'homme ce repos plein de charme où l'âme s'épanche et se détend, pour ainsi dire, dans le sein d'une tendresse partagée. Celles-là du moins ne manquèrent point à *Calvin*. Les magistrats de Genève, le peuple, les étrangers, tous lui témoignèrent cette estime, ce respect, ce soin public de sa santé et de sa vie, seule consolation que pût goûter un homme qui vivait seul. Pour faire connaître ce qu'il était dans Genève, je citerai quelques passages des registres du Conseil d'Etat qui se rapportent à lui. Rien, ce me semble, ne révèle mieux la grande place qu'il tenait dans la pensée de tous les citoyens.

1^{er}. *Juin* 1543. « Le ministre Pierre Blanchet, » étant mort à l'hôpital pestilentiel, on ordonne » aux ministres d'y en envoyer un autre, en leur » défendant de choisir *Calvin*, à cause des grands » besoins que l'Eglise et l'Etat ont de lui. » *Calvin* s'était offert.

31 *Août* 1545. « *Calvin* étant un peu incom- » modé, le Conseil lui accorde un secrétaire aux » dépens de la ville. »

26 *Janvier* 1546. « Le Conseil ayant appris » que M. *Calvin* était tombé malade, et qu'il » était nécessaire de l'assister, on lui a envoyé » dix écus qu'il n'a pas voulu prendre. »

« On lui fit présent, le 29 décembre 1547, de

tous les ustensiles de son ménage qui était à la Seigneurie. Il refusa, le 5 juin 1553, deux écus d'or que le Conseil voulait lui donner pour les peines qu'il avait prises pour l'Etat à Berne. Le Conseil lui ayant envoyé du bois pour se chauffer, le 28 décembre 1556, il en apporta l'argent que l'on ne voulut pas accepter. Le Conseil lui envoya le 14 mai 1560, un tonneau du meilleur vin qu'on pût trouver, parce qu'il n'en avait pas de bon. Il eut beaucoup de peine à recevoir 25 écus pour sa maladie, et pria le Conseil de les reprendre le 22 juin 1563. »

12 *Octobre* 1555. « Jean *Calvin* a remercié » le Conseil du hérault qu'on lui avait donné » pour l'accompagner à Francfort. »

3 *Juillet* 1561. « On accorde un ministre à » la duchesse de Ferrare, à condition que ce ne » soit ni M. *Calvin*, ni M. de Bèze. »

21 *Juillet*. « Le roi de Navarre fait demander » ces deux pasteurs pour le colloque de Poissy (1). » Le Conseil de Genève ne voulut pas se contenter, pour garantie de la sûreté de *Calvin*, des sauf-conduits du roi de France; il

(1) Toutes ces citations sont tirées des *Fragmens biographiques et historiques extraits des registres du Conseil d'Etat de Genève*, p. 10—32.

fut décidé que *Calvin* n'irait point à Poissy, à moins qu'on ne donnât en échange des ôtages du plus haut rang. Théodore de Bèze s'y rendit seul et y déploya cette éloquence qui fit dire au cardinal de Lorraine : « Plut à Dieu qu'il fût muet, » ou que nous fussions sourds. » Mais *Calvin* dirigeait de loin l'éloquence de Bèze et toute la conduite des réformés français présents à cette célèbre assemblée. Sa correspondance et les écrits du temps prouvent que, de la part de la réforme, rien n'y fut fait, proposé, soutenu et accordé que par ses conseils et de son aveu.

Telle était l'immense considération qui entourait *Calvin*, affranchi enfin des longues épreuves qu'il y avaient conduit et tranquille, bien que toujours laborieux, au sein de sa gloire. Mais l'estime des peuples, comme la tendresse d'une famille, n'a pas un jour à donner à celui qui en est l'objet. Tant d'activité devait détruire de bonne heure une santé constamment faible et chancelante. En 1556, à la suite d'une maladie grave, le bruit de sa mort se répandit en Europe, et les chanoines de Noyon, sa patrie, en rendirent au ciel de solennelles actions de grâces. En 1564 tous les maux de *Calvin* redoublèrent de complication et d'intensité. Il les décrit lui-même dans une lettre adressée aux médecins de

Montpellier que ses amis avaient consultés sans l'en informer d'abord, et qui s'étaient empressés de lui offrir le tribut de leur science. Il termine sa lettre par ces mots : « Mais quelle étourderie » de ma part que de vous obliger à prendre de » nouveau la peine que vous vous êtes déjà » donnée, en vous imposant la nécessité de re- » lire, bien inutilement, le détail des niaiseries » qui me concernent? (1) » Il avait le pressentiment de sa fin prochaine et eût voulu l'épargner à ses amis. Le 6 février 1564, il monta en chaire pour la dernière fois, déjà oppressé par un asthme violent et forcé de s'arrêter à diverses reprises dans le cours de son sermon. A chaque interruption, les assistans attendaient, dans un triste et profond silence, qu'un pénible effort le remît en état de parler, et la vie de cette multitude semblait suspendue comme la voix de son pasteur. Le 10 mars, le Conseil ordonna pour lui des prières publiques. Il sortit encore trois fois en litière, pour se rendre au Conseil, à l'assemblée des pasteurs et au temple. Le 25 avril il fit son testament, distribuant les 225 écus qui formaient toute sa fortune, aux collèges, aux pauvres étrangers, à une de ses parentes et aux en-

(1) *Calvini opera*, t. 9. *Epistol.* p. 172.

fans de son frère Antoine Calvin. Le 27 avril, il fit prier le Conseil de lui accorder une audience, désirant encore s'entretenir avec les magistrats et leur donner ses derniers avis. « Les bons seigneurs firent réponse, dit Bèze, qu'à cause de sa débilité et indisposition si grande, ils le priaient bien fort de ne prendre point cette peine, mais qu'eux-mêmes, tous ensemble, l'iraient voir; ce qu'ils firent aussi le jeudi matin 30, partant de leur chambre du Conseil et allant selon leur ordre accoutumé jusques en son logis (1). » *Calvin* leur parla long-temps avec cette sagesse affectueuse et modérée que la mort imprime aux plus énergiques caractères; comme si le calme de la vie future, déjà répandu dans tout l'homme, avait chassé les faiblesses humaines, et dépouillait les sentimens et les paroles de leur ancienne âpreté. Les magistrats recueillirent avec respect les derniers et doux avertissemens de cette voix mourante qui jadis les avait tant de fois plus sévèrement repris. Le même jour tous les pasteurs de la ville et des campagnes vinrent aussi recevoir ses adieux; et après une courte conversation « il bailla la main à tous l'un après l'autre; ce qui fut avec telle angoisse

(1) *Vie de Calvin*, p. 121.

» et amertume de cœur d'un chacun, dit Bèze,
 » que je ne saurais même me le ramentevoir
 » sans une extrême tristesse.(1) » Enfin, dans les
 premiers jours du mois de mai, le vieil ami de
Calvin, Farel, alors âgé de quatre-vingts ans,
 partit à pied de Neufchâtel pour voir encore une
 fois le compagnon de ses travaux, qu'il avait lui-
 même appelé à l'œuvre et qui mourait jeune,
 mais grand. Le 27 mai, *Calvin* expira à huit
 heures du soir, âgé de cinquante-trois ans, dix
 mois et seize jours. Il fut enterré le lendemain
 au cimetière de Plain-Palais, sans appareil ni
 cérémonie, comme il l'avait ordonné. La ville
 entière et un grand nombre d'étrangers, venus à
 Genève dans l'espoir de le voir encore, suivirent
 en silence son convoi.

En rentrant dans Genève, en retournant dans
 leurs églises, ce peuple et ces étrangers y devaient
 retrouver *Calvin*. Ce n'est pas le nom seul des
 grands hommes qui leur survit; leurs œuvres
 subsistent après leur mort, et qu'est-ce que
 l'homme sinon ce qu'il a fait? Les œuvres de
Calvin étaient fortes, car plusieurs peuples ont
 reçu de lui des croyances et des lois qui, plus
 tard, ont décidé de leur sort. En lui se réunirent

(1) *Ibidem*, p. 130.

les deux conditions de la vraie grandeur ; il aimait la vérité et sut se saisir de l'empire. Que dans la recherche de la vérité, il ne l'ait pas toujours atteinte ; que, dans l'exercice du pouvoir, il ait quelquefois failli, qu'en peut-on conclure, sinon l'éternelle imperfection de notre nature, empreinte çà et là dans les plus grands hommes, comme s'ils avaient reçu la double mission de faire éclater à-la-fois sa faiblesse et sa dignité ? La rigueur touche de près à la sévérité ; l'emportement marche sur les pas de l'énergie ; nous vivons maintenant au sein de mœurs faciles et douces, où les vertus actives sont rarement appelées à des efforts assez rudes pour provoquer aussi le développement des défauts qui leur sont analogues. Mais dans des temps âpres et grossiers, aux prises avec les passions les plus brutales, les rares qualités de *Calvin* avaient besoin de se déployer avec tant de force qu'il était bien difficile qu'elles ne fussent pas quelquefois emportées au-delà du but et du droit. Il s'était imposé la plus laborieuse tâche que puisse entreprendre un homme supérieur, celle de régler, en l'accomplissant, une révolution récente, de dompter son propre parti, de soumettre à la morale et à la discipline le mouvement qu'il suivait lui-même, de chasser enfin de la réforme les excès et les vices

que s'en était promis la licence. Imperturbable dans la poursuite de ce grand dessein, il sut, comme il le faut en pareil cas, prendre dans la réforme même, le point d'appui dont il avait besoin. L'Eglise romaine attachait les hommes par la pompe de son culte, *Calvin* les domina par la simplicité du sien; la hiérarchie ecclésiastique était, entre les mains du catholicisme, un puissant moyen de gouvernement, *Calvin* le remplaça par une discipline forte et active; l'empire des habitudes était détruit, il y suppléa par l'austérité des mœurs. Il savait quelles sont, pour toute société, les conditions de la consistance et de la durée; il voyait que la réforme, encore en désordre, avait besoin de les acquérir; mais, pour les y introduire, il se garda bien de les chercher dans quelques débris des formes ou des lois de l'ancienne société religieuse; il en abolit au contraire les derniers restes, et sut trouver, dans les principes mêmes de la société nouvelle, les institutions, les règles, les moyens d'action propres à la fonder. Ce fut la pensée unique de sa vie; aucun autre intérêt n'y occupa la moindre place. Il vécut pauvre et sans autres fonctions que celles de la prédication ou de l'enseignement. L'ascendant de son esprit et de son caractère fut la seule source

comme le seul ressort de son pouvoir. Uniquement établi dans l'ordre moral , il agit de là sur l'ordre temporel , sur les mœurs comme sur les croyances , sur les institutions comme sur les mœurs. Quand l'épuisement de ses forces vint mettre un terme à son action , il pouvait mourir ; son œuvre était accomplie.

Il existe trois éditions de la collection complète des ouvrages de *Calvin*. Les deux premières , en 12 volumes in-fol. , ont été publiées à Genève ; la dernière et la meilleure , en 9 volumes in-fol. , a été donnée à Amsterdam , par Schipper , en 1667. Voici comment y sont distribués ses nombreux écrits.

TOME I^{er}. Commentaires sur le Pentateuque et le livre de Josué.

TOME II. Homélie sur le livre de Samuel et sermons sur le livre de Job.

TOME III. Commentaires sur les psaumes et sur Isaïe.

TOME IV. Leçons sur Jérémie et sur Ezéchiel.

TOME V. Leçons sur Daniel et les grands prophètes.

TOME VI. Commentaires sur les Evangiles et les Actes des apôtres.

TOME VII. Commentaires sur les épîtres de St.-Paul et les autres épîtres canoniques.

TOME VIII. Opuscules théologiques. Ils sont au nombre de quarante-trois.


TOME IX. Institution de la religion chrétienne. Lettres de Calvin et divers. On a aussi publié séparément plusieurs recueils de

lettres de Calvin, et il en existe un grand nombre en manuscrit dans beaucoup de bibliothèques publiques, entre autres dans celle de Genève et dans la bibliothèque du roi. Nos. 8585 et 8586.

On trouve dans l'*Histoire littéraire de Genève*, par Sénebier, T. I, p. 248—265, un catalogue assez complet des diverses éditions de tous les écrits de *Calvin* et des auteurs qui se sont occupés de son histoire. Sa vie fut publiée en français, en 1564, par Théodore de Bèze, qui la traduisit en latin l'année suivante, avec quelques additions.

Son portrait, placé en tête de cette notice, a été fait d'après deux originaux dont l'un se trouve à la bibliothèque publique de Genève et l'autre en Allemagne.

GUIZOT.



HENRI BULLINGER.

PARMI les théologiens qui secondèrent Zwingli dans sa grande entreprise, *Bullinger* mérite d'être placé au premier rang. A peine sorti des bancs de l'école, il se voua à des travaux propres à inspirer à ses compatriotes le goût des bonnes études, et jusqu'à la fin de sa longue carrière, il travailla avec un zèle infatigable à répandre dans sa patrie d'utiles lumières et à consolider la réforme.

HENRI BULLINGER naquit au mois de juillet 1504, à Bremgarten, petite ville municipale, dont la souveraineté appartenait alors aux huit premiers cantons de la confédération helvétique. Son père y exerçait les fonctions de curé, et n'en vivait pas moins publiquement avec une femme dont il eut cinq fils. Cette conduite, quelque scandaleuse qu'elle nous paraisse, ne lui nuisait ni dans l'esprit des ses ouailles, qui le respectaient et le chérissaient, ni dans celui de son supérieur spirituel, l'évêque de Constance, qui lui donna une preuve de sa considéra-



Bullinger.

Litho. de C. Motte

tion , en lui confiant l'inspection d'un district de son diocèse. L'habitude avait familiarisé les laïques avec le spectacle de ce genre de désordre , et quant aux chefs de l'Eglise qui auraient dû s'y opposer , ils aimaient mieux tolérer les liaisons illégitimes des membres du clergé inférieur , que de consentir à l'abolition de la loi du célibat.

Henri Bullinger reçut dans la maison paternelle une éducation aussi soignée que l'on pouvait la donner alors. Les moyens d'instruction que fournissait la Suisse à cette époque étant très-bornés , son père l'envoya à l'âge de douze ans à Emmerich , petite ville du duché de Clèves , pour y faire ses humanités. Après avoir employé trois ans à l'étude de la langue latine , dont l'usage lui devint familier , il se rendit à l'université de Cologne. La philosophie , la théologie et le droit canon l'occupèrent successivement.

Un de ses compatriotes lui ayant procuré la libre entrée de la bibliothèque des Dominicains , il en profita pour étudier les écrits de saint Chrysostome , de saint Ambroise , de saint Augustin et d'Origène. Ce fut aussi pendant son séjour à Cologne que la curiosité le porta à lire les premiers ouvrages de Luther , qui occupaient

alors l'attention de toute l'Allemagne ; ils lui inspirèrent le désir de remonter à la source où les Pères de l'Eglise eux-mêmes avaient puisé leur science théologique, au nouveau Testament, dont jusqu'alors aucun de ses maîtres n'avait songé à lui recommander la lecture. Le premier résultat de cette nouvelle étude, fut de le dégoûter du projet qu'il avait formé d'entrer dans l'ordre des Chartreux ; bientôt elle lui inspira des doutes sur divers dogmes de l'Eglise, doutes que les enseignemens des théologiens de Cologne étaient incapables de dissiper.

Avant de quitter l'université, *Bullinger*, à peine âgé de dix-huit ans, prit le grade de maître-ès-arts. De retour dans la maison paternelle, il continua ses études, sur-tout celle des Pères de l'Eglise, ainsi que la lecture des écrits de Luther et de Zwingli, dont il embrassa les opinions avec d'autant plus d'empressement, qu'elles étaient en rapport intime avec le résultat de ses propres méditations. L'occasion de les répandre et de les mettre en action, ne tarda pas à se présenter.

Wolfgang Joner, abbé de Cappel(1), était au

(1) Couvent situé dans le canton de Zurich, à peu de distance de Bremgarten.

nombre des prélats qui sentaient combien le clergé régulier avait besoin d'une réforme , et désirait y travailler de tous les moyens dont il pouvait disposer. L'ignorance des religieux confiés à sa direction, l'affligeait et le scandalisait ; pour leur inspirer le goût de l'étude, il appela auprès de lui le jeune *Bullinger* dont on lui avait vanté le savoir, et le chargea de donner à ses moines des leçons de théologie et de belles-lettres , auxquelles il se fit un devoir d'assister.

En interprétant les saintes écritures, *Bullinger* attaquait différens dogmes de l'Eglise qui lui paraissaient contraires au texte de l'Evangile , et exposait à ses auditeurs ses propres opinions au sujet des points contestés ; il insistait sur-tout à chaque occasion sur l'inutilité de la vie monacale , et sur le devoir imposé à tout homme de consacrer ses facultés au service de ses semblables. Ses enseignemens eurent un plein succès : plusieurs religieux de Cappel s'appliquèrent avec zèle à la théologie , et servirent dans la suite la cause de la réforme comme pasteurs et prédicateurs ; ceux qui n'avaient aucune aptitude pour les sciences sortirent du couvent, apprirent des métiers, et redevinrent ainsi pour la société des membres utiles. L'abbé lui-même, adoptant les idées de réforme de *Bullin-*

ger, remplaça peu à peu les pratiques et les cérémonies usitées jusqu'alors, par un culte plus simple, et tel à peu près qu'il subsiste encore dans la Suisse protestante. Enfin en 1527, l'abbé et les religieux résolurent, d'un commun accord, de remettre le couvent avec tous ses droits et toutes ses dépendances entre les mains du gouvernement de Zurich, leur suzerain, *à la charge*, dirent-ils dans l'acte de cession, *de lui donner une organisation plus conforme à la parole de Dieu et au but qu'avaient eu en vue ses premiers fondateurs* ; ils offrirent en même temps de contribuer de tous leurs moyens à l'exécution de ce changement. Le gouvernement accepta leur proposition, et suivant le désir des cessionnaires, il transforma le couvent en une église paroissiale et un séminaire, destiné à l'éducation des jeunes gens qui se vouaient à l'Eglise.

Pendant que ces changemens s'opéraient à Cappel, sans troubles et sans secousse, *Bullinger* fit connaissance avec *Zwingli*, et il s'établit entre eux une liaison intime. *Zwingli* faisait part à *Bullinger* de tous ses projets, le consultait fréquemment et l'appelait à toutes les conférences où il eut à soutenir la cause de la réforme. Dans les premières années de son séjour

à Cappel, *Bullinger* s'était renfermé dans les fonctions que l'abbé lui avait confiées; *Zwingli*, désirant agrandir la sphère de son activité, le détermina, en 1528, à se faire solennellement consacrer au ministère par le synode de Zurich; dès-lors, il prêcha fréquemment, soit à Cappel, soit dans les villages voisins. Le succès qu'il obtint dans cette nouvelle carrière, engagea les habitans de sa ville natale, où les opinions de *Zwingli* avaient déjà trouvé quelque faveur, à lui demander de revenir parmi eux; l'abbé de Cappel y ayant consenti, il se rendit à Bremgarten, au commencement de l'année 1529, pour y exercer les fonctions de pasteur et de prédicateur, et bientôt toute la ville embrassa la réforme.

La mésintelligence entre les cantons qui avaient conservé l'ancien culte et ceux qui l'avaient abandonné, étaient alors à son comble: leurs députés s'assemblèrent à différentes reprises pour chercher des moyens de conciliation, et leurs réunions eurent lieu plus d'une fois à Bremgarten. *Bullinger* eut occasion d'entrer en relation avec plusieurs députés catholiques et protestans, et soit dans ses discours publics, soit dans ses conversations particulières, il employa toute son éloquence à leur inspirer des sentimens pa-

cifiques et à leur représenter les dangers auxquels ils exposaient la patrie par leur désunion ; mais l'animosité était trop grande pour qu'ils écoutassent ces sages conseils. Vers l'automne de 1531 les hostilités éclatèrent ; Zwingli périt dans le premier combat, et le gouvernement de Zurich, après plusieurs échecs qu'essuyèrent ses troupes, fut obligé de souscrire aux conditions de paix que les vainqueurs lui imposèrent. Les cantons catholiques, profitant de leurs avantages, forcèrent plusieurs villes municipales à rétablir l'ancien culte ; Bremgarten fut de ce nombre, et l'expulsion de *Bullinger* en fut la conséquence immédiate. Il alla chercher un refuge à Zurich, où on le reçut à bras ouverts. Peu de jours après son arrivée, le conseil souverain le choisit pour remplacer Zwingli, en qualité de premier pasteur de la ville, ainsi que de chef du clergé de tout le canton et de l'instruction publique. Si cette nomination était flatteuse pour l'amour propre de *Bullinger*, elle lui imposait aussi un pesant fardeau. La mort tragique de Zwingli, et les revers du parti protestant avaient discrédité la réforme aux yeux de beaucoup de gens, et les avantages obtenus par les cantons catholiques avaient ranimé à Zurich les espérances des partisans secrets de l'ancien culte.

— « On voit maintenant, disaient ces derniers, » dans quel abîme nous ont entraînés les novateurs ; ce sont eux qui par leurs déclamations » violentes ont provoqué la guerre dont nous » goûtons maintenant les fruits amers. Voilà ce » que nous avons gagné à nous séparer d'avec » nos anciens et fidèles confédérés. » — De pareils propos, tenus par des hommes qui ne manquaient pas d'influence, augmentaient le découragement causé par la perte de Zwingli, et inspiraient aux amis de la réforme les craintes les plus vives sur l'avenir. Il fallait ranimer leur courage et leur rendre l'énergie nécessaire ; il fallait défendre la mémoire de Zwingli contre des inculpations injurieuses, et montrer que le sort de la réforme ne tenait pas à sa vie ; il fallait contenir dans de justes bornes les prédicateurs trop ardents que les derniers événemens avaient aigris, et réchauffer le zèle des prédicateurs tièdes que ces mêmes événemens intimidaient ; il fallait organiser un clergé, composé des élémens les plus hétérogènes ; il fallait enfin perfectionner des institutions que Zwingli n'avait pu qu'ébaucher. La tâche était difficile, et ce fut à un jeune homme à peine âgé de vingt-huit ans que le magistrat et le clergé la confièrent d'un commun accord. Et ce choix, loin d'exciter le moindre

murmure parmi ses collègues, tous plus âgés que lui, obtint leur entière approbation ! Quel éclatant témoignage rendu à la supériorité des talens et du caractère de *Bullinger* !

Le lendemain de sa nomination, *Bullinger* se présenta devant le conseil souverain et lui exposa ses scrupules relativement à une ordonnance publiée peu de jours auparavant, et dont les expressions vagues semblaient exiger de la part des orateurs sacrés, des ménagemens peu compatibles avec les devoirs de leur ministère. Il déclara même positivement qu'il ne pourrait accepter l'honorable emploi qu'on voulait lui confier, s'il n'était libre de parler en chaire suivant ce que lui commanderait sa conscience et d'adresser à chacun les remontrances qu'il jugerait nécessaires. La fermeté de son langage et la sagesse de ses principes firent une profonde impression sur la plupart de ceux qui l'écoutèrent, et après une délibération assez orageuse, le conseil lui fit répondre qu'il n'entendait nullement le gêner dans l'exercice de ses fonctions, et ne lui prescrivait d'autres règles que celles que sa propre prudence lui suggérerait. Cette réponse détermina *Bullinger* à accepter la place qui lui était offerte, et lui fit espérer qu'il pouvait compter sur l'appui du gouvernement. En

effet, quoique ses ennemis, épiait toutes ses paroles, l'accusassent tantôt d'exciter de nouvelles animosités entre les cantons helvétiques, tantôt de perdre de vue les égards dûs à la personne des magistrats ; ils ne réussirent point à lui ôter la confiance de ses supérieurs ; s'apercevant bientôt que leurs attaques, au lieu de diminuer son crédit, ne faisaient que l'augmenter, ils se condamnèrent eux-mêmes au silence, et *Bullinger* ne tarda pas à justifier pleinement les espérances que la patrie avait conçues de lui.

Dès que le calme fut rétabli à Zurich, *Bullinger* s'occupa de différentes institutions nécessaires pour consolider la réforme. Zwingli avait déjà eu soin de réunir chaque année les membres du clergé de son canton, afin d'établir entre eux des relations intimes et suivies ; mais les événemens qui absorbèrent toute son attention pendant les dernières années de sa vie, l'avaient empêché de mettre la dernière main à l'organisation de ces assemblées périodiques. *Bullinger* rédigea pour elles un règlement qui est encore en vigueur, à quelques légères modifications près. Scruter avec soin la conduite publique et privée de chaque membre du synode ; adresser à chacun les avertissemens nécessaires ;

examiner l'état moral et religieux de la nation ; signaler les abus et en indiquer les remèdes ; veiller sur la pureté de la doctrine enseignée au peuple , tels étaient les objets dont le synode devait s'occuper. Fidèle au but de son institution , il exerçait une surveillance sévère sur tous ses membres , et entrait jusque dans les moindres détails relativement à la manière dont ils s'acquittaient de leurs fonctions. Par exemple , on trouve dans les actes du synode de 1535 , la censure suivante , enregistrée de la main même de *Bullinger* : *Le synode avertit monsieur Bullinger qu'il est trop doux dans ses sermons , et l'exhorte à prêcher à l'avenir avec plus de force et de vigueur , sur-tout lorsqu'il s'agit des affaires du gouvernement.*

Une instruction détaillée sur les devoirs des pasteurs , propre à leur servir de guide , et une liturgie destinée à introduire dans le culte public l'uniformité nécessaire , suivirent de près le règlement sur le synode , et eurent en grande partie *Bullinger* pour auteur.

Ces diverses institutions , quelque sages qu'elles fussent , ne pouvaient atteindre leur but tant que l'Eglise manquait de sujets capables de la servir avec intelligence ; malheureusement la Suisse , à l'époque de la réforme , n'en possédait

qu'un petit nombre. Il avait fallu employer une foule d'étrangers dont on ne connaissait ni les mœurs, ni la capacité, qui refusaient de se soumettre à l'ordre établi et à la surveillance nécessaire, et qui sur-tout, ignorant les rapports politiques des cantons entre eux, et n'ayant aucun égard aux ménagemens qu'exigeaient ces rapports, provoquaient souvent par leur zèle inconsidéré des mésintelligences sérieuses entre les catholiques et les protestans. On avait lieu d'espérer que les établissemens d'instruction créés par Zwingli, pourvoiraient peu à peu aux besoins de l'église, mais il fallait encore faciliter aux jeunes gens doués de talens, mais privés de fortune, les moyens de se vouer à l'état ecclésiastique. Ce fut en leur faveur que *Bullinger* sollicita le gouvernement de fonder des séminaires où ils pourraient être élevés et instruits aux frais de l'Etat. Il obtint en effet qu'une partie des revenus des couvens supprimés fût appliquée à cet usage ; et l'Eglise de Zurich ne tarda pas à retirer d'heureux fruits de ces établissemens. En général l'instruction, et sur-tout l'instruction théologique, fut toujours le principal objet de la sollicitude de *Bullinger*. Il employa toute son influence à retenir à Zurich les savans étrangers auxquels Zwingli avait confié les différentes chaires de théologie, et à

remplacer ceux que la mort enlevait, par des hommes dignes de leur succéder. Afin d'entretenir le zèle des professeurs et des étudiants, il assistait habituellement à leurs leçons ; il ne donnait pas moins d'attention aux écoles inférieures et les visitait fréquemment, pour juger par lui-même de la méthode employée par les maîtres, et des progrès que faisaient les écoliers.

On sait que pendant toute la durée du seizième siècle, les catholiques, les protestans, les luthériens et les zwingliens ou calvinistes se livraient continuellement des combats théologiques. *Bullinger*, placé pendant quarante-quatre ans à la tête du clergé de Zurich, ne put éviter d'y prendre fréquemment part, et un grand nombre de ses ouvrages imprimés sont du genre polémique. Mais il ne fut jamais le premier à provoquer une guerre de plume ; il n'attaqua jamais personne, et lorsqu'il était obligé de repousser des inculpations injustes ou de défendre sa doctrine, il le faisait avec dignité et modération, et trouvait toujours moyen de concilier l'amour de la vérité avec celui de la paix. Nous n'entrerons dans aucun détail relativement aux écrits théologiques de *Bullinger*, mais nous devons dire qu'il fut l'auteur de la *Confession helvétique* publiée en 1566. Il rédigea cet écrit en 1564, quand la

peste ravageait la Suisse, dans l'intention de laisser après lui, s'il devait succomber à ce fléau, un monument de la doctrine qu'il avait enseignée. Lorsque dans l'année suivante quelques théologiens suisses proposèrent à leurs collègues de publier une profession de foi commune à toutes les églises suisses, afin de prouver à leurs adversaires qu'elles étaient d'accord entre elles, et de saisir en même temps cette occasion pour réfuter les accusations d'hérésie auxquelles ces mêmes Eglises étaient continuellement en butte, le clergé de Zurich leur communiqua l'ouvrage de *Bullinger*. Les théologiens de Berne, de Bâle, de Schaffhouse, de Saint-Gall, de Coire, de Mulhouse, de Bienne et de Genève l'approuvèrent et consentirent à ce que cette confession parût en leur nom. (1) On peut donc la considérer comme le résumé fidèle de la doctrine des théologiens suisses dans la dernière moitié du seizième siècle, mais rien n'autorise à croire que son auteur ou ses signataires aient voulu l'ériger en règle de foi invariable et marquée du sceau de l'infaillibilité. Bien loin de là, ils disent expressément dans la préface : *Avant tout nous protestons ici que si l'on nous proposait quelque chose de meilleur*

(1) V. Bull. Diar. manuscrit., p. 87.

par la parole de Dieu, nous serions toujours prêts à le recevoir avec reconnaissance, et à nous y conformer. Ce langage contraste singulièrement avec celui des théologiens du dix-septième siècle : ce n'est point ici le lieu d'examiner lequel mérite la préférence.

Outre ses traités polémiques, dogmatiques et ascétiques, *Bullinger* publia des commentaires sur la plupart des livres de l'ancien et du nouveau Testament, ainsi qu'un grand nombre de sermons. Un recueil de ces derniers, traduit en français et en hollandais, obtint une telle faveur dans les Pays-Bas, que dans les Eglises qui manquaient de prédicateurs, on les lisait aux heures du culte public. *Bullinger* a laissé encore beaucoup d'ouvrages qui n'existent qu'en manuscrit; de ce nombre est entre autre une chronique de la Suisse, en quatre volumes in-folio, écrite, suivant le jugement de l'historien Jean de Muller, avec un grand sens, et une exactitude peu commune. Plusieurs autres traités sur la fondation de quelques couvens et abbayes de la Suisse, sur la généalogie de la maison de Habsbourg, etc., prouvent qu'il s'était occupé avec succès de l'histoire de sa patrie.

Pour compléter le tableau des occupations de *Bullinger*, il faut citer encore sa correspondance

avec les théologiens les plus célèbres de la Suisse, de l'Angleterre, de la France, de la Pologne, de l'Italie et de l'Allemagne, ainsi qu'avec plusieurs grands personnages de son temps, qui lui adressaient des lettres, soit pour lui demander des conseils spirituels ou des éclaircissements sur divers points de la doctrine des réformés, soit pour lui donner des témoignages de leur estime; tels que Henri VIII et Edouard VI, rois d'Angleterre, la reine Elisabeth, Chrétien III, roi de Danemarck, Sigismond II, roi de Pologne, Henri II, roi de France, l'électeur Auguste de Saxe, Philippe-le-Magnanime, landgrave de Hesse, le prince de Condé, l'infortunée Jeanne Gray, dont on conserve précieusement les lettres à la bibliothèque publique de Zurich, et une foule d'autres personnages marquans.

Il semble que des travaux aussi multipliés devaient absorber tous les instans de la vie de *Bullinger*; cependant il trouvait moyen d'en donner habituellement quelques-uns à la société de ses amis, son unique délassement. Il y portait une gaîté douce; et la vivacité de son esprit, la variété de ses connaissances, l'étendue de sa mémoire rendaient son commerce très-agréable.

Considéré au dehors, aimé et respecté dans

sa patrie , *Bullinger* eut le bonheur de vivre assez long-temps pour voir les heureux résultats de la réforme à laquelle il avait si puissamment coopéré. Grace aux soins des savans auxquels le gouvernement de Zurich avait confié l'instruction publique, le nombre des jeunes ecclésiastiques , capables de s'acquitter dignement des devoirs de leur état , augmentait de jour en jour ; l'amour des lettres et des sciences , et surtout le goût des langues anciennes, se répandit tellement , que vers la fin du seizième siècle, non-seulement les langues latine, grecque et hébraïque étaient devenues familières à tous les membres du clergé , mais que parmi les laïques même on en trouvait plusieurs capables de lire l'ancien et le nouveau Testament dans l'original.

En même temps que les lumières faisaient des progrès, les mœurs s'améliorèrent sensiblement. Dans la dernière moitié du quinzième siècle et au commencement du seizième, les Suisses contractèrent tour-à-tour avec la France, avec l'Autriche, avec les ducs de Milan, avec les papes, des traités d'alliance qui devinrent une source de corruption pour les chefs de l'état, et les guerres continuelles où ces traités entraînaient les cantons helvétiques, inspirèrent à la jeunesse un goût effréné pour la vie militaire. Elle courait

en foule s' enrôler sous les drapeaux de tout aventurier qui lui offrait l' espoir d' un riche butin , et rapportait ensuite dans ses foyers l' esprit d' insubordination , le dégoût du travail , et tous les vices qui régnaient alors dans les camps ; l' agriculture était négligée ; tous les arts industriels étaient abandonnés. Ce furent en grande partie les représentations énergiques de Zwingli , qui déterminèrent le gouvernement de Zurich à opposer une digue à cette dépravation croissante ; il résolut de refuser à l' avenir tout traité d' alliance qui l' obligerait à fournir des troupes à des puissances étrangères , et défendit à ses ressortissans , sous des peines sévères , de s' enrôler au service d' aucun prince. Malgré les sollicitations pressantes de ses confédérés , il resta fidèle à cette résolution , et il eut lieu de s' en applaudir. Peu à peu les habitudes vicieuses que les jeunes soldats avaient contractées hors de leur patrie , firent place à des mœurs plus régulières ; les passions que les chances de la guerre et l' or des étrangers avaient excitées , s' amortirent ; le goût du travail se réveilla de nouveau , et ramena toutes les vertus qui l' accompagnent. Les efforts d' un grand nombre de prédicateurs , formés à l' école de *Bullinger* , les *Jude* , *Pellicanus* , *Bibliander* , *Collinus* , *Pierre Martyr* , etc. , contri-

buèrent puissamment à cette régénération , attestée par tous les écrivains de cette époque.

Témoin de cet heureux changement, auquel personne n'avait travaillé plus que lui , *Bullinger* en jouissait et ne cessait de s'occuper des moyens de le consolider. Il vécut jusqu'à l'âge de soixante-onze ans , sans que ses facultés intellectuelles éprouvassent aucune diminution. Au mois de mai 1575 , il fut attaqué d'une maladie douloureuse qui le força d'interrompre le cours de ses occupations habituelles , mais qui ne troubla pas un instant la sérénité de son âme. Après quatre mois de souffrances qu'il supporta avec une patience inaltérable , il succomba le 17 septembre 1575 , pleuré et regretté de ses concitoyens et des étrangers qui avaient été à portée de le connaître. Quelques jours avant sa mort il avait écrit une lettre adressée au conseil souverain de Zurich , et que ses fils devaient remettre quand il ne serait plus. Elle renfermait l'expression touchante de sa reconnaissance pour toutes les preuves de bienveillance et d'estime qu'il avait reçues de ces magistrats , suivie d'exhortations pleines de sagesse et exprimées avec onction et force. L'une d'elles est trop originale et trop curieuse , pour que nos lecteurs ne nous sachent pas gré de la leur avoir fait connaître,

« Dieu s'est servi de l'invention de l'imprime-
» rie, dit-il, comme d'un instrument pour ren-
» verser le papisme et pour ramener la vérité au
» grand jour; voilà pourquoi les ennemis du
» bien ont juré une haine implacable à cette
» invention et voudraient l'opprimer ou l'anéan-
» tir tout-à-fait. Gardez-vous bien d'écouter
» ces gens, et ne croyez pas que sans l'impri-
» merie il y aurait moins de troubles et de vices
» dans le monde. Rappelez-vous plutôt que
» nous avons opéré plus de bien par le moyen
» de l'impression que par la prédication orale,
» et ne consentez jamais à vous priver de ce
» noble bienfait de la providence (1). »

Cette lettre, qu'on pourrait appeler le testa-
ment politique et religieux de *Bullinger*, fut lue
en pleine séance du conseil souverain, et sui-
vant l'expression d'un auteur contemporain,
elle fit verser des larmes d'attendrissement à plus
d'un honnête homme. Afin d'honorer encore
après sa mort la mémoire du vénérable chef que
l'Eglise venait de perdre, le conseil lui donna
pour successeur celui de ses collègues qu'il avait
indiqué lui-même, comme réunissant toutes les

(1) V. Miscell. Tigur., T. 1, Ansg. III, p 65, Zurich, 1722.

qualités nécessaires pour s'acquitter dignement des devoirs de cette place.

Bullinger se maria à l'âge de vingt-cinq ans. Nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre par laquelle il demanda la main de la personne qu'il désirait s'associer pour la vie ; ils y verraient un chef-d'œuvre de naïveté, de franchise, de sentiment, de raison et de piété. L'idée qu'il s'était formée du bonheur du mariage se réalisa pour lui ; il vécut trente-cinq ans dans l'union la plus touchante avec sa femme, et en eut six fils et cinq filles. Deux de ses fils seulement lui survécurent et se vouèrent comme lui à l'état ecclésiastique ; ses cinq filles épousèrent toutes des hommes qui devaient à leur mérite un rang honorable dans l'Eglise ou dans l'administration civile.

J. G. HESS.

Parmi les nombreux écrits de *Bullinger*, on peut citer les ouvrages suivans :

- 1°. De origine Erroris.
- 2°. Catechesis pro adultioribus.
- 3°. Institutio Matrimonii christiani.
- 4°. De rectâ liberorum educatione.
- 5°. Prosopopœia expostulationis Dei opt. max. cum Helvetiis.

- 6°. De summo gaudio , summoque luctu extremæ diei.
- 7°. Lamentationum Jeremiæ brevis explicatio.
- 8°. Commentaria in Mattæum , in Marcum , in Lucam , in Joannem , in Acta Apostolorum , in omnes Pauli epistolas , in Epistolas canonicas , in Apocalypsin conciones 100.
- 9°. Perfectio christianorum.
- 10°. De gratiâ Dei justificante.
- 11°. Præfatio ad libros Simleri de æterno Dei filio.
- 12°. De Conciliis.
- 13°. Apologia ministrorum tigurinorum.
- 14°. Tractatio verborum Domini , *In domo patris mei mansiones multæ sunt.*
- 15°. Bullæ papisticæ contra Elizabetham et regnum anglizæ promulgatæ Refutatio , orthodoxæque reginæ et universi regni anglici Defensio.
- 16°. Liber de sacramentis.
- 17°. De matrimonii Institutione.
- 18°. Confessio et expositio simplex doctrinæ orthodoxæ , quæ in ecclesiis Helveticis docetur.
- 19°. Ecclesias evangelicas neque hæreticas , neque schismaticas , sed orthodoxas et catholicas esse.
- 20°. Antithesis et compendium doctrinæ evangelicæ et papisticæ.

Ses principaux écrits en langue allemande ,
sont :

- 21°. De l'Instruction des malades.
- 22°. Abrégé de la Doctrine chrétienne.
- 23°. Instruction pour ceux qui sont examinés par les inquisiteurs.
- 24°. De l'ancienne religion des anabaptistes.

(142)

Bullinger composa aussi un grand nombre d'homélie et d'oraisons funèbres; plusieurs de ses ouvrages sont religieusement conservés à la Bibliothèque de Zurich.







Henri VIII.

W. Verelst del.

Litho. de C. Wolke

HENRI VIII,

ROI D'ANGLETERRE.

QUAND la succession des événemens eut rendu les choses religieuses mûres pour la grande révolution, qui éclata au commencement du 16^e. siècle, et que l'histoire a consacrée sous le nom de Réformation, trois sortes d'hommes, qu'il faut bien se garder de confondre, se déclarèrent pour elle, et en y prenant une part active, en déterminèrent la marche et la nature. Elle était nécessaire dans l'intérêt de la religion, de la morale et des lumières; et des hommes pieux, droits, éclairés, la commencèrent au péril de leur repos, de tous leurs intérêts et de leur vie même. Elle réveillait l'esprit humain d'une longue léthargie, produisait de grands changemens, en présageait de plus grands encore et ouvrait une vaste carrière à toutes les activités et à toutes les ambitions; et beaucoup d'esprits passionnés, ardens, novateurs, s'en firent les partisans zélés. Enfin elle disposait

des richesses immenses du clergé et délivrait les princes de la tutelle et de la suprématie du siège de Rome; et quelques souverains ne l'admirent dans leurs états, que pour entrer en partage des biens de l'Eglise, pour s'affranchir du joug romain et pour ajouter à leur propre prérogative. Ainsi la réforme eut, comme toutes les grandes révolutions des choses humaines, ses honnêtes gens, ses enthousiastes (1) et ses hypocrites.

Le plus remarquable de ceux que l'égoïsme rendit réformateur est *Henri VIII*, roi d'Angleterre. Si nous l'admettons dans ce recueil, loin de vouloir l'associer aux Luther, aux Zwingli et aux Frédéric-le-Sage, ce n'est que pour démontrer combien il diffère de ces grands hommes, pour le désavouer hautement et pour repousser ainsi les odieuses et absurdes accusations dont les ennemis du protestantisme ont cru trouver la matière dans les crimes de ce roi-pontife. Le récit succinct des principales circonstances de sa vie, et sur-tout de sa vie religieuse, va prouver

(1) Cela est si vrai qu'il fut un moment où la philosophie elle-même eut ses enthousiastes et ses fanatiques; hommes, dit Victorin Fabre, (Tabl. litt. du 18^e. siècle, notes), à qui nous empruntons cette réflexion, hommes toujours entraînés par le mouvement général loin des limites du vrai.

qu'il fut plutôt un catholique révolté, qu'un véritable protestant.

Il naquit le 28 juin 1491, de Henri VII et d'Elisabeth d'York, fille d'Edouard IV. Destiné dans son enfance à l'état ecclésiastique, il se livra avec ardeur aux études théologiques, et les continua avec succès après même que, par la mort prématurée de son frère aîné, il fût devenu prince héritaire.

Il succéda à son père le 22 avril 1509, sous les plus heureux auspices. Toutes les classes de la nation, lassées de la sévérité et de l'avarice de Henri VII, conçurent les plus belles espérances du nouveau règne. Une entière tranquillité régnait dans l'intérieur du royaume. Le feu roi, profitant de la lassitude et de l'épuisement de la nation, si long-temps déchirée par les sanglantes divisions des deux *roses* rivales, avait considérablement augmenté la prérogative du trône. Le parlement était façonné au joug. Il n'y avait aucune apparence de guerre au-dehors; toutes les puissances du continent recherchaient l'alliance de l'Angleterre.

Il semblait, dans les commencemens, vouloir justifier les espérances de ses sujets, en composant son Conseil; selon les sages avis de son ayeule, la comtesse de Richmond, des ministres les plus habiles et les moins impopulaires de son

prédécesseur. Il ajouta encore à sa popularité, en livrant à la fureur du peuple, ou en faisant périr par une justice arbitraire, la plupart des délateurs qui avaient été les instrumens des extorsions et des iniquités du dernier roi.

Mais bientôt se livrant à la fougue de ses passions, secondée par des ministres coupables, par des courtisans avides, sa jeunesse ne fut qu'une continuelle dissipation. La musique, le jeu et les plaisirs absorbèrent tous ses instans. Des libéralités excessives et de folles dépenses épuisèrent en peu de temps les trésors considérables amassés par l'avarice de son père.

Deux ministres, le comte de Surrey, trésorier, et Fox, évêque de Winchester, se disputaient la faveur du jeune prince. Le premier, se prêtant aux prodigalités du fils, avec la même facilité qu'il avait secondé l'avarice du père, eut bientôt le plus grand crédit auprès de lui. Fox, soit pour supplanter son rival, soit dans l'intention de donner au roi un serviteur utile, introduisit à la cour, en qualité d'aumônier, un jeune ecclésiastique dont il connaissait les talens pour les affaires, mais dont il était loin de prévoir la haute fortune. C'était Thomas Wolsey, génie courtisan, qui devenu en peu d'années, par son habile complaisance pour les caprices de *Henri*, favori et pre-

mier ministre, gouverna pendant dix-sept années bien plus que son maître, et exerça une si grande influence sur les destinées de son pays et de l'Europe entière. Elle était alors agitée par la fameuse ligue de Cambray formée par l'ambitieux Jules II contre Venise, et que ce père de la chrétienté changea bientôt en une ligue contre la France. *Henri*, trompé par Ferdinand d'Aragon, son beau-père et gagné par les flatteries du pape, y entra malgré la foi jurée à Louis XII (1511). Il espérait recevoir le titre de roi *très-chrétien* qu'on voulait ôter au roi de France, et s'emparer de la Guyenne, avec le secours du roi d'Espagne. Il n'obtint rien et ne fit que servir d'instrument aux desseins de ses astucieux alliés. Une armée de terre au lieu de prendre la Guyenne, aida Ferdinand à conquérir la Navarre (1512). L'année suivante *Henri* passa lui-même en France, gagna inutilement la peu glorieuse bataille de Guinegaste, prit Téroüenne pour Maximilien et s'empara de Tournay, le jour même qu'il reçut la nouvelle de la défaite et de la mort à Flowden de Jacques IV, roi d'Ecosse et allié de la France. Enfin s'étant aperçu que ses alliés l'avaient joué, il fit la paix avec Louis et lui donna sa sœur en mariage.

Ici commence une nouvelle période du règne

de *Henri*. Joué d'abord par le catholique *Ferdinand*, il va l'être maintenant par son premier ministre, pour ne plus obéir enfin qu'à la violence de ses propres penchans. *Wolsey*, admis dans le Conseil du roi, acquit bientôt toute sa faveur, autant par sa dextérité dans les affaires, que par sa complaisance pour les passions de son maître, et devint successivement principal ministre, évêque de *Lincoln*, administrateur du riche évêché de *Tournay*, archevêque d'*York*, cardinal, chancelier et enfin légat à vie. C'est ainsi que le roi et le pape comblaient à l'envi des dignités les plus éminentes, un prêtre qui avait pour toute vertu une ambition démesurée, pour tout mérite l'entier oubli des devoirs de son état, pour tout talent enfin celui de gouverner l'Etat et l'Eglise, en laissant à son maître toute l'apparence de l'autorité.

Substituant ses propres intérêts à ceux de son pays et de son roi, ce ministre coupable, au lieu de suivre un plan de politique uniforme, en ayant pour objet le bien public, au lieu de placer sa grandeur dans celle de son gouvernement, ne songera jamais qu'à s'agrandir lui-même aux dépens de l'Angleterre et de l'Europe; la plupart des traités qu'il fera signer à son maître auront pour base ses affections personnelles, et des guerres sanglantes vengeront ses propres injures.

Tel est le ministre tout-puissant qui gouverne l'Angleterre , au moment où l'avènement de Léon X , de François I^{er} et de Charles-Quint, et la Réformation naissante, vont changer la face des affaires du continent.

La rivalité de François I^{er} et de Charles offrait à *Henri* l'occasion d'illustrer son règne ; il pouvait en quelque sorte se faire l'arbitre de leurs différends. Il en conçut aussi de bonne heure la pensée, et c'est de ce prétexte que se servit toujours le cardinal-ministre pour l'engager dans quelque entreprise au-dehors. Mais grâce à sa propre inconstance et à la politique intéressée de *Wolsey*, *Henri* ne joua dans les démêlés de ces deux illustres rivaux qu'un rôle secondaire, et n'en retira ni gloire pour lui-même, ni profit pour son pays.

Des alliances presque aussitôt rompues que signées, des guerres brusquement entreprises, conduites sans vigueur et sans suite et brusquement terminées : telle fut sa conduite dans ces longs débats.

Wolsey, recherché et courtisé avec un égal empressement par les deux rivaux, accordait toujours l'amitié de l'Angleterre à celui qui flattait le plus son orgueil et qui promettait le plus à son ambition et à sa cupidité. Favorable d'abord à

François I^{er}, il se tourna ensuite vers ses ennemis, parce que ce prince lui enleva l'évêché de Tournay. Réconcilié avec lui à force de promesses, il s'engagea avec Charles-Quint, qui lui faisait espérer la tiare, dernier terme de grandeur auquel il aspirait. Enfin trompé par l'empereur il retourna à la France, et son ressentiment contre Charles devint une des causes principales de la révolution ecclésiastique de l'Angleterre.

Les fréquentes entrevues de François I^{er} avec *Henri*, et de *Henri* avec Charles-Quint ne rendirent pas leurs alliances plus durables. Je voudrais m'arrêter cependant à celle qui a été tant célébrée sous le nom de *Camp du drap d'or* (1520), parce que dans cette occasion la conduite de *Henri* ne fut pas sans grandeur ni même sans délicatesse. Elle prouve que ce prince était capable de procédés généreux, et que peut-être, s'il avait été mieux dirigé, il eût pu occuper un rang honorable dans l'histoire. Mais la facilité avec laquelle, docile aux insinuations de son ministre, il oublia l'amitié jurée à François I^{er}, efface trop vite l'opinion favorable qu'on aurait été disposé à concevoir de son caractère.

Des événemens plus importans appellent notre attention. La Réformation a éclaté en Allema-

gne ; déjà le nom de Luther remplit toute l'Europe ; déjà il est frappé d'anathème. En même temps la guerre est déclarée entre François I^{er} et Charles-Quint. *Henri* y intervient plutôt comme allié secret de Charles que comme médiateur. Mais il laisse bientôt les intérêts politiques pour s'occuper d'une affaire qui le touche de plus près. Luther s'est permis de parler irrespectueusement de Saint-Thomas d'Aquin. Le savant roi laissera-t-il cette audace impunie, ou confiera-t-il à d'autres le soin de venger son auteur favori des insolentes attaques de l'hérésiarque allemand ? Laissera-t-il échapper cette belle occasion de prouver au monde chrétien, combien il est théologien profond, et d'acquérir enfin ce titre précieux, dont Jules II avait déjà flatté sa pieuse ambition ? Il s'arrache aux plaisirs et aux soins du gouvernement pour défendre son cher Saint-Thomas, et en attendant que par ses négociations il puisse faire châtier plus efficacement l'insolence de Luther, il écrit contre lui en latin un ouvrage intitulé des *sept sacremens*. (1) Il est assez probable que cet écrit est, pour le fonds du moins, de sa propre composition. Il y montra des connais-

(1) De septem sacramentis contra Mart. Lutherum hæresiarchon, per illustrissimum principem Henricum VIII.

saïnces scolastiques , de l'originalité et de la violence. Il était dédié au saint-père , et lui fut présenté magnifiquement relié, en plein consistoire. Léon X , charmé du zèle de *Henri* , pour lui témoigner sa reconnaissance d'une manière proportionnée à l'importance du service qu'il venait de rendre à l'Eglise, accorda à ce prince et à ses successeurs, le titre glorieux de *défenseur de la foi* , et combla son livre des plus pompeux éloges. On rapporte même, mais malgré sa vraisemblance et plusieurs autorités respectables, nous n'osons garantir l'authenticité de ce trait, on rapporte, que pour consoler *Henri* de l'injurieuse hardiesse avec laquelle Luther se permit de réfuter son royal adversaire, le pape offrit des indulgences pour dix années à quiconque lirait l'ouvrage du théologien couronné.

Cette production littéraire, peu intéressante en elle-même, acquit une importance politique, d'abord en ce que très-probablement elle ajouta à l'aveugle sécurité de la cour de Rome, qui dut croire son empire sur les peuples encore bien affermi, puisque un roi même se faisait un honneur de la défendre par ses écrits; en second lieu et sur-tout en ce que l'exagération des éloges décernés au génie et à la science profonde de *Henri*, qu'on surnomma le *moderne Salomon*, fortifia

ce prince présomptueux dans l'opinion avantageuse qu'il avait de ses connaissances théologiques. Il se regarda dès-lors comme une lumière de l'Eglise, comme un juge infaillible de l'orthodoxie. Honoré du titre de *défenseur de la foi*, (1) il se crut autorisé à régler celle de ses sujets, en attendant que quelque cause de mécontentement avec le pontife romain, fît naître dans son esprit l'idée qu'il pouvait bien être lui-même le pape de son royaume. C'est ainsi que Rome jeta elle-même les fondemens du schisme, qui va bientôt lui enlever une de ses plus riches provinces.

La première conséquence de cet événement fut que *Henri*, par reconnaissance pour le pape, accéda à la ligue de Bruges contre la France; mais après deux campagnes des Anglais en Picardie, qui n'eurent aucun succès, François I^{er} ayant été battu et fait prisonnier à Pavie, (1525) Wolsey profita du prétexte de rétablir l'équilibre européen, pour satisfaire ses ressentimens contre Charles-Quint, qui deux fois l'avait fait exclure

(1) Il est certain que ce titre flatta singulièrement sa vanité. La tradition rapporte que Henri ayant un jour laissé éclater sa joie de cet honneur, le fou de la cour, Patch, plus sage cette fois que son maître, lui dit naïvement : « Je t'en prie, mon cher Henri, défendons-nous de notre mieux et laissons la foi se défendre elle-même. »

du siège de Rome. Il fit contracter à son maître une alliance avec le gouvernement français, *Henri*, loin d'abuser de la position malheureuse de François I^{er}, pour lui faire payer chèrement son secours, se contenta de lui imposer des conditions très-modérées.

Jusqu'ici, si *Henri VIII* n'a rien fait de très-glorieux, du moins aux yeux de la postérité, s'il n'a encore attaché son nom à aucun grand événement, à aucune institution utile, à aucune entreprise honorable, on doit dire aussi que jusqu'à cette époque, il ne s'est encore personnellement souillé d'aucun grand crime ; il s'est même montré généreux dans plusieurs occasions. De grandes iniquités, il est vrai, ont déjà été commises sous son règne ; mais elles peuvent presque toutes être mises sur le compte du cardinal *Wolsey* ; et on doit ajouter que le plus souvent le roi les ignorait, ou les connaissait mal. *Mylord Herbert*, le premier historien de *Henri VIII*, a conservé la lettre que ce prince, informé des exactions que *Wolsey* commettait sous son nom, écrivit, en 1525, à ce prélat. *Henri* y paraît religieux, juste, consciencieux. Très-disposé à disgracier son indigne ministre, il lui pardonne cependant, parce qu'il ne sait comment le remplacer, parce qu'il est lui-même trop incapable de diriger ses affaires, et

qu'il est trop faible pour se soustraire à son ascendant. Mais la facilité avec laquelle il le sacrifia peu d'années après, prouve que dès-lors il ne lui accorda plus la même confiance que par le passé.

Du reste *Henri* a déjà montré les germes de tous les vices, de toutes les bizarreries et de toutes les cruautés dont il va souiller la dernière moitié de son règne. Déjà il a donné de fréquens exemples de son mépris pour les formes constitutionnelles (1) du royaume, et de son penchant au despotisme politique et religieux; et déjà il a immolé quelques victimes à l'un et à l'autre.

Mais il n'a fait en cela que suivre l'exemple de son père; désormais il va suivre dans la carrière du crime une marche qui lui sera propre, et une horrible originalité caractérisera ses longues et singulières fureurs.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque où *Henri VIII* conçut l'idée de son

(1) Nous n'en citerons qu'un seul exemple. Dans la session du Parlement de 1523, la Chambre des Communes ayant refusé de laisser passer un bill de subsides, *Henri* manda Edw. Montague, l'un des chefs de l'opposition; et mettant sa main sur sa tête, il lui dit: « Faites passer mon bill demain, sans quoi demain cette tête sera coupée. » Le lendemain le bill passa.

divorce avec Catherine d'Aragon (1), lequel fut le commencement de cette seconde moitié de son règne ; ils ne le sont pas davantage sur les motifs de cette détermination importante. Les historiens catholiques, dans l'intention de déshonorer la réformation d'Angleterre, ont presque tous supposé qu'il ne songea à se séparer de Catherine, qu'après avoir conçu une vive passion pour Anne de Boulen ; des historiens protestans, croyant le protestantisme solidaire de la conduite de *Henri*, se sont efforcés de démontrer que, long-temps avant d'avoir vu Anne, il avait des scrupules sur la légitimité de son mariage avec la veuve de son frère.

Quant à nous, qui croyons la vérité favorable à tous les intérêts légitimes, qui pensons que la meilleure manière de servir le protestantisme, c'est de dire toute la vérité et rien que la vérité ; quant à nous, qui d'ailleurs ne reconnaissons pas *Henri VIII* pour un véritable protestant, et qui le laissons au parti qui l'a formé, auquel il resta fidèle alors même qu'il s'en était extérieurement séparé, et aux dogmes duquel il immola au moins la moitié de ses victimes ; il nous est

(1) Qui avait été la femme de son frère Arthur, et que l'avarice de *Henri VII* lui avait fait épouser jeune encore.

fort indifférent à quelle époque et par quels motifs il conçut le dessein de se séparer de sa première femme.

L'unique résultat certain auquel on puisse arriver en débrouillant les assertions et les conjectures contradictoires, dont l'esprit de parti a obscurci ce point d'histoire, c'est que les scrupules de *Henri* sur la légitimité de son mariage sont de plusieurs années antérieurs à l'amour qu'il conçut pour Anne de Boulen; que le projet du divorce même fut une conséquence naturelle de ces scrupules; que *Wolsey*, qui n'aimait pas la reine Catherine, confirma le roi dans ce dessein; enfin que la passion qu'Anne lui inspira acheva de le déterminer et lui en fit prendre la résolution définitive. Telle est la conjecture la plus conforme aux faits reconnus des deux parts, à la nature des choses et au caractère de *Henri*.

D'ailleurs il avait lu dans *St.-Thomas d'Aquin* que le pape lui-même ne pouvait dispenser personne de l'observation des lois divines, parmi lesquelles ce Saint comptait la loi morale du Lévitique, qui interdisait au frère l'union avec la femme de son frère.

Des raisons d'état se joignirent enfin aux scrupules d'une conscience peu éclairée, aux intrigues de *Wolsey* et au pouvoir d'une

passion nouvelle. De tous les enfans nés de Catherine d'Aragon , la princesse Marie seule avait échappé à une mort prématurée : circonstance qui dut sur-tout frapper un homme aussi superstitieux que *Henri*, parce que c'était là précisément la peine dont la loi mosaïque menaçait les transgresseurs (1). Il avait déclaré Marie princesse de Galles; mais quand il fut question de la marier d'abord avec Charles d'Autriche , les états de Castille s'y opposèrent, par la raison sur-tout qu'elle était illégitime; et plus tard, dans une occasion semblable , l'évêque de Tarbes, ambassadeur de France, reproduisit la même objection. La crainte que les doutes élevés sur la légitimité de Marie ne rendissent la succession incertaine , et ne fissent naître des troubles graves à la mort de *Henri*, dut entrer pour beaucoup dans ses motifs de se séparer de Catherine et de contracter un second mariage.

Ce projet paraissait d'abord si indépendant de la passion de *Henri* pour Anne de Boulen , qui ne revint de France pour entrer au service de la reine que vers la fin de 1527 , que Wolsey avait d'abord songé à lui faire épouser une prin-

(1) Levit. XX 21.

cesse française. Mais *Henri* ne s'y livra avec tant d'ardeur que depuis qu'il avait vu la jeune et belle *Boulén*, dont la vertu, soutenue par l'ambition, résistait à la séduction, et qu'il jura de placer sur le trône.

Les conjonctures semblaient favorables au dessein de *Henri*. *Clément VII*, prisonnier de l'empereur, au moment où *Henri* s'adressa à lui pour les dispenses nécessaires, avait alors grand besoin du roi d'Angleterre, aussi reçut-il favorablement la demande de ce monarque; mais sa dépendance de *Charles-Quint*, neveu de *Catherine d'Aragon*, et qui prenait avec chaleur le parti de sa tante, l'empêcha de donner une réponse définitive.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails des intrigues, au moyen desquelles les deux parties cherchèrent à parvenir à leur but. *Henri*, malgré son inconstance, voulait si fortement ce qu'il voulait, que, comme l'a dit *Wolsey* au lit de mort, il aurait plutôt risqué la moitié de son royaume, que d'y renoncer. *Charles*, d'ailleurs habitué à sacrifier ses affections personnelles aux nécessités politiques, se trouvait alors dans une situation qui lui permettait de défendre sans risques la cause de sa parente. Les papes étaient depuis long-temps accoutumés à

prendre la politique pour seule règle de leur conduite, à subordonner et à sacrifier même les intérêts de la religion, de la morale et de la paix aux intérêts de leur siège et de leur personne. Clément VII, indécis, timide, sur-tout depuis ses derniers malheurs, pressé en deux sens opposés, temporisa et finit par obéir au prince dont il avait le plus à craindre et à espérer.

Il chargea Wolsey, en sa qualité de légat, conjointement avec le cardinal Campège, d'examiner l'affaire, et leur ordonna en secret de traîner la chose en longueur; mais au bout d'une année de négociations, cédant aux menaces et aux promesses (1) de Charles-Quint, il évoqua la cause à Rome (1529), ce qui équivalait à un rejet de la demande de *Henri*. La colère de ce prince s'en vengea d'abord sur Wolsey, qu'il accusait d'avoir mis de la mollesse à poursuivre l'affaire du divorce. Il se plaisait d'ailleurs à constater sa puissance en précipitant dans le néant ceux qu'il avait élevés au faite de la gran-

(1) Clément VII était fils naturel de Julien de Médicis, naissance qui l'excluait du trône papal. L'empereur le menaçait de convoquer un concile et de faire examiner la validité de son élection. Il avait d'ailleurs besoin de l'assistance de Charles, pour rétablir à Florence la souveraineté des Médicis.

deur. Destitué de toutes ses dignités, dépouillé de ses immenses richesses, accusé de tous les crimes par la justice et par l'envie, enfin confiné dans une prison, l'orgueilleux ministre-cardinal échappa par une mort hâtée par le chagrin à une fin plus ignominieuse; mémorable exemple de l'inconstance de la faveur des rois, et première grande victime de l'humeur vindicative de *Henri* (1530). Un homme innocent de sa chute, Thomas Cranmer, docteur en théologie, qui avait secrètement embrassé la doctrine de Luther, lui succéda dans ses dignités ecclésiastiques et dans son influence sur l'esprit du roi. Le conseil qu'il eut occasion de donner à ce prince, de consulter les diverses universités de l'Europe, sur la validité de son mariage avec Catherine, et d'en appeler ainsi à la conscience et aux lumières de la chrétienté lettrée, conseil que *Henri* saisit avidement, fut le fondement de l'élévation de Cranmer, premier réformateur de l'Angleterre. La plupart des universités, non-seulement celles de France, mais encore celles d'Italie, et Bologne même, se décidèrent en faveur du roi. Cambridge et Oxford firent plus de difficultés, parce qu'elles prévoyaient les suites du divorce et de l'élévation d'Anne de Boulen, qui penchait pour la réformation. Cependant elles finirent

par donner une décision favorable. Les assemblées du clergé de Cantorbéry et d'York déclarèrent également le mariage du roi et la dispense de Jules II qui l'avait autorisé, contraires aux lois divines. Le Parlement, de son côté, se montrait fort disposé à seconder *Henri*. Déjà dans la session de 1529, les députés des communes avaient parlé très-librement des abus de l'Eglise, et censuré avec énergie les usurpations du clergé. Ils avaient même passé plusieurs décrets répressifs des exactions des prêtres, contre la non-résidence des évêques et l'accumulation des bénéfices. Ils s'étaient de plus permis des invectives véhémentes contre les mœurs dissolues, l'avarice, l'ambition des ecclésiastiques. La chambre haute, malgré l'opposition de l'évêque Fisher, avait adopté ces bills.

Cependant les négociations continuaient toujours avec la cour de Rome ; mais déjà l'attitude était hostile des deux côtés. L'ambassadeur anglais, le père d'Anne de Boulen, créé comte de Wiltshire, admis en présence du pape, refusa de baiser le pied de sa sainteté. La même année, le roi ayant adressé à Clément VII, une lettre menaçante signée par les principaux membres de la chambre des pairs, le pape, refusant toujours de consentir au divorce, proposa d'accorder à

Henri la permission d'avoir à la fois deux épouses légitimes. Ce moyen ne conciliait rien ; *Henri* le rejeta, et résolut dès-lors de terminer l'affaire sans l'approbation de Rome. Fort des décisions des universités de l'Europe et des déclarations du clergé de son royaume, impatient de secouer le joug du pape, excité enfin par Anne de Boulen, qui haïssait la religion romaine par principe et dans l'intérêt de son ambition, il porta la question du divorce devant le Parlement, des dispositions favorables duquel il était assuré d'avance (1531). Il convoqua en même temps un synode national, qui ne fit aucune difficulté de reconnaître la nécessité du divorce. Mais *Henri* ne se contenta pas de cette déclaration; il voulait à la fois humilier le clergé et en extorquer de l'argent; à cet effet il le fit accuser en masse.

Il existait un ancien statut, presque oublié, qu'on appelait l'acte des *provisours*, et qui défendait, sous des peines très-graves, d'exercer en Angleterre le pouvoir de légat, sans une permission expresse du roi. Les mêmes peines étaient prononcées contre ceux qui se soumettraient à ce pouvoir, non autorisé par le gouvernement. Contre toutes les lois de l'équité et de la raison on s'était servi de ce statut contre le cardinal Wolsey. On s'en servit maintenant contre tout

le clergé et même contre les communes ; et telle était la crainte qu'inspirait l'autorité arbitraire du roi, que le clergé s'en remit à sa clémence, et, pour expier ce prétendu crime, offrit de lui payer plus de cent mille livres sterling, et de le reconnaître pour *protecteur et chef suprême de l'église et du clergé d'Angleterre*.

Dans la session de 1532, le parlement, en partie par complaisance pour le roi, qui voulait inspirer des craintes à la cour romaine, en partie parce que déjà les principes de la réforme y avaient de nombreux partisans, sur-tout dans la chambre des communes, passa plusieurs actes très-hostiles contre l'évêque de Rome. Il supprima la taxe des annates que le pape prélevait sur tous les bénéfices, et ordonna qu'en cas de refus de la part du saint-siège de confirmer les évêques, ils seraient simplement consacrés par un de leurs collègues. La loi prévoyait et déclarait d'avance non avenues toutes censures que la cour de Rome prononcerait contre ces actes.

Cependant Clément VII, toujours obsédé par l'empereur, persista dans sa résolution d'examiner l'affaire à Rome même, et de citer le roi devant son tribunal. *Henri*, résolu désormais de rompre entièrement avec lui, eut une nouvelle entrevue avec François I^{er} à Boulogne, et en

renouvelant son alliance avec lui, chercha à lui persuader d'imiter son exemple.

Toutefois en secouant ainsi le joug romain, il ne prétendait pas renoncer à la religion catholique, et pour prouver qu'il persévérerait dans la foi orthodoxe, il fit exécuter avec sévérité les lois contre les hérétiques, et signaler par ses théologiens les prétendues erreurs répandues dans les écrits de Wicléf et de Luther. Plusieurs protestans, brûlés vifs dans les années 1531 et 1532, devaient réhabiliter sa réputation d'orthodoxie, fortement compromise par ses démarches contre le saint-siège. Quelques traductions du Nouveau-Testament, suspectes d'hérésie, ayant paru vers la même époque, il les fit confisquer, et ordonna d'en faire une autre, qu'il annonçait vouloir corriger lui-même. Pour bien apprécier la conduite de *Henri*, il faut sur-tout remarquer cette confiance qu'il avait en ses talens comme théologien, et que les flatteries outrées de la cour de Rome avaient le plus contribué à faire naître.

C'est cette opinion de sa suffisance en matière de religion, jointe à son humeur despotique, qui lui inspira l'idée, également contraire à l'esprit de l'ancienne église et de la nouvelle, de s'ériger lui-même en souverain pontife de son royaume et de commander aux consciences de ses sujets,

comme il disposait de leurs bras et de leurs fortunes. C'est là ce qui explique toutes ses démarches, qui paraissent si contradictoires, et ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut, qu'il ne fut qu'un catholique rebelle. Les protestans du continent se détachaient de la communion romaine par respect pour la vérité, par intérêt pour la morale publique, par amour pour la liberté religieuse. *Henri* y renonça par intérêt personnel, par despotisme, par orgueil.

Peu de temps après son entrevue avec *François I^{er}*, il épousa secrètement *Anne de Boulen*; et après avoir fait passer dans le parlement un acte qui interdisait tout appel à Rome, il déclara publiquement son nouveau mariage (1533), avant même qu'il eût fait prononcer son divorce avec *Catherine*. Ce ne fut qu'un mois après, que *Cranmer*, devenu depuis peu archevêque de *Cantorbéry*, se fondant sur les décisions du clergé national et du parlement, prononça enfin solennellement la sentence de ce divorce, qui depuis plusieurs années avait occupé tous les esprits. Cette décision entraînait nécessairement l'illégitimité de la princesse *Marie* et un changement dans l'ordre de la succession : ses droits et son titre furent transportés à *Elisabeth*, fille de la nouvelle reine.

Ainsi se termina ce long débat, qui fut l'occasion de la séparation de l'Angleterre de la communion romaine. Elle fut consommée par plusieurs actes du parlement de 1534, et par la sentence prononcée précipitamment par le pape contre le divorce, au mois de mars de cette année.

La frivolité, qui aime à faire dériver les plus grands effets de petites causes, a fait avancer à plusieurs historiens, que cet événement fut causé par le retard d'un courrier. Les passions des hommes sont les seules causes réelles des révolutions des choses humaines; des incidens frivoles peuvent seulement les ralentir ou les précipiter.

A la nouvelle de la sentence prononcée par Cranmer, Clément VII s'était contenté de la déclarer nulle et sans effet, et d'inviter le roi, sous peine d'excommunication, de reprendre sa première femme. Mais depuis, sa situation ayant changé par le mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, second fils de François I^{er}, ce prince travaillait à un accommodement entre le pape et *Henri*. Le premier offrit de consentir au divorce, si le roi d'Angleterre voulait se soumettre publiquement à sa décision. Des obstacles imprévus empêchèrent le courrier,

expédié par *Henri* avec une réponse favorable ; d'arriver à Rome au jour fixé. Le pape, ignorant la cause de ce retard, irrité de plus par la connaissance qu'il avait eue d'un libelle nouvellement publié contre lui à Londres et d'une farce jouée en présence du roi en dérision de la cour de Rome, céda aux instances des cardinaux de la faction impériale et à sa propre indignation, et lança la fatale sentence.

Ainsi un événement insignifiant paraît en effet avoir décidé de cette grande affaire. Mais supposé que la réconciliation eût eu lieu, pouvait-elle être sincère et durable après tant d'offenses réciproques ? et *Henri*, après avoir porté la main à l'encensoir et commencé à exercer le despotisme religieux, aurait-il renoncé à cette nouvelle prérogative ? d'ailleurs, sans le vouloir, il avait en effet commencé et encouragé la réformation en Angleterre. Depuis cinq ans il avait permis de mettre publiquement en question l'autorité du pape, il l'avait même abolie de fait. L'antique respect pour le haut clergé et pour la cour de Rome, ébranlé déjà par les Lollards et les Wicléfites, par les nombreux partisans de Luther, avait été entièrement détruit dans l'esprit de la nation, par de nombreux écrits et par des prédicateurs autorisés par le gouvernement, par les discours

prononcés dans les deux chambres, et sur-tout par l'exemple du prince. Et ce respect une fois anéanti, il l'est pour plusieurs générations, si ce n'est pas pour toujours.

Quoi qu'il en soit, le schisme avec toutes ses conséquences fut érigé en loi fondamentale du royaume au mois de novembre 1534 ; le roi fut solennellement déclaré *chef suprême de l'église* et revêtu de toute l'autorité du pape. Le statut portait qu'en cette qualité il aurait le droit de visiter les églises et les monastères, de réprimer et de redresser, de corriger et de punir tous les abus, erreurs, hérésies, offenses et attentats, dont la connaissance appartient à la juridiction spirituelle. Il déclarait crime de haute trahison de parler mal du roi, de la reine ou de leurs héritiers, ou de chercher à les priver de quelque-une de leurs dignités ou de leurs titres.

Tous les membres du parlement, à l'exception de Fisher, évêque de Rochester, et de Thomas Morus, ancien chancelier, jurèrent de se conformer en tout à ces statuts ; et des commissaires furent envoyés dans toutes les parties du royaume pour faire prêter le même serment à tous les fonctionnaires publics. Peu le refusèrent. Il y eut bien quelques séditions populaires ; mais elles furent facilement apaisées.

Ceux qui étaient favorables à la réformation; espéraient tout et se soumirent sans peine à un ordre de choses qui se rapprochait de la réforme; la plupart des catholiques s'y conformèrent, parce que les dogmes et le culte n'étaient pas changés, et qu'ils ne croyaient pas le schisme irréparable. Le roi n'avait qu'à user avec modération de la nouvelle autorité qui venait de lui être conférée; il pouvait insensiblement éclairer le peuple, redresser les abus avec sagesse, et abandonner le reste aux progrès de la civilisation; et l'Angleterre eût vu l'œuvre de la réforme s'accomplir sans secousse et sans troubles. Mais incapable de ménagemens dans l'exécution de ses volontés, enorgueilli de la suprématie ecclésiastique, dont il ne s'avisa jamais de douter qu'il ne fut digne par ses profondes connaissances théologiques, il ne fit que substituer à l'autorité régulière et limitée du pape une tyrannie d'autant plus absolue, qu'elle était moins définie, et d'autant plus terrible qu'elle était en même temps armée de toute la puissance civile.

Traitant désormais également en ennemis les protestans et les catholiques, il persécuta les premiers par zèle pour l'orthodoxie et les derniers par despotisme.

Les personnes qui eurent, à cette époque, le

plus d'influence sur lui, étaient divisées en deux partis. La reine, Cranmer et Thomas Cromwell, ancienne créature de Wolsey et son successeur dans la faveur du roi, secrétaire d'Etat, et depuis vicaire-général, favorisaient les protestans. Le duc de Norfolk, oncle de la reine, et Gardiner, évêque de Winchester, se mirent à la tête du parti catholique. Les uns et les autres cachaient avec soin leurs principes, mais profitaient de toutes les occasions pour avancer les intérêts de leurs opinions respectives.

Immédiatement après la révolution, le roi semblait ménager les partisans de la Réforme, qui, par haine pour la cour romaine, se soumettaient de meilleure grace au nouvel ordre de choses.

Comme la suprématie ecclésiastique du prince choquait alors plus les principes des catholiques que ceux des protestans, c'est parmi les premiers qu'elle dût rencontrer la plus grande opposition; et c'est parmi eux que le tyran pontife dût choisir ses premières victimes.

Ce qui l'irrita sur-tout contre eux, furent les jongleries d'une religieuse convulsionnaire, appelée la *Sainte fille de Kent*, qui se prétendant inspirée, menaçait le roi d'une mort prochaine, s'il ne renonçait à Anne de Boulen, et qui, par de faux miracles, avait abusé jusqu'à l'évêque

Fisher et Thomas Morus. Ayant été mise en accusation, elle avoua tout et fut condamnée à mort avec les prêtres qui l'avaient dressée à cette grossière imposture.

Bientôt après, (1535) plusieurs prieurs et autres ecclésiastiques payèrent de leur vie le refus de reconnaître le roi pour chef suprême de l'Eglise. L'évêque de Rochester, Fisher, vieillard octogénaire, récemment nommé cardinal, et Thomas Morus, (1) qui tous deux avaient terni l'éclat de leurs vertus, en persécutant avec violence les hérétiques, périrent par ordre du tyran, pour la même cause. La sentence d'excommunication prononcée solennellement à cette occasion, par le pape Paul III, contre *Henri*, servit plutôt à l'irriter davantage contre les papistes qu'à mettre un terme à ses fureurs.

La plupart des moines ayant refusé de prêter le

(1) *Thomas Morus* est en quelque sorte le type de ces hommes dont la haine pour un parti religieux ou politique pervertit la morale et la raison et toutes les habitudes d'humanité. Il avait avancé dans son *Utopie* des principes qui paraîtraient trop libres même aujourd'hui ; mais quelques désordres ayant signalé la réformation, il lui voua une haine qui alla jusqu'au fanatisme le plus atroce. Quel siècle que celui où des hommes, tels que *Morus*, croyaient faire leur devoir en foulant aux pieds les droits les plus sacrés de l'humanité !

serment de suprématie , il fut d'autant plus facile aux amis de la réforme d'engager le roi à supprimer les cloîtres. Il usa de quelque prudence dans cette opération. En sa qualité de chef suprême de l'Eglise anglicane, il chargea des commissaires de visiter les monastères et d'examiner les titres de leurs possessions , et les mœurs de leurs habitans.

Sur leurs rapports, qui exagéraient sans doute beaucoup les désordres réels, mais dont le fond n'était que trop vrai , le parlement supprima toutes les congrégations dont le revenu était au-dessous de 200 liv. st. Leur nombre était de 376, et leur revenu annuel, qui fut déclaré acquis à la couronne , se montait à 100,000 liv. st. C'était là l'objet principal de cette réforme ; et, comme pour ne laisser aucun doute sur la nature de ses véritables motifs et sur ses intentions futures , le gouvernement établit dans le même temps une commission appelée du nom significatif de *Cour pour l'augmentation du revenu du roi.*

La suppression des petites congrégations fut le dernier acte de ce parlement remarquable par les grands changemens dont il fut l'instrument et par sa longue durée, qui explique peut-être la docilité avec laquelle il se prêta aux volontés du monarque , si toutefois sa durée ne doit pas être

expliquée par sa docilité. Les communes, en général favorables à la réforme, et qui d'ailleurs, jusqu'à cette époque, ne mettaient une grande importance qu'à leur droit de voter les subsides, se soumirent facilement à des innovations qui affranchissaient l'Angleterre d'un tribut onéreux, et qui leur faisaient espérer une diminution des charges qui pesaient sur elles.

Dans cette même année, les partisans des nouvelles doctrines eurent un autre succès très-important. La convocation du clergé vota la traduction de la Bible en langue vulgaire. Elle fut terminée en trois années et imprimée à Paris; et quoiqu'elle ne fût pas entièrement dans le sens des protestans d'Allemagne, elle fut néanmoins très-utile à la cause de la réformation. (1)

Nous passerons sous silence les tentatives de Charles-Quint de se reconcilier avec *Henri*, de-

(1) Deux protestans, Guill. *Tindal* et Jean *Fryth*, réfugiés en Flandres, avaient publié à Anvers une traduction anglaise de la Bible, avec des notes dans le sens des réformateurs allemands. L'évêque *Tonstall* fit acheter à Anvers tous les exemplaires qui en restaient, et les fit brûler à Londres. Mais au lieu de la supprimer, comme il l'espérait, il ne fit que fournir à *Tindal* les moyens d'en donner une seconde édition corrigée. Plus tard, les deux traducteurs succombèrent à leurs persécuteurs; *Tindal* périt dans le Brabant, *Fryth* fut brûlé vif à Londres.

puis la mort de Catherine d'Aragon, et les négociations infructueuses de ce dernier avec la ligue de Smalcalde, pour nous arrêter à la fin tragique d'Anne de Boulen, l'un des principaux appuis du parti protestant.

La tendresse de *Henri* pour elle ne survécut guère aux obstacles qui s'y étaient opposés. Il céda bientôt à une nouvelle passion. Les ennemis de cette princesse en profitèrent pour la renverser. La vicomtesse de Rocheford, sa propre belle-sœur, sur-tout, par des rapports mensongers, mais fondés sur de légères apparences, excita contre elle la jalousie du roi, dont l'inconstance s'empara avidement de ce prétexte de se livrer à ses nouveaux désirs. Soit que, n'approfondissant pas ses véritables motifs, il la crût en effet coupable, soit que sa conscience dépravée lui fit regarder comme un moindre crime de faire périr sa femme sur de vagues soupçons, que de satisfaire sa passion par l'adultère, il poursuivit la condamnation de l'infortunée Boulen, avec un acharnement inexorable. Un jury de pairs, présidé par le cruel Norfolk, oncle de la reine, la condamna à mort avec son frère et ses prétendus complices, et Cranmer fut obligé de déclarer nul son mariage avec le roi, sous prétexte qu'il avait été précédé par un engagement

avec le comte de Northumberland. Sa sentence fut exécutée le 19 mai 1536. Ainsi périt Anne de Boulen, qu'on pouvait accuser d'ambition et de coquetterie, mais qui était innocente des crimes pour lesquels elle fut condamnée.

Son innocence est prouvée aux yeux de l'impartiale postérité, par l'énormité même de l'accusation, par l'irrégularité de la procédure, par le manque de témoignages évidens, par l'immoralité de ses juges, par les pièges qu'on lui tendit pour lui dérober des aveux qui pussent la perdre; enfin par la dignité (1) avec laquelle elle subit sa malheureuse destinée, par la religieuse résignation avec laquelle elle se prépara à la mort et par l'admirable sérénité qu'elle montra dans ses derniers momens : elle fut pleinement justifiée sur-tout par le tyran lui-même qui, dès le lendemain de son exécution, osa épouser publiquement Jeanne Seymour, objet de sa flamme nouvelle.

Un nouveau parlement, plus servile encore que le précédent, confirma le jugement, déclara illégitimes les enfans issus des deux premiers ma-

(1) On connaît la lettre qu'elle écrivit au roi de sa prison. C'est ainsi que s'exprime l'innocence soutenue par la résignation et la piété.

riages, reconnut pour héritiers de la couronne, ceux qui naîtraient de la reine Jeanne, et à leur défaut, laissait au roi la faculté de nommer lui-même son successeur. Il renouvela les lois pénales portées contre les réfractaires au serment de suprématie, et contre les adhérens du pape.

L'assemblée du clergé, convoquée en même temps, ne se montra pas moins complaisante. Composée, à forces égales, de catholiques et de protestans secrets, elle vota un corps de doctrines qui n'exprimait entièrement ni les sentimens des uns, ni ceux des autres, et qui n'était que l'opinion présumée du roi. D'un côté elle reconnaissait pour unique source de la foi, les saintes écritures avec les symboles des apôtres, de Nice et de saint Athanase; et de l'autre elle admettait la présence réelle et la confession auriculaire. Elle passait sous silence les sacremens catholiques non reconnus tels par les protestans. Elle autorisait à la fois le culte des images et exhortait le peuple à se garder qu'il ne dégénérait en idolâtrie. Elle laissait subsister l'adoration des saints, tout en proclamant l'inutilité de leur patronage. Toutes les cérémonies usitées étaient conservées, non comme utiles en elles-mêmes, mais comme nourrissant des sentimens de dévotion et de piété.

Tel fut le singulier mélange de catholicisme et

de protestantisme que Cromwell , qui venait d'être nommé lieutenant ecclésiastique du roi, fit adopter par le clergé divisé. Bientôt après il publia , au nom du roi , une ordonnance qui limitait le nombre des jours de fêtes, et qui défendait le culte des images, les pèlerinages et l'adoration des reliques.

Les séditions graves , excitées par les moines et les prêtres, et qui faillirent causer une guerre civile (1537), mais qui furent réprimées avec fermeté ou calmées avec adresse, confirmèrent *Henri* dans la résolution de supprimer le reste des monastères.

Pour détromper le peuple sur le compte des moines et pour rendre cette révolution plus facile, le roi fit publier la relation des visites faites dans les cloîtres, laquelle, par la peinture sans doute exagérée de la dissolution de leurs mœurs et sur-tout par la découverte de leurs fraudes pieuses, porta un coup mortel à leur popularité.

L'exposition publique des ressorts et des machines dont ils se servaient pour opérer des miracles, devait désabuser les plus incrédules. Dès-lors le gouvernement put impunément livrer à la risée publique les fausses reliques (1),

(1) On montrait onze ceintures de Notre-Dame, deux têtes de

qui naguères avaient été l'objet de la vénération populaire, et brûler dans les places les instrumens matériels des impostures monastiques. Sous prétexte de venger l'autorité royale, mais en effet pour s'emparer de ses dépouilles, le roi fit citer devant son tribunal et condamner, pour haute trahison, le saint le plus révéré de l'Angleterre, cet ancien martyr de l'orgueil sacerdotal, le fameux Thomas Becket, patron de Cantorbéry. Son nom fut effacé du calendrier, ses ossemens furent brûlés, ses cendres dispersées.

La suppression définitive de tous les monastères couronna cette opération; mais, ainsi que la cupidité et la haine l'avaient ordonnée, on y procéda avec désordre et cruauté. Quelle différence entre la manière de réformer d'un roi avide et despote, et celle des princes protestans de l'Allemagne et sur-tout des cantons helvétiques!

L'emploi des dépouilles des moines et des saints fut peu utile à l'Etat. Tandis que pour apaiser les murmures du peuple, on lui faisait espérer que le gouvernement, enrichi des biens du clergé régulier, n'aurait plus besoin de lever des taxes, le roi s'assura de l'assentiment d'une partie des grands et de la noblesse, en leur don-

sainte Ursule, les charbons de saint Laurent, l'oreille de Malchus, etc.

nant gratuitement ou en leur vendant à vil prix les biens des monastères ; et telle fut sa prodigalité, que l'on rapporte qu'il fit présent de tout le revenu d'une abbaye à une femme, qui lui avait servi un pudding fait à son goût.

Une conspiration qui fut découverte vers ce temps (1538), et dont le cardinal de la Pole était le chef, ne fit qu'ajouter à l'oppression qui pesait sur le parti papiste.

Les protestans triomphaient ; mais ils se trompaient sur la cause réelle de leurs succès. *Henri* ne les ménageait que pour mieux accabler les adhérens du pape, et ils ne durent leur triomphe momentané qu'à l'adresse avec laquelle Cromwell et Cranmer surent faire tourner la haine de *Henri* pour les moines et les prêtres réfractaires au profit de la réforme. La reine Jeanne les avait secondés ; mais après la mort de cette princesse, qui périt en couches, l'évêque Gardiner, de retour de son ambassade à Paris, ne tarda pas à ranimer l'ancien zèle de *Henri* pour l'orthodoxie catholique.

Un maître d'école de Londres, nommé Lambert, accusé de nier la présence réelle, en appela au roi, qui, charmé d'avoir une occasion d'exercer sa suprématie et de déployer ses talens, résolut de donner le plus grand éclat à cette af-

faire. On vit alors un spectacle singulier, qui devait être imposant et qui ne fut que ridicule et atroce. En présence des pairs et des prélats, au milieu de toute sa cour, et du haut de son trône, le roi théologien disputa pendant plusieurs heures sur l'eucharistie contre un de ses sujets, dont ni les raisonnemens ni les menaces ne purent vaincre la vertueuse obstination. Irrité de l'inutilité de ses efforts, il finit par lui adresser cette étrange question, s'il voulait vivre ou mourir? le courageux Lambert préféra la mort au mensonge et la subit en héros.

Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir aujourd'hui sur le mérite de cette action, on ne peut refuser son admiration à un homme, qui, pour rester fidèle à ses principes, brava toute la puissance d'un despote et toutes les terreurs d'une mort affreuse.

Plusieurs anabaptistes hollandais périrent dans le même temps par un supplice digne d'avoir été inventé par Néron (1).

Le reste de l'histoire de *Henri VIII* ne présente plus qu'une suite d'exactions et de cruautés, de condamnations arbitraires et de sanglantes

(1) On leur attachâ sur le dos des fagots verts, auxquels on mit ensuite le feu.

inconséquences. L'âge semblait encore ajouter à la violence de ses passions et à l'inconstance de sa conduite. Nous traverserons rapidement cette dernière période de sa vie : la plume se lasse de retracer tant d'horreurs et tant de folies.

La corruption du parlement fut une des principales causes des crimes de *Henri*, qui ne semblait le convoquer que pour mieux exercer ses tyrannies. Celui de 1539 est surtout remarquable par son abjecte servilité. Sur la proposition du duc de Norfolk, organe du roi, il adopta la fameuse loi des six articles, appelée par les protestans le *bill de sang*. Elle était toute dirigée contre eux ; elle condamnait au dernier supplice quiconque nierait la *présence réelle*, et quiconque soutiendrait obstinément la nécessité de la communion sous les deux espèces. Elle maintenait le célibat des prêtres, le vœu de chasteté, les messes privées et la confession auriculaire.

Nous laissons au biographe de Cranmer, le soin de célébrer l'opposition à la fois courageuse et prudente qu'il manifesta contre ce bill ; et nous remarquons seulement comme une chose fort extraordinaire l'indulgence du roi envers lui.

Le même parlement, par un autre statut servilement absurde, fournit un puissant argument

contre la doctrine de l'omnipotence parlementaire, doctrine tantôt rejetée, tantôt admise par le pouvoir, suivant qu'il y trouvait son compte. En donnant force de loi aux simples ordonnances du roi, il se réduisit aux seules fonctions de conseil du prince, et par un seul vote détruisit, autant qu'il était en lui, toute la constitution du pays.

Le bill de sang ne fut pas incontinent exécuté dans toute sa rigueur. Le zèle du parti catholique fit arrêter en peu de temps cinq cents personnes, mais Cromwell les fit remettre en liberté.

Malheureusement la faveur de ce puissant ministre ne survécut pas long-temps à ce dernier succès. Il avait réussi à faire épouser à son maître une princesse protestante. Mais Anne de Clèves ne s'étant pas trouvée à son goût, *Henri* fit dissoudre son mariage avec elle, pour couronner Catherine Howard, nièce du duc de Norfolk, chef du parti de l'ancienne religion. La chute de Cromwell fut la suite nécessaire de cet événement. *Henri* sacrifia, avec sa facilité ordinaire, à la haine de ses ennemis, un homme dont le seul crime était de s'être montré trop complaisant aux caprices d'un tyran. Le parlement prononça sa condamnation sans interrogatoire et sans aucun examen. Ainsi périt ce ministre habile et prudent, digne,

dit Hume, d'un meilleur maître et d'un meilleur sort.

La nouvelle reine, inspirée par un naturel haineux et par Norfolk, provoqua la stricte exécution du bill des six articles. Cependant les catholiques ne furent pas plus ménagés que les protestans; l'espèce d'avantage des premiers se réduisait à être condamnés à des supplices moins cruels. Nous ne finirions pas si nous voulions énumérer toutes les victimes de son fanatisme et de sa tyrannie. Quelquefois il affectait une atroce impartialité. Un jour il fit attacher et traîner au supplice trois protestans et trois catholiques, attachés deux à deux à la même claie.

De temps en temps il faisait tomber une tête illustre, comme s'il avait dédaigné de ne frapper que le vulgaire. Après les derniers soulèvemens il avait fait condamner à mort la comtesse de Salisbury, mère du cardinal de la Pole, et dernier rejeton de la famille royale des Plantagenets. Une nouvelle sédition ayant éclaté, il fit exécuter la sentence. Long-temps elle disputa sa tête au bourreau et périt enfin avec courage, bien que sans résignation. Ainsi ni l'innocence, ni la vieillesse, ni de grands services rendus, ni d'anciennes affections ne trouvaient grâce devant ce tyran sanguinaire et capricieux.

Cependant la découverte de la conduite déréglée de Catherine Howard lui offrit une nouvelle occasion de faire périr une tête couronnée. La reine fut décapitée, et parmi les personnes enveloppées dans sa ruine, se trouva aussi la perfide accusatrice d'Anne de Boulen, la comtesse de Rochefort, complice des crimes de Catherine (1542).

Nous ne parlerons pas des lois extravagantes à la fois et immorales qui furent portées à cette occasion. Sous *Henri VIII* la législation anglaise, livrée aux caprices d'un despote, devint un chaos de dispositions immorales, ridicules, sangui- naires et contradictoires.

Cependant il continuait ses prétendues réfor- mes, c'est-à-dire ses spoliations et ses exécutions. Il ne se contenta pas de s'emparer des biens des moines, des possessions des chevaliers de Saint- Jean et de diminuer les revenus de plusieurs sièges, il pilla jusqu'aux collèges et aux hopitaux.

Le parlement de 1541, poussant la servilité au-delà de toutes les bornes, avait fait un acte, par lequel il ratifiait d'avance le corps de doc- trine qu'une commission nommée à cet effet composerait avec l'approbation du maître. Il se- rait difficile de trouver dans l'histoire, même des empires despotiques de l'Asie, un autre exemple d'une telle bassesse.

En vertu de cet acte, le roi publia, en 1542; un livre intitulé : l'*Institution du chrétien*, qui présentait un mélange de protestantisme et de catholicisme, et qui fut bientôt remplacé par un autre : l'*Erudition du chrétien*, différent du premier dans quelques points; mais l'un et l'autre inculquaient avant tout l'obéissance passive pour la double autorité du prince, et faisaient un devoir sacré de la servilité.

Son objet principal étant d'établir une entière uniformité de croyance, il rétracta la permission de lire les Saintes Ecritures, et ne l'accorda plus qu'aux classes élevées de la société. Cette restriction était peu nécessaire, parce que très-peu de personnes savaient lire alors, et qu'il n'existait guère que cinq cents exemplaires de la dernière traduction. Vers le même temps (1542) le roi-pontife réforma aussi la liturgie, c'est-à-dire, il en effaça le nom du pape et ce qui était en contradiction avec sa propre suprématie.

Nous ne nous arrêterons pas à ses dernières guerres avec l'Ecosse, entreprises d'abord pour forcer Jacques V à recevoir la confession anglicane dans son royaume, et après la mort prématurée de ce prince, pour contraindre la régente à engager à son fils Edouard la main de Marie Stuart, qui venait de naître. Elles n'eurent aucun

résultat important. L'alliance de *Henri* avec son ancien ennemi, Charles-Quint, contre la France, et la guerre avec François I^{er} qui en fut la suite, ne mériteraient guère plus de fixer notre attention, tant la première fut impolitique, et la seconde peu féconde en événemens; mais elles sont une nouvelle preuve de l'inconséquence et de la mobilité de cet homme bizarrement passionné. Jaloux des honneurs que François I^{er} avait rendus à l'empereur, lors de son passage à Paris, irrité de ce qu'il n'avait pas imité son exemple relativement au pape, blessé sur-tout de quelques plaisanteries qu'on s'était permises à la cour de France, sur le grand nombre de ses femmes, enfin attribuant le peu de succès de ses dernières négociations avec l'Ecosse aux intrigues françaises, le ressentiment des offenses récentes qu'il croyait avoir reçues du monarque français, l'emporta dans son esprit sur le souvenir des anciennes offenses de Charles-Quint.

L'avantage que les catholiques se promettaient de cette alliance avec le chef de l'empire romain, fut compensé cependant par son mariage avec *Catherine Parr*, veuve de lord Latimer, femme vertueuse et sensée, qui favorisait les opinions protestantes.

Le parlement, avare seulement de subsides

continua, jusqu'à la fin du règne de *Henri*, à se montrer docile au pouvoir. Quelquefois il semblait s'efforcer de se surpasser lui-même, et de s'abaisser encore au-dessous de la servitude. C'est ainsi qu'en 1543 il décréta la peine du feu contre tout ecclésiastique qui enseignerait une chose contraire au contenu du livre intitulé *l'Erudition du chrétien*, ou à telle autre doctrine qu'il plairait au roi de publier par la suite. Les dispositions plus raisonnables de cette loi, qui établissaient une procédure plus régulière et plus favorable au prévenu, et qui adoucissaient considérablement la sévérité du *statut de sang*, étaient frappées de nullité par la clause insensée, que le roi pouvait arbitrairement les modifier ou les abolir. Ainsi le prince était désormais seul législateur du royaume, et l'on peut dire, avec quelque assurance, que si *Henri VIII* avait survécu quelques années de plus qu'il ne fit à cette révolution, et sans la minorité d'Edouard, et sans les troubles qui agitèrent les règnes de Marie et d'Elisabeth, le gouvernement absolu se fut établi en Angleterre, ainsi que sur le continent, pour y périr plus tard de la même manière, et par les mêmes causes.

Les Chambres ne s'assemblaient plus que pour voter la nécessité de l'arbitraire. En 1544, elles

réintégrèrent les deux filles de *Henri* dans leur droit de succession, mais en laissant au roi le pouvoir de les en exclure à son gré. Tous les emprunts faits par le gouvernement furent déclarés annulés par un acte législatif, et chose incroyable ! les créanciers payés avant la publication de cette loi, furent forcés de rapporter au trésor les sommes qu'ils avaient reçues. Malgré cette faillite frauduleuse, *Henri* leva ou plutôt extorqua, peu de temps après, de nouveaux emprunts, et pour essayer toutes les sortes de déprédations, il falsifia la monnaie du royaume.

Cependant il se préparait à passer en France pour se mettre à la tête de son armée. La campagne de 1543 était restée sans résultats. Les alliés convinrent de marcher cette année directement sur Paris et de ne s'arrêter à aucun siège. Mais soit inconstance, soit politique, *Henri* assiégea les villes de Montreuil et de Boulogne. Charles-Quint, désespérant d'exécuter ses projets contre la France, ayant alors fait la paix avec elle à Crespy, *Henri* continua seul la guerre, dont l'unique événement important fut la prise de Boulogne. Une paix générale mit fin à toutes les hostilités, en juin 1546. Elle coûta cher aux églises d'Angleterre. Sous prétexte de célébrer avec

pompe cet heureux événement, le gouvernement leur ordonna de se parer de tous leurs ornemens et de tous leurs trésors. C'était un piège : le lendemain tout fut enlevé.

Le parlement convoqué en 1545, par un acte de la dernière bassesse, offrit à ce prince une occasion de prouver qu'il aimait réellement les sciences et les lettres. Il accorda au roi les revenus des hôpitaux et des universités. *Henri* fit aussitôt annoncer à ces dernières que jamais il ne toucherait à leurs possessions. Il montra moins de modération à l'occasion d'un autre statut, qui l'égalait à Dieu lui-même, en donnant autorité de révélation à tout ce qu'il ordonnerait en sa qualité de chef suprême de l'Eglise. Mais loin que ses décisions fussent des révélations, elles n'étaient, le plus souvent, que l'effet des insinuations des chefs des deux partis religieux tour-à-tour victorieux. Cranmer, profitant de l'absence de Gardiner, engagea le roi à ordonner de célébrer la litanie en anglais. La *tyrannie de l'évêque de Rome et ses abominations* furent ajoutées aux fléaux dont on y priait Dieu de préserver l'Angleterre. Ce prélat fut en général le seul homme dont *Henri* estimait réellement les vertus, et à qui sa faveur ne devint pas funeste. Ses enne-

mis cherchèrent en vain à le renverser sous ce règne. (1)

Cependant le supplice de plusieurs personnes attesta cette même année (1546) la constance du zèle de *Henri* pour le dogme de la présence réelle. La plus intéressante de ces dernières victimes de son orthodoxie, fut *Anne Askue*, jeune femme d'une grande beauté et attachée à la reine, qu'on espérait entraîner dans sa ruine. Mais sa discrétion à l'égard de ses amis fut égale à son enthousiasme pour ce qu'elle regardait comme vrai. Les plus grandes tortures ne purent lui arracher aucun aveu qui eût pu compromettre son auguste confidente, et elle subit le supplice du feu avec une constance au-dessus de son sexe. Tel fut le fanatisme même des premiers personnages de l'Etat, que le chancelier *Wriothesely*, zélé catholique, assistant à la torture, partagea lui-même l'office du bourreau.

La conduite sublime de l'infortunée *Askue* ne sauva pas la reine de tout péril. Dans les fréquents entretiens qu'elle eut avec son terrible époux, sur des matières de théologie, elle osa quelquefois être d'un avis opposé au sien. Il s'en ouvrit un jour à Gardiner, qui saisit avec ardeur une occa-

(1) V. la vie de Cranmer.

sion de renverser un des principaux appuis des réformés, et engagea le roi à permettre qu'elle fût accusée d'hérésie. Déjà Wriothesely avait dressé l'acte d'accusation, lorsque la reine, avertie du danger, usant d'adresse, fit croire à *Henri* qu'elle n'avait été quelquefois d'une autre opinion que lui, que pour s'instruire et lui procurer le plaisir de la réfuter. Le succès de ce stratagème fut tel que, le lendemain, le chancelier s'étant présenté pour arrêter la reine, le roi entra dans une terrible colère contre lui, et le renvoya en le traitant publiquement de *fripon*, d'*animal* et de *fou*.

Le chef le plus puissant du parti catholique était le duc de Norfolk. Le roi connaissait ses sentimens secrets, et craignant qu'après sa mort, ce grand ne détruisît son ouvrage, il résolut de le perdre, ainsi que le comte de Surrey, son fils, soupçonné d'aspirer à la main de la princesse Marie. Il les fit arrêter l'un et l'autre. Surrey fut accusé d'avoir à son service des gens *suspects*, d'entretenir une correspondance *suspecte* avec le cardinal de la Pole. Il fut condamné pour ce prétendu crime, et eut la tête tranchée. Norfolk, accusé d'avoir parlé de la mort du roi, comme d'un événement prochain, n'échappa au même sort, que parce que *Henri* mourut en effet le 28 janvier 1547, la veille du jour fixé pour son sup-

plice. Un embonpoint excessif et un ulcère furent les causes de sa mort. Un seul membre du conseil avait osé l'avertir du danger. Il l'apprit avec plus de résignation qu'on n'avait osé l'espérer. Cranmer reçut ses derniers soupirs. Il fut enterré à Windsor, à côté de Jeanne Seymour, celle de ses six femmes qu'il avait le plus aimée.

La vie de *Henri VIII* présente un contraste perpétuel, qui rend son caractère en quelque sorte indéfinissable. Magnanimité et perfidie, désintéressement et cupidité, fanatisme et irréligion, scrupules futiles et mépris de toutes les convenances; tout s'y rencontre tour-à-tour et presque en même temps, tout, hormis la clémence, la justice et la continence. Et quelle est la cause de ce bizarre mélange de vices et de vertus, qui le caractérise, et qui se retrouve dans la vie de plusieurs princes? C'est qu'il fut l'esclave de ses passions et le jouet de quelques ministres habiles. Il était né avec des passions ardentes : l'orgueil, l'incontinence et la cruauté en formaient le fond, et en se développant sans entraves, faute d'une éducation soignée et grâce à l'abjecte servilité d'un sénat corrompu, elles étouffèrent bientôt toutes ses dispositions vertueuses. Ainsi s'était formé Néron; ainsi se forma *Henri VIII*. Dépourvu de tous principes fixes en politique

comme en morale ; incapable d'aucun effort sur lui-même et d'aucune détermination raisonnable ; fidèle seulement à quelques propositions de théologie qu'on lui avait inculquées dans son enfance ; il ne fut vertueux que par saillies , céda toujours et comme aveuglément aux inspirations du moment , sans égards ni pour ses antécédens , ni pour les conséquences , et ne se montra constant que dans son attachement pour Saint-Thomas-d'Aquin et pour sa prétendue orthodoxie.

Si toutefois l'on cherche un fil qui nous conduise avec quelque sûreté dans ce dédale d'actions contradictoires , on trouvera , pour sa conduite politique , la prétention d'être le médiateur entre François I^{er} et Charles-Quint , et de tenir la balance de l'équilibre européen ; pour le gouvernement , un despotisme plus qu'oriental , qui s'étendait jusqu'aux consciences et jusqu'aux actions les plus indifférentes ; (1) pour sa conduite religieuse , la prétention d'être le plus profond théologien de son royaume , et de régler en arbitre suprême la croyance de tous ses sujets , et s'il

(1) Il se mêlait de tout : il y avait deux partis à Oxford sur la véritable prononciation du grec. *Henri* se fit reconnaître pour juge de ce différend : il donna son avis , et ordonna aux professeurs et aux élèves de s'y conformer , sous les peines du fouet et du bannissement.

était possible , de l'univers ; enfin pour sa vie domestique , l'incontinence la plus effrénée : pour le tout un égoïsme brutal, qui, si sa puissance avait égalé ses désirs, aurait immolé l'humanité entière au moindre de ses caprices. On estime à 72,000 le nombre de ceux qu'il fit périr ; et un tel prince fut regretté après sa mort !

Quant à nous , nous avons pu exposer sans crainte tous ses travers, ses vices et ses crimes. Il ne fut pas un véritable protestant. Il immola au catholicisme le plus grand nombre de ses victimes, le reste fut sacrifié à son despotisme. Mais nous avons dû l'admettre dans ce recueil à cause de la grande influence que ses institutions exercèrent sur la réformation de l'Angleterre.

J. WILLM.

Les ouvrages les plus utiles à consulter sur l'histoire de l'établissement de l'Eglise anglicane sont :

Gilbert Burnet , the history of the reformation of the church in England.

Strype , ecclesiastical memoirs relating chiefly to religion et the reformation of it, etc. Under Henry VIII , Edward VI et Mary , 3 vol. , 1721.

JEANNE GRAY.

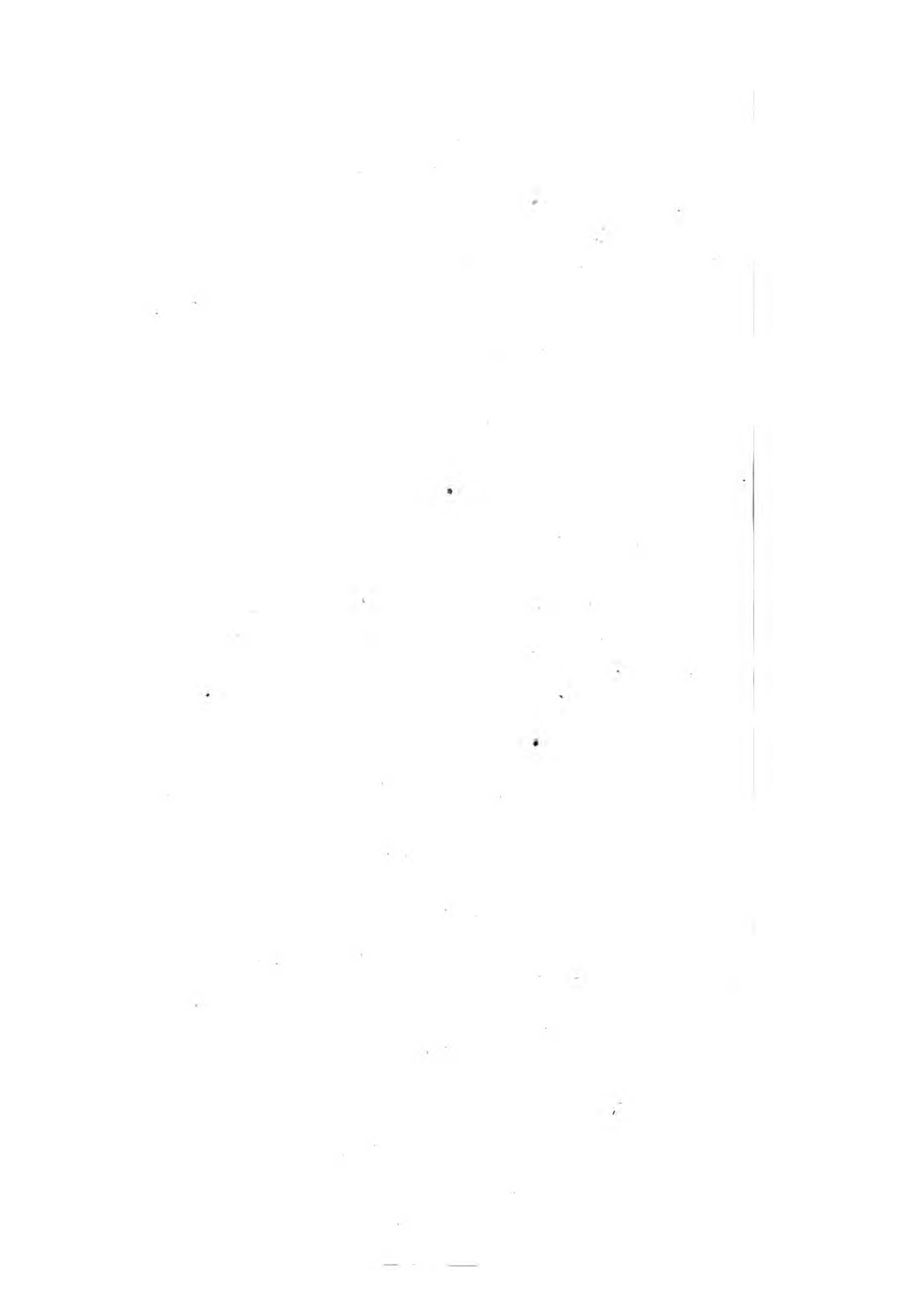
TANT que Henri VIII avait régné sur l'Angleterre, les nobles, les courtisans, occupés uniquement du soin de conserver le rang et les dignités qu'il leur avait donnés, effrayés des supplices dont il les menaçait, obéissaient à ses moindres volontés, cherchaient à satisfaire ses plus légers caprices et ne songeaient point à s'agrandir. Toutes les ambitions étaient muettes, l'intrigue sommeillait. Mais dès que ce roi despote fut mort, dès qu'on vit les rênes de l'état entre les mains d'un régent inhabile, ou dans celles d'un enfant faible et doux, vingt ambitieux cherchèrent à s'emparer du timon des affaires, l'intrigue se réveilla, tous les moyens furent mis en usage et l'Angleterre fut plus d'une fois déchirée par la guerre civile.

Parmi tous ces courtisans qui se disputaient les lambeaux du pouvoir, le plus habile ou le plus heureux, fut Jean Dudley, vicomte de l'Ile. Son rang, sa charge l'avaient approché d'Edouard VI,



Joanna Gray

Grenier del.



il parvint à capter la confiance de ce jeune prince et résolut d'écarter tous ceux qui auraient pu la lui disputer. Le parlement, accoutumé à ramper aux pieds de Henri VIII, habitué à une obéissance servile, consentit sans peine à exécuter les ordres que lui dictait le favori. Thomas Seymour, amiral, et son frère le duc de Sommerset, oncle du jeune roi, et protecteur du royaume, auraient pu s'opposer aux projets ambitieux de Dudley, ils furent condamnés à mort, et portèrent leur tête sur l'échafaud. Une fois seul et débarrassé de ses rivaux les plus dangereux, il lui fut aisé de monter au premier rang, et de régner sous le nom d'un prince encore enfant. Revêtu du titre de duc de Northumberland, possesseur de terres immenses qui dépendaient de la couronne, maître du parlement qui allait au-devant de ses désirs, il disposait à son gré de la fortune publique, mais ce n'était point encore assez pour son ambition.

La santé d'Edouard s'affaiblissait de jour en jour; ce prince, doué des plus précieuses qualités, chéri de ses sujets auxquels il semblait promettre le bonheur, pouvait bientôt mourir, et c'en était fait alors de la grandeur et de la puissance de son favori. Le duc de Northumberland, persuadé que les héritiers naturels d'Edouard l'éloigne-

raient des affaires, résolut de changer l'ordre de succession au trône, si ce moyen pouvait lui faire conserver un pouvoir dont il était si jaloux. Le parlement avait accordé à Henri VIII le droit de régler l'ordre de succession à la couronne, et ce monarque avait désigné pour ses héritiers son fils Edouard, et ses filles Marie et Elisabeth, que le parlement avait naguères déclarées illégitimes, et après elles, la descendance de Marie, seconde fille de Henri VII, tandis qu'il excluait du trône la fille aînée de ce roi, Marguerite, reine d'Ecosse et ses enfans. Northumberland voulut tirer parti de ces actes tout injustes qu'ils étaient, et les rendre plus injustes encore. Il répétait sans cesse au roi, qui avait adopté les principes de la réforme avec tout le zèle de la conviction, que si sa sœur Marie parvenait jamais au trône, c'en était fait de ce culte; que cette princesse, catholique zélée et intolérante, rétablirait infailliblement la religion romaine; qu'on ne pouvait l'exclure du trône sans en exclure aussi sa sœur Elisabeth; mais qu'il était important d'éloigner ces deux princesses et de les priver de la succession royale, dans l'intérêt de la réformation. Une fois ce point obtenu, et Edouard y avait consenti, la couronne appartenait aux enfans de Marie, la plus jeune des filles de Henri VII.

Cette princesse avait d'abord épousé Louis XII, roi de France. Veuve, sans enfans, et de retour dans sa patrie, elle se maria avec Charles Brandon, duc de Suffolk, et en eut une fille qui devint la femme de lord Gray, marquis de Dorset. De cette dernière, naquirent trois filles, dont l'aînée était *Jeanne Gray*. Cette origine royale (1) fut la cause des malheurs et de la fin tragique de cette jeune princesse. Sa mère lui céda ses droits à la couronne d'Angleterre, et elle devint la femme de lord Guilfort, quatrième fils de Northumberland. Ce duc, dès ce moment, fit tous ses efforts pour faire passer sur la tête de sa belle-fille une couronne, objet de toute son ambition et de tous ses désirs. Il espérait d'ailleurs régner sous le nom de *Jeanne Gray*, et arriver ainsi à cette puissance suprême, dont il ne se trouvait plus séparé que par quelques degrés. Edouard, affaibli par ses longues souffrances, trop jeune encore pour deviner les intentions perfides de son conseiller, habitué à

(1) La bisaïeule de *Jeanne Gray*, veuve de Jean Gray, marquis de Dorset, avait épousé Édouard IV, ce prince si célèbre de la branche d'York, qui reprit le royaume sur celle de Lancastre. Cette jeune princesse était donc doublement alliée à la famille royale, et ses droits à la couronne n'étaient pas entièrement illusoires.

suivre aveuglément les avis de Northumberland et séparé de tous ceux qui 'auraient pu l'éclairer et qu'on avait eu soin d'éloigner , consentit enfin à laisser le trône à *Jeanne*, pour laquelle il avait une grande amitié. Elle avait été la compagne de son enfance , elle avait partagé ses études et ses plaisirs , il connaissait son mérite et ses vertus.

Cette dernière volonté d'un roi chéri de son peuple et dont on pleurait la mort prématurée, fut sanctionnée, non sans quelques difficultés, par les membres du conseil, qui semblaient prévoir toutes les conséquences de cette démarche, puisqu'ils se firent délivrer en échange des lettres-patentes qu'ils venaient de signer, des lettres de grâce qui devaient les mettre à l'abri de toute poursuite ultérieure. Edouard survécut peu à cette disposition dernière; à peine âgé de seize ans, il mourut à Greenwich, le 6 juillet 1553. Il avait peu fait pour l'Angleterre, et pourtant il fut généralement regretté. Il semblait que la nation perdît en lui toute espérance de bonheur, et qu'elle vît dans sa mort le signal des maux qui allaient l'accabler. Partisan sincère de la réformation, il la soutint de tout son pouvoir, mais ne consentit jamais à persécuter ceux qui ne partageaient pas sa croyance,

aussi tous les partis se réunirent-ils pour le pleurer.

Le duc de Northumberland fit tous ses efforts pour tenir secrète la mort du souverain ; son but était d'attirer Marie et Elisabeth à Greenwich , de s'emparer d'elles , et de les retenir prisonnières au moins jusqu'au moment où sa belle-fille aurait été reconnue par toute l'Angleterre. Ce complot ne put réussir : les deux princesses auxquelles on avait annoncé la maladie de leur frère , se rendaient en toute hâte auprès de lui ; mais averties à temps du piège qui leur était tendu et des dangers qui les menaçaient , elles parvinrent à s'échapper , et Marie , à qui la couronne appartenait de droit , se réfugia dans le comté de Suffolk , d'où elle appela toute la noblesse à son secours , et où elle s'apprêta à soutenir ses droits par la voie des armes , si elle s'y voyait contrainte.

Cependant *Jeanne Gray* ignorait encore et la mort du roi , et le rang élevé auquel elle allait être appelée. Retirée d'abord à Sion-House , et depuis son mariage , dans le somptueux palais de Durham , elle vivait dans la retraite , et tous ses momens étaient consacrés à l'étude. Elevée par le savant docteur Elmer , qui depuis devint évêque de Londres , elle avait reçu une éducation des

plus brillantes , et avait acquis des talens qu'il est rare de rencontrer chez une femme , et sur-tout chez une femme aussi jeune. Elle parlait et écrivait avec une égale facilité le grec , le latin , l'anglais , et la plupart des langues vivantes ; elle avait partagé l'éducation d'Edouard VI , mais elle avait de beaucoup surpassé son condisciple. Traitée souvent avec dureté par ses parens , elle ne trouvait de bonheur qu'auprès de son maître , qui , aux plus profondes connaissances , joignait une douceur à toute épreuve , et cette aménité qui fait naître la confiance : aussi , lorsqu'on adressait à *Jeanne* quelques complimens sur son instruction , elle répondait qu'elle devait ses talens et son savoir à la sévérité de ses parens et à l'indulgente bonté de son instituteur.

Etrangère à tous les plaisirs frivoles qui occupent une si grande partie de la vie des femmes , parée de sa beauté et des graces que la nature lui avait prodiguées , ignorant ou dédaignant les ressources de la coquetterie , elle fuyait toutes les réunions où l'on va communément chercher le plaisir , et seule , enfermée dans son cabinet de travail , elle lisait et commentait les philosophes de l'antiquité : Platon était son auteur favori , et le *Phédon* , celui de ses dialogues qu'elle relisait presque sans cesse. Un jour qu'une grande partie

de chasse amusait toute sa famille , quelques personnes , étonnées de son absence , pénétrèrent jusqu'à son cabinet , et la trouvèrent occupée de cette lecture ; c'est vainement qu'elles cherchèrent à l'entraîner , elle refusa de les suivre. « Voilà , » dit-elle , en montrant son livre , l'excuse de » ma retraite , et le sujet de mon attachement : » je trouve avec mon philosophe bien plus de » plaisir que ne peuvent en procurer le son des » cors et les cris des chiens. »

C'est ainsi qu'elle avait passé sa jeunesse , c'est uniquement occupée des études les plus sérieuses , en correspondance avec les savans les plus illustres de l'Europe (1) , totalement étrangère aux événemens politiques et aux intrigues des cours , qu'elle était arrivée à seize ans. Qu'on juge donc quel dut être son étonnement , lorsqu'on vint lui annoncer qu'elle était appelée à monter sur le

(1) Parmi les hommes illustres avec lesquels *Jeanne Gray* entretenait une correspondance , celui qui avait su lui inspirer le plus d'estime et de confiance était Bullinger , pasteur de Zurich. Quelques-unes des lettres qu'elle lui écrivit en latin , sont conservées avec soin dans la Bibliothèque de cette ville , et n'ont point encore été publiées. Un de nos collaborateurs , le savant M. Stapfer , qui en a copié quelques-unes , a bien voulu nous les communiquer , et nous avons cru plaire à nos lecteurs en les joignant à l'histoire de l'infortunée *Jeanne Gray*. On en trouvera deux à la fin de cette notice.

trône de l'Angleterre. Déjà on l'avait fait conduire à Londres, déjà elle était renfermée dans la tour où les rois de la Grande-Bretagne vont passer dix jours avant de prendre les rênes de l'état, qu'elle ignorait encore tout ce qu'on avait fait pour elle. Le duc de Northumberland, son beau-père, et son père, le duc de Suffolk, se décidèrent enfin à l'instruire de tout ce qui s'était passé, et dans la posture la plus respectueuse, lui annoncèrent à la fois et la mort du roi, et ses droits à la couronne. En apprenant le sort de son compagnon d'enfance, de celui qu'elle aimait à l'égal d'un frère, des pleurs abondans vinrent inonder son visage; mais lorsqu'elle s'entendit saluer du nom de reine, quand elle sut quels moyens avaient été mis en usage pour éloigner les sœurs d'Edouard de l'héritage de leur père, quand elle eut reconnu l'injustice de sa fortune et les malheurs que son élévation pouvait attirer sur sa patrie, une impression plus douloureuse encore s'empara de son âme, et son premier mouvement fut de refuser le titre qu'on venait lui offrir. « Le trône, » dit-elle, n'est pas fait pour moi, il appartient à » Marie, et personne n'a le droit de l'en priver : » à quel titre irais-je m'emparer d'un bien qui » lui est acquis par sa naissance ? suis-je donc » plus qu'elle digne de la couronne ? mieux qu'elle

» saurais-je faire le bonheur de l'Angleterre? moi
» qui ne suis jamais sortie de mon obscure re-
» traite, moi dont toute l'ambition se borne à
» vivre ignorée, pourrais-je dignement régner sur
» la nation anglaise? le trône que vous m'offrez
» est un joug qui me fera gémir s'il ne m'accable
» pas, et des chaînes, pour être d'or, n'en sont
» pas moins pesantes. » C'est ainsi qu'elle op-
posait les droits de la fille de Henri VIII à ceux
qu'elle pouvait avoir; c'est ainsi que, mue par un
noble sentiment d'équité, étrangère à tous les
calculs de l'ambition, elle refusait un bien qui ne
lui paraissait pas justement acquis, et demandait
comme une faveur de vivre dans la retraite, quand
un trône lui était offert. En vain son père et son
beau-père eurent-ils recours aux prières et aux
supplications, elle resta inébranlable, et n'aurait
jamais donné son consentement, si l'ambitieux
Northumberland, qui voyait s'évanouir le fruit de
toutes ses intrigues et le but de tous ses désirs,
n'eut eu recours au seul moyen de séduction au-
quel l'âme pure de *Jeanne Gray* fut accessible.

Comme on avait dédaigné de l'initier à toutes
les ruses qui avaient été mises en usage pour sur-
prendre la bonne foi d'Edouard VI, comme elle
avait jusqu'alors ignoré les vues intéressées de
son beau-père, elle n'avait vu dans lord Guil-

ford que l'époux que le ciel lui avait donné, que l'homme auquel son sort était lié à jamais, et elle l'aimait avec toute la tendresse d'une âme pure, avec tout l'abandon d'un cœur innocent qui s'ouvre pour la première fois à l'amour. Northumberland courut chercher son fils, et celui-ci parvint, non sans peine, à arracher à *Jeanne Gray* un consentement qu'elle crut devoir accorder aux instances de son époux, et qui, plus d'une fois, fut interrompu par ses sanglots et par ses larmes.

Aussitôt, ceux qui l'entouraient lui prêtèrent serment de fidélité, et des ordres furent expédiés pour que *Jeanne Gray* fût proclamée reine dans la ville de Londres et dans toutes les autres villes du royaume. Le 10 juillet 1553 (1) cette cérémonie eut lieu dans la capitale; le peuple courut en foule partout où la proclamation et l'acte de translation étaient lus; mais peu de voix répondirent à celles des hérauts.

Marie, retirée dans le comté de Suffolk, près de la mer, attendait des secours de l'empereur, et son parti grossissait tous les jours : presque tous les catholiques se joignaient à elle dans l'espoir de voir bientôt leur culte rétabli, et un grand nombre de protestans dont elle avait juré de respecter la

(1) Suivant Heylin, mais seulement le 11 juillet suivant Barnet.

croissance venaient lui offrir leurs bras afin d'étouffer promptement une guerre civile qui menaçait de déchirer la patrie. D'ailleurs, les droits de Marie étaient sacrés ; son père l'avait désignée comme son héritière ; l'acte du parlement qui l'avait déclarée illégitime avait été annulé par un autre parlement, tandis que la dernière volonté d'Edouard, en vertu de laquelle on voulait l'éloigner du trône, ne portait la signature que de quelques membres du conseil, et n'avait été sanctionnée ni par le parlement, ni par la nation. A droits égaux, sans doute, *Jeanne Gray* bonne, douce, tolérante et attachée au culte réformé, eut été préférée à Marie catholique, superstitieuse, vindicative, et dont on redoutait l'attachement à la cour de Rome. Mais derrière *Jeanne Gray* on voyait Northumberland, dont les projets ambitieux étaient enfin connus ; on prévoyait bien qu'il allait régner sur l'Angleterre, et l'on n'avait point oublié tous les maux que les Dudley avaient fait pleuvoir sur leur pays ; on n'avait point oublié la mort des Seymour sacrifiés à l'ambition du duc de Northumberland. Le peuple ne le voyait qu'avec horreur, et lui reprochait encore la mort du jeune Edouard, qu'on l'accusait d'avoir empoisonné afin d'arriver plus promptement à la suprême puissance. Vrai ou faux, ce reproche que ses nombreux ennemis

répétaient sans cesse, lui avait aliéné tous les cœurs, et la crainte qu'on eut de le voir régner sur l'Angleterre, fit que presque personne n'osa embrasser la cause de sa belle-fille. Marie inspirait bien aussi quelques craintes, mais elle avait promis de respecter la croyance générale, on comptait sur sa parole; son caractère odieux, sa cruauté barbare ne s'étaient point encore manifestés, et son parti s'augmentait tous les jours.

Cependant les ministres de *Jeanne Gray* s'occupaient à lever des troupes pour s'opposer aux progrès de la fille de Henri VIII : le duc de Suffolk fut d'abord désigné pour en prendre le commandement. Northumberland craignait de s'éloigner de la tour où étaient renfermés les ministres et les membres du conseil dont il redoutait la perfidie, et que sa présence seule pouvait retenir dans son parti. Mais *Jeanne Gray* ne put voir sans douleur son père s'exposer pour sa défense, et lorsqu'on vint lui proposer de confirmer cette nomination, elle s'y refusa avec force, disant qu'elle était prête à abandonner la couronne, et qu'une goutte du sang de son père lui était plus précieuse que tous les royaumes du monde. D'un autre côté, la plupart des seigneurs enfermés dans la tour désiraient éloigner le duc de Northumberland, dont la présence et l'ascendant les empê-

chaient d'abandonner *Jeanne* pour aller rejoindre Marie, qui déjà était reconnue par une grande partie de l'Angleterre, et qui devait, selon toutes les probabilités, l'emporter sur sa concurrente. Ils firent donc tous leurs efforts pour l'engager à prendre le commandement des troupes, et surent si bien caresser son amour propre en vantant ses talens militaires, et bannir ses inquiétudes en lui jurant une fidélité à toute épreuve, qu'il consentit à partir à la tête de l'armée : mais ses craintes ne tardèrent pas à se réaliser ; ceux qui venaient de lui faire les sermens les plus forts ne le virent pas plutôt éloigné, que sous un prétexte frivole, ils sortirent de leur retraite, et s'empressèrent de proclamer, le 19 juillet, la reine Marie dans la ville de Londres.

Cette nouvelle parvint promptement dans la Tour ; elle y répandit la consternation : Suffolk, Guilfort, le petit nombre de ceux qui leur étaient restés fidèles en furent anéantis, et en reconnaissant l'étendue du danger qui les menaçait, se livrèrent au plus violent désespoir. *Jeanne Gray* seule, au milieu de l'effroi général, sut conserver son sang-froid, et opposer à l'orage qui grondait sur sa tête toute la sérénité de son âme. Elle était montée sur le trône avec répugnance, elle avait regretté la vie retirée, les occupations tranquilles

qu'on la forçait d'abandonner; elle ne vit dans ce qu'on appelait un affreux malheur, qu'un arrêt de la providence, qui n'avait pas permis qu'un acte inique fût consommé, que la perte d'une puissance qu'elle n'avait jamais désirée, que l'espoir de reprendre la vie paisible et les occupations qu'elle chérissait, et sa réponse à ceux qui venaient lui apporter la nouvelle de sa déchéance fut : « Ah ! qu'avec plaisir j'abandonne cette couronne ; Dieu veuille que celle à qui je la rends de bon cœur se souvienne plutôt de ma restitution volontaire, que d'une possession contrainte et de peu de durée. » Elle prévoyait bien que son heureuse rivale pouvait la punir d'une faute qu'elle se reprochait, et dont elle n'était pas coupable ; mais elle était résignée à son sort : « Quand on m'éleva sur le trône, disait-elle, je voyais l'échafaud derrière, et je suis prête à passer de l'un à l'autre. » Toutes ses craintes, toutes ses inquiétudes étaient pour son père et pour son époux ; il semblait qu'eux seuls fussent exposés à la haine de Marie. Ah ! tant de vertus méritaient un meilleur sort ; mais *Jeanne Gray* était destinée à de plus cruelles épreuves ; elle devait montrer au monde étonné, chez une jeune femme de seize ans, tout le courage, toute la fermeté, tout le caractère d'un homme, joints à toutes les vertus de son sexe.

Cependant Northumberland s'était mis en marche pour s'opposer aux progrès de Marie ; mais partout , sur son passage , régnait un morne silence , et ses troupes , loin de s'augmenter , diminuaient chaque jour , lorsqu'il apprit les événemens de Londres. Aussi lâche dans l'infortune qu'il avait été fier et arrogant dans la prospérité , il ne fit aucun effort pour défendre celle dont il avait préparé la ruine , et ne songea plus qu'à conjurer l'orage qui le menaçait. On le vit au même instant licencier ses troupes , et sur la place de Cambridge , proclamer Marie en jetant son chapeau en l'air pour exciter l'enthousiasme des habitans. Mais tant de bassesses lui furent inutiles : en vain il venait de trahir celle qu'il avait saluée du nom de reine , et à laquelle il avait juré fidélité ; en vain il proclamait celle que naguères il avait dépouillée de l'héritage de ses pères , et que peu d'heures auparavant il était décidé à combattre ; en vain il implora lâchement la vie aux genoux de lord Arundel qui venait l'arrêter ; en vain il abandonna sa croyance , et fit profession de catholicisme , espérant par là plaire à Marie ; il fut condamné à mort , et périt du dernier supplice.

Cette exécution fut en quelque sorte le prélude de toutes celles qui ensanglantèrent le règne

de Marie : à peine cette princesse se vit-elle en possession du trône d'Angleterre, à peine crut-elle sa puissance assurée, qu'oubliant ses promesses, que trahissant ses sermens, elle ne songea plus qu'à se venger. Tous ceux qui avaient pris part à la dernière révolution, tous ceux qui pouvaient lui inspirer quelque crainte furent jugés par des commissions spéciales, et condamnés à mort. *Jeanne Gray* et son époux ne pouvaient échapper à la proscription qui s'étendait jusque sur leurs partisans les plus obscurs; aussi ne tardèrent-ils pas à être mis en jugement, et furent-ils condamnés à la peine capitale comme coupables de haute trahison, le 3 novembre 1553. Cette sentence rigoureuse ne fut prononcée par Morgan, président du tribunal, que d'une voix mal assurée. La vue d'une jeune femme parée de toutes les graces de la jeunesse et de la beauté, ornée de toutes les vertus et de tous les talens, aurait touché les cœurs les plus endurcis; aussi le malheureux Morgan ne put-il se pardonner la sévérité du jugement que la crainte ou l'ambition l'avait porté à rendre : on le vit, depuis ce moment, en proie aux remords les plus déchirans; l'image de l'innocente *Jeanne Gray* était constamment devant ses yeux, elle le poursuivait jusque dans ses songes : dès-lors sa

santé s'affaiblit, et il mourut dans un état voisin de la démence, se regardant comme le coupable instrument d'une odieuse vengeance.

Cependant ce jugement ne fut pas exécuté de suite ; déjà même on espérait que la reine, touchée de la jeunesse et de l'innocence de *Jeanne Gray*, commuerait la peine de mort ; on pensait que satisfaite de l'avoir emporté sur sa concurrente, elle se contenterait de la retenir dans une étroite prison, ou de la bannir du royaume. Lord Suffolk, son père, avait été élargi ; Marie lui avait rendu la liberté, soit pour donner une preuve de clémence, soit parce que ce seigneur, dont le caractère faible était bien connu, ne lui inspirait aucune crainte. Enfin l'espoir renaissait dans tous les cœurs ; tous ceux qui s'intéressaient à la jeune captive se rassuraient sur son sort, lorsqu'un événement auquel elle n'avait aucune part, et dont les conséquences n'auraient pas dû l'atteindre, vint hâter sa perte.

Marie avait choisi pour époux un prince dont la croyance religieuse et le caractère altier et ambitieux devaient effrayer l'Angleterre : à la nouvelle de son mariage avec Philippe d'Espagne, les Anglais tremblèrent pour leur indépendance, et craignirent de voir leur patrie réduite à devenir une province des vastes états de

Charles-Quint ; les protestans furent épouvantés des persécutions qui les menaçaient sous un prince protecteur de l'inquisition, et entièrement dévoué à la cour de Rome. Aux remontrances énergiques qui avaient été adressées à la reine pour l'engager à rompre cette alliance, succédèrent bientôt des conspirations et des soulèvemens pour la forcer à y renoncer, et lui enlever la couronne si elle refusait de se rendre au vœu de la nation.

Quelques seigneurs influens se mirent à la tête d'un de ces mouvemens populaires et parvinrent à entraîner lord Suffolk, qui consentit à les seconder de tout son pouvoir dans l'espérance de délivrer sa fille, et peut-être de la replacer sur le trône. Si les chefs de la conjuration eussent agi de concert, c'en était fait de l'autorité de Marie; au premier revers elle allait être abandonnée de tout le monde, et forcée de fuir; mais trop de précipitation de la part de celui qui devait faire soulever le Devonshire causa la ruine des conjurés; leur projet fut découvert, quelques-uns parvinrent à s'échapper, mais la plupart d'entre eux furent arrêtés et jugés avec la plus grande sévérité. Au nombre de ces derniers se trouva lord Suffolk. La part qu'il avait prise à la conjuration, en causant sa mort, entraîna aussi celle

de sa fille et de son gendre. La reine, d'autant plus furieuse qu'elle avait été plus alarmée, s'abandonna entièrement à son caractère vindicatif, et profita de cet événement pour faire périr tous ceux qu'elle pouvait redouter. *Jeanne Gray* et son époux furent ses premières victimes et pourtant ils n'étaient pas coupables ; enfermés dans la Tour, privés de toute communication extérieure, ils avaient ignorés ce qui se passait au dehors, et tout porte à croire que le but des conjurés était moins de rétablir sur le trône la fille de Suffolk, que de faire passer la couronne de Marie sur la tête de sa sœur Elisabeth. Quoiqu'il en soit, l'ordre fut donné de mettre à exécution le jugement qui avait été prononcé contre *Jeanne*, et *Warning* fut chargé de la préparer à mourir ; mais il la trouva entièrement résignée, et elle apprit le sort qui lui était réservé avec ce calme qui ne l'avait jamais abandonnée. Depuis le jour où sa sentence avait été prononcée, elle avait regardé sa mort comme inévitable et tous ses regards s'étaient tournés vers une autre vie, objet de ses constans désirs, et dont elle cherchait sans cesse à se rendre digne. Elle ne vit dans son supplice qu'une juste punition de ce qu'elle appelait son crime, et qu'un moyen de réparer l'atteinte qu'elle avait portée aux lois ; la

seule faveur qu'elle demanda , fut qu'on lui permit de consacrer ses derniers instans à la prière et à la méditation, mais elle lui fut refusée. La reine, dans son zèle persécuteur, lui envoya des théologiens chargés de la convertir au catholicisme. Elle espérait trouver en elle autant de faiblesse que dans la plupart de ses autres victimes, elle lui accorda même un sursis de trois jours, dans l'espérance que *Jeanne*, vaincue par les raisonnemens des théologiens, consentirait à entrer dans le sein de l'église catholique ; mais tout fut inutile. *Jeanne Gray* voyait sans effroi la hache du bourreau levée sur sa tête, et sa croyance était aussi ferme, aussi sincère, aussi pure que celle des premiers chrétiens. Elle se livra donc avec douceur, avec calme, aux discussions théologiques qu'elle n'avait pu éviter, et y déploya tant de connaissances, tant d'érudition, son éloquence était si entraînante, sa foi si éclairée, que peu s'en fallut qu'elle ne convertît ceux qui étaient venus pour la convertir. Le docteur Fecknam, doyen de Saint-Paul, l'un de ses adversaires, la quitta pénétré d'admiration, et rendit de ses vertus, de sa piété, de son courage, un témoignage qui augmenta encore l'intérêt qu'elle avait inspiré.

Une fois seule et livrée à elle-même, elle ne

songea plus qu'à consoler sa famille; et à l'affermir dans la religion dont son cœur était si vivement pénétré. Comme elle, son père va bientôt mourir; mais elle connaît la faiblesse de son caractère, elle craint que la vue du supplice ne le porte à abjurer sa croyance, et dans une lettre éloquente et respectueuse, elle l'exhorte à persévérer dans ses principes religieux, et lui montre une autre vie comme le terme de tous ses maux, comme la récompense de ses vertus.

Elle écrit en même temps à Harding, chapelain du duc de Suffolk, qui, moins courageux qu'elle, venait d'abandonner le culte réformé, et lui reproche avec force et sa lâche faiblesse et son apostasie. Enfin, quelques heures avant de mourir, elle envoie à sa sœur le nouveau Testament qu'elle relisait sans cesse, et lui écrit en même temps une lettre en grec, où l'on remarque les passages suivans, qui peignent si bien sa courageuse résignation et sa piété sublime :

« Ma sœur, je vous envoie un livre dont le
 » dehors n'est pas riche, mais dont le dedans
 » renferme des trésors, qui sont plus précieux
 » que toutes les pierres de l'Orient..... Si vous
 » le lisez avec attention, et que vous suiviez les

» traces qui vous y sont marquées, il vous in-
» troduira dans la vie éternelle , il vous fournira
» d'admirables préceptes pour bien vivre , et
» vous apprendra de plus à bien mourir..... Vi-
» vez pour mourir , afin de mourir pour vivre.
» Ne comptez ni sur la fleur de votre jeu-
» nesse , ni sur la vigueur de votre tempéra-
» ment : lorsque votre heure sera venue , rien
» ne la pourra retarder. Dieu a réglé nos jours
» et nous ne les pouvons prolonger. Les vieux
» ne peuvent vivre long-temps , les jeunes
» peuvent mourir tous les jours. Tous doivent
» être prêts à sortir du monde quand Dieu les
» appelle..... Que vos péchés vous donnent
» de la douleur sans désespoir, et votre foi de
» la confiance sans présomption..... Ne vous
» affligez pas de ma mort , partagez plutôt la
» joie que j'ai de mourir..... Ne vous détour-
» nez jamais de la foi de Jésus-Christ , ni pour
» l'espérance de la vie , ni pour la crainte de
» la mort..... Adieu, ma chère sœur ; mettons
» toute notre espérance en Dieu seul, puisque
» lui seul peut nous sauver. »

La reine Marie avait d'abord décidé que *Jeanne* et son époux périraient ensemble ; mais ensuite , craignant l'effet que pouvait produire sur le peuple ce spectacle déchirant, elle or-

donna que Guilfort seul serait exécuté en public, et que *Jeanne Gray* perdrait la vie dans l'intérieur de la Tour. Quelques instans avant de mourir, Guilfort envoya demander à *Jeanne* la permission de lui faire ses adieux, mais elle n'y voulut point consentir : « L'entrevue que » souhaite mon époux, dit-elle au messenger de » son mari, ne convient point à notre situa- » tion; au lieu de nous consoler elle rendrait » notre douleur plus vive, nous avons besoin » d'objets qui soutiennent notre courage à la » vue de l'échafaud, et nous devons fuir ceux » qui doivent l'amollir; peut-il répondre de la » fermeté de son âme dans une si triste entre- » vue; pour moi, je connais mon cœur, il serait » trop sensible, et je craindrais que ma tendresse » ne triomphât de ma résolution. En refusant » de le voir, je crois lui donner une grande » preuve de mon amour. »

Elle vit avec calme revenir la voiture de deuil qui rapportait le corps sanglant de son époux, et s'écria au moment où elle passait sous sa fenêtre : « Adieu, cher époux, ce n'est là que la » plus vile partie de vous-même, la plus noble » est déjà dans le ciel, bientôt je vais vous re- » joindre; et c'est alors que notre union sera » éternelle. »

Ce courage rare, cette admirable résignation aux décrets de la providence, ne l'abandonnèrent jamais : sa dernière heure venait de sonner, tout était préparé pour son supplice, le chevalier Gattes, lieutenant de la Tour, chargé de l'avertir et de la conduire à la mort, vint la chercher, et après lui avoir transmis l'ordre fatal, pénétré d'admiration, il la supplia de lui donner quelque objet comme marque de souvenir. *Jeanne Gray* prit ses tablettes, et écrivit en trois langues différentes, les trois sentences dont voici à peu près le sens :

En grec. *Si mon corps, qui va souffrir la mort, est un témoin contre moi devant les hommes ; mon âme qui va jouir de la félicité du paradis, en sera un de mon innocence devant Dieu.*

En latin. *La justice des hommes va s'exercer sur mon corps, mais la miséricorde de Dieu se déploiera sur mon âme.*

En anglais. *Si ma faute est digne de punition, mon imprudence et ma jeunesse sont dignes d'indulgence, j'espère que la postérité m'absoudra.*

Puis marchant d'un pas ferme, appuyée seulement sur le bras d'une de ses femmes qui ne pouvait étouffer ses sanglots, elle arriva au lieu de son supplice. La vue d'une chambre tendue

de noir, le billot sur lequel elle allait poser sa tête, ne l'effrayèrent pas ; sa figure était calme, elle montrait plus de joie qu'elle n'en avait témoignée en montant sur le trône. Loin de regarder sa mort comme une injustice, loin de faire entendre des plaintes amères, elle n'adressa quelques mots aux personnes qui l'entouraient que pour les engager à respecter les lois, avoua qu'elle était coupable non pas d'ambition, mais d'une lâche faiblesse, et finit en disant que sa mort était la seule réparation qu'elle pût faire à ces mêmes lois qu'elle avait consenti à enfreindre. Ensuite elle se dépouilla elle-même d'une partie de ses vêtements, et suivant l'expression d'un écrivain du temps, elle semblait se déshabiller pour aller dormir. Elle supplia les personnes qui l'entouraient de joindre leurs prières aux siennes ; elle récita en entier le psaume *miserere nobis*, et au moment où elle présentait sa tête au bourreau, elle s'écria avec l'accent du bonheur et de l'espérance, Seigneur, je remets mon esprit entre tes mains. Ces paroles furent suivies du coup qui termina sa vie et ses malheurs.

Ainsi périt le 12 février 1554, après un règne de dix jours et six mois de captivité, *Jeanne Gray*, qui n'avait point encore atteint sa dix-

septième année. Belle sans coquetterie, douce sans faiblesse, courageuse sans orgueil, savante sans pédanterie, pieuse sans fanatisme, elle donna l'exemple de toutes les vertus. Dans la retraite et au milieu de sa cour, sur le trône et dans les fers, sa conduite fut toujours digne d'admiration ; et moissonnée dans un âge où les autres commencent à peine à vivre, elle avait assez fait pour sa gloire, et l'histoire a légué son nom à la postérité.

G. T. DOIN.



AD HENRICUM BULLINGERUM,

TIGURINÆ ECCLESIE MINISTRUM.

IMMORTALES tibi ago gratias, agamque dum vivam, vir doctissime : nam relaturam me affirmare non possum ; tantis enim tuis officiis non videor mihi respondere posse, nisi forte ita sensurus es, ut me referre gratiam putes, cum memoria tenebo. Neque immerito. Accepi enim a te litteras gravissime et disertissime scriptas, quæ quidem mihi gratissimæ erant : tum quod, rebus gravioribus omissis, ad me, quæ tam eruditi viri litteris indigna sum, scribere ei tam longinqua regione hac tua ingravescente ætate dignatus es ; tum etiam quod ejus generis tua scripta sunt, ut non vulgaria quædam ad delectandum, sed pia et divina ad docendum, monendum et consulendum, ea præsertim, quæ et meæ ætati et sexui, ac familiæ nostræ dignitati imprimis conveniunt, continere videantur : in quibus, ut in aliis omnibus, quæ in summam Reipublicæ Christianæ utilitatem edidisti, non solum te exquisite doctum et singulari eruditione præditum ostendisti ; sed etiam ingeniosum, prudentem et pium consiliarium, qui nihil sapit nisi bona, nihil sentis nisi divina, nihil jubes nisi utilia, et nihil paris nisi honesta, pio et tam observando patre digna. O me felicissimam ! cui talis contigit amicus et prudens consiliarius (nam ut *Schelomo* habet (1), יִזְשָׁרְעֵל כִּדְבַּי יִדְעֵךְ), quæque jam cum homine tam docto, theologo tam pio, et veræ religionis acerrimo *σεμναχῶ* necessitudinis, et

(1) Proverb. xi, 14. *Salus in multitudine consiliariorum.*

amicitiæ juræ conjuncta sum. Multis de nominibus Deo O. M. me debere puto, et imprimis quod, postquam me pio Bucero, viro doctissimo et patre sanctissimo, orbasset qui dies noctesque *πῶς καὶ λαξ* non destitit mihi, quæ ad vitam instituendam et formandam necessaria essent, suppeditare, quique meum in omni probitate, pietate et litterarum scientia cursum et progressum provehebat, et suis optimis consiliis adhibitis incitabat; te, vir colendissime! mihi ejus loco concessit, qui, ut spero, mihi tardanti et moram trahenti calcaria, ut cepisti, addere volueris. Nihil enim mihi optatius evenire aut accidere potest, quam ut digna hujusmodi clarissimorum virorum, quorum virtutum nullus satis esse possit præco, litteris saluberrimisque consiliis ducar, utque idem mihi contingat, quod vel Blesillæ Paulæ et Eustochio, quas divus ille, ut fertur, Hieronymus instituit et suis concionibus habitis ad divinarum rerum cognitionem perduxit, vel quod mulieri illi ætate confectæ, cui divus Joannes epistolium quoddam hortatorium et vere theologicum conscripsit, vel quod Severi matri, quæ consilio Origenis usa est, ejusque monitis acquievit; quæ omnes non tantum sibi laudis et commodi ex corporis forma, generis nobilitate, et divitiarum copia comparaverunt, quantum gloriæ et felicitatis ex prudentissimorum virorum consiliis hauserunt, eo quod non dedignabantur homines illi, tam singulari eruditione et admirabili pietate conspicui, eas quasi manu ad optima quæque ducere, et quæ ad salutem æternam et futuræ vitæ felicitatem maximum haberent momentum, suggerere. Quod ut tu mihi facere digneris, cum neque ingenio nec eruditione nec pietate infimus inter eos omnes haberi debeas, iterum atque iterum a te peto. Audacula tibi videar oportet, quæ tam audacter hæc efflagito; sed si consilii mei rationem respicere volueris, nempe quod ex pietatis tuæ penu ea depromere cupiam, quæ cum ad mores formandos, tum ad fidem in Christo servatore meo confirmandam, conducere queant, hoc

quod facio , mihi vitio vertere nec pro tua humanitate poteris , nec pro tua prudentia volueris. Ex libello illo , veræ et non fucatæ religionis pleno (1) , quem super ad patrem et me misisti , tanquam ex horto amœnissimo flores suavissimos quotidie colligo , et pater etiam , dum per gravissima negocia licet , in ejus lectione quotidie sedulo versatur. Quem autem inde uterque reportabimus fructum , de eo tibi et Deo propter te immortales gratias agere debemus. Non enim æquum esse putamus , ut per te tuique similes , quos non paucos hac in parte felicissima parit Germania , à Deo Optimo Maximo tot tantaque vere divina dona ingratis accipiamus animis. Solemus enim homines hominibus , ut par est , beneficiis beneficia compensare , et donorum collatorum memores nos præstare : quanto magis igitur operam navare debemus divinæ bonitati , si non ex omni parte respondere , at saltem lætis animis , quæ confert , amplecti , et ex animo pro illis gratias agere ? Nunc ad laudes , quas mihi tribuunt tuæ litteræ , venio ; quas ut nec vindicare , ita nullo modo agnoscere debeo : sed quidquid mihi divina bonitas largita est , id omne acceptum illi refero , tanquam mearum rerum omnium , quæ virtutis aliquam speciem habent , auctori summo , et SOLI , quem meo nomine roges velim , ornatissime vir , assiduis tuis precibus , ut me hac in parte measque rationes omnes ita moderetur , ut tanta ejus benignitate non indigna reperiar. In animum induxerat illustrissimus pater meus ad tuam Humanitatem scribere , pariterque gratias agere pro tuis præclare susceptis laboribus et singulari illa humanitate , qua inductus es suo nomini Sermonum quintam decadem inscribere , ejusque auspiciis in lucem edere ; nisi gravissimis Regiæ Majestatis negotiis in ultimos Britannicæ fines fuisset avocatus ; sed ubi per publicas occupationes vacabit , quam diligentissime ad te scribere se velle affirmat. Postremo hebraicari jam incipienti

(1) De perfectione christianorum , ad Henricum II. Gall. Reg.

mihi si viam et modum aliquem ostenderis, quem in hoc studio-
rum] cursu tenere maxima cum utilitate debeam, me longe tibi
devinctissimam reddideris. Vale totius Ecclesiæ Christianæ sum-
mum decus et ornamentum, et te diu nobis suæque Ecclesiæ
superstitem servet Deus Optimus Maximus.

Tuæ pietati deditissima,
JOANNA GRAIA.

Ad eundem.

SERA officii recordatio reprehendi non debet, præsertim si nulla
negligentia prætermissa est, vir doctissime. Longe enim absum;
pauci sunt tabellarii; audio autem sero. Sed jam cum habeam
γραμματοφόρον, cujus opera et meæ tibi et tuæ mihi tradi solent
litteræ, officio meo deesse non debui, quin ad te scribendo et ver-
bis optarem optime, et re haberem gratiam quam diligentissime.
Tanta enim tua apud omnes auctoritas, tanta in prædicando, ut
audio, gravitas, tantaque, ut qui te norunt referre solent, vitæ in-
tegritas, ut tuis non solummodo dictis, sed etiam vitæ moribus
tam peregrinæ et exteræ nationes, quam etiam ea, quam ipse incolis,
patria magis ad bene beateque vivendum incitentur. Non enim
tantummodo, ut Jacobus habet, Evangelii et sacrorum Dei manda-
torum buccinator et prædicator diligens, sed ejus etiam effector et
operator verus es, eaque vita præstas, quæ verbis imperas, minime
temetipsum fallens. Nec quidem his similis es, qui externam suam
faciem in speculo considerent, et quam primum discesserint, qualis
ejus forma fuerit, oblivioni tradunt; sed et vera et sincera prædicas,
et vivendi ratione aliis, ut id sequantur, quod et jubes et facis,
exemplo et *παράδειγματι* es. Sed quid hæc ad tuam gravitatem scribo,
cum tanta mea barbaries sit, ut nec digne tuam pietatem laudare,
nec satis vitæ integritatem encomiis celebrare, nec prout con-

venit suscipiendam et admirandam doctrinam enarrare possit. Opus enim esset, ut si, prout veritas postulat, te collaudarem, Demosthenis vel facundiam vel Ciceronis eloquentiam haberem. Tanta enim tua sunt merita, ut cum et tempus satis longum, tum etiam ingenii acumen et sermonis elegantiam plus quam puerilem ad ea explicanda desiderent. Tantum enim in te sibi, ut apparet, placuit Deus, ut et te suo regno et huic mundo adaptaverit. In hoc enim terreno vitæ ergastulo ætatis cursum transigis, quasi mortuus esses, cum tamen vivis, id que non solum primum Christo, sine quo nulla vita esse potest et deinde tibi, sed etiam infinitis aliis, quos ut ad eam immortalitatem, quam ipse assequuturus es, posteaquam ex hac vita migraveris, diis volentibus perducas, strenue laboras et assidue conaris. Utque id tua pietas effectum reddat, quod cupit, Deum *παντοκράτορα* omnium rerum bonarum largitorem precari non cessabo, ejusque divinas aures, ut diu in hac vita superstes sis, pulsare non desinam. Hæc ad te audacius quam prudentius scripsi: sed tua in me beneficia tanta exstiterunt, qui ad me tibi incognitam scribere, et quæ ad animum ornandum et mentem expoliendam necessaria essent, suppeditare dignatus es, ut merito negligentiae incusari et officii oblita videri possem, si omni modo me tui tuorumque meritorum memorem haud præberem. Magnaque præterea mihi spes est, te huic meæ plus quam muliebri audaciæ quæ virgo ad virum et indocta ad eruditionis patrem scribere audeam, ignoscere, et meæ barbariei, quæ te gravioribus rebus occupatum meis tricis, næniis et puerilibus litteris perturbare non dubitem, veniam dare velle. Quod si a te impetravero, me multis nominibus tuæ pietati debere plurimum, existimabo. Si quid enim hac in parte peccatum fuerit, mei erga te tuasque virtutes amoris abundantiae potius tribuendum est, quam vel audaciæ, quæ in nostrum sexum cadere nullo modo debet, vel temeritati quæ τῆ τῆς κείσεως δύναμις valde adversari solet. Splendor siquidem tuarum dotum ita mentis

meæ aciem , vel cum tua lego , vel cum de te cogito , perstringit , ut non quid meæ conveniat conditioni , sed qui tuæ debeatur dignitati , in mentis meæ cogitationem veniat. Cæterum hic fluctuare animus solet atque in diversas distrahi partes , dum quid mea ætas , sexus et in litteris mediocritas , imo infantia potius , postulat , mecum considero , quæ , cum singula , tum universa multo magis a scribendi officio deterrent. Cum autem tuarum virtutum præstantiam , famæ tuæ celebritatem et meritorum tuorum erga me magnitudinem intueor , superior inferiori cogitatio cedit , τὸ ἀρέπον μοῦ dignitati tuæ ; et plus apud me , quod tua postulant merita , quam quod alia suadent omnia , valere solet. Reliquum autem est , vir clarissime , ut vehementer a te petam meo nomine , viro illi inclyto et eruditione , pietate gravitateque antesignano , nomine Bibliandro , mihi tamen incognito , salutem ex animo dicere. Tantam enim ejus in nostra patria eruditionis famam audio , tamque illustre ejus nomen apud omnes ob singulares animi dotes a Deo illi concessas esse accipio , ut nolens volens hujusmodi viri cœlitus , ni fallor , nobis emissi pietatem sinceritatemque amplecti , quæ paululum cognitionis consequuta sum , cogar ; et ut diu hujusmodi Ecclesiæ columnæ , quales vos estis , prospera sint valetudine Deum precor. Tuæ autem gravitati bene optare , ob humanitatem mihi ostensam gratias agere , et multum valere jubere , quam diu spirare licuerit , non desinam. Vale , vir doctissime.

Tuæ pietati deditissima.

JOANNA GRAIA.

TABLE

DES MATIÈRES

Contenues dans le second volume.

PREMIÈRE PARTIE.

<i>Gustave Vasa.</i> (COQUEREL.)	1
<i>O'Ecolampade.</i> (GÖEPP.)	38
<i>Louis de Berquin.</i> (J. H.)	57
<i>J. Lefèvre d'Étaples.</i> (J. H.)	85
<i>G. Farel.</i> (BOISSARD.)	98
<i>P. Viret.</i> (BOISSARD.)	123
<i>Marguerite de Valois.</i> (J. H.)	137
<i>Clément Marot.</i> (DOIN.)	160
<i>Renée de France.</i> (J. H.)	172

DEUXIÈME PARTIE.

<i>Anne Du Bourg.</i> (J. H.)	1
<i>Jean Calvin.</i> (GUIZOT.)	42
<i>Henri Bullinger.</i> (HESS.)	120
<i>Henri VIII.</i> (WILLM.)	143
<i>Jeanne Gray.</i> (DOIN.)	196

ERRATA.

PREMIÈRE PARTIE.

- Page 9 , ligne 3 , *avait* , lisez : *avaient*.
Idem , ligne 22 , *Christina* lisez : *Christine*.
Page 41 , ligne 2 , *vocation* , lisez : *fonction*.
Page 70 , ligne 2 , *eru* , lisez : *cru*.
Page 77 , ligne 10 , *chaire* , lisez : *chair*.
Page 87 , ligne dernière , *ait* lisez : *eut*.
Page 153 , ligne 21 , *Andos* , lisez : *Audos* ou *Odos*.
Page 158 , ligne 24 , *Seymonrs* , lisez : *Seymours*.
Page 171 , ligne 6 , *J. T.* , lisez : *G. T. Doin*.
Page 173 , ligne 24 , *selon plusieurs* , lisez : *selon plusieurs auteurs*
Page 181 , ligne 5 , *qu'il avait* , lisez : *qu'il y avait*.
Page 192 , ligne 19 , *l'imperfection et les haines humaines* , lisez : *les haines et l'imperfection humaine*.

DEUXIÈME PARTIE.

- Page 8 , ligne 18 , *n'est-il pas* , lisez : *n'était-il pas*.
Page 15 , ligne 1 , *leur confrère* , lisez : *leurs confrères*.
Page 20 , ligne 3 , *qu'il* , lisez : *qu'elle*.
Page 25 , ligne dernière , *cours* , lisez : *chambres*.
Page 77 , ligne 24 , *ramené* , lisez : *ramenée*.
Page 108 , ligne dernière , *Stordeur* , lisez : *Storder*.



